



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER



SCoT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

RAPPORT DE PRESENTATION – Tome 1 : DIAGNOSTIC

Approuvé le 6 avril 2018





SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	4
Sigles et abréviations	6
Avant-propos :.....	7
Tour d'horizon d'un territoire très cohérent	9
CHAPITRE I : LES « MURS PORTEURS » DU TERRITOIRE	13
Des entités paysagères vectrices d'identité.....	13
1) Le massif du Cantal et le Carladès.....	14
2) Le bassin d'Aurillac.....	18
3) La Chataigneraie	20
Synthèse, questionnements et enjeux :	27
La trame verte et bleue.....	28
1) Une mosaïque d'habitats pour les espèces	28
2) De nombreux dispositifs en faveur du patrimoine naturel.....	29
3) La trame verte et bleue du SCOT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.....	30
Synthèse, questionnements et enjeux :	36
L'agriculture : le pivot entre territoire vécu et territoire perçu.....	37

CHAPITRE II : DYNAMIQUES ECONOMIQUES, DEMOGRAPHIQUES ET CONSTRUCTIVES.....

Une polarisation économique très marquée	41
1) Une aire urbaine de plus en plus étendue	41
2) Répartition des emplois	44
Synthèse, questionnements et enjeux :.....	48
Une dynamique démographique atone	49
1) Un territoire démographiquement fragile	49
2) Une forte évolution des ménages.....	54
Synthèse, questionnements et enjeux :.....	61
Des dynamiques constructives centrifuges.....	62
1) Caractéristiques du parc de logements.....	62
2) Analyse de la production récente de logements	67
Synthèse, questionnements et enjeux :.....	71
Diagnostic de l'offre commerciale	72
1) Etat des lieux des équipements commerciaux.....	73
2) L'incidence du contexte socio-démographique sur le potentiel commercial 75	
3) Une densité de l'offre au dessus des moyennes.....	81
4) ... Mais qui ne permet pas un bon niveau de couverture géographique des besoins à la population.	84
5) Un appareil commercial qui permet à l'agglomération de rayonner au-delà du territoire du SCoT	87
Synthèse, questionnements et enjeux :.....	91

CHAPITRE III : ELEMENTS DE PROSPECTIVE ET ENJEUX TERRITORIAUX : QUELLE ARMATURE POUR LE TERRITOIRE ? 94

- Pour une politique d'accueil équilibrée 95
 - 1) S'appuyer sur un/des scénarios démographiques cohérents 95
 - 2) Estimation des besoins en logements 97
 - 3) Economie : des mutations à anticiper 98
 - Synthèse, questionnements et enjeux : 109
- Tourisme : un potentiel encore à exploiter 110
 - 1) L'attractivité touristique du territoire 110
 - 2) Stratégie, promotion, information des collectivités territoriales 118
 - 3) L'offre d'hébergement 120
 - 4) La gestion de la fréquentation sur les sites et itinéraires du territoire 128
 - Synthèse, questionnements et enjeux : 128
- Une (r)évolution commerciale à anticiper 130
 - 1) Des mutations du commerce très liées aux changements sociétaux 130
 - 2) Vers une société de loisirs 132
 - 3) De nouveaux arbitrages dans le budget des ménages 134
 - 4) Le commerce n'est pas un tout 135
- Une armature d'équipements et services à conforter 137
 - 1) Une offre inégalement structurée 137
 - 2) Ajuster l'offre de formation 142
 - 3) Equipements de santé : des besoins croissants à anticiper pour les services de proximité et intermédiaires 144
 - 4) L'aménagement numérique 148
 - Synthèse, questionnements et enjeux : 152
- Déplacements : une mise en mouvement de plus en plus délicate 153
 - 1) Les liens avec l'extérieur : un territoire relativement isolé par l'absence de desserte autoroutière 153
 - 2) La prédominance de la voiture dans les déplacements internes 157

- 3) Une utilisation des transports en commun en perte de vitesse malgré des équipements structurants 161
- 4) Un réseau CABA complet, mais peu articulé avec les autres réseaux 168
- Synthèse, questionnements et enjeux : 170
- Pour une politique d'accueil durable 171
 - 1) Vers une consommation d'espace plus raisonnée 171
 - 2) Adéquation entre ressources naturelles et capacités d'accueil 183
 - 3) Vers une empreinte humaine quantifiée et mieux maîtrisée 187
 - 4) Pour une gestion raisonnée de la ressource en eau 191
 - 5) Valorisation énergétique 194
 - 6) Prise en compte des risques 201

Sigles et abréviations

AAC : Aire d'alimentation de captage.

ADEPA : Association pour le développement du Pays d'Aurillac.

AEP : Adduction d'eau potable.

AEU : Assainissement des eaux usées.

ALT : Agences Locales du Tourisme Auvergnates.

ALUR : Accès au logement et à un urbanisme rénové (loi du 20 février 2014).

ANRU : Agence nationale de rénovation urbaine.

AOC : Appellation d'origine contrôlée.

AOP : Appellation d'origine protégée.

APE : Activité principale d'exploitation.

ARS : Agence Régionale de Santé.

AVAP : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

BSI : Bassin de santé intermédiaire.

BSP : Bassin de santé de proximité.

CABA : Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac.

CC : Communauté de communes.

CDCEA : Commission départementale de consommation des espaces agricoles.

CDD : Contrat à durée déterminée.

CDI : Contrat à durée indéterminée.

CES : Coefficient d'emprise au sol.

CG : Conseil général.

COS : Coefficient d'occupation du sol.

EIE : Etat initial de l'environnement.

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale.

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ETA : Entreprise de travaux agricoles.

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

IGP : Indication géographique protégée.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

MSA : Mutualité sociale agricole.

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

MSP : Maison de santé pluridisciplinaire.

OM : Ordures ménagères.

PADD : Projet d'aménagement et de développement durables.

PCET : Plan climat énergie territorial.

PLU : Plan local d'urbanisme.

PNR : Parc naturel régional.

PPR : Plan de prévention des risques.

POS : Plan d'occupation des sols.

RGP : Recensement général de la population (INSEE).

RNU : Règlement national d'urbanisme.

SAU : Surface agricole utile.

SCoT : Schéma de cohérence territoriale.

SIG : Système d'information géographique.

SPANC : Service public d'assainissement non collectif.

SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

SRU : Solidarité et renouvellement urbains (loi du 13 décembre 2000).

SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile.

TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

TCSP : Transport en commun en site propre.

TP TC : Transport public / transport en commun.

TVB : Trame verte et bleue.

UIOM : Unité d'incinération des ordures ménagères.

UTN : Unité touristique nouvelle.

ZACOM : Zone d'aménagement commerciale.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Avant-propos :

L'article L 141-3 du code de l'urbanisme exprime le contenu du rapport de présentation. Il indique :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette

consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »

Le diagnostic est la première pièce du rapport de présentation, point de départ de l'analyse territoriale, permettant donc de se poser les « bonnes » questions, afin d'apporter de « bonnes » réponses :

« L'intérêt du diagnostic dépend de sa capacité à dépasser « l'effet catalogue », pour dégager les points forts et les points faibles du territoire, les dysfonctionnements et les opportunités. Le diagnostic ainsi établi (...) permettra de construire et justifier le projet d'aménagement et de développement durable »¹.

Le texte mis en exergue est on ne peut plus clair : il place la notion de « projet » au cœur de l'élaboration du diagnostic. En d'autres termes, le diagnostic n'a d'intérêt que s'il s'appuie sur des hypothèses crédibles de développement et d'aménagement.

Dans sa forme, le diagnostic ne se veut donc pas une monographie exhaustive, mais la synthèse stratégique permettant de révéler les enjeux du SCoT, alimentée notamment grâce à des rencontres de terrain et des ateliers thématiques.

¹ Source : Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ; Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, cité par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU).

Le travail s'appuie en premier lieu sur des sources documentaires : études, rapports, bases de données (comme celles de l'INSEE²) qui servent souvent de socle à l'analyse. Cette base documentaire est complétée par un travail de terrain (recensement des bâtiments commerciaux) ou des enquêtes et ateliers impliquant des acteurs, qui permettent d'actualiser les bases de données³ et d'avoir connaissance des projets à venir.

L'élaboration du diagnostic s'inscrit dans une démarche itérative : si ce document constitue avant tout la base analytique du SCoT en vue de l'élaboration du PADD, il a cependant vocation à évoluer tout au long du processus d'élaboration, jusqu'à l'arrêt du SCoT.

² Au moment de la rédaction du diagnostic, les données les plus récentes sont celles du 1^{er} janvier 2012. Ces données issues du recensement général de la population sont utilement complétées par une étude mise à disposition par l'INSEE en juillet 2014 à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac (qui correspond au territoire du SCoT et de l'ancien canton de Saint-Cernin) comprenant une analyse thématique et des données plus récentes.

³ Certaines de ces données obtenues auprès des acteurs seront présentées dans ce diagnostic, comme par exemple sur les zones d'activités économiques. En revanche, dans la mesure où l'actualisation des données sur telle ou telle commune ne remet pas en cause les enjeux soulevés à l'échelle du SCoT, il est choisi de présenter dans ce diagnostic les données issues des bases de données initiales, afin d'avoir un traitement homogène de toutes les communes.

Tour d'horizon d'un territoire très cohérent

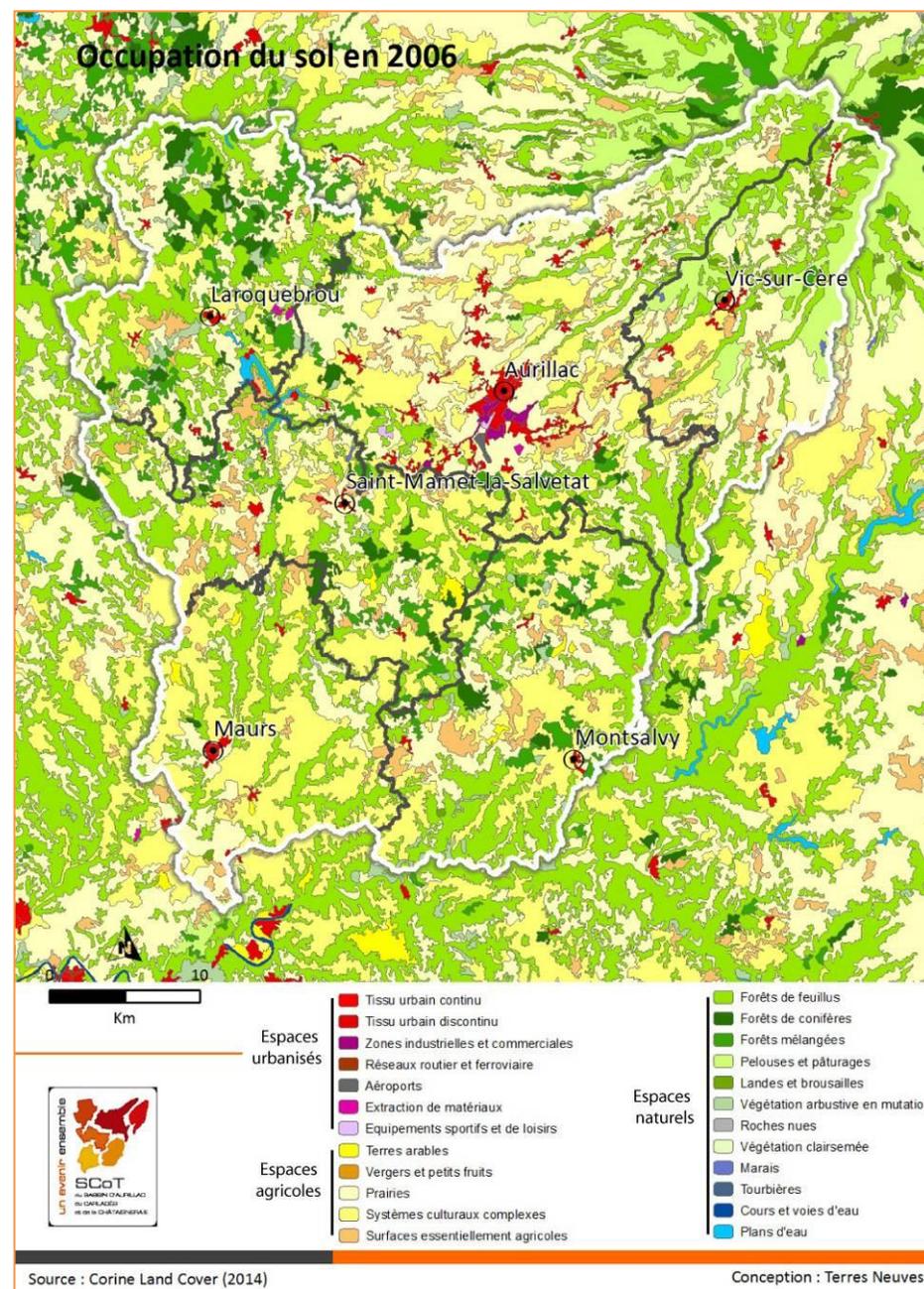
Un territoire en majorité rural

Le territoire du SCoT est majoritairement occupé par des espaces agricoles (près de 2/3 des surfaces), notamment des prairies agricoles, liées à une économie pastorale. Les espaces naturels qui s'étendent sur environ 40% des espaces, s'articulent autour de forêts qui occupent principalement les secteurs de vallées escarpées et les hauts de cirques glaciaires, non exploitables par l'agriculture ou sous forme de plantations.

Les surfaces en eau et les zones humides sont limitées, mais sont réparties de manière relativement homogène grâce à un relief montagneux générant un réseau hydrographique assez dense. Les retenues de barrage situées le long de la Cère (à Saint-Etienne-Cantalès) et sur la Maronne (à Enchanet), représentent les principales surfaces en eau.

Les surfaces urbanisées sont concentrées autour d'Aurillac et le long des axes y menant (fonds de vallées de la Cère, de la Jordanne ou de l'Authre). Ils se matérialisent également par un tissu de bourgs importants (Mauris, Laroquebrou, Saint-Mamet-la-Salvetat, Le Rouget, Montsalvy ...) et par un maillage plus fin de villages intégrés dans le tissu agricole et naturel.

Cette structure du territoire à majorité rurale, présentant de grands espaces naturels et agricoles, permet d'offrir un cadre de vie exceptionnel aux habitants du territoire du SCoT.



Situation politico-administrative

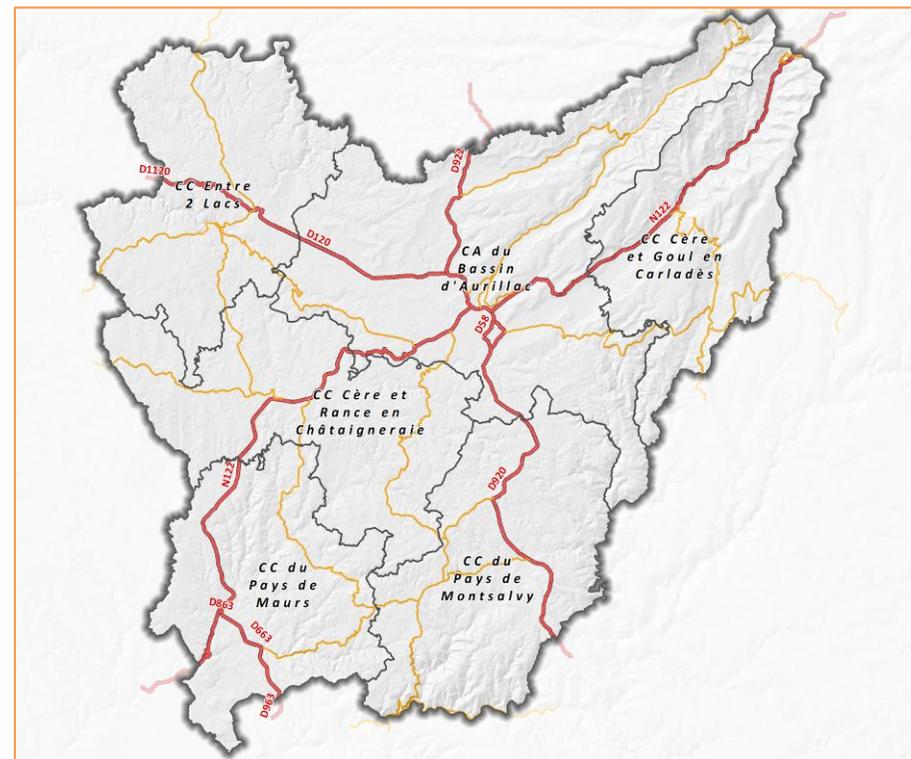
Avec 80 091 habitants en 2012 et 33 832 emplois, le territoire du SCoT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie correspond aux limites du pays d'Aurillac et de l'arrondissement d'Aurillac (à l'exception de l'ancien canton de Saint-Cernin). Il correspond aux territoires d'une communauté d'agglomération et de cinq communautés de communes, soit un total de 89 communes :

- C.A. du Bassin d'Aurillac (25 communes),
- C.C. Cère et Rance en Châtaigneraie (12 communes),
- C.C. du Pays de Maurs (14 communes),
- C.C. du Pays de Montsalvy (15 communes),
- C.C. Cère et Goul en Carladès (11 communes),
- C.C. Entre deux Lacs (12 communes).

Ce territoire se structure autour de l'agglomération aurillacoise, chef-lieu du département, où se concentrent 45% de la population et les principaux équipements et services du territoire.

La situation politico-administrative a évolué pendant l'élaboration du SCoT puisque quatre intercommunalités (Pays de Maurs, Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre deux Lacs et Pays de Montsalvy) ont fusionné au 1/01/2017 pour constituer la C.C de la Châtaigneraie Cantalienne. Le SCoT représente ainsi l'opportunité, à l'échelle de ce bassin de vie cohérent, d'assurer la cohérence du projet de ce territoire dans cet horizon politico-administratif en mutation.

EPCI composant le SCoT



Planification territoriale

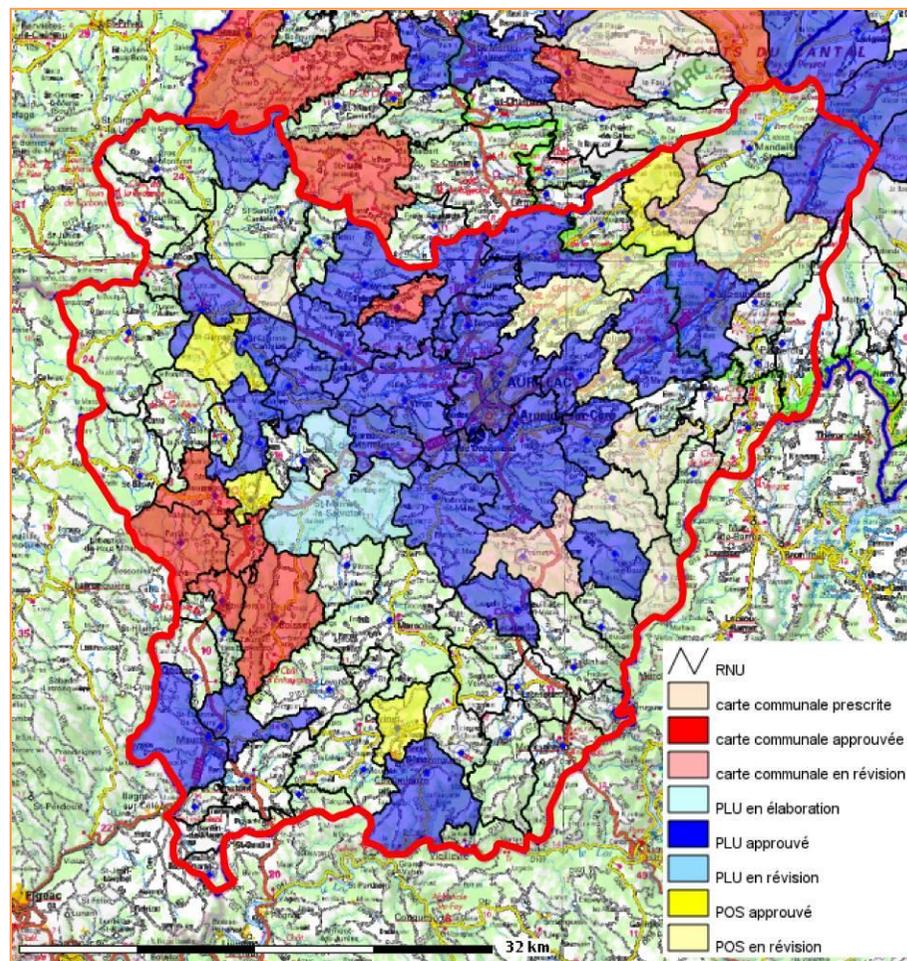
L'état d'avancement des documents d'urbanisme sur le territoire met en avant une pluralité de situations. Les communes de la CABA sont majoritairement pourvues d'un document d'urbanisme, notamment de PLU. La plupart des bourgs sont également dotés de PLU (ou en cours d'élaboration), alors que les territoires plus ruraux disposent en général au mieux d'une carte communale, ou sont soumis au règlement national d'urbanisme (RNU). Tous les EPCI constituant le SCoT ont prescrit, en 2015 et 2016, l'élaboration d'un PLUi.

Autour du territoire, d'autres démarches SCoT ont été entreprises :

- SCoT du Grand Figeac (70 communes - 45 000 habitants),
- SCoT Nord Ouest Aveyron (12 communes - 21 000 habitants),
- SCoT Centre Aveyron (78 communes - 110 000 habitants),
- SCoT Haut Cantal Dordogne (66 communes – 30 000 habitants),
- SCoT Est Cantal (37 000 habitants).

A ceci s'ajoute, la préfiguration du Parc Naturel Régional d'Aubrac, composé de 82 communes et 33 500 habitants.

Avancement de la planification territoriale

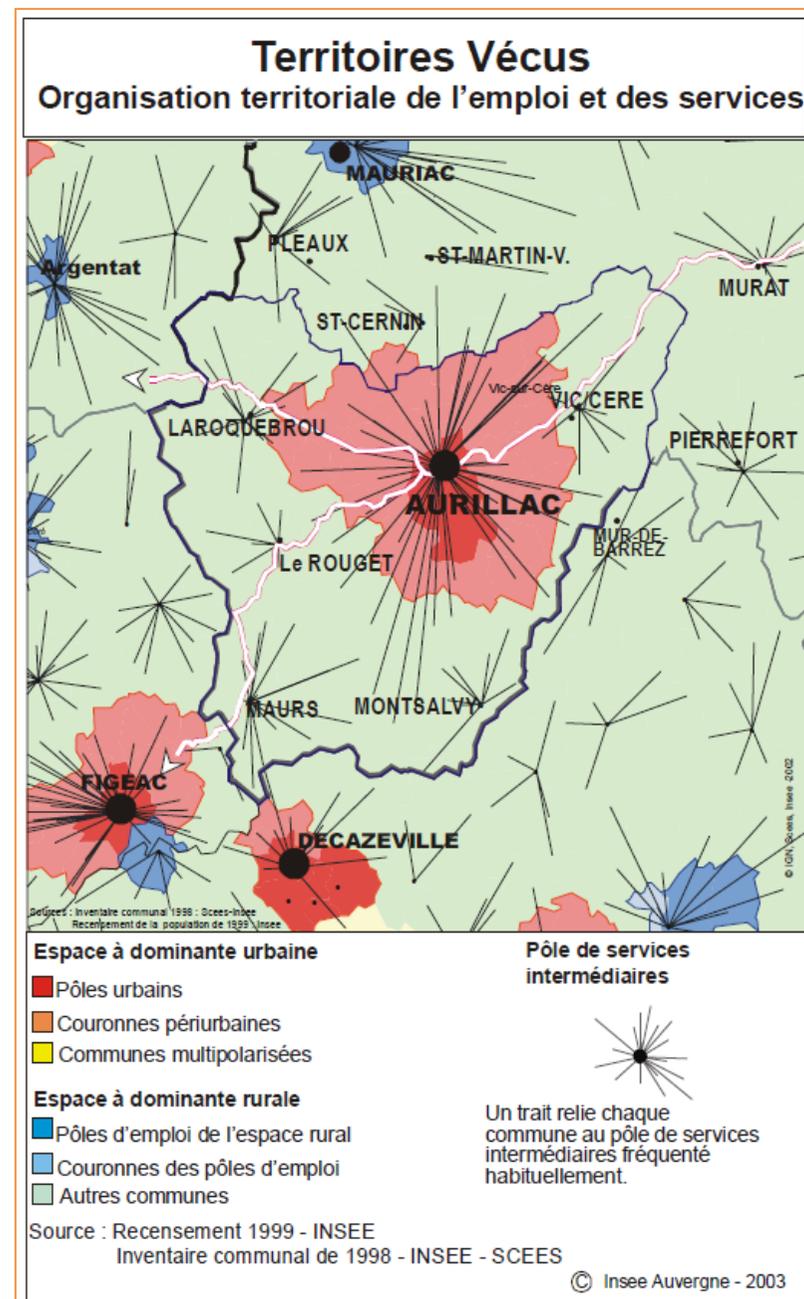


Source : DDT 15, 2013.

Une polarité aurillacoise qui rayonne sur l'ensemble du territoire

Le pôle aurillacois rayonne sur une grande partie du territoire du SCoT, grâce à une offre de services structurants (hypermarchés, hôpitaux, cinémas...) complète et une offre d'emploi très diversifiée. Son influence s'étend même bien au-delà des limites du SCoT, si l'on considère les services de « gamme supérieure ». Il constitue donc un point d'appui remarquable pour l'ensemble du territoire du SCoT en matière d'équipements et d'emplois. Aurillac représente en effet environ 34% de la population du SCoT, mais concentre 64% des emplois en 2012.

Le territoire se caractérise par une accessibilité routière peu compétitive due à l'absence d'accès autoroutier, ce qui crée un relatif isolement de ce point de vue. Dans le même temps, cette accessibilité routière limitée fait que le territoire du SCoT est très peu soumis à l'influence de polarités externes : les liens vers l'extérieur du territoire relèvent soit de l'échelle régionale ou supérieure, soit de l'échelle locale, à travers le rôle structurant des vallées (cf. chapitre 1, la trame urbaine et villageoise).



CHAPITRE I : LES « MURS PORTEURS » DU TERRITOIRE

Le SCoT ne s'inscrit pas sur une « page blanche », mais doit s'appuyer sur les « murs porteurs » qui caractérisent son territoire dans le temps long. Le cadre physique et naturel est le premier élément évident constituant le « caractère » du territoire sur le long terme. Ensuite, certaines activités humaines, bien qu'évolutives, marquent durablement le territoire car elles sont dotées d'une grande rémanence. L'agriculture, a façonné des terroirs qui sont aujourd'hui des marqueurs territoriaux très forts, avec des flancs de coteaux qui restent ouverts grâce à l'importance de l'élevage : prairies temporaires de la Châtaigneraie et permanentes du Carladès, cultures fourragères...

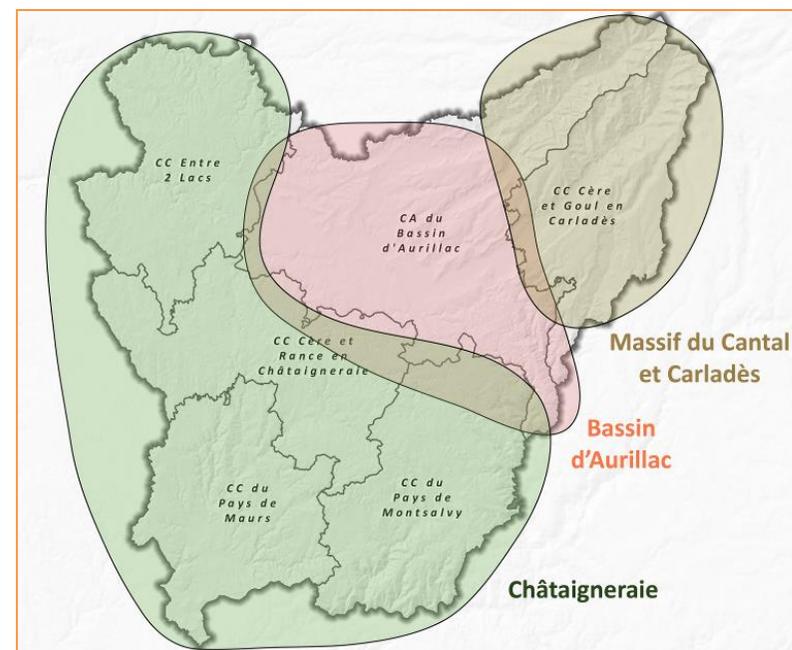
La trame urbaine fait également partie des éléments structurant durablement le territoire : la multitude de fermes, hameaux, villages (bien souvent millénaires), les bourgs les polarisant, la ville d'Aurillac, les routes maillant ce réseau, sont autant d'éléments qui, en dépit des évolutions récentes, sont dotés d'une forte inertie. L'ensemble de ces données compose, au sens premier du terme, le « cadre » de vie du territoire. Ces territoires et leurs paysages sont par nature uniques et mouvants ; le SCoT, par ses orientations, devra prendre en compte leur richesse et accompagner leur évolution dans les 20 prochaines années.

Des entités paysagères vectrices d'identité

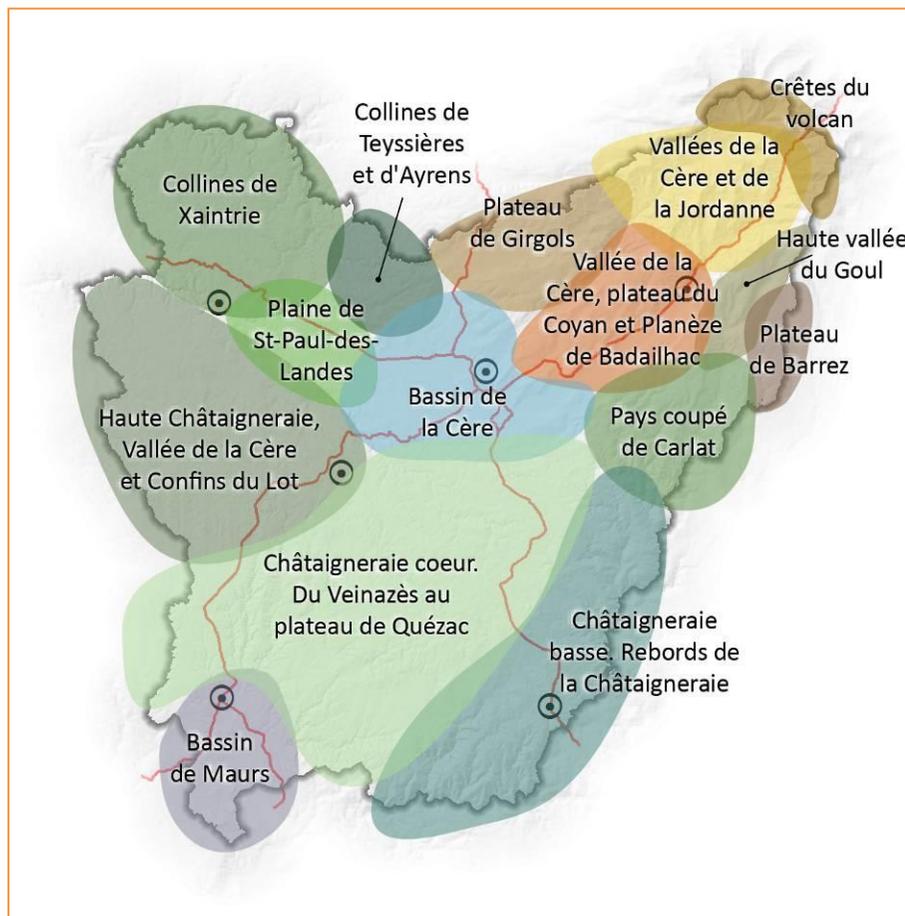
La Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne a réalisé en septembre 1998 un *inventaire des paysages du département du Cantal*. Cette partie s'appuie en grande partie sur ce document, qui répertorie trois grandes unités paysagères :

- Le Massif du Cantal et Carladès,
- Le Bassin d'Aurillac,
- La Châtaigneraie.

Grandes entités paysagères (Source : DIREN)



Ces entités ont été subdivisées en quinze sous-unités, représentées sur la carte ci-dessous :



1) Le massif du Cantal et le Carladès

Le massif Cantalien :

La zone sommitale, en situation supra-forestière, se compose des hautes estives coiffées des crêtes qui constituent l'ossature et le centre géographique du massif. Situées en faîtière, elles se découpent en silhouette dentelée, dont les principaux sommets sont facilement identifiables (Puy Mary ; Puy Griou ; Plomb du Cantal ; Puy Chavaroche ; l'Elancèze...).

Les vallées de la Cère et de la Jordanne, au Sud Ouest du massif cantalien, débouchent toutes deux dans le bassin d'Aurillac. D'orientation commune Nord Est / Sud Ouest, elles présentent des morphologies très proches.

La vallée de la Cère constitue un des axes de communication majeurs du département (route Clermont / Aurillac). Cette fonction a été à l'origine de la mise en place d'infrastructures routières et ferroviaires, ayant nécessité des aménagements lourds (ouvrages d'art, passages en déblais...) qui marquent fortement les paysages, à toutes les échelles de perception (visions lointaine et rapprochée). La vallée de la Jordanne apparaît plus enclavée et présente des paysages plus sauvages. Les limites des deux vallées sont déterminées par la morphologie :

- des cirques glaciaires à l'amont ;
- des lignes de crête sur les versants ;
- des verrous glaciaires (Pas de Cère et Pas de Lascelle) à l'aval.

Dans ces secteurs les vallées s'encaissent et se resserrent, engendrant des effets de seuil visuel. Les versants présentent une topographie accidentée et

complexe, constituée de nombreux ressauts, talus et ruptures de pente, que vient souvent souligner la végétation (boisements linéaires et bosquets). Les versants sont d'ailleurs entaillés par de multiples thalwegs et des petits cirques. Sur les versants sud, ou dès que les pentes sont moins marquées, les boisements cèdent la place à des prairies.

Cette complexité du relief, qui introduit de nombreux contrastes d'exposition et d'ambiances a été à l'origine d'une mise en valeur de l'espace elle-même très complexe avec une multiplication des micro-paysages.

Le nouveau tracé de la RN 122 a profondément modifié les modes de perception des paysages en permettant notamment des vues inexistantes auparavant, sur les villages qu'elle contourne (Thiézac), sur le fond de vallée et la rivière. Les routes ont en effet un impact important sur les paysages et sur la façon dont ils sont perçus (coupure linéaire, caractère très artificiel, introduction d'éléments à caractère urbain ou routier dans un contexte rural).

La route constitue par ailleurs un facteur important de diffusion et d'implantation du bâti. La vallée de la Cère est soumise à des phénomènes d'urbanisation qui tendent à s'affranchir des « règles » traditionnelles d'occupation de l'espace, avec une linéarisation plus marquée.



Polminhac et Vic-sur-Cère

Le Carladès

A cheval entre Cantal et Aveyron, le Carladès est situé à la jonction entre massif Cantalien, Châtaigneraie, vallée de la Truyère et Aubrac.

Au nord-est, **la haute vallée du Goul** constitue un relief en creux qui présente certaines variations dans sa morphologie et dans ses paysages de l'amont vers l'aval. Les paysages y sont à la fois très ouverts (les plateaux situés autour de Saint-Clément) et les parcelles y sont de grande taille, délimitées par un réseau bocager altéré. Les boisements naturels, composés de feuillus (hêtre et chêne), colonisent les fonds de vallée les plus encaissés. Dans sa partie amont, le fond de la vallée du Goul, étroit, n'accueille que très localement des prairies. La partie moins encaissée et plus ouverte de la vallée du Goul, à l'aval de Jou sous Monjou, présente des contraintes moins fortes (pentes, qualités agronomiques des sols...) et la mise en valeur agricole y est plus développée.

S'il n'est pas directement visible, le Goul marque, quant à lui, le paysage par son accompagnement végétal dense.

Le bâti est également très présent dans les paysages, en particulier dans la partie aval de la vallée. Il se répartit sous forme de bourgs et de villages entre lesquels s'intercalent des granges isolées sur les versants.

A la limite du massif cantalien, **le pays coupé de Carlat** forme une transition, avec, au sud et à l'est, la Châtaigneraie et le plateau de Barrès, desquels il s'isole par de profondes vallées entaillées dans les terrains anciens du socle. Les coulées basaltiques issues des monts du Cantal qui viennent y mourir les recouvrent et ont redonné de la vigueur au relief. Dégagées par l'érosion, ces coulées couronnent aujourd'hui les sommets des versants.

Les pentes des versants, qui ne peuvent faire l'objet d'une mise en valeur agricole, sont abandonnées aux forêts de feuillus (chênaie hêtraie), qui ferment entièrement l'espace et sont en partie exploitée pour le bois de chauffage. Les parties ouvertes sont les parties supérieures des versants et les lignes de crêtes qui relient le sommet des collines et des plateaux. Les parcelles y sont de taille moyenne ; du bocage très altéré ne subsistent que des restes d'anciennes haies.



Carlat et Vezels-Roussy vus du ciel

Le bâti est essentiellement formé de bourgs et de hameaux groupés et disposés en haut des versants où sur les lignes de crête et au pied des rebords des coulées. L'absence du bâti en fond de vallon en renforce le caractère sauvage.

Le plateau de Barrès (Pailherols)

Ce petit plateau d'altitude (altitudes comprises entre 1000 et 1500 m), en forme de triangle dont la pointe est orientée vers le Nord, vient s'intercaler entre le plateau de Pierrefort (duquel il est séparé par la vallée du Brezons) et la haute vallée du Goul (qui assure la transition avec le pays coupé de Carlat et la planèze de Badaillac). Pailherols est la seule commune du plateau concernée par notre territoire d'étude.

La mise en valeur agricole du plateau laisse une place largement prépondérante aux herbages : prairies de fauche qui cèdent la place, aux altitudes les plus élevées, à des estives.

Dans la partie basse, le parcellaire, assez lâche, est délimité par un réseau bocager qui tend à disparaître progressivement sous l'effet du regroupement des parcelles. Les haies qui ont été conservées sont généralement denses. Les alignements de sorbiers en bordure de route (Pailherols) participent à cette organisation des paysages.

L'habitat est, sur le plateau du Barrès, relativement groupé. Les bourgs-centres et les villages sont implantés en rebord du plateau et sont de ce fait rejetés à la périphérie de l'unité.

La vallée de la Cère, le plateau de Coyan et Planèze de Badailhac

L'unité se structure autour de la vallée de la Cère, d'orientation Nord Est / Sud Ouest et de deux plateaux parallèles, la planèze de Badailhac et le plateau du Coyan. Situés aux portes même d'Aurillac, les paysages de ces plateaux contrastent totalement avec ceux du bassin d'Aurillac et de la vallée de la Cère. Rien ne permet d'en soupçonner d'ailleurs la proximité.

Les sols riches et les faibles contraintes ont permis une mise en valeur agricole intégrale du fond de la vallée de la Cère. Les prairies de fauche y sont dominantes et la mécanisation est très développée. Les parties les plus pentues des versants sont par contre couvertes de forêts qui forment des rubans continus.

Le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac offrent quant à eux une alternance de paysages ouverts et de paysages plus fermés. Les vastes étendues planes ont permis une mise en valeur des plateaux, divisés en de nombreuses parcelles agricoles, facilement mécanisables. Les pentes des

vallées sont généralement dégarnies et donnent un sentiment d'abandon. Les zones humides marécageuses dispersées sur la surface du plateau, peu favorables à une mise en valeur agricole, mais dont la valeur paysagère n'est pas à négliger (vers Boussac notamment), vient renforcer, par leur végétation bien spécifique, le sentiment d'abandon.

L'habitat se répartit sous forme de villages et de hameaux. Le fond de vallée abrite de nombreux hameaux et fermes isolées. Les bâtiments traditionnels quelquefois de grande qualité architecturale, jouxtent des bâtiments agricoles plus récents, qui se détachent dans le paysage par leur taille, leur couleur et leur architecture. Les châteaux et les demeures bourgeoises, implantés sur des terrasses en pied de versant ou à mi-pente, constituent également des points d'appel visuel importants. Les paysages sont également marqués, depuis le bassin d'Aurillac jusqu'à Vic sur Cère, par l'habitat pavillonnaire, en pleine expansion qui occupe le fond de vallée et auquel viennent s'associer des bâtiments artisanaux ou industriels.

2) Le bassin d'Aurillac

Au nord-ouest du bassin sédimentaire d'Aurillac, on retrouve les **collines de Teissières et d'Ayrens**. Cette unité présente un contraste, dans son relief et dans sa mise en valeur, avec le reste du bassin d'Aurillac. Elle forme des paysages vallonnés à dominante agricole où de nombreux boisements peu étendus, de feuillus (chêne Pédonculé), mélangés au pin sylvestre et au bouleau, occupent les pentes, les fonds de vallons ou le sommet des croupes. Le réseau bocager est dense, en particulier sur les zones de pente. Le paysage apparaît comme une mosaïque de formes et de couleurs (multiples tons de verts) à laquelle vient s'ajouter une variété de textures, apportée par les boisements.



Ayrens

Le patrimoine bâti se caractérise par sa grande homogénéité architecturale. Il est dans l'ensemble de grande qualité, voire remarquable : maisons de maître, fermes aux toitures impressionnantes (secteur de Crandelles) qui contribuent fortement à la valeur paysagère de cette zone. Quelques constructions récentes, situées en ligne de crête afin de bénéficier du panorama, posent des problèmes d'intégration : forte visibilité surtout quand les teintes des enduits sont claires. La cohabitation entre habitat ancien et habitat récent est également susceptible de poser problème (lotissements en périphérie de bourgs ou aménagements liés aux loisirs).

A l'ouest d'Aurillac, **la plaine de Saint-Paul des Landes** constitue la partie centrale du bassin sédimentaire d'Aurillac. Les paysages sont à la fois marqués par l'empreinte de l'homme (au travers de l'activité agricole et de l'urbanisation) ainsi que par la présence de l'eau, sous ses aspects les moins dynamiques : bords des rivières souvent dépourvus de végétation, nombreux bas-fonds humides (fonds de vallon) où se développe une végétation spécifique (tourbières), aux alentours de Saint-Paul des Landes. Aux pourtours ouest et sud, de Nieudan jusqu'à Sansac, les paysages se caractérisent au contraire par la place prise par la forêt. Les espaces voués à l'agriculture apparaissent alors comme autant de clairières entourées de forêts et s'organisent le plus souvent autour d'un village ou d'un bourg (le Cassar, Calvanhac, Mucaze, Nieudan).

Dans la partie centrale de la plaine, les paysages restent très ouverts et ont permis une mise en valeur agricole des sols beaucoup plus développée.

L'habitat se répartit sous forme de bourgs-centres situés le long des axes de circulation et de quelques hameaux et fermes isolées, à l'écart des axes principaux.

La **plaine alluviale de la Cère** occupe la partie centrale du bassin d'Aurillac. Très large, elle se caractérise par sa platitude, qui est d'autant plus perçue qu'elle est limitée par des reliefs. Les boisements spontanés (chêne pédonculé et hêtre) se répartissent dans la partie Sud de l'unité sur les sols les plus contraignants. Des prairies viennent s'insérer avec quelques cultures (céréales).

L'habitat est dispersé dans ce secteur. Les bourgs et les petits hameaux sont implantés généralement sur les crêtes ou sur les replats. Bien que souvent masquée par la présence des haies, la cohérence et l'homogénéité de l'architecture donnent une valeur positive aux paysages. Le secteur est d'autre part soumis à une pression urbaine forte (zone d'influence de l'agglomération aurillacoise) à l'origine du développement d'un habitat de type pavillonnaire, en périphérie des hameaux et des bourgs, et le long des axes de circulation.



Aurillac

La terminaison sud des plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint-Chamant

Les vallées et plateaux s'étendent, du Nord au Sud, sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres, pour se terminer aux portes d'Aurillac. L'unité est

constituée par une succession, du Nord au Sud, de plateaux séparés par des vallées d'orientation commune Est / Ouest, issues du massif.

Sur la partie la plus au sud, qui concerne notre territoire d'étude, le relief moutonné se caractérise par une succession de grandes ondulations lâches et espacées, où les courbes sont très douces et arrondies. Les revers faiblement pentus offrent de longues pentes en vue frontale.



Laroqueville

A l'approche du Massif ces ondulations prennent de l'intensité, la topographie devient de plus en plus accidentée et les dénivelés plus importants. Les vallons s'encaissent plus profondément et peuvent prendre localement l'aspect de petites gorges boisées, en partie vouées aux herbages.

Que ce soit dans les fonds de vallée ou sur les plateaux, les paysages agricoles sont marqués par l'omniprésence des prairies, naturelles ou

artificielles, où viennent s'intercaler des champs (culture du maïs) et des boisements dans les bas fonds. Les parcelles sont de grande taille et tendent encore à s'agrandir au détriment du réseau de haies.



Jussac

Les bourgs et les villages se localisent en fond de vallée, en pied de versant. Ils se caractérisent souvent, à l'image du bourg de Tournemire, par leur très grande cohérence dans l'architecture (matériaux, implantation, structure...). Quelques éléments de patrimoine bâti viennent en augmenter la valeur paysagère (château de Tournemire...). Les vergers en périphérie des bourgs assurent la transition entre le milieu bâti et le milieu rural. Les secteurs situés en périphérie d'Aurillac ou le long des axes de circulation connaissent un développement de l'urbanisation qui n'est pas sans conséquences sur les paysages : extension de l'habitat pavillonnaire, sous forme de lotissements (en périphérie de Saint-Martin Valmeroux, Saint-Cernin...) ou de façon

diffuse (route des crêtes), zones d'activités (Marmanhac, Saint-Martin-Valmeroux).

L'axe routier principal (D922) orientée Nord / Sud vient recouper perpendiculairement les vallées les unes après les autres.

3) La Châtaigneraie

La Châtaigneraie est constituée de plateaux schisteux et granitiques qui structurent un paysage composé d'une succession de sommets arrondis, profondément entaillés par le réseau hydrographique. Les interfluves composés d'entrelacs de ruisseaux sont cultivés et habités, tout comme les parties sommitales, tandis que les versants abrupts sont boisés.

Au nord-est, **la haute Châtaigneraie, de la vallée de la Cère aux confins du Lot**, correspond à une zone d'affleurement du socle, constitué essentiellement de granite, ayant subi de longues périodes d'érosion, à l'origine de formes de relief caractéristiques, qui s'individualisent par rapport au reste de la Châtaigneraie. L'agriculture est particulièrement dynamique, comme pour l'ensemble de cette unité, qui connaît des mutations et des évolutions importantes et rapides (modernisation et mécanisation). L'activité agricole reste marquée par la polyculture traditionnelle formant une juxtaposition de champs cultivés (production de céréales et de maïs), de parcelles de cultures fourragères et surtout de prairies naturelles ou artificielles, à l'origine d'une mosaïque de couleurs. L'intensification de l'agriculture conduit à un regroupement des parcelles ; les clôtures en barbelé remplacent progressivement l'ancien réseau de haies bocagères qui associé au relief, jouait le rôle de barrières visuelles, compartimentait et fractionnait l'espace et les paysages.

Sur les zones où les contraintes sont peu marquées, le couvert forestier subit la concurrence de l'agriculture et recule sous l'effet des défrichements. Le rythme de ces défrichements est à l'origine d'une évolution très rapide et radicale des paysages. Les lisières rectilignes ont un fort impact paysager.

Les relations entre la roche et l'architecture sont particulièrement évidentes, les bâtiments traditionnels utilisant les matériaux locaux : blocs de granite pour les murs et les encadrements, lauze pour les couvertures. Les maisons se signalent dans les paysages par leurs formes massives et leurs proportions équilibrées. L'habitat est groupé sous forme de bourgs et de hameaux secondaires, constitués de 3 ou 4 bâtiments. La dispersion à l'échelle de l'habitation est rare et se limite à la seule présence de moulins le long des cours d'eau les plus importants.



Saint-Mamet-la-Salvetat

Le cœur de Châtaigneraie, du Veinazès au plateau de Quézac, est limité au nord par la vallée de la Cère et correspond à un vaste plateau. Les paysages y présentent des variations par rapport au reste de la Châtaigneraie, la plus évidente étant l'encaissement nettement plus marqué des vallées. Au Sud, la limite est nettement marquée, les vallées du Lot et de ses affluents, très encaissées, constituant une rupture topographique majeure.

A ces paysages plus ou moins ouverts selon la densité du bocage et la présence des boisements sur les pentes les plus fortes, s'opposent ceux des vallées, où les versants les plus raides sont intégralement occupés par un couvert forestier (chêne pédonculé et hêtre) souvent dense et impénétrable. Le châtaignier, en forte régression, subsiste quant à lui sous forme de taillis dégradés.

Sur les hauteurs, l'exploitation forestière génère l'évolution des boisements, avec ponctuellement des déboisements en coupe rase. L'impact visuel de ces déboisements est très important, puisque de grandes trouées aux lisières rectilignes affectent des peuplements qui se caractérisent par leur homogénéité, laissant le sol à nu, sans protection.

L'habitat est dispersé. A la trame des bourgs viennent s'ajouter de nombreux hameaux et fermes isolées. Les maisons en schiste sont moins massives que celles construites en granite et font appel à des matériaux moins « nobles » tel que le bois.

Les rebords de la Châtaigneraie proposent une organisation beaucoup plus simple. C'est autour du réseau hydrographique que s'organise l'espace. Les vallées ont une orientation commune est/ouest pour les principales d'entre elles (Lot) et nord/sud pour leurs affluents.

Elles constituent une rupture topographique majeure, sur laquelle vient s'appuyer la limite entre les départements du Cantal et de l'Aveyron. La principale caractéristique est la très grande vigueur du relief : les vallées, même les plus modestes, se sont profondément encaissées, les dénivelés pouvant atteindre jusqu'à 400/450 m pour la vallée du Lot.

Les vallées apparaissent comme très sauvages. Les paysages prennent un aspect méridional, renforcé par la présence, en exposition sud

(affleurements rocheux), d'une flore spécifique des milieux secs (cyste, capillaire...), qui apporte dans les paysages des taches multicolores.

Dans cet ensemble, la vallée du Lot doit être mise à part. Les versants exposés au Sud portent encore la marque des aménagements réalisés pour en permettre la mise en valeur agricole : terrasses soutenues par un réseau de murets de pierres sèches destinées à la culture de la vigne et des arbres fruitiers (vergers). Ces murets, en cassant les lignes dominantes obliques, apportent une diversité dans les paysages. Ces espaces sont aujourd'hui abandonnés et retournent à la friche et à la forêt

Le fond de vallée plus large a d'autre part permis une mise en valeur agricole plus importante : de petites parcelles, destinées au maraîchage, aux cultures sous serres, à la fruiticulture se succèdent.

La présence de l'eau dans les paysages constitue également un élément de différenciation entre la vallée du Lot et les autres vallées, où elle est le plus souvent masquée par la végétation.



Montsalvy

Le patrimoine bâti est dans ce secteur d'une grande qualité. Il met en œuvre le matériau local, à savoir le schiste, qui se teinte en rouge / ocre en se patinant. Le bâti prend un caractère méridional, accentué par la présence de

la tuile canal et de balcons de bois sur les façades. L'habitat est groupé au pied des versants. Beaucoup de hameaux et de maisons isolées et difficilement accessibles se dispersent sur les flancs de vallée ou en rebord de plateau.

Enfin, le **bassin de Maurs** affiche un relief de plaine collineuse à la topographie très douce, dans laquelle l'érosion a dégagé un chapelet de buttes témoins, au sommet arrondi ou tabulaire. Ce bassin se caractérise par des paysages en général très ouverts, qui se ferment ponctuellement à la faveur des boisements ou de la présence d'un réseau de haies bocagères. Le relief peu contraignant, associé à un climat clément, en a permis en effet une colonisation précoce par l'homme. L'activité agricole est tournée vers la polyculture et se caractérise encore aujourd'hui par son dynamisme, parmi les plus importants du Cantal. Dans ces paysages agricoles très humanisés, abondamment mis en valeur par une polyculture traditionnelle, alternent prairies et parcelles cultivées (maïs, céréales).



Saint-Etienne-de-Maurs

Le bâti confirme l'influence du Sud qui en a favorisé la dispersion : beaucoup de maisons isolées se répartissent dans l'ensemble du bassin, y compris sur les flancs et le sommet des buttes. Bourgs et hameaux recherchent pour

leur implantation les expositions vers le Sud. Les maisons associent le calcaire au bois et à la tuile canal pour les couvertures.

La Xaintrie

Le territoire SCoT comprend en son sein un petit « morceau » de la Xaintrie.

Au nord-ouest du territoire, à la limite avec la Corrèze, le relief est celui d'un plateau, en pente douce de l'Est vers l'Ouest, qui présente des vallonnements très lâches et très doux, mais suffisamment marqués pour être à l'origine d'une alternance de creux et de points hauts.

La mise en valeur agricole de ces paysages de collines dépend en grande partie des contraintes liées à la topographie. Il en résulte une juxtaposition complexe entre des parcelles de prairies et des secteurs boisés. Quelques zones de déprise se développent dans les secteurs difficilement mécanisables ou enclavés.

La mise en valeur agricole se fait sous forme de prairies (naturelles et artificielles) ; quelques champs (essentiellement des céréales) se signalent dans les paysages par leur couleur. La taille des parcelles est hétérogène.

Les routes implantées sur les lignes de crêtes permettent des vues dominantes panoramiques.

Le bâti se localise également souvent en lignes de crêtes, en position dominante. L'accompagnement végétal, sous forme de vergers situés en périphérie, crée une transition entre l'espace bâti et l'espace rural.

En périphérie des bourgs-centres s'organise une couronne de villages, dont la présence et le développement tendent à anthropiser les paysages.

L'analyse du paysage est un outil privilégié pour aborder la question du cadre de vie. Elle permet d'aborder et de communiquer sur les processus globaux qui se répercutent concrètement sur les territoires. En même temps, le paysage porte les traces du passé, nécessaires à prendre en considération pour orienter de façon durable l'avenir des territoires.

Le Cantal possède des sites et des espaces patrimoniaux d'exception, parfois reconnus et emblématiques de l'ensemble du département. Ils peuvent aussi être ordinaires, oubliés, tout en étant pourtant représentatifs de singularités et/ou d'une forte identité locale. Des territoires connaissent un phénomène d'enfrichement. Il s'agit notamment de certains fonds de vallée, aux pentes escarpées, pas ou peu mécanisables. Le maintien de l'ouverture des paysages par l'agriculture est un enjeu fort pour ces espaces. La fermeture du paysage (par le développement de taillis, l'élargissement des haies, la « descente » de la forêt vers les pâtures) est ressentie négativement par une partie des habitants (perception d'un défaut d'entretien), nuit à l'attractivité touristique (des points de vue, des sites géologiques sont désormais masqués) et pénalise la transmissibilité des exploitations.

L'agriculture joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ouverture des paysages. Que faire pour maintenir des exploitants dans ces territoires fragiles avec un handicap naturel (pente, altitude)?

La trame urbaine et villageoise

NB : Consulter également la partie « Patrimoine bâti » de l'EIE.

La trame urbaine et villageoise du bassin d'Aurillac, de la Carladès et de la Châtaigneraie met en avant l'importance du pôle d'Aurillac et de sa péri-urbanisation. La présence de vallées dessine l'urbanisation du territoire en s'inscrivant le long de ses axes naturels (exemple de la vallée de la Cère). Ailleurs sur le territoire, l'implantation du bâti se matérialise par un tissu de bourgs importants (Mauris, Laroquebrou, Saint Mamet la Salvetat, le Rouget, Montsalvy, ...) ou par une multitude de villages, de hameaux ou de lieux-dits dispersés au sein du tissu agricole et naturel.

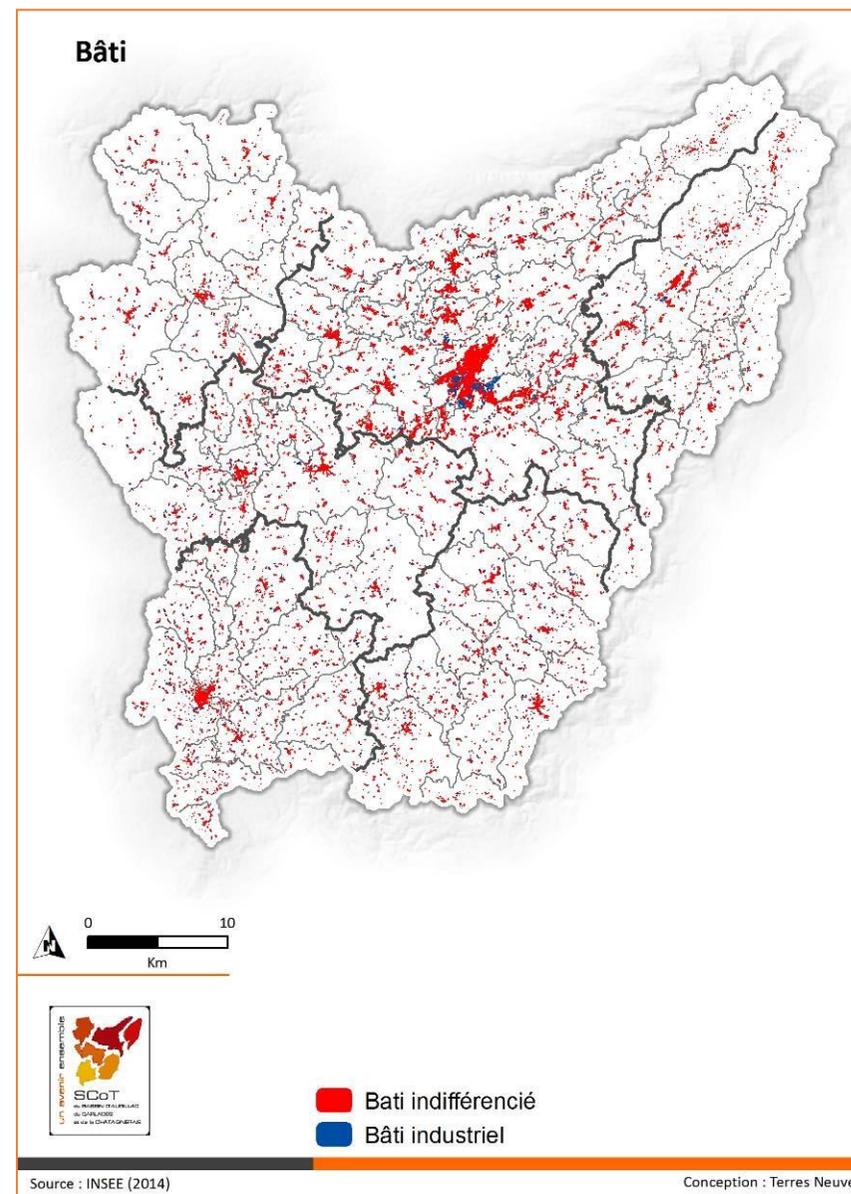
Un maillage rural dense

Le maillage rural du territoire du SCoT, empreint par l'agriculture, n'est pas uniforme (*cf. supra*). Des secteurs se caractérisent par une forte présence de hameaux et maisons isolées (Bassin de Mauris, Vallée de la Cère, Cœur et Rebords de la Châtaigneraie). A l'opposé, des unités se structurent autour de villages et de hameaux identifiés (Pays coupé de Carlat, Plateau de Barrès, Haute Châtaigneraie).

L'implantation du bâti est également très disparate, en fond de vallée (Pays coupé de Carlat, Vallée de la Cère), en ligne de crête ou sur les hauts versants (Xainterie), sur des replats ou plateaux (Plateau de Barrès, Rebord de la Châtaigneraie).

Certaines zones sont remarquables pour la qualité de leur bâti, la présence de châteaux et demeures bourgeoises (Vallée de la Cère, Tournemire), d'autres par la plantation de vergers créant une transition entre milieu urbain et milieu rural (Xainterie et Plateau de Girgols).

Trame bâtie



Aurillac et son agglomération

Aurillac, chef lieu du département forme la polarité historique du territoire en cristallisant une très grande partie des fonctions urbaines de niveau supérieur ou intermédiaire.

Le territoire de son agglomération est diversifié (espaces agricoles, bourgs ruraux et ville moyenne). L'espace urbain est cohérent malgré un développement urbain sous forme de lotissements qui crée une rupture entre bâti traditionnel et bâti récent. Même si traditionnellement, ce territoire, situé à la confluence de plusieurs cultures et influences (auvergnate, périgourdine...), a vu naître de multiples constructions aux styles et matériaux très disparates (pour les simples toitures plusieurs types de matériaux ont été couramment utilisés : tuile canal, ardoise fine, lauze, tuile mécanique...), les constructions récentes s'en inspirent peu et ne respectent pas toujours les gabarits et les matériaux traditionnels, ou les règles d'insertion dans le paysage.

Le relief contraignant sur la partie nord et les réseaux d'infrastructures existants ont orienté l'urbanisation. Un développement qui s'est d'abord fait selon un axe Nord-Est, Sud-Ouest dans les années 80/90, qui aujourd'hui forme un croissant Sud-Est, Nord-Ouest (suivant les voies de communication RN 120/RD 920).

L'urbanisation de ces vingt dernières années a largement fait évoluer le paysage du bassin d'Aurillac avec l'apparition de zones monofonctionnelles et une certaine dilatation de l'aire urbaine d'Aurillac par un phénomène de mitage urbain.

Sur les marges du périmètre, des fonctionnements extra-SCoT à valoriser

Aux marges du périmètre SCoT, des logiques de vallées se dessinent générant des relations avec des territoires extérieurs correspondant à la continuité de la vallée.

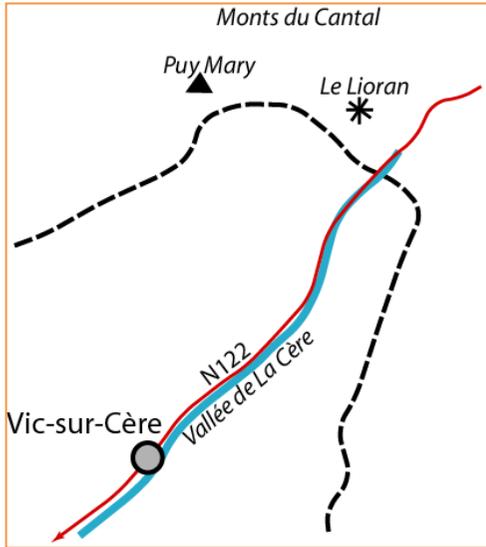
Concernant la vallée de la Cère, la dimension touristique est à souligner avec la présence du Lioran et du Puy Mary à proximité. Elle se caractérise par des bourgs implantés en fond de vallée alors que la Goul concentre l'urbanisation en rebord de plateaux.

Cette structure géographique génère des identités fortes dépassant le territoire du SCoT comme la Carladès dont les fonctionnements sont très liés à l'Aveyron.

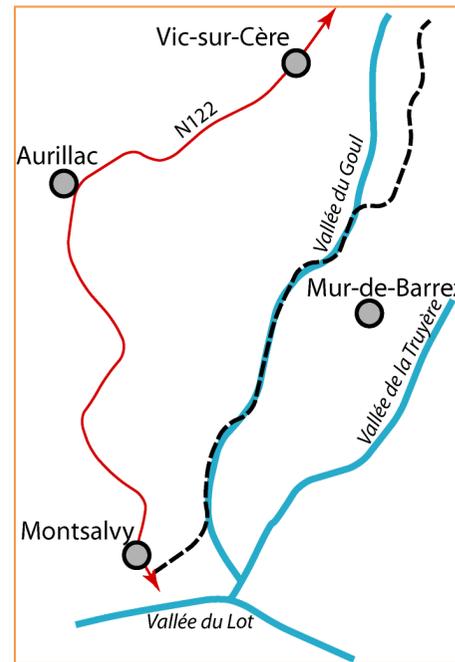
Au sud du territoire, Maurs, seule commune jouant un rôle de polarité intermédiaire, se tourne à la fois vers Aurillac et vers Figeac.

Montsalvy est quant à elle, connectée à la vallée du Lot et la ville d'Entraygues-sur-Truyère.

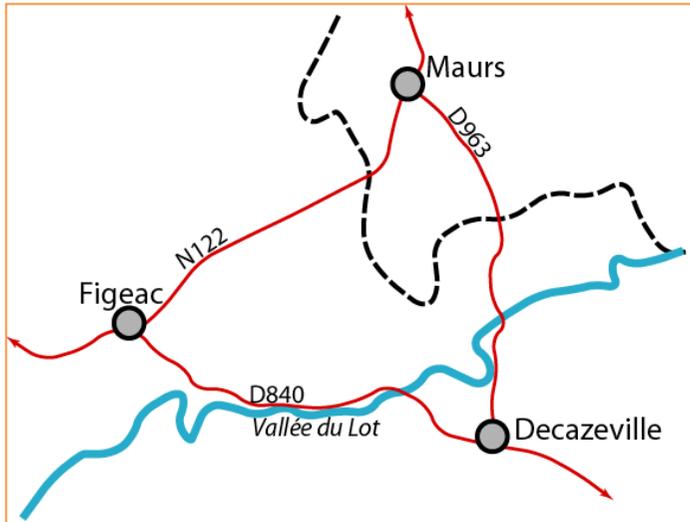
L'amont de la vallée de la Cère : les Monts du Cantal



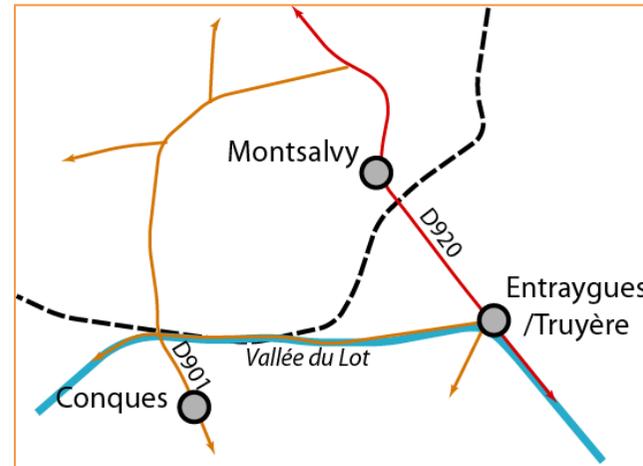
Mur-de-Barrez, entre les vallées du Goul et de la Truyère.



La vallée du Lot et le « triangle fonctionnel » Maurs – Figeac – Decazeville.



Montsalvy connectée à la vallée du Lot et Entraygues-sur-Truyère.



Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Des paysages agro-naturels variés et encore préservés, très typés par le relief et vecteurs de fortes identités territoriales ;
- Un réseau de bourgs et hameaux avec des qualités architecturales intéressantes ;
- Une activité agricole indispensable à « l'entretien » des paysages ;
- Des limites entre zones naturelles et agricoles et zones urbaines qui s'étirent et se multiplient, sans traitement spécifique de leur fonction d'interface paysagère.
- Un paysage qui est également une ressource économique avec l'attractivité touristique et résidentielle qu'il génère.
- Une périurbanisation aurillacoise qui prend parfois des formes problématiques (étalement, linéarisation), qui remettent de plus en plus en cause les qualités du cadre de vie (banalisation architecturale, grignotage des espaces agro-naturels) ;
- Des « logiques de vallées » qui conditionnent le fonctionnement quotidien, à intégrer dans le projet de territoire.

Questionnements :

- Comment limiter la fermeture des paysages ?
- La valorisation actuelle des paysages est-elle optimale ? Quelle valorisation pour les paysages (notamment du patrimoine bâti) dans le SCoT ?

Enjeux :

- Un enjeu paysager transversal, à placer au cœur des réflexions thématiques pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité territoriale (l'attractivité touristique, mais aussi l'attractivité résidentielle).
- Préserver les activités agricoles qui permettent l'entretien des paysages, notamment sur les espaces pentus, où elles limitent la fermeture des paysages ;
- Préserver les grands équilibres entre monde urbain et monde rural en limitant les effets de la périurbanisation ;
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable, y compris le « petit » patrimoine agricole (granges, murets etc...) ;
- S'appuyer sur les « murs porteurs » du paysage pour définir des limites à l'urbanisation ;
- Proposer un traitement à la fois fonctionnel et paysager des interfaces entre zones agro-naturelles et zones urbaines.

La trame verte et bleue

- Renvoi à l'EIE pour lire l'intégralité du chapitre consacré à la trame verte et bleue et à l'environnement biologique

1) Une mosaïque d'habitats pour les espèces

Le territoire du SCoT d'Aurillac est riche d'un environnement varié, dicté par le relief. Ce secteur de moyenne montagne présente des écosystèmes qui sont le fruit d'une géologie complexe, d'un contexte climatique et hydrographique, et d'une évolution du paysage essentiellement entretenu de la main de l'Homme.

L'ensemble forme une mosaïque paysagère constitutive de secteurs d'habitats naturels pour de nombreuses espèces, végétales comme animales. Ainsi, on retrouve sur le territoire neuf grands secteurs d'habitat, abritant des espèces emblématiques comme la moule perlière, la loutre, l'aigle botté, l'écrevisse à pieds blancs, le lézard ocellé, le chamois...

- Les espaces agro-pastoraux
- Le bocage et son rôle au sein des espaces agro-pastoraux
- Les espaces forestiers et boisés
- Les landes et pelouses d'altitude
- Les coteaux thermophiles
- Les zones humides, lacs et étangs
- Les cours d'eau
- Les vallées glaciaires et escarpées
- Les milieux urbanisés

Tableau de synthèse de l'importance de chaque grand secteur d'habitat naturel

	hectares	% du territoire
Superficie totale du territoire SCoT	180511	100
Coteaux thermophiles	405	0,2%
espaces forestiers	57122	31,6%
espaces agro-pastoraux	106346	58,9%
étage subalpin	1637	0,9%
milieux urbanisés	5374	3,0%
zones humides dont lacs et étangs	6734	3,7%
cours d'eau	linéaire	1 432 km

Source : EIE

2) De nombreux dispositifs en faveur du patrimoine naturel

La géographie des lieux, la géologie, l'hydrologie, le climat, mais aussi la main de l'Homme qui habite ces terres depuis des millénaires, ont forgé un territoire avec une identité propre et unique. Le territoire du SCoT affiche en effet de nombreuses spécificités (le volcanisme, des vallées glaciaires, un réseau dense de cours d'eau en tête de bassin versant, formant des vallées encaissées, de très nombreuses zones humides, un paysage de vallées et de plateaux particulièrement bien entretenues par l'Homme, un système bocager bien présent...). Ce profil confère au territoire une importance toute particulière mais engendre également une grande responsabilité afin de préserver ce capital. C'est pourquoi, historiquement, de nombreuses démarches se sont donc tout naturellement inscrites :

- Les **ZNIEFF** : On recense sur le SCoT 62 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 ;
- Les **Plans Nationaux d'Actions** (PNA) en faveur des espèces menacées : le territoire en compte 7.
- Les **actions spécifiques en faveur des milieux aquatiques** (SDAGE Adour Garonne, SAGE Célé, SAGE Dordogne Amont, inventaires des zones humides, cours d'eau classés liste 1 et liste 2, plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles du Cantal).
- Les **sites Natura 2000** : Le territoire du SCoT abrite 2 sites de la Directive « Oiseaux » mais également 11 sites de la Directive « Habitats faune flore » (classés ZSC ou SIC). Ces sites sont représentatifs de la richesse et de la diversité biologique dans le sud-ouest du Cantal.

- Les **sites gérés par le CEN Auvergne** (6 se trouvent dans le périmètre du SCOT).
- Les **espaces naturels sensibles du Département**, au nombre de 5 sur le SCOT.
- Le **PNR des Volcans d'Auvergne** : 10 communes du SCOT sont adhérentes à la charte et inscrites dans le périmètre Parc.
- Les **sites inscrits et les sites classés** : on dénombre sur le territoire du SCoT, 3 sites classés et 18 sites inscrits. Parmi ces sites, 9 ont été retenus principalement au titre du patrimoine naturel et paysager qu'ils représentent.
- La **réserve de biosphère du bassin de la Dordogne** (UNESCO) : à l'échelle du SCoT, 52 communes sont incluses dans le périmètre (7 sont dans la « zone tampon, 45 se trouvent dans « l'aire de transition », aucune ne se trouve dans l'aire centrale).
- Le **Puy Mary et le label Grand Site de France**.

Tableau de synthèse des surfaces représentées par les mesures de protection, d'inventaire, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel
(source : DREAL LR, IGN, Conseil Général)

	hectares	% du territoire
Superficie totale du territoire SCoT	180511	100
Superficie totale concernée par une aire de protection, d'inventaire ou de gestion	132274,1	73,3
Réserve de biosphère UNESCO - Zone tampon	18455	10,22%
Réserve de biosphère UNESCO - Aire de transition	83387,9	46,20%
Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne	23818,9	13,20%
Grand Site du Puy Mary	7057,1	3,91%
sites du Conservatoire des Espaces Naturels	68,6	0,04%
Sites Natura 2000 (directive Habitats)	3734	2,07%
Sites Natura 2000 (directive Oiseaux)	2189,9	1,21%
ZNIEFF de type 1	20274,6	11,23%
ZNIEFF de type 2	43478,7	24,09%
Espaces naturels sensibles du Conseil Général	876,6	0,49%
Sites inscrits	238,9	0,13%
Sites classés	1587	0,88%
zones humides	6734,2	3,73%
	linéaire en km	
rivières classées en liste 1	1134,8	
rivières classées en liste 2	125,5	

La surface concernée par un inventaire, une mesure de gestion, de protection ou de valorisation du patrimoine naturel représente 73,3% du territoire du SCOT, soit plus de 132 000 hectares. Ce chiffre emmène deux conclusions :

- le territoire est très riche sur le plan environnemental puisqu'il fait l'objet de très nombreuses actions ou classements ;
- il porte une responsabilité forte dans la préservation de ce patrimoine naturel unique, véritable vitrine et marque de fabrique ;

Le SCOT est un outil permettant de révéler au mieux ces caractéristiques. En effet, au lieu de considérer nombre de ces périmètres comme des « contraintes » environnementales, il doit être en mesure de valoriser ce patrimoine pour ce qu'il représente, à savoir comme un atout considérable d'attractivité (comme destination touristique, pour l'implantation de filières économiques et/ou d'entreprises en recherche d'implantations « au vert », enfin pour une population résidente attirée par un territoire rural préservé).

3) La trame verte et bleue du SCOT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

Cadre réglementaire de préservation des continuités écologiques

Principes généraux du code de l'urbanisme

« L'action des collectivités vise à atteindre [...]

- Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels
- La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ».

Les principes généraux du code de l'urbanisme s'appliquent aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Cartes communales) mais également à l'ensemble des démarches de planification prévues par le code de l'urbanisme : chartes

de Parcs Naturels Régionaux, AVAP, règlements de lotissements, projets d'aménagement de bourgs, charte de qualité architecturale et paysagère...

Méthode appliquée et commentaires

La trame verte et bleue du SCOT du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie a été élaborée en premier lieu par une analyse du SRCE (schéma regional de cohérence écologique).

Dans un second temps, nous avons procédé en notre propre démarche d'identification du patrimoine naturel et de ses enjeux sur le territoire du SCOT. Cette démarche d'identification, le travail de recensement qui en découle, et les enjeux qui en ressortent, sont retranscrits avec précision au sein de l'EIE.

Enfin, un rapprochement entre les deux approches a permis de finaliser le travail de construction de la trame verte et bleue.

La trame verte, ses menaces, ses objectifs

Les réservoirs de biodiversité

Sur le territoire du SCOT, les réservoirs de biodiversité sont formés par les périmètres sur lesquels la biodiversité est remarquable à plusieurs titres :

- elle a été inventoriée et a permis de révéler une richesse nécessitant un classement (ZNIEFF 1) ;
- elle fait l'objet de mesures de protection et de gestion visant à la préserver et à la développer (sites Natura 2000, sites CEN, ENS) ;

- elle est inféodée à un milieu présent sur le territoire reconnu comme spécifique et potentiellement riche sur le plan biologique (étage subalpin, milieux thermophiles).

Ces cœurs de biodiversité représentent les espaces essentiels de la trame verte, ils sont vitaux pour de très nombreuses espèces animales en tant qu'habitats de nidification, de repos, de reproduction, ou bien de chasse. Ils abritent par ailleurs une grande variété d'espèces végétales, dont certaines sont protégées. Elles se développent ici dans un environnement qui leur est favorable, et qui est constitué pour l'essentiel par des habitats naturels d'intérêt communautaire.

La vocation de ces espaces est d'être protégée de forme d'aménagement qui nuirait à la conservation des habitats et des espèces qui les occupent. L'objectif est donc de maintenir les fonctionnalités des habitats qui composent ces espaces à travers des modes de gestion adaptés, ce qui n'exclut toutefois par leur valorisation touristique.

Les corridors écologiques diffus

Les corridors écologiques diffus sont pour l'essentiel, constitués par les deux principaux continuums du territoire du SCOT, à savoir les espaces agricoles et les espaces forestiers.

Les espaces agro-pastoraux ont été identifiés, d'une part, via le registre parcellaire graphique (RPG) le plus récent (2013). Le RPG est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles utilisé pour la gestion des aides européennes à la surface.

D'autre part, l'identification des espaces constitutifs de la trame agropastorale a été complétée par un travail de localisation des autres parcelles agricoles⁴ (supérieures à 5000m²), valorisées non professionnellement, ou anciennement valorisées, ou encore potentiellement valorisables. Ce travail a permis d'enrichir la trame agropastorale en faisant apparaître la grande majorité des espaces agricoles réellement existants sur le territoire.

Ainsi l'ensemble des espaces agricoles constitue la "colonne vertébrale" du territoire, couvrant près de 60 % de la surface totale du SCoT. La particularité du territoire est que les prairies permanentes y sont majoritaires, surtout sur la partie est et nord-est, qui est la plus montagnaise. Cette spécificité est très bénéfique sur le plan de la biodiversité, puisque les prairies permanentes sont particulièrement attractives pour les espèces. Clairement, l'activité d'élevage contribue ici fortement à la préservation de la biodiversité par le maintien des prairies. Les surfaces en herbe (en particulier les prairies naturelles) sont en effet les plus favorables au maintien des espèces, qu'elles soient animales ou végétales.

La trame boisée est constituée de l'ensemble des forêts, publiques ou privées, présentes sur le territoire. Ces forêts ont la particularité de former des ensembles particulièrement homogènes, formant ainsi de véritables corridors écologiques, lorsqu'elles s'étendent sur les reliefs des vallées escarpées et glaciaires, relativement nombreuses sur le territoire.

⁴ *isolement des espaces vides suite à projection des autres données d'occupation des sols : zones bâties, infrastructures, forêts, rivières, lacs, mares, îlots RPG, autres surfaces artificialisées(carrières, golfs...), secteurs dont la pente est supérieure à 30%. Puis exclusion des espaces vides inférieurs à 5000m².*

A ces deux entités écologiques majeures, viennent s'ajouter quatre composantes essentielles des continuités écologiques :

- la continuité aquatique (qui fait l'objet de la réalisation d'une trame bleue) ;
- les ripisylves associées ;
- le bocage ;
- les zones humides.

En effet, ces milieux peuvent être la composante à la fois de la trame agropastorale, de la trame forestière, et de la trame bleue. Ils constituent souvent à la fois des habitats, mais aussi des liens essentiels, pour de nombreuses espèces, entre deux secteurs favorables. Bien que n'affichant pas toujours une continuité marquée, ces milieux peuvent présenter une répartition dont l'homogénéité, la régularité, ou la densité font qu'ils sont particulièrement propices en tant que supports à la continuité écologique.

L'identification d'une forte densité de zones humides correspond à une densité de plus de 2000 pixels (de Zones Humides de 25m²) par km², soit plus de 5% de zones humides par km².

L'identification d'une densité forte de bocage équivaut à plus de 1km de linéaire de bocage par km².

La vocation des corridors écologiques diffus est de maintenir les liaisons entre les cœurs de biodiversité, à travers des espaces favorables (voire très favorables) au maintien et au déplacement des espèces, et donc propices au maintien en bon état de conservation de leurs habitats. L'objectif est de limiter la fragmentation de ces espaces et ses impacts cumulés, et donc d'éviter toute forme d'aménagement potentiellement nuisible ou dérangeante pour les espèces. Cet objectif nécessite de repérer

puis de veiller au maintien des transparences existantes (en identifiant particulièrement les transparences les plus menacées), et de maintenir les fonctionnalités des milieux qui composent ces espaces à travers des modes de gestion adaptés.

Les obstacles et les perturbations

Les obstacles et les perturbations aux continuités écologiques sont liés directement à l'Homme, à ses aménagements et à ses usages. Les aménagements forment ainsi de véritables barrières de par leur nature (artificialisation, imperméabilisation, infranchissabilité...) ; les usages apportent quant à eux des formes de nuisances (bruit, lumière, ...) perturbantes pour les espèces qui peuvent être dérangées dans leurs cycles de vie (chasse, nidification, reproduction, ...).

Les menaces liées aux évolutions urbaines

L'analyse fait principalement ressortir que certaines évolutions urbaines, ainsi que des formes de mitage de l'espace rural, sont réellement problématiques pour les continuités biologiques, mais aussi pour la gestion paysagère comme pour la préservation du potentiel agricole. En effet, c'est bien la forme que tend à prendre l'urbanisation sur ces secteurs qui génère des perturbations dans les fonctionnalités écologique, paysagère comme agricole.

→ **La péri-urbanisation autour d'Aurillac**

La péri-urbanisation autour du principal pôle d'attractivité du territoire (emplois, services, administration,...) constitue une forme de développement urbain problématique dans le sens où elle est relativement

déstructurée et offre à voir une urbanisation qui se délite peu à peu à travers un espace agricole qui se retrouve de plus en plus morcelé.

→ **Le mitage "linéaire" de la zone rurale avec effet d'obstacle sur la transparence existante**

Ce phénomène est constaté dans de nombreuses communes du territoire, sur lesquelles l'urbanisation récente s'implante de manière discontinue le long d'un axe routier. Cette forme d'urbanisation, si elle perdure sur le long terme, tendra à former peu à peu des « villages-rues », d'une part peu fonctionnels d'un point de vue organisation urbaine et sociale, et d'autre part perturbateurs pour les continuités écologiques, pour les unités agricoles, comme dans la lisibilité des paysages. Cette forme d'urbanisation augmente de fait le risque de conflits d'usage en multipliant les interfaces directes habitations/parcelles agricoles.

→ **Le mitage de la zone rurale sous forme de développement-agrandissement de hameaux à partir de multiples lieux-dits**

Ce phénomène est également avéré dans de nombreuses communes du territoire. Il est essentiellement lié à l'implantation nombreuse et ancienne de lieux-dits ou de hameaux. Ainsi, sur une même commune existent de nombreuses implantations humaines historiques. La vocation agricole du territoire est la principale cause de cette forme d'organisation du bâti et de l'habitat. Aujourd'hui, ces implantations sont autant de points de départ/d'appui à un développement de l'urbanisation ou à l'implantation de bâtiments liés à l'activité agricole (élevage, stockage, habitat).

Cette forme d'urbanisation tend à morceler peu à peu l'espace agricole et la continuité agro-pastorale. En dispersant les implantations humaines, elle peut perturber directement les espèces dans leur cycle de vie. Enfin, cette

forme d'urbanisation dispersée s'avère être à la fois coûteuse pour la collectivité (réalisation et entretien des réseaux, de la voirie, de l'éclairage public...) et peu pertinente d'un point de vue énergétique (génératrice de déplacements, pas adaptée au développement de réseaux de chaleur, des transports en commun...).

Les objectifs permettant de maintenir ou rétablir les continuités

La matérialisation cartographique de l'ensemble des éléments composant la trame verte ainsi que l'identification des menaces, ont permis de révéler des objectifs à atteindre sur des secteurs à enjeux spécifiques :

→ **L'identification de coupures urbaines et/ou de limites à l'urbanisation.**

Leur vocation est double :

- maintenir la continuité et la transparence écologique au sein de la trame agro-pastorale, ou entre deux cœurs de biodiversité ;
- préserver des respirations paysagères entre des secteurs urbanisés.

Certaines de ces coupures sont déjà inscrites aujourd'hui dans les PADD des documents d'urbanisme d'échelle communale (Naucelles, Reilhac) ou dans la charte du PNR des Volcans d'Auvergne.

→ L'identification d'un secteur altéré sur lequel la transparence écologique devra être recherchée dans le cadre de toute nouvelle urbanisation. Le secteur est situé entre l'aéroport et la Commune de Sansac de Marmiesse, au sud de la RN122. Ce secteur mériterait de bénéficier d'une veille foncière sur le plan agricole pour mieux en cerner les enjeux et possibilités d'évolution.

→ L'identification d'une continuité verte à rétablir le long de la Jordanne dans la traversée d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, aux endroits où celle-ci est dégradée.

La cartographie de la trame verte

Elle sera établie, à une échelle large, avec des zooms territoriaux sur les secteurs sur lesquels les obstacles ou les perturbations aux continuités écologiques sont les plus prégnants et pour lesquels une échelle plus détaillée permettra de mieux comprendre et identifier la notion de continuité et les objectifs proposés afin de maintenir ou rétablir ces continuités.

La trame bleue, ses menaces, ses objectifs

Les réservoirs de biodiversité et les continuités aquatiques

En ce qui concerne la trame bleue, les éléments qui la constituent forment par essence à la fois des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques.

Les cours d'eau classés « liste 1 » et « liste 2 » en sont la composante principale. Les objectifs réglementaires assignés à ces cours d'eau doivent permettre le maintien ou la remise en état de leur fonctionnalité écologique. En aucun cas, un nouvel obstacle ne devra à l'avenir altérer la continuité écologique et sédimentaire de ces cours d'eau. Sept cours d'eau sont particulièrement concernés (puisque classés en liste 2) par un objectif de remise en bon état de la fonctionnalité écologique sur une partie ou sur la totalité de leur cours : l'Authre, l'Etze, le Pontal, le ruisseau de la Ressègue, le ruisseau de Roannes, la Rance et la Veyre.

L'ensemble des cours d'eau présentant un bon état ou un très bon état écologique dans le référentiel DCE, sont par ailleurs identifiés en liste 1 et affichent donc le même objectif réglementaire.

Quant aux autres cours d'eau, nombreux sur ce territoire, ils ont vocation à assurer la cohérence de la continuité aquatique avec l'ensemble des cours d'eau des listes 1 et 2. L'objectif à rechercher pour ces cours d'eau, et pour le bon fonctionnement de la trame bleue, est leur bonne fonctionnalité écologique. On peut noter la politique de revalorisation des rivières et des berges engagées par certaines communes le long de la Jordanne notamment.

Enfin, l'ensemble des zones humides répertoriées sur le territoire forme un élément essentiel de la trame bleue, puisqu'il joue à la fois un rôle de stockage et de régulateur de l'eau, de filtre naturel, mais aussi parce qu'il est constitué de nombreux habitats naturels abritant de multiples espèces (végétales comme animales). L'objectif à rechercher pour ces zones humides est leur prise en compte avant tout projet éventuel d'aménagement.

Les obstacles aux continuités écologiques

Le long de la trame bleue, sur ce territoire de montagne, de multiples ouvrages ont été construits au fil des siècles par l'Homme (depuis les petits seuils et digues permettant d'alimenter par le passé des canaux, des moulins, des tanneries... jusqu'aux ouvrages actuels parmi lesquels les barrages producteurs d'hydro-électricité).

Tous ces ouvrages forment aujourd'hui des obstacles à la continuité naturelle (sédimentaire et biologique) des cours d'eau puisque très peu sont équipés d'un ouvrage de franchissement piscicole. Parfois, comme dans la

haute vallée de la Cère ou de la Jordanne, le caractère torrentiel associé à la géologie des sols a produit naturellement des seuils infranchissables pour la faune aquatique (cascades de Faillitoux, de la Conche, de la Roucolle, de Fournols, de Liadouze...).

Sur ces obstacles, particulièrement nombreux sur la Cère, la Jordanne, l'Authre, le ruisseau de Roannes, l'Etze, la Rance et le Célé, l'objectif à rechercher est de mettre en place, quand cela est possible, des dispositifs de transit pour la faune comme pour les sédiments. Cet objectif est par ailleurs réglementairement imposé sur les cours d'eau classés en liste 2.

Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Un territoire composé d'une mosaïque d'habitats naturels variés, fruits de la main de l'Homme et abritant de nombreuses espèces emblématiques et protégées ;
- Un secteur géographique très riche sur le plan environnemental et patrimonial, qui est l'objet de très nombreuses actions d'inventaire, de classement comme de gestion ;
- Un territoire qui porte donc une responsabilité forte dans la préservation de ce patrimoine naturel unique, véritable vitrine et marque de fabrique ;
- Une trame verte et bleue fonctionnelle, s'appuyant principalement sur les espaces agricoles et forestiers mais aussi sur un chevelu important de cours d'eau, formant une mosaïque de qualité favorable aux continuités écologiques.
- L'identification de « tendances à l'œuvre » sur le territoire, en lien avec le développement résidentiel et économique, et pouvant générer des perturbations sinon des obstacles aux continuités écologiques, agricoles et paysagères.

Questionnements :

- Quels objectifs de préservation pour les espaces naturels et agricoles constitutifs de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors diffus) ?
- Les conséquences liées aux évolutions urbaines récentes sont-elles bien identifiées et systématiquement compensées ?
- Quels objectifs retenir pour maintenir ou rétablir les continuités sur ces secteurs identifiés (corridors linéaires à maintenir ou restaurer) ?

Enjeux :

- Le fonctionnement naturel de tous les milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'eau.
- Le bon fonctionnement de la trame agri-environnementale et paysagère.
- L'articulation entre la trame verte et la trame bleue : Préserver ou restaurer les berges des cours d'eau (ripisylves, végétation rivulaire, bandes enherbées des parcelles agricoles...); Identifier et agir sur toutes les pollutions de l'eau (principalement d'origine agricole et urbaine); encourager la valorisation des cours d'eau, notamment en milieu urbain.
- Valoriser le patrimoine naturel pour ce qu'il représente, à savoir un atout considérable d'attractivité (comme destination touristique, pour l'implantation de filières économiques et/ou d'entreprises en recherche d'implantations « au vert », enfin pour une population résidente attirée par un territoire rural préservé).

L'agriculture : le pivot entre territoire vécu et territoire perçu

- Renvoi à l'EIE pour le diagnostic agricole complet

Synthèse :

Atouts

- Une agriculture qui tient le territoire et façonne les paysages.
- Une surface exploitée en capacité de couvrir les besoins à l'année d'une agglomération de 300 000 habitants.
- L'importance de l'herbe (STH), puits de carbone et bon support de biodiversité, surtout sur les reliefs des monts du Cantal.
- Une capacité de production en ressources fourragères variées, surtout en Châtaigneraie.
- Une population agricole importante : un secteur véritable générateur d'emplois directs et indirects.
- Un rôle majeur sur le plan environnemental (tampon et filtre dans l'écoulement des eaux ; TVB ; prévention des risques ; captage du carbone).
- De nombreuses filières de qualité permettant de valoriser les productions (essentiellement autour des races et des AOP fromagères).

Faiblesses

- Une valorisation des produits encore insuffisante.
- Un prix du foncier élevé et des transmissions difficiles notamment du fait du capital nécessaire.
- Une agriculture peu diversifiée avec un type de production ultra dominant : l'élevage.
- Des pressions existantes sur l'environnement (quantité eau, qualité eau, GES).
- Une filière bio peu développée.
- Un aménagement foncier encore peu mis en place (seulement sur 7 communes).

Opportunités

- La réforme de la PAC favorable à l'agriculture de montagne et à l'élevage.
- Des mesures d'accompagnement en matière environnementale (MAE, ICHN, PMVA, PAT Célé, AB...).
- Des opportunités réelles de diversification (solaire en lien avec les PMBE, méthanisation, agro-tourisme, vente directe...).
- L'aménagement foncier (réduction du morcellement parcellaire, réalisation de travaux connexes comme les chemins) source de gain de temps, diminution des coûts, réduction des émissions de gaz à effet de serre, meilleure transmissibilité des exploitations.
- La valorisation des productions dans les filières courtes (vente directe ou locale) et dans la différenciation (un produit unique, de qualité, à un prix différent).
- L'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations.
- Les regroupements d'exploitations en GAEC, permettant de consolider les structures et d'améliorer les conditions de travail et la vie sociale des agriculteurs.

Menaces

- L'intensification des pratiques et ses conséquences sur l'environnement ;
- La baisse du nombre d'exploitations et la baisse du nombre d'actifs agricoles, en lien avec l'agrandissement des exploitations existantes, phénomène déstructurant tant pour la vie du territoire que pour la pérennité des emplois ;
- L'artificialisation des espaces agricoles par l'urbanisation et le solaire au sol.
- L'abandon des secteurs les moins mécanisables et un enrichissement de ces terres.
- La suppression des quotas laitiers en 2015.

Questionnements :

- Comment assurer la préservation des espaces agricoles ? Par conséquent, quels objectifs définir en matière de développement résidentiel et économique ?
- Par quels moyens favoriser le maintien d'une économie agricole dynamique et structurante pour le territoire ?
- Comment préserver la qualité des espaces agricoles ?
- Quelles solutions apporter sur les secteurs à enjeux identifiés ? Quelles actions sont envisageables à l'échelle du SCoT en lien avec les problématiques foncières (reprises, aménagements fonciers, conflits d'usage) ?

Enjeux :

- Le maintien d'une économie agricole génératrice d'emplois, garante de l'entretien des paysages, et source de bénéfices induits pour le territoire (bonne valorisation des productions, production d'énergie, autonomie alimentaire fourragère et pour les Hommes).
- Le maintien et le développement d'un territoire attractif pour les vocations agricoles, notamment en termes d'équipements et d'environnement social.
- La préservation des équilibres entre milieux humides, forestiers, urbains et agricoles. Préservation des atouts des espaces agricoles (paysagers et environnementaux, économiques et nourriciers, énergétiques) face à une progression de l'artificialisation des sols (urbanisation, péri-urbanisation, mitage, développement du solaire au sol).
- Le développement d'une agriculture économe (en intrants, en coût de reprise et de fonctionnement des exploitations, en énergie, en eau) et autonome (plus d'autonomie alimentaire, plus de ressources fourragères, plus de circuits courts, une meilleure valorisation et différenciation de la production, plus de valorisation des déchets par la méthanisation) dans une perspective d'adaptation au changement climatique.
- Le maintien de la qualité des paysages et des milieux naturels, impactés et tenus pour une grande part par les pratiques agricoles, et garants de l'image et de l'attractivité du territoire.

CHAPITRE II : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET CONSTRUCTIVES

Cette partie permet de mettre en évidence le découplage récent des dynamiques territoriales économiques, pour lesquelles la tendance est à la concentration des activités et des emplois, et des dynamiques démographiques et constructives, pour lesquelles on observe une dispersion des logements et de la population. Ces évolutions tendent à fragiliser certains des murs porteurs du territoire, comme la structuration historique du territoire autour de son centre ou encore la qualité de ses espaces agri-naturels. Cette double dynamique contribue également à fragiliser les fonctions urbaines et villageoises des territoires, notamment en rendant difficile l'organisation des déplacements ou le maintien de services et d'équipements de proximité.

Une polarisation économique très marquée

1) Une aire urbaine de plus en plus étendue

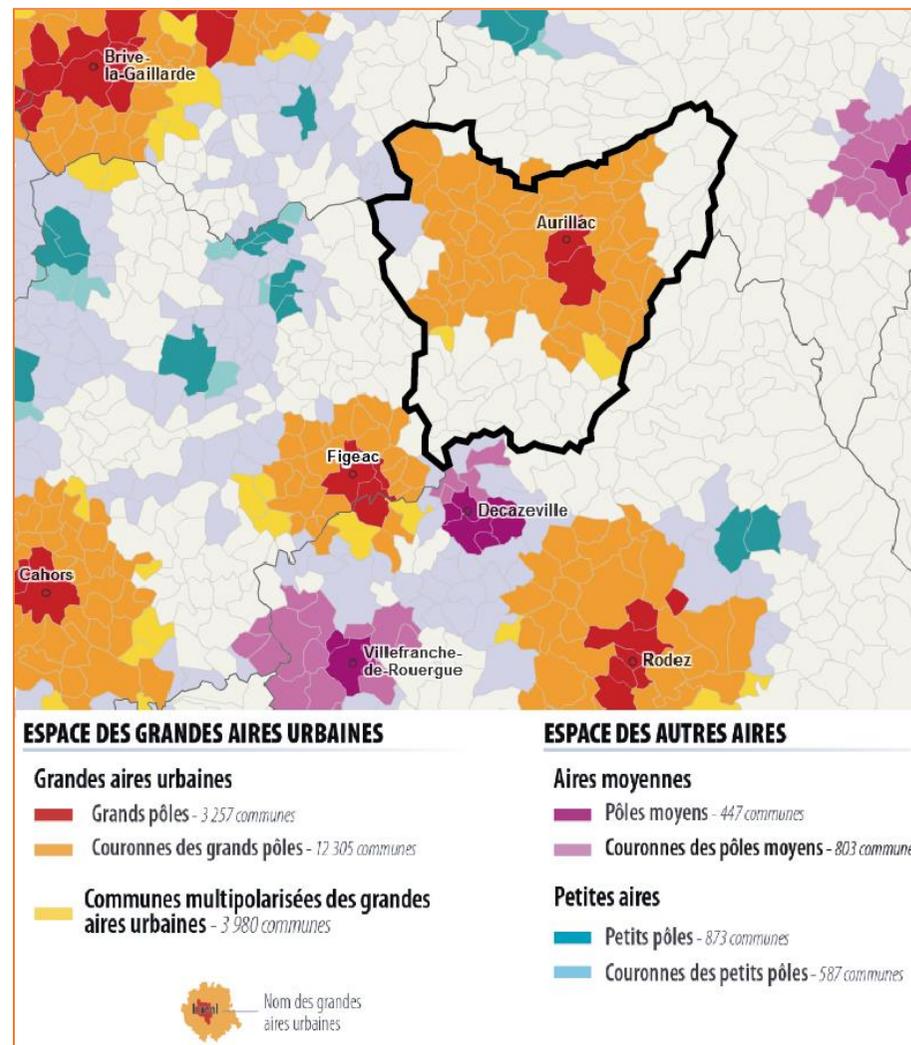
Un pôle majeur ultra-dominant

Le territoire du SCoT compte une seule aire urbaine au sens de l'INSEE⁵, constituée autour du « grand pôle » d'Aurillac. Celui-ci est formé par les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, qui concentrent 42% de la population et 68% des emplois du SCoT (et 74% des emplois salariés). Le cœur de l'aire urbaine (Aurillac et Arpajon-sur-Cère) représente au total près de 23 000 emplois, dont plus de 21 600 à Aurillac. Cette aire urbaine polarise largement au-delà de la CABA, puisqu'elle concerne une grande partie des C.C. Cère et Goul en Carladès, Entre deux Lacs et Cère et Rance en Châtaigneraie et le nord de la C.C. du Pays de Montsalvy. Les autres territoires du SCoT, même s'ils n'apparaissent pas dans l'aire urbaine d'Aurillac au sens de l'INSEE, restent majoritairement sous influence principale d'Aurillac ; seul le sud du territoire, notamment la région de Mours, se situe au carrefour des influences d'Aurillac, de Figeac ou de

⁵ Selon l'INSEE, une aire urbaine « est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ».

Decazeville. Au-delà de ces aires urbaines, le territoire est également influencé par les pôles régionaux de Clermont-Ferrand, Toulouse ou Montpellier.

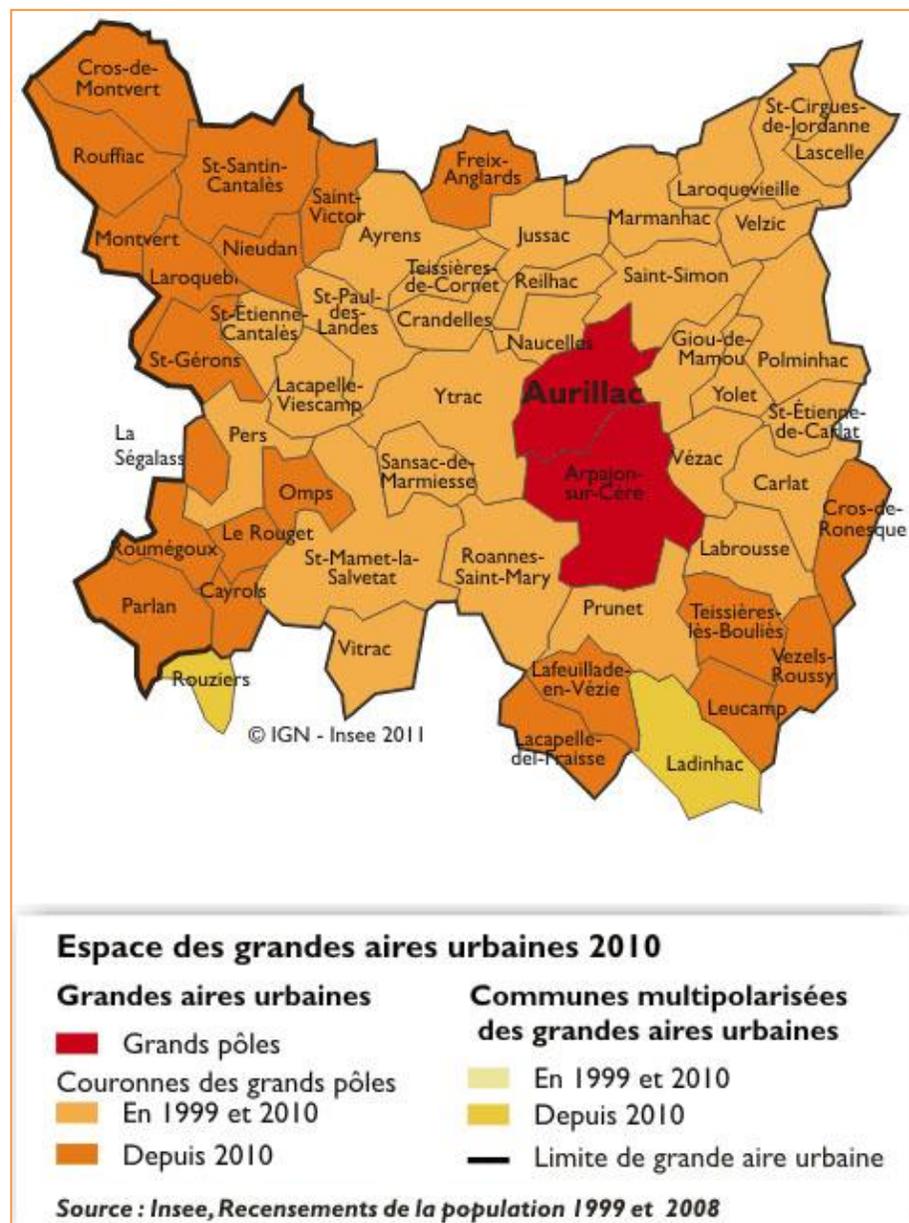
L'aire urbaine d'Aurillac en 2010



Une aire urbaine en progression

Entre 1999 et 2012, le pôle Aurillac-Arpajon a perdu environ 1 040 emplois, alors que l'ensemble du territoire du SCoT a gagné 1277 emplois sur la même période. Si le volume d'emploi du pôle est en augmentation (+3,9 %), la croissance de l'aire urbaine correspond en premier lieu à l'éloignement de plus en plus lointain des actifs y travaillant (le pôle ayant perdu 7.8 % de sa population sur la période), créant de fait un lien de dépendance de plus en plus fort entre le pôle et sa périphérie. En parallèle, les communes concernées par l'installation de ces populations travaillant sur le pôle Aurillac-Arpajon-sur-Cère voient typiquement, dans un second temps, augmenter le volume de leurs emplois locaux, notamment ceux de « l'économie résidentielle ».

Evolution de l'aire urbaine entre 1999 et 2010

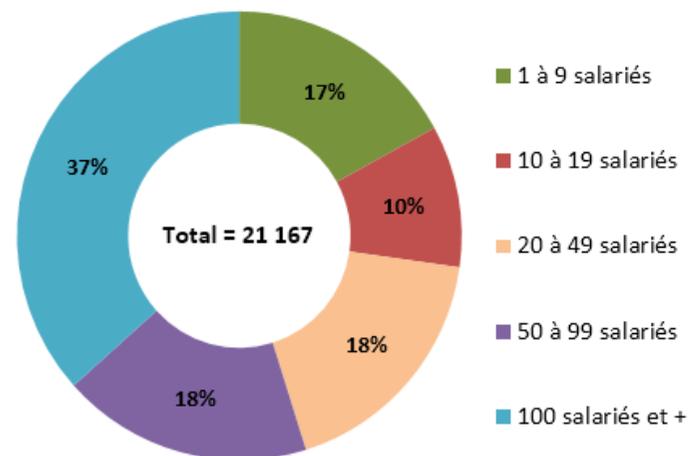


Un pôle bien diversifié

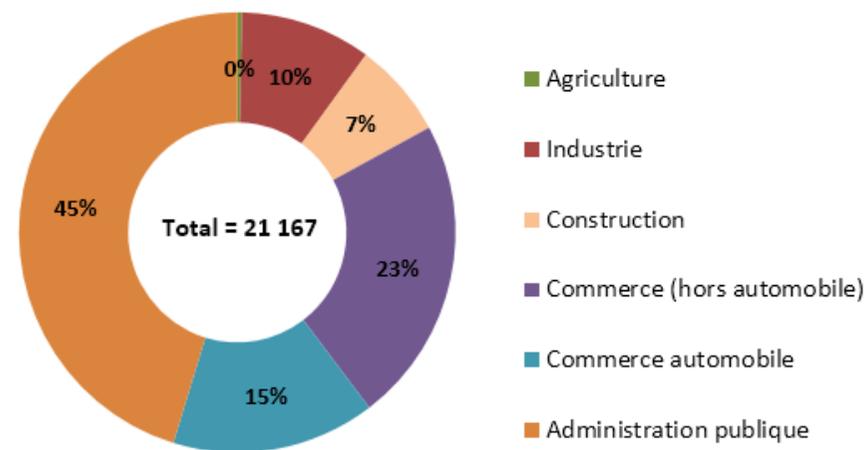
En 2010, la progression du nombre d’emplois sur le pôle Aurillac/Arpajon-sur-Cère était remarquable dans un contexte de crise et de déclin démographique, et attestait de la bonne santé économique de ce pôle et de sa grande diversification. En 2012, le territoire accuse une légère perte d’emplois : -300 emplois en 2 ans, soit environ – 2 % par an dans les secteurs de l’industrie, de la construction et du commerce automobile.

Dans les secteurs représentés dans le pôle : outre l’administration, le commerce et la construction représentent 45 % des emplois. La part relativement faible de l’industrie, qui est déclinante au niveau national, permet au pôle d’être moins touché par la désindustrialisation. La diversification s’observe également en matière de taille d’entreprises : toutes les tailles d’entreprises sont bien représentées, des TPE aux grandes entreprises, avec un tissu d’entreprises de 10 à 50 salariés représentant 28 % des emplois salariés.

Emplois salariés par taille d'entreprise (2013)
dans l'agglomération Aurillac-Arpajon/Cère



Typologie des emplois salariés (2013)
dans l'agglomération Aurillac-Arpajon/Cère



2) Répartition des emplois

Une absence de pôles intermédiaires

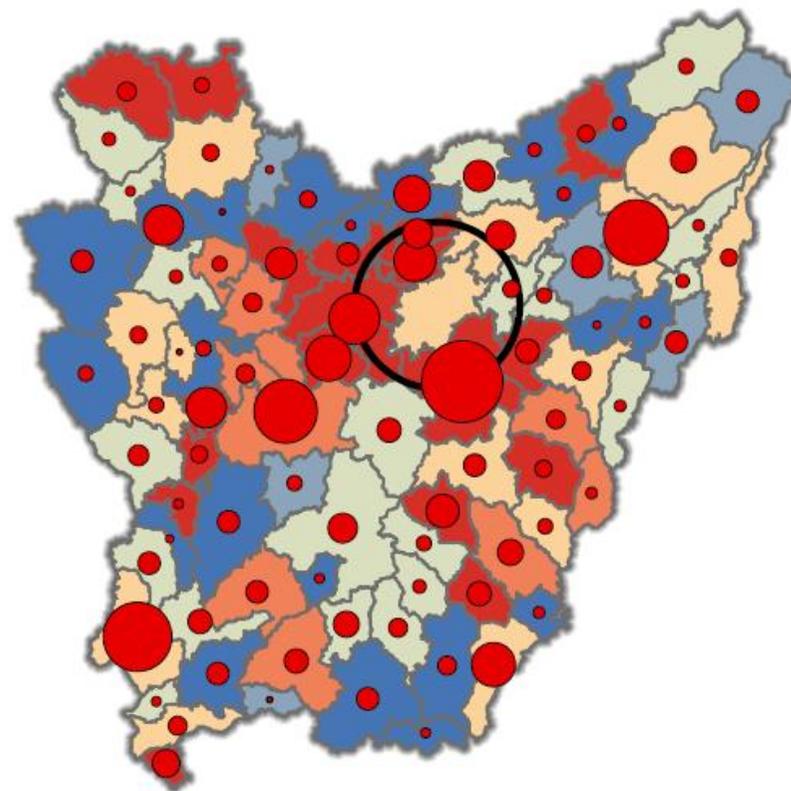
En dehors du pôle majeur Aurillac/Arpajon-sur-Cère qui compte près de 23 000 emplois, aucune polarité secondaire n'émerge sur le territoire, et aucune commune ne présente un pôle supérieur à 1 000 emplois. Seuls quelques communes arrivent à polariser des activités, liées notamment aux fonctions administratives et à l'économie présente (éducation, commerces alimentaires, tourisme), comme Maurs (940 emplois), Vic-sur-Cère (840 emplois) ou St-Mamet-la-Salvetat (780 emplois) en 2012.

Des inégalités qui se creusent en matière de ratio emplois/actifs

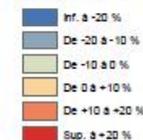
Le nombre d'emplois par actif est globalement en progression sur l'ensemble du territoire entre 1999 et 2012, passant de 0,89 à 0,93 entre ces deux dates. Outre le pôle Aurillac/Arpajon-sur-Cère qui est largement excédentaire (1,1 emploi par actif dont 1,8 emploi par actif à Aurillac), quelques pôles de proximité ont également un ratio positif : Maurs, Vic-sur-Cère, Saint-Mamet-la-Salvetat, Mourjou, Laroquebrou, Montsalvy. Les autres communes en situation d'excédent sont rares et leur situation s'explique le plus souvent par la présence d'une grande société, comme Auvergne Isolation à Montmurat (146 emplois pour 66 actifs).

Une grande majorité des communes rurales se trouve en situation de déficit d'emplois. La situation est la plus inquiétante pour les communes périurbaines, qui connaissent le ratio le plus défavorable (parfois moins d'un emploi pour quatre actifs) et dont la situation s'est largement détériorée dans la période intercensitaire.

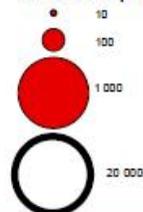
Localisation des emplois en 2012



Evolution 1999 - 2012



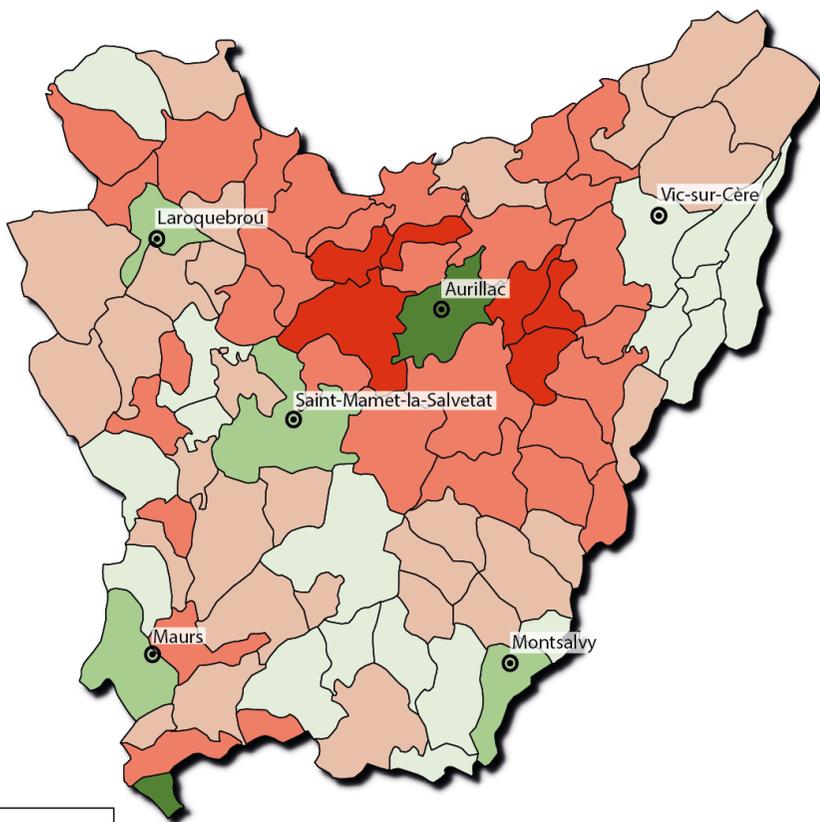
Nombre d'emplois en 2012



Source : BDTPO (2013)

Conception : Terres Neuves 2016

Ratio Emploi / Actif en 1999



- Inf. à 0,25
- De 0,25 à 0,50
- De 0,50 à 0,75
- De 0,75 à 1
- De 1 à 1,25
- Sup. à 1,25
- Non renseigné

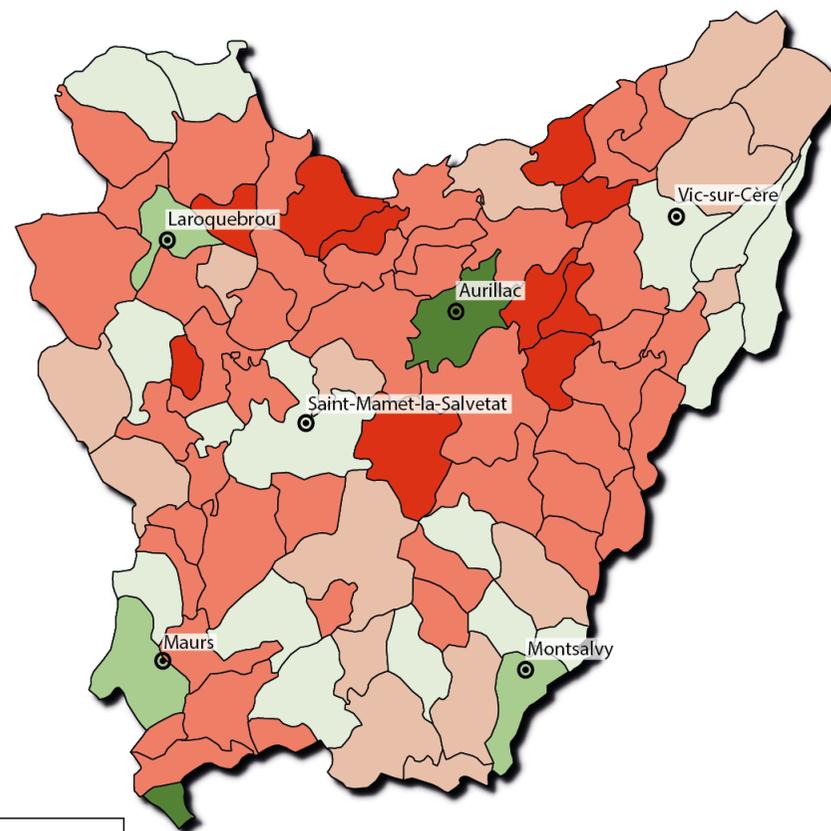


Réalisation : Terres Neuves 2016

0 5 10 km



Ratio Emploi / Actif en 2012



- Inf. à 0,25
- De 0,25 à 0,50
- De 0,50 à 0,75
- De 0,75 à 1
- De 1 à 1,25
- Sup. à 1,25
- Non renseigné



Réalisation : Terres Neuves 2016

0 5 10 km



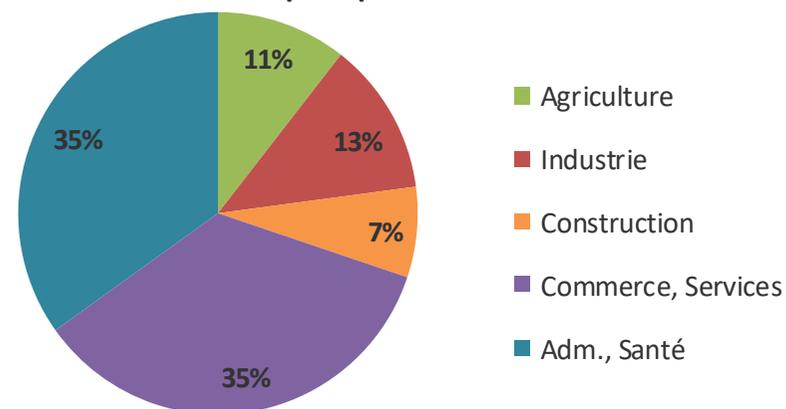
Sur le territoire du SCoT, l'emploi largement soutenu par le commerce et les administrations

L'administration et le commerce représentent en 2012 près des trois quarts des emplois du territoire, avec une légère progression de cette part depuis 1999 (+ 1 point dans le commerce et + 2 points dans l'administration). Le secteur industriel, bien représenté dans le nord du territoire, décline (-2 point, soit 540 emplois), notamment sur le pôle Aurillac-Arpajon, mais se maintient relativement bien dans les autres territoires. Globalement, le territoire est relativement moins marqué par les effets de la désindustrialisation que le reste de la région.

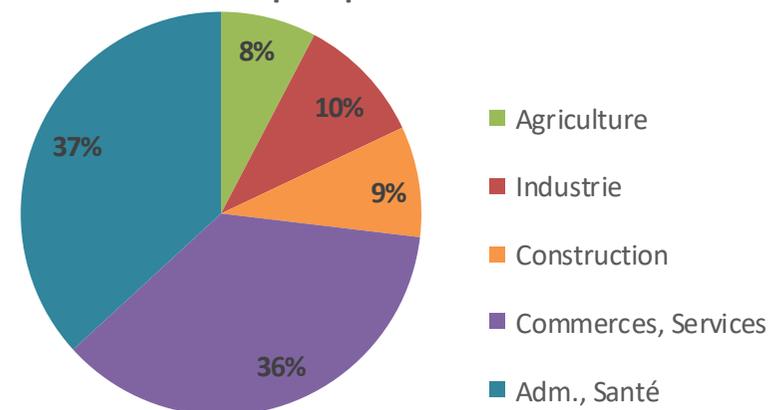
L'agriculture est le secteur qui connaît la plus forte diminution (-3 points, soit environ 830 emplois en moins), mais elle reste à un niveau relativement élevé (8%) sur le territoire, et très élevé hors d'une large agglomération d'Aurillac : 23% d'emplois agricoles sur le territoire du SCoT hors pôle Aurillac-Arpajon, plus de 50% d'emplois agricoles sur de nombreuses communes rurales.

Le secteur de la construction enregistre la plus forte progression (+2 points, soit 630 emplois), qui concerne en premier lieu la zone périurbaine d'Aurillac, en fort développement récemment. C'est dans le domaine périurbain qu'on observe également la progression la plus importante des emplois liés aux administrations et au commerce.

Part des emplois par secteurs en 1999

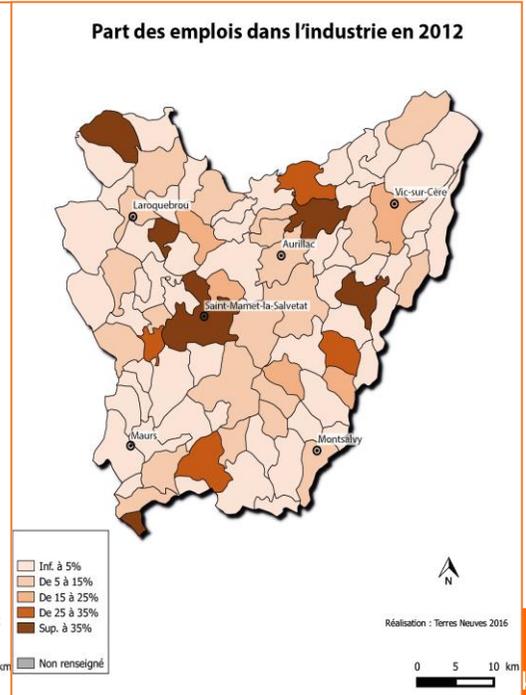
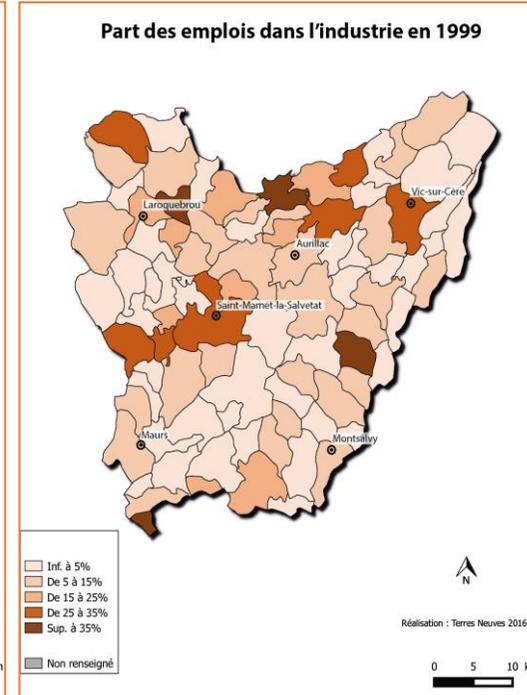
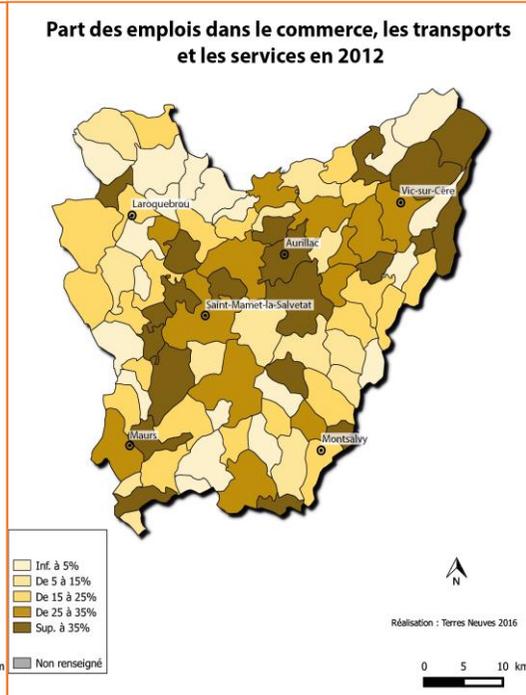
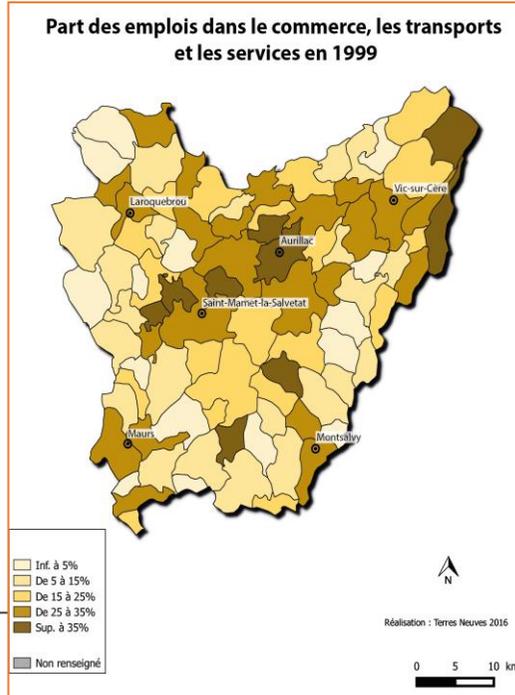
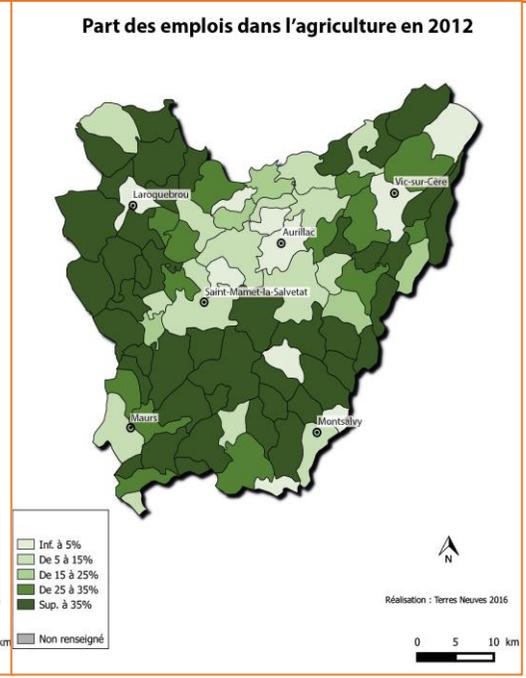
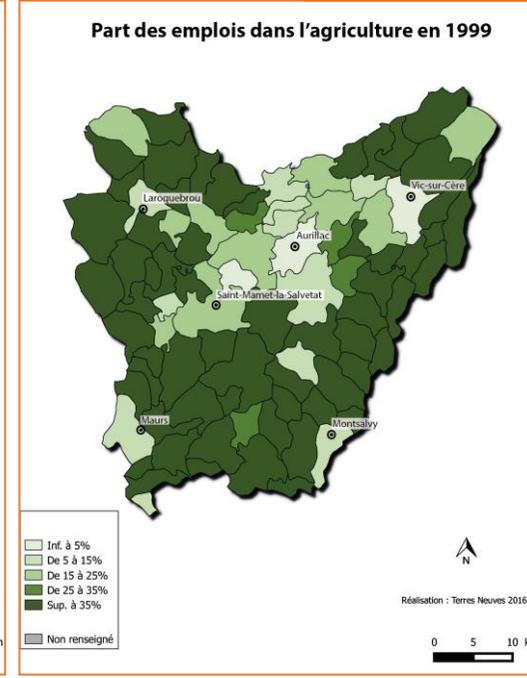
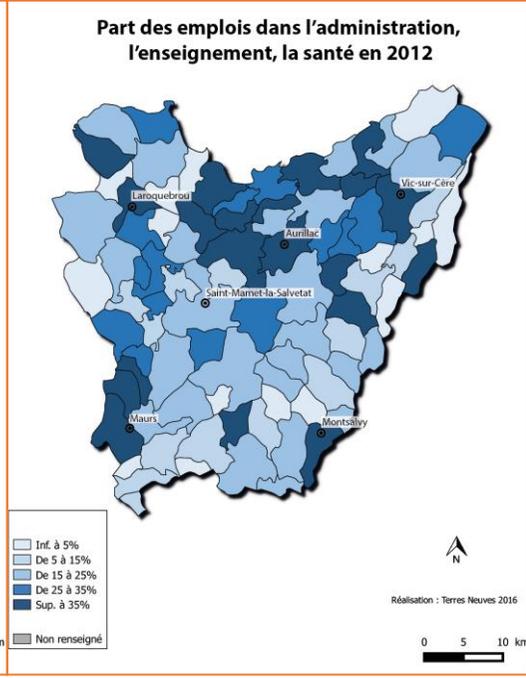
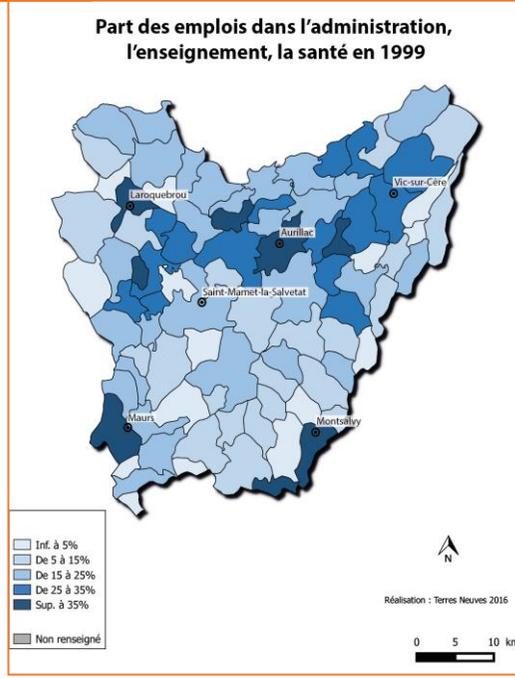


Part des emplois par secteurs en 2012



Repères cartographiques : évolution de la répartition des emplois par secteurs d'activité

Diagnostic



Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Un **pôle urbain** bien structuré et diversifié, qui concentre **68% des emplois** du SCoT, qui polarise les activités et les emplois mais qui connaît une baisse du nombre d'emplois entre 2010 et 2012;
- Un territoire encore **largement agricole** : **23% des emplois** hors du pôle urbain ;
- Un ratio emploi/actif légèrement déficitaire (0,93), mais en progression sur le territoire (0,89 en 1999), avec **des inégalités territoriales qui se creusent** (certaines communes ont moins d'un emploi pour quatre actifs) ;
- Les problèmes liés à la répartition des emplois et des actifs vont s'exacerber avec la diminution de 18% de la part des actifs d'ici 2040.

Questionnements :

- Comment **limiter les inégalités territoriales** en matière de ratio emploi/actif ?
- Comment **maintenir les entreprises agricoles** qui alimentent d'autres entreprises en amont et en aval ?

Enjeux :

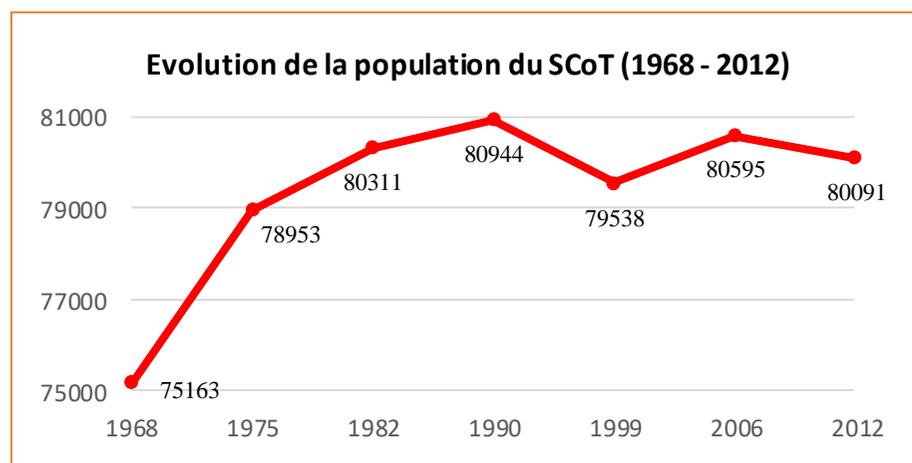
- La **problématique du ratio emplois/actifs est une question cruciale** pour le territoire, car elle remet en cause à terme son armature urbaine. La problématique de création d'emploi au sein du territoire doit faire l'objet d'une **réflexion transversale**, notamment avec les problématiques de capacité d'accueil de population, de localisation de l'habitat et de déplacements domicile-travail ;
- Développer les leviers de l'économie de demain, dont certains permettent de **fixer des emplois dans les territoires ruraux** : développement de certaines industries, de l'attractivité touristique, de l'aménagement numérique du territoire, des filières liées au vieillissement de la population (voir partie 3) ;
- Intégrer le vieillissement des actifs dans la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEC).

Une dynamique démographique atone

1) Un territoire démographiquement fragile

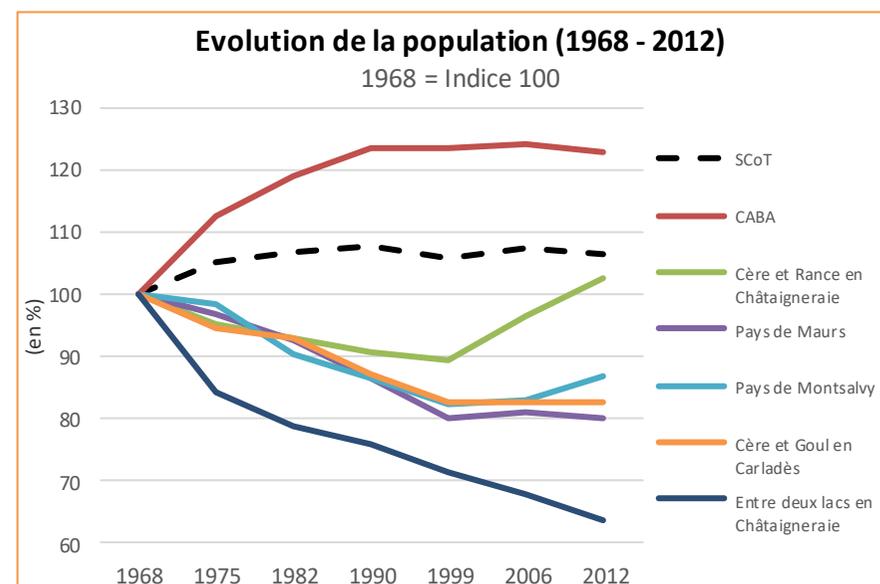
Une population stable depuis 30 ans...

La population du SCoT, qui compte 80 091 habitants en 2012 (contre 80 177 habitants en 2010), est quasiment stable depuis le début des années 1980. La situation du territoire contraste avec celle du département, dans lequel le rythme de croissance est négatif depuis 1968, avec un rythme annuel moyen de -0,32%/an en moyenne de 1968 à 2010. Si la période la plus récente laisse entrevoir une légère croissance (0,1%/an de 1999 à 2012), l'INSEE indique (étude 2014) que la tendance s'est dégradée depuis 2006 (-0,1%/an de 2006 à 2012).



... mais dont la répartition évolue fortement

Si la population totale du SCoT semble peu évoluer depuis 30 ans, sa répartition, est au contraire en pleine évolution. Ainsi, sur le temps long, la stabilité de la population s'explique par l'équilibre entre le déclin démographique de l'ensemble des communautés de communes du territoire, qui est compensé dans des proportions comparables par l'accroissement démographique de la CABA. Les années 1990 marquent un tournant, avec une stabilisation de la population de la CABA et un report de la dynamique démographique au niveau de la C.C. Cère et Rance en Châtaigneraie (+ 1 %/an de 1999 à 2012), et dans une moindre mesure, sur les autres C.C. (hormis Entre deux Lacs en Châtaigneraie). La situation démographique paraît particulièrement inquiétante dans la C.C. Entre deux Lacs en Châtaigneraie, qui a perdu 36.5% de sa population depuis 1968 et qui connaît depuis 1999 la tendance la plus négative (-0,8%/an).



Cette répartition de population se traduit par une densité de population relativement faible, avec une moyenne à 35 hab./km² sur le SCoT, mais surtout très inégale puisque la densité est de 20 hab./km² hors de la CABA.

Sur la période la plus récente (1999-2012), le SCoT enregistre une faible croissance de population (0,1% /an, soit 553 habitants supplémentaires), qui s'explique par un solde migratoire positif (0,2%/an), qui vient combler un léger déclin naturel (-0,1%/an). Ainsi, le territoire, malgré les idées reçues, est attractif, et pas seulement pour les retraités : le solde migratoire est également positif pour les ménages dont la personne de référence a entre 30 et 45 ans (graphique ci-après). Il convient de noter que le solde migratoire est largement positif avec l'Île de France, qui représente le principal apport du territoire, devant les départements limitrophes réunis.

Une polarité bien marquée... mais qui se dépeuple

Sur les 80 091 habitants que comptait le SCoT en 2012, 67% étaient situés dans la CABA et 42% dans le pôle Aurillac/Arpajon (27 000 à Aurillac, 6 200 à Arpajon-sur-Cère). La tendance marquante des 20 dernières années est la dé-densification de la ville d'Aurillac, dont la population se dilue au sein d'une périphérie de plus en plus éloignée. Aurillac a ainsi perdu 3480 habitants entre les recensements de 1999 et de 2012 (soit -0,9%/an). Les pertes démographiques d'Aurillac s'expliquent à la fois par un fort solde migratoire négatif et par un solde naturel déficitaire, du au vieillissement de la population notamment.

Une périphérie dynamique

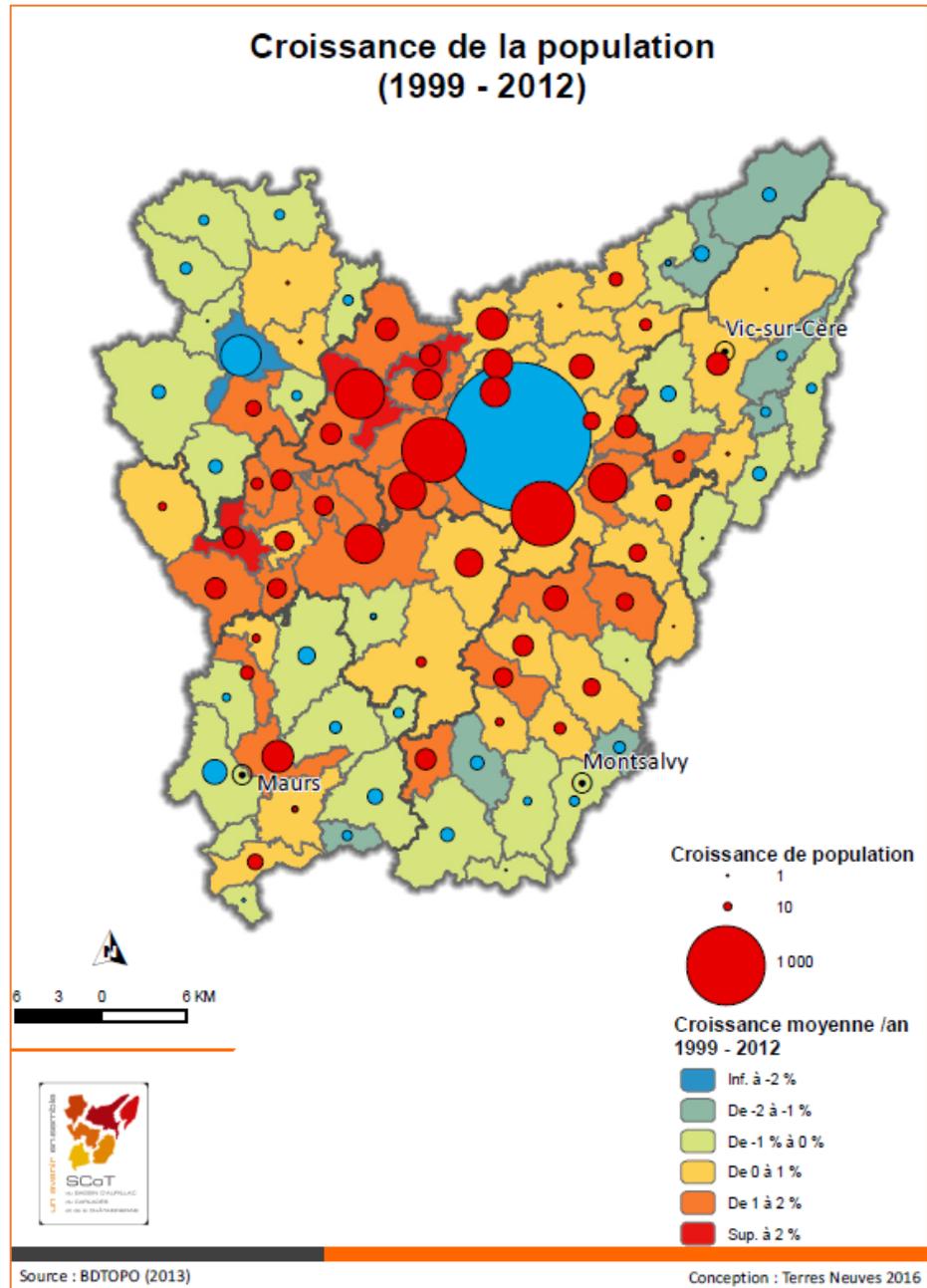
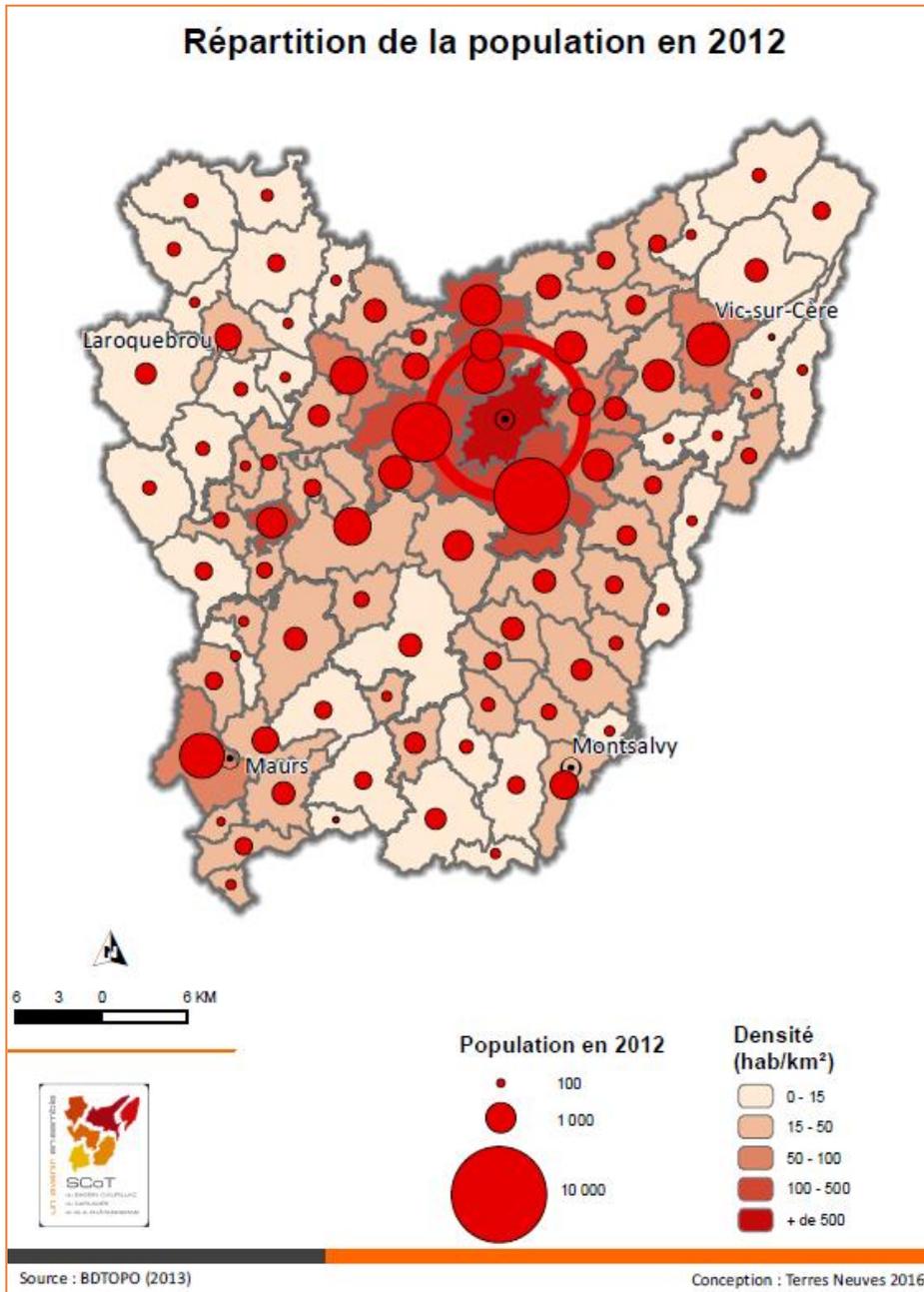
A l'inverse, les communes périurbaines sont celles qui affichent le plus grand dynamisme démographique, et qui soutiennent la croissance du SCoT. Ces communes se distinguent par leur solde migratoire très positif, et

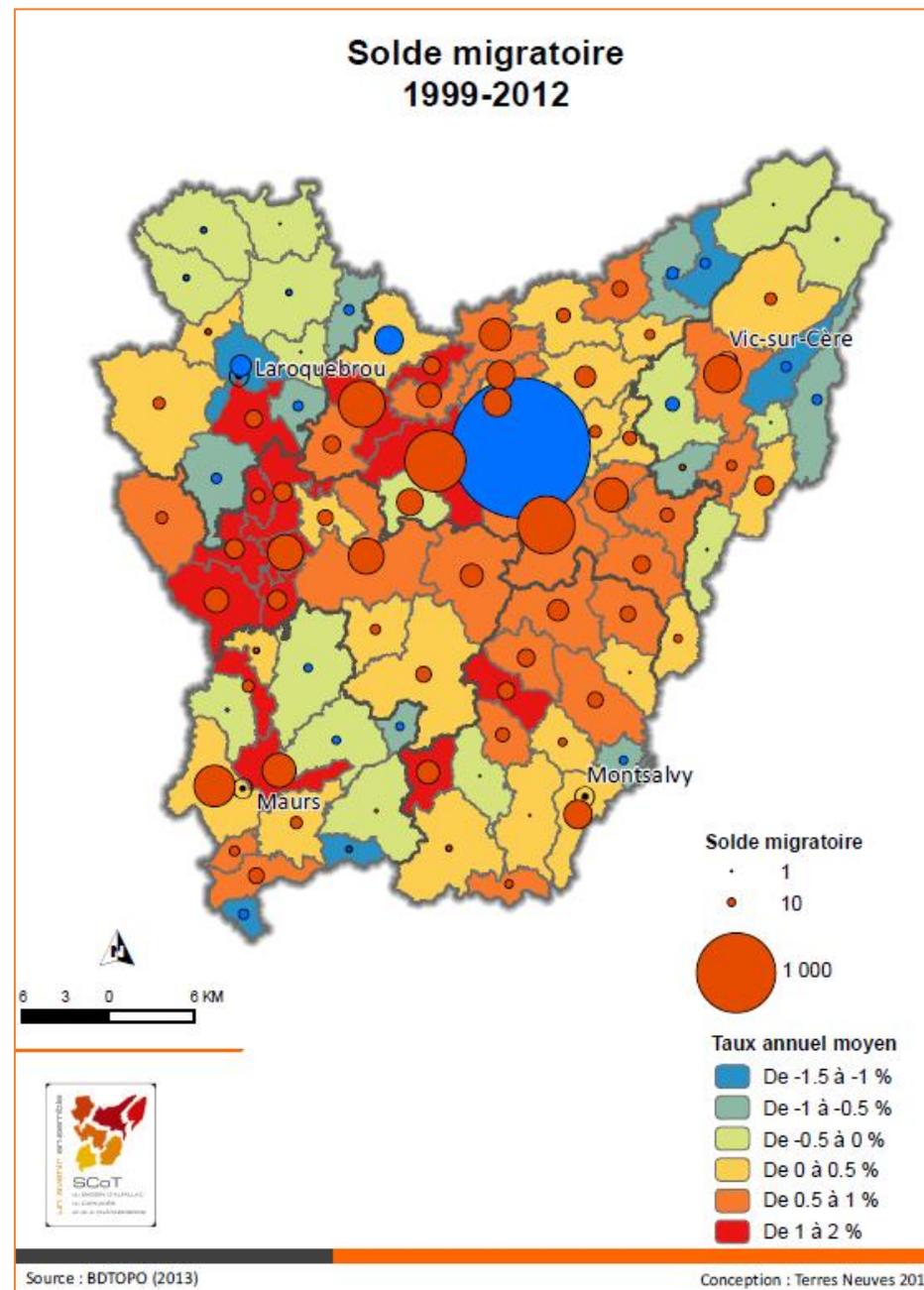
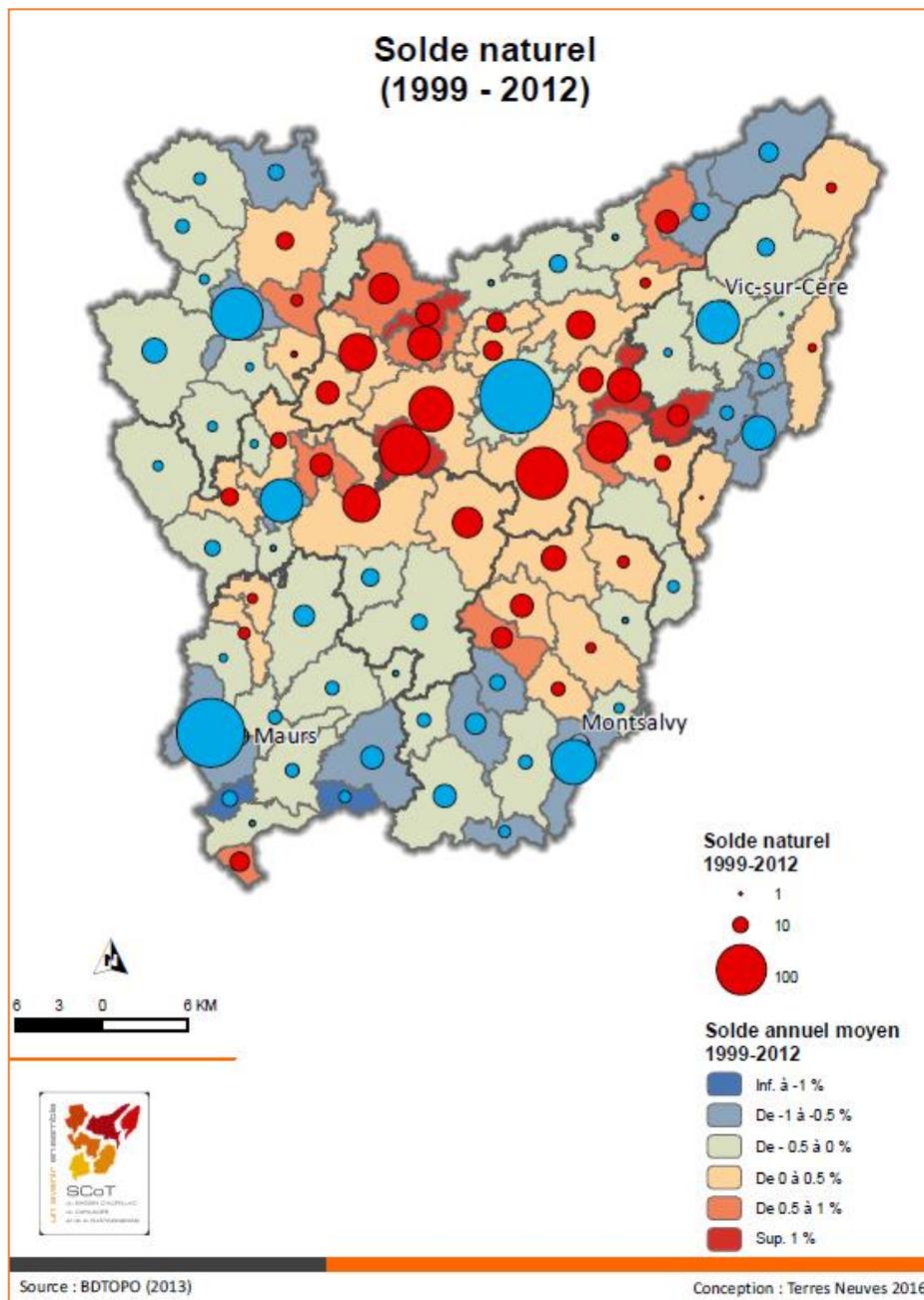
surtout par le fait qu'elles sont les seules à présenter un solde naturel positif, dû en grande partie aux jeunes couples qu'elles parviennent à attirer. Autour d'Aurillac, quelques communes périurbaines ont connu une forte croissance récemment : 1,3% à Ytrac, 0,5 % à Naucelles, 0,6 % à Jussac, 2,3 % à Saint-Paul-des-Landes, 1,3 % à Sanssac-de-Marmiesse, 1,6 % à Vézac, 1 % à Reilhac et Roannes-St-Mary et 0,7 % à Saint-Simon, pour les taux de croissance annuels les plus importants entre 1999 et 2012. Certaines de ces communes ont des population comprises entre 1 000 et 2 000 habitants (Roannes-St-Mary, Saint-Simon, Naucelles, Reilhac, Vézac, Saint-Paul des Landes, Jussac, Sanssac de Marmiesse), et plus de 3 900 habitants pour la plus importante d'entre elles, Ytrac, à l'ouest d'Aurillac.

Des territoires ruraux fragiles

Au total, les deux tiers des communes du SCoT comptent moins de 400 habitants. Leur situation démographique paraît très fragile, en raison d'un solde naturel légèrement négatif, faiblement compensé par le solde migratoire. Un gradient apparaît très clairement autour d'Aurillac : plus les communes sont proches ou accessibles, plus leur solde migratoire est favorable. En dehors de la CABA, seules 3 communes dépassent 1 500 habitants (Maurs, 2 200 habitants ; Vic-sur-Cère, 2 000 habitants et St-Mamet-la-Salvetat, 1 500 habitants). Leur situation démographique est encore plus inquiétante, car elles sont marquées par un attrait migratoire moindre par rapport aux petits villages voisins, qui accélère leur déclin naturel (vieillissement de la population). La dispersion de la population s'observe également à l'échelle des bourgs les plus importants, comme Montsalvy ou Laroquebrou, vers leur périphérie, et des villages vers les hameaux. Cela conduit à affaiblir les polarités intermédiaires maillant le territoire, comme Maurs ou Vic-sur-Cère et ne permet pas l'émergence d'autres polarités relais qui font défaut. Ce phénomène se retrouve très

largement sur le reste du territoire national et s'explique en partie par le souhait des ménages pour un certain type de bien immobilier (maison individuelle avec jardin...) mais surtout par une offre peu diversifiée. Cependant, on constate dernièrement que les ménages, à la fois par contrainte budgétaire et par choix de vie, recherchent des parcelles plus petites et des logements permettant de retrouver une vie de village (semi-collectifs, maisons de village...).

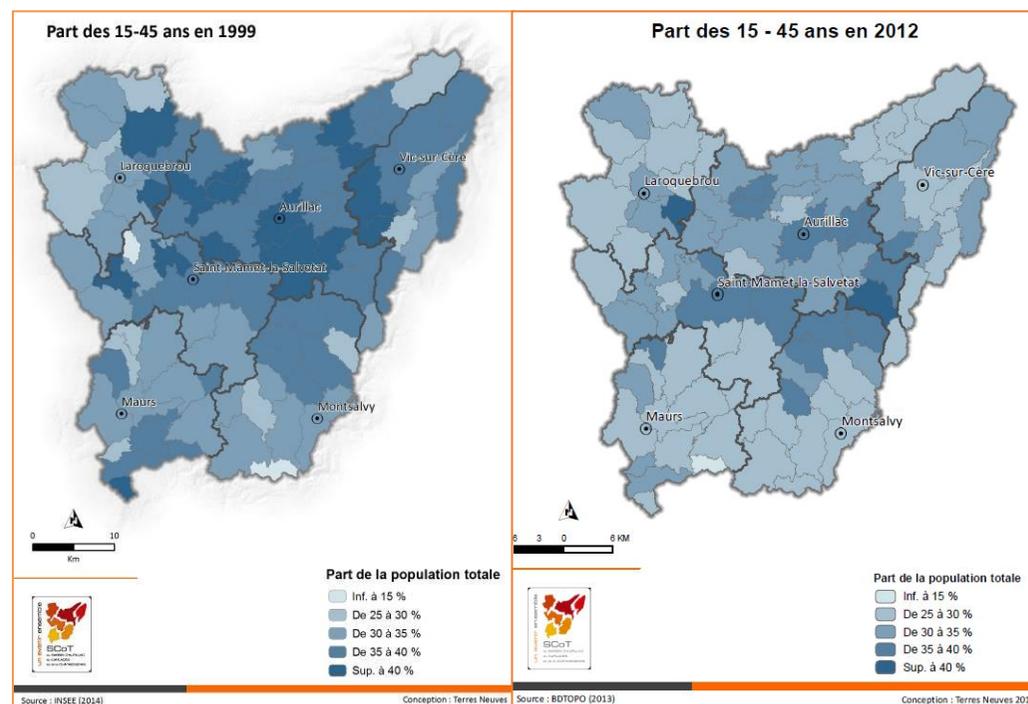
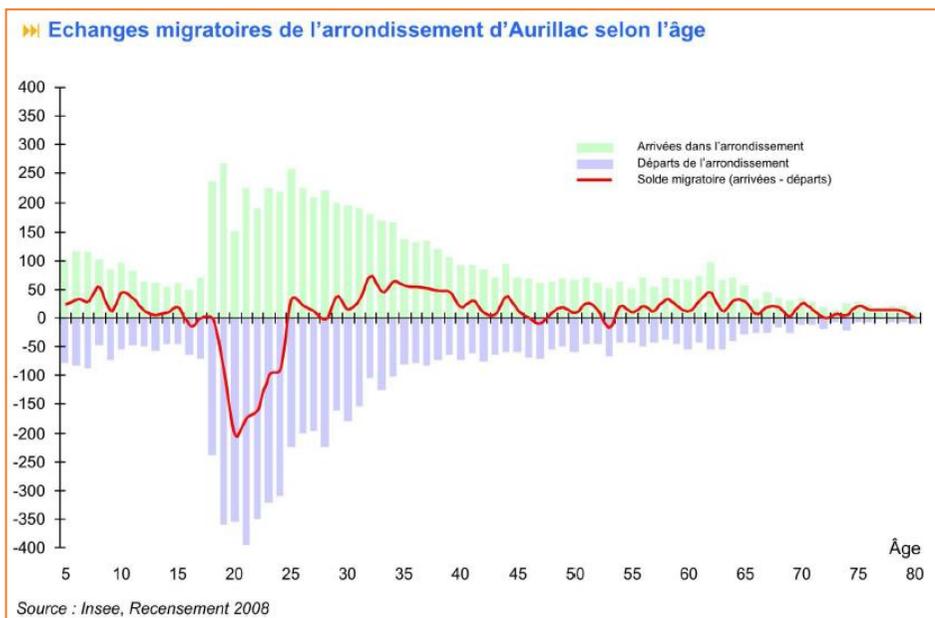




2) Une forte évolution des ménages

Un vieillissement prononcé et inachevé

A l'instar de la majorité des territoires ruraux français, le territoire connaît récemment un vieillissement très prononcé. Les classes d'âge progressant le plus entre 1999 et 2012 sont celles au dessus de 45 ans, et notamment celle des plus de 75 ans. De fortes pertes s'observent récemment entre les classes 0-14 ans et 15-29 ans, signe que le territoire ne parvient pas à conserver ses jeunes (départ pour les études, le premier emploi ou le premier emménagement en couple). Les cartes de la part des 15-45 sont également révélatrices de ce vieillissement : ces classes d'âge, qui constitueront la majeure partie des actifs sur la durée de vie du SCoT, sont en forte baisse.

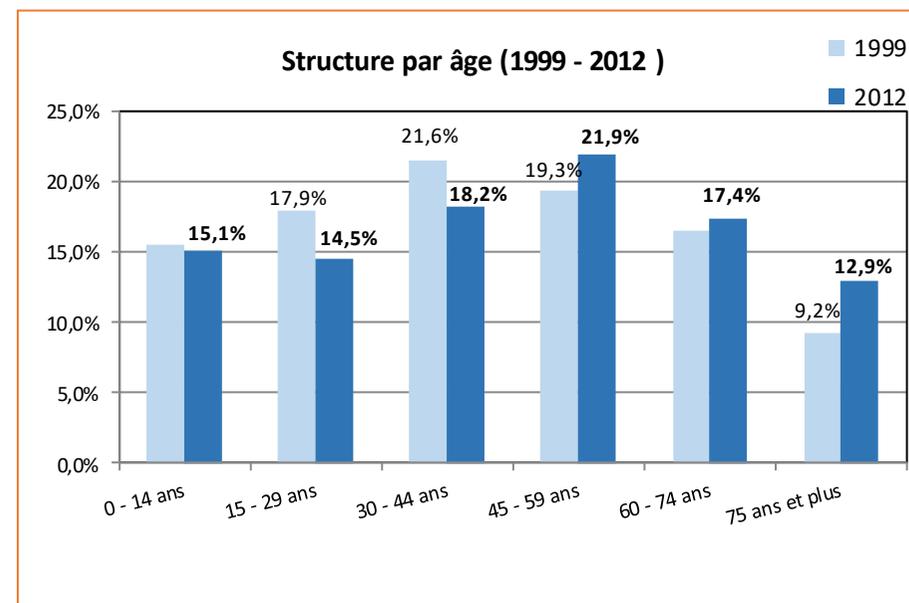


L'indice de vieillissement⁶ (voir cartes ci-après) est ainsi passé de 189 à 198 sur le territoire entre 1999 et 2012. Les inégalités territoriales sont très marquées, avec un vieillissement plus prononcé à Aurillac et dans les chefs-lieux de cantons. A l'inverse, des territoires périurbains beaucoup moins touchés par cette tendance.

La progression récente du vieillissement de la population (évolution de l'indice de vieillissement entre 1999 et 2012, ci-dessous), montre clairement que les territoires qui ont connu le plus fort vieillissement récemment sont les territoires les plus urbains : Aurillac et sa première couronne, les chefs-lieux de canton et leur périphérie proche : ce sont les territoires qui ont le solde migratoire le plus faible, et qui peinent généralement à attirer des jeunes ménages pour renouveler leur population.

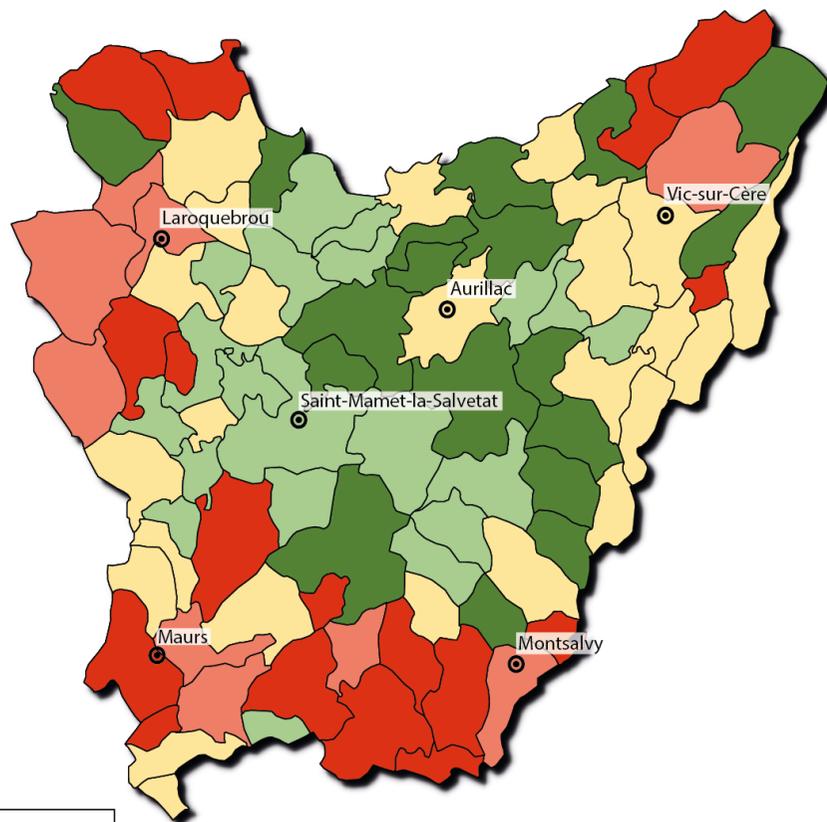
Cette progression du vieillissement de la population dans les polarités du territoire ne doit pas occulter le vieillissement de population des territoires les plus ruraux, car c'est dans ces territoires qu'il est souvent le plus problématique sur un plan social. Dans ces territoires, perdre l'usage de la voiture individuelle et se retrouver seul dans son foyer revient souvent de fait à se trouver dans une situation de fort isolement social. Cette situation contraint en conséquence de plus en plus de personnes âgées à déménager vers une polarité du territoire pour y trouver un accès plus aisé aux équipements et services de santé notamment.

⁶ L'indice de vieillissement présenté ici est égal au nombre de personnes de plus de 60 ans divisé par le nombre de personnes de moins de 15 ans.



Indice de vieillissement en 2012

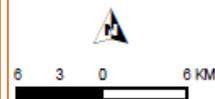
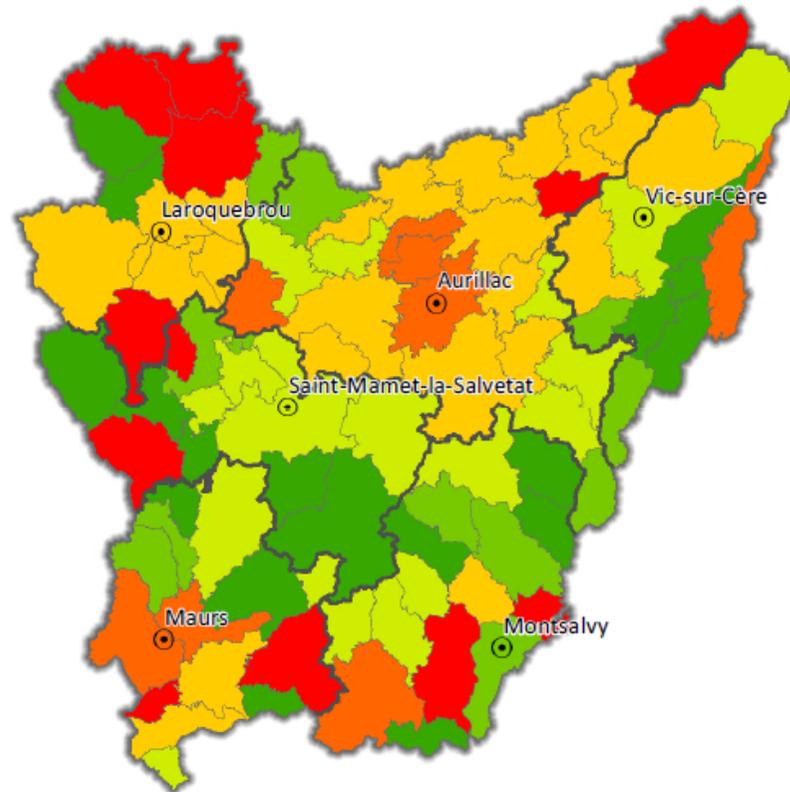
Nombre de personnes de + de 60 ans pour 100 personnes de - de 15 ans



Réalisation : Terres Neuves 2016

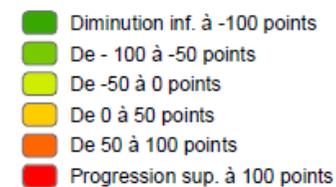


Evolution de l'indice de vieillissement 1999 - 2012



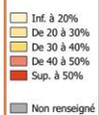
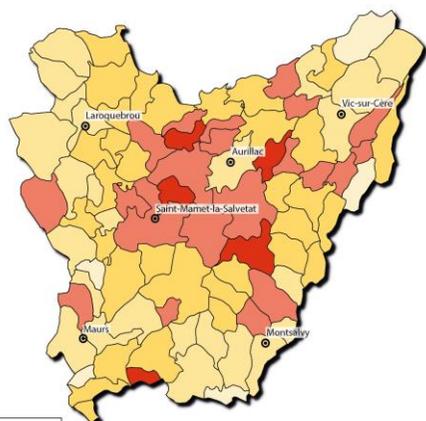
Source : BDTOP0 (2013)

Evolution de l'indice de vieillissement

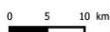


Conception : Terres Neuves 2016

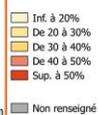
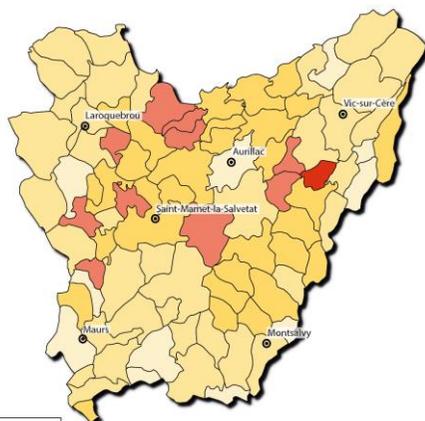
Couples avec enfants en 1999



Réalisation : Terres Neuves 2016



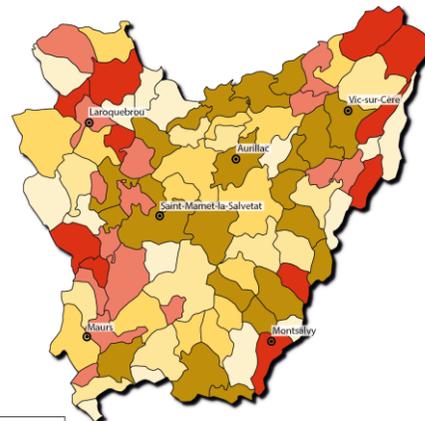
Couples avec enfants en 2012



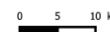
Réalisation : Terres Neuves 2016



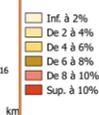
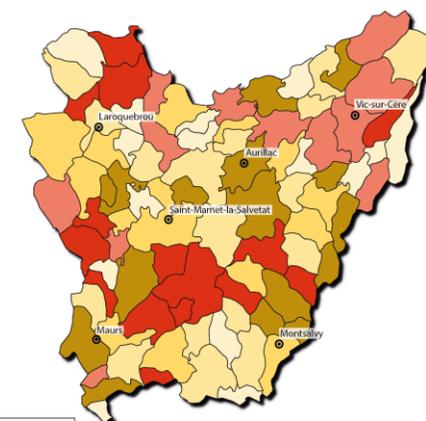
Familles monoparentales en 1999



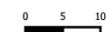
Réalisation : Terres Neuves 2016



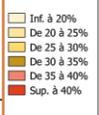
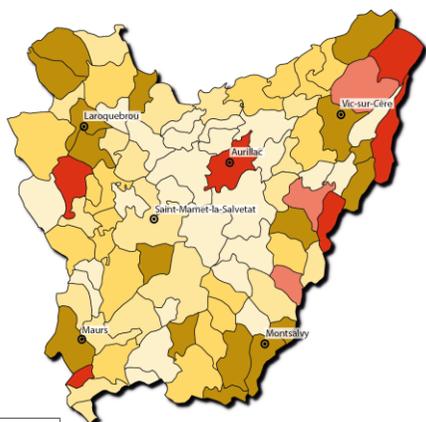
Familles monoparentales en 2012



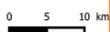
Réalisation : Terres Neuves 2016



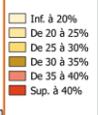
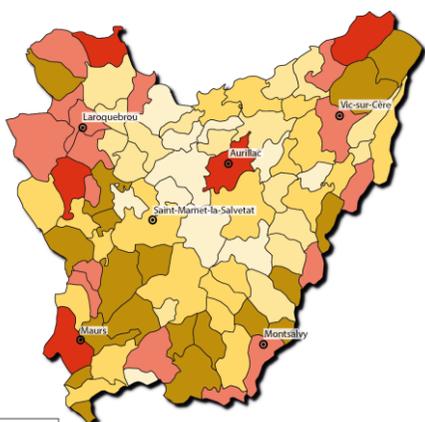
Personnes seules en 1999



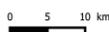
Réalisation : Terres Neuves 2016



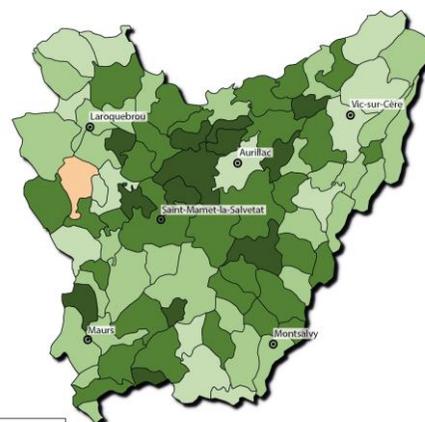
Personnes seules en 2012



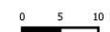
Réalisation : Terres Neuves 2016



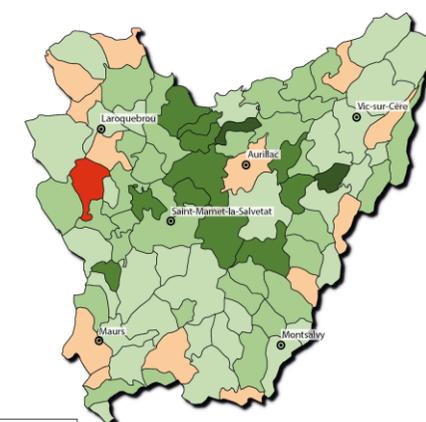
Taille moyenne des ménages en 1999



Réalisation : Terres Neuves 2016



Taille moyenne des ménages en 2012



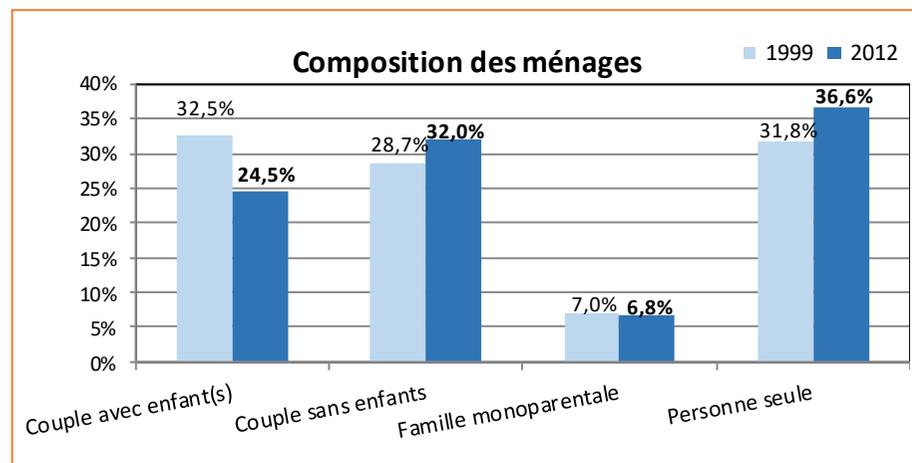
Réalisation : Terres Neuves 2016



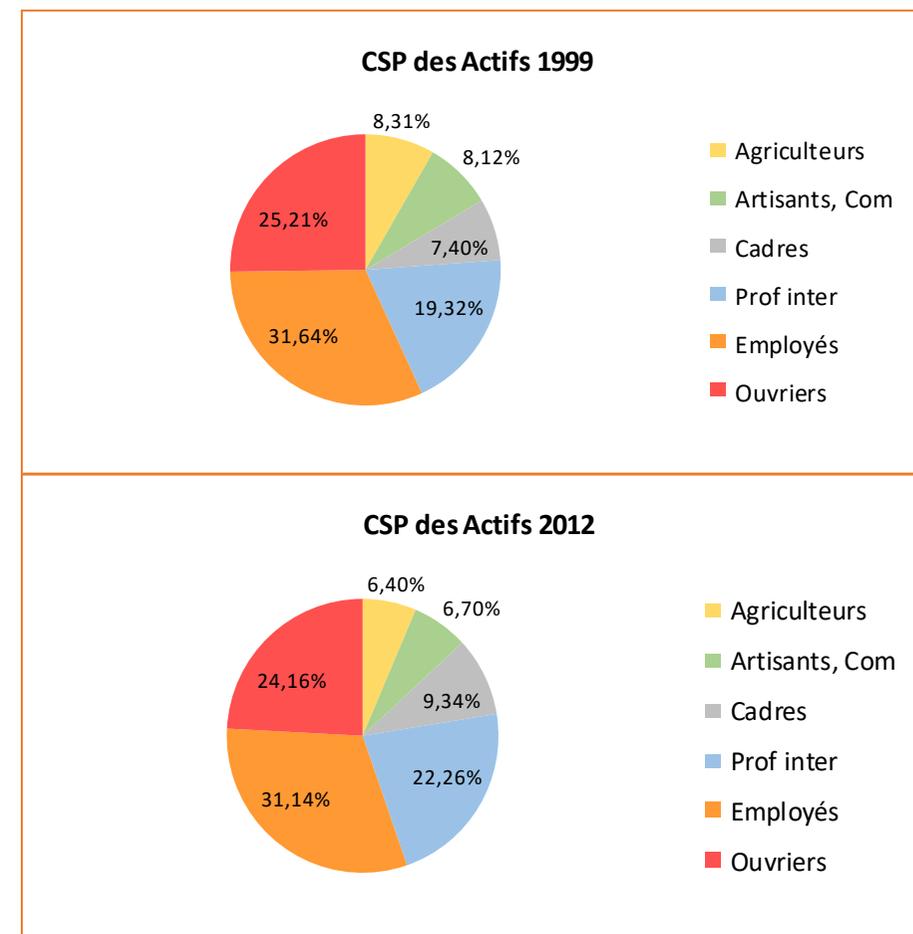
Evolution de la composition des ménages

Dans un contexte national de décohabitation et de desserrement important, le territoire connaît une baisse relativement importante de la taille des ménages (2,41 personnes par ménage en 1999, 2,16 personnes par ménage en 2012), amplifiée par le vieillissement de la population.

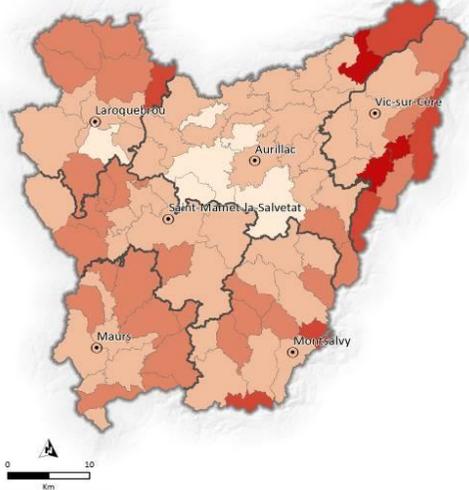
Si toutes les communes du SCoT sont affectées par la diminution de la taille moyenne des ménages dans des proportions comparables, les causes de cette baisse diffèrent selon les territoires : les communes périurbaines d'Aurillac ont surtout vu diminuer la part des couples avec enfant(s), alors que les chefs-lieux de canton ont vu augmenter significativement le nombre de personnes seules. La ville d'Aurillac est elle concernée par les deux phénomènes et voit sa part de personnes seules grimper de 42 à 53 % sur la période (contre une hausse de 31 à 36 % pour l'ensemble du SCoT). Avec 1,91 personnes par ménage, Aurillac est l'une des quatre communes du SCoT avec la taille moyenne de ménages la plus basse, avec Saint-Gérons (1,96), Mourjou (1,93) et Glénat (1,93).



Si les catégories socio-professionnelles les plus représentées parmi les actifs de 15 à 64 ans sont encore largement les employés et les ouvriers, ce sont les cadres et les professions intermédiaires qui connaissent la progression la plus importante entre 1999 et 2012, notamment dans les communes périurbaines.



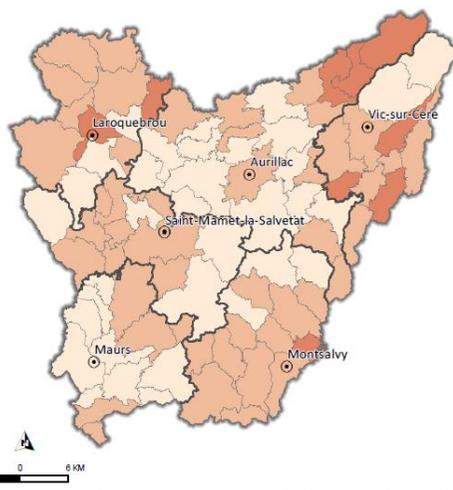
Population non diplômée en 1999



Source : INSEE (2014)

Conception : Terres Neuves

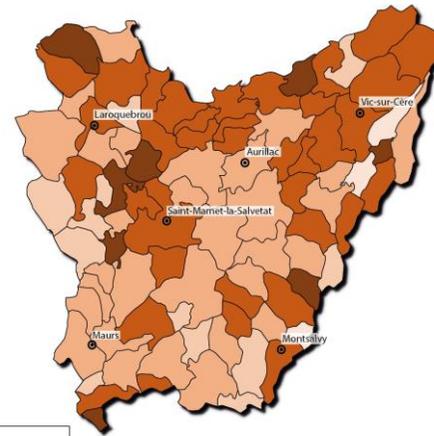
Population non diplômée en 2012



Source : BDTPO (2013)

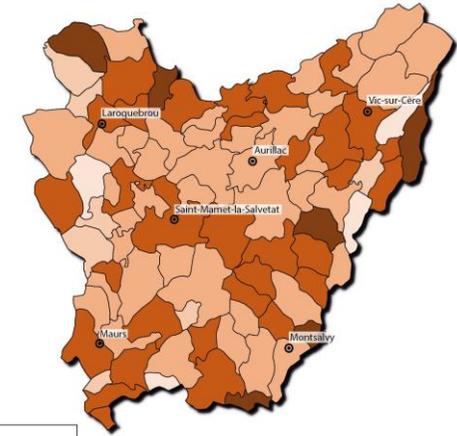
Conception : Terres Neuves 2016

Part des ouvriers en 1999



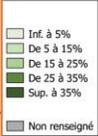
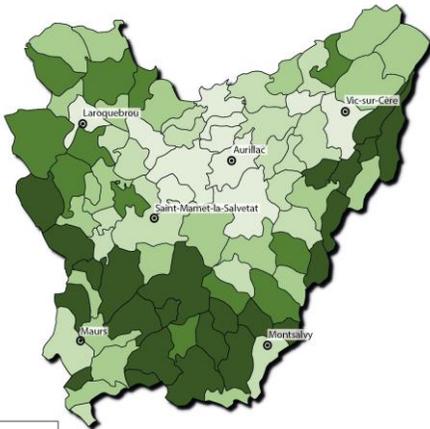
Réalisation : Terres Neuves 2016

Part des ouvriers en 2012



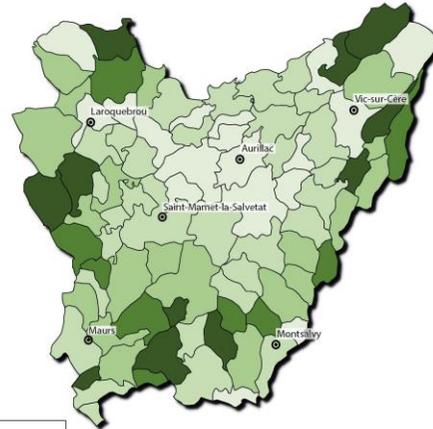
Réalisation : Terres Neuves 2016

Part des agriculteurs en 1999



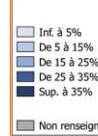
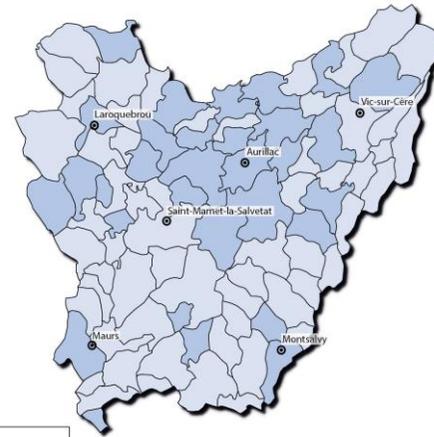
Réalisation : Terres Neuves 2016

Part des agriculteurs en 2012



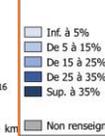
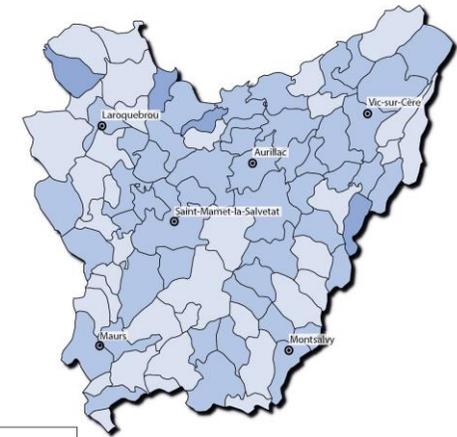
Réalisation : Terres Neuves 2016

Part des cadres en 1999



Réalisation : Terres Neuves 2016

Part des cadres en 2012



Réalisation : Terres Neuves 2016

Des revenus de plus en plus inégaux

Dans son étude menée en 2014 sur l'arrondissement d'Aurillac, l'INSEE note que l'arrondissement possède un potentiel fiscal moins élevé que celui des aires de référence, avec une surreprésentation des ménages de retraités et d'ouvriers, ces derniers étant très nombreux dans la couronne périurbaine (personne de référence d'un ménage sur cinq) et une sous-représentation des cadres et professions intermédiaires. Il est intéressant de noter que malgré des revenus relativement plus faibles, l'autonomie financière reste bonne à Aurillac et la précarité bien contenue dans les territoires plus ruraux, grâce à la forte solidarité sociale constatée sur le territoire.

Dans un contexte national d'accroissement des écarts entre les revenus les plus faibles et les plus élevés, le territoire du SCoT est marqué par des inégalités territoriales qui se creusent depuis 1999 : les populations les moins aisées se retrouvent de plus en plus à Aurillac et dans les chefs-lieux de canton (personnes seules et isolées, retraités...), alors que la couronne périurbaine d'Aurillac, qui concentre déjà les plus hautes moyennes de revenus, attire de plus en plus de ménages aisés (la part des cadres y est en nette hausse) recherchant l'accession à la propriété en maison individuelle.

Revenus nets imposables moyens

	référentiel	Arrondissement Aurillac	dont pôle	dont couronne	dont autres communes
Part des foyers fiscaux non imposés	50,1 %	51,0 %	47,1 %	48,9 %	62,1 %
Revenu net imposable par foyer fiscal	21 102 €	20 626 €	21 247 €	22 007 €	17 129 €
Revenu net imposable par foyer fiscal imposé	32 241 €	31 834 €	31 638 €	33 053 €	29 684 €
Revenu net imposable par foyer fiscal non imposé	9 995 €	9 846 €	9 578 €	10 452 €	9 467 €

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques

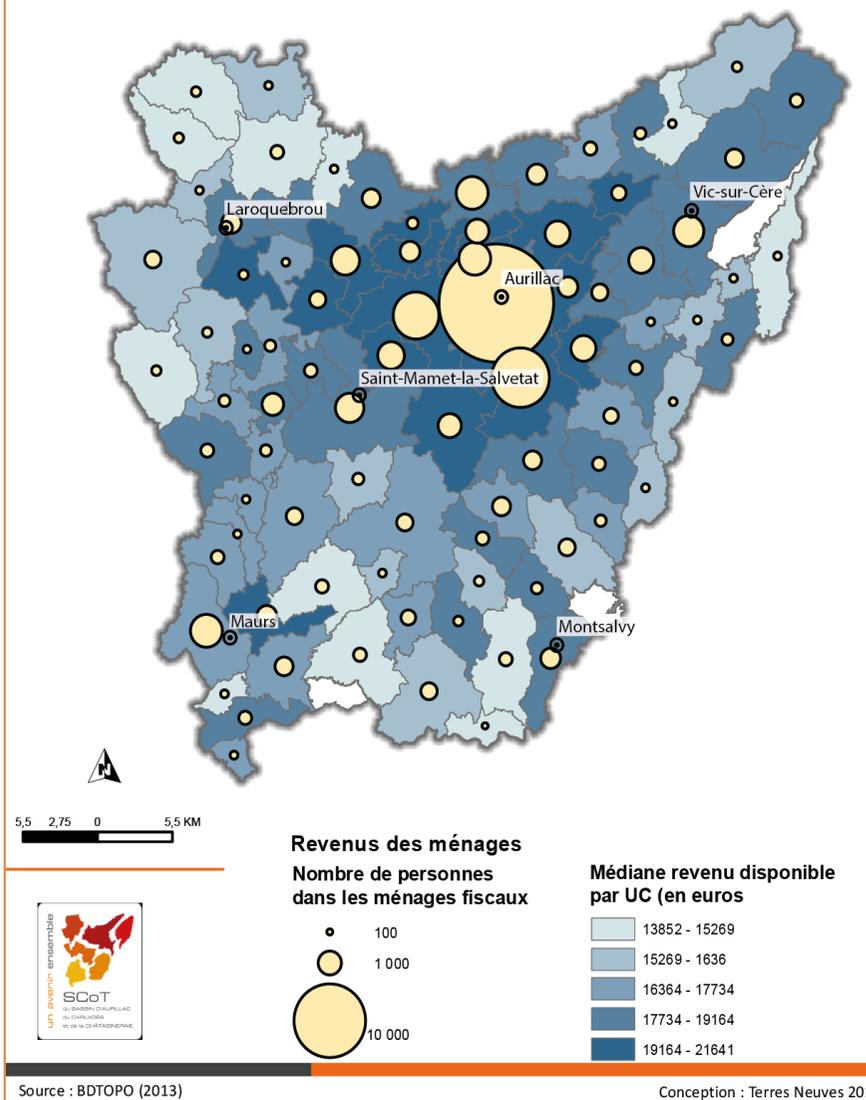
Indicateurs de fragilité sociale

	référentiel	Arrondissement Aurillac	dont pôle	dont couronne	dont autres communes
Part de la population vivant avec un bas revenu	15,2%	14,8%	19,4%	9,5%	15,1%
Part de la population couverte par le RSA socle	2,9%	3,6%	5,8%	1,6%	2,3%
Population couverte par l'allocation adulte handicapé	4,1%	3,4%	4,4%	2,0%	3,8%
Part de la population bénéficiant de la CMUC	4,6%	4,6%	7,2%	2,0%	3,5%

Source : Insee, recensement 2010; Cnaf 2012; Cnam 2012

Revenus des ménages

Revenus des ménages en 2012



Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Des déséquilibres territoriaux qui se marquent de plus en plus entre des polarités qui déclinent démographiquement et qui se paupérisent et des territoires ruraux de périphérie plus dynamiques ;
- Un vieillissement très prononcé de certains territoires centraux (Aurillac, bourgs les plus importants) et des inégalités territoriales qui se creusent ;
- En matière de répartition de la population, la tendance centrifuge observée fragilise l'armature urbaine à l'échelle de l'agglomération ou du maillage rural.

Questionnements :

- Comment éviter d'accroître les inégalités entre les territoires ?
- Comment faire face au vieillissement de la population et lutter contre l'isolement social et géographique, notamment en milieu rural ?
- Comment enrayer le départ des jeunes du territoire ?
- Comment répartir la croissance sur le territoire pour répondre à la demande de la population, préserver les fonctions urbaines et mixer les populations ?

Enjeux :

- Répondre aux besoins en logements de la population en prenant en compte les capacités d'accueil des territoires ?
- Assurer la fluidité des parcours résidentiels sur tous les territoires (mixité sociale et générationnelle) ;
- Assurer la nécessaire anticipation de l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

Des dynamiques constructives centrifuges

1) Caractéristiques du parc de logements

Occupation du parc

Le parc présente un taux de vacance de 9,6 % en 2012, qui est inférieur à celui du département (10,8% en 2012). La vacance a progressé de 2,6 points de 1999 à 2012, dans le SCoT contre 2,8 points dans le Cantal. D'importants contrastes existent entre les territoires : la vacance est relativement élevée à Aurillac (11,8 %) et y a fortement progressé entre 1999 et 2012 (+ 4,8 points), alors qu'elle est plus contenue dans les communes périurbaines, signe d'un marché du logement plus dynamique. A Aurillac, la progression de la vacance peut s'expliquer par une série de facteurs comme : un marché de l'immobilier peu dynamique, certains logements en mauvais état ou insalubres, une vacance structurelle due à des opérations de démolition/reconstruction, l'aspiration des ménages à accéder à un logement individuel en propriété... On constate également une vacance importante dans les territoires ruraux les plus éloignés des principaux pôles (Aurillac, ainsi que Maurs dans une moindre mesure).

D'après l'étude publiée par l'INSEE en 2014, le parc privé potentiellement indigne⁷ représente 7,7% du parc privé (source Filocom). La majorité de ce parc potentiellement indigne date d'avant 1948 (81%) et est situé à Aurillac et dans les chefs-lieux de canton. La plupart des occupants sont des propriétaires et ont plus de 60 ans (73%).

Le parc de logement se caractérise par une part relativement importante de résidences secondaires (13%), qui est largement inférieure à celle observée dans le Cantal (20%). La part de résidences secondaires a diminué d'un point entre 1999 et 2012 dans le SCoT, tout comme dans le département. Certains territoires à vocation touristique sont tout naturellement très concernés par ce type de logements (C.C. Entre deux Lacs en Châtaigneraie, C.C. Cère et Goul en Carladès), avec des communes comportant près d'une résidence secondaire pour deux logements.

Au final, l'occupation du parc sur le SCoT (77,7%) est en diminution du fait de l'augmentation de la vacance, ce qui génère un besoin de construction en logements. La carte de l'occupation du parc en 2012 (planche ci-après) montre clairement les zones ayant un taux d'occupation plus fort, signe d'un marché immobilier plus dynamique : la grande périphérie d'Aurillac, et dans une moindre mesure, le bassin de Maurs.

⁷ Le parc potentiellement indigne est défini à l'aide d'indicateurs statistiques issus du relevé cadastral ou sur le revenu des occupants. Si cet indicateur permet d'avoir des données comparatives et d'observer des tendances sur un territoire, il présente un certain nombre de limites, car il ne renseigne en rien sur l'état réel du logement.

Des logements peu adaptés à l'évolution des ménages et à leurs nouveaux besoins

- **Renvoi vers l'EIE pour plus de précisions sur les programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG...).**

La taille moyenne des logements (4,3 pièces par logements) est en progression depuis 1999 (4,1 pièce par logement). Les communes périurbaines sont celles où s'observe la plus grande taille de logement et la plus forte progression de celle-ci. Il existe une contradiction apparente entre la taille des logements proposée plus grande en moyenne alors que la taille moyenne des ménages est de plus en plus petite. Néanmoins, cela s'explique facilement par la faible différence de coût par pièce supplémentaire lors de la construction d'une nouvelle maison et par l'aspiration des ménages à habiter en maison individuelle de grande taille.

A l'inverse, les centre-bourgs ne semblent plus correspondre à la demande des ménages : ces logements sont souvent inadaptés à une partie de la population (familles, personnes âgées), sont plus souvent en mauvais état (vacance forte), et connaissent des problèmes de nuisances causées par les traversées de bourg de la route nationale 122 et de certaines routes départementales. Deux OPAH ont déjà été menées sur la C.C. Cère et Goul en Carladès, qui est aujourd'hui sur liste d'attente pour une prochaine OPAH. Dans la CC Pays de Montsalvy, une OPAH a été menée entre 2000 et 2008. Des aides au logement sont proposées (à hauteur de 5% des travaux) dans la CC du Pays de Montsalvy, mais depuis leur lancement, elles profitent surtout aux lotissements (40 lots) et peu aux réhabilitations (4 habitations).

Une OPAH a eu cours de mars 2012 à mars 2017 au sein de la ville d'Aurillac (quartier du Cap Blanc, Ville médiévale de Saint-Géraud, secteur hyper centre et république / Carmes). Une OPAH a démarré depuis 2013 sur la

C.C. Entre Deux Lacs en Châtaigneraie. Par ailleurs, une OPAH sur le Pays de Maurs et la CABA a été signé début 2017.

Le 18 novembre 2014 a été signé un PIG solidarités, à destination des particuliers habitant des territoires n'ayant pas fait l'objet d'opération programmée (OPAH, PIG). L'objectif prioritaire porte sur la rénovation thermique des logements de propriétaires occupants.

Une diversité du parc de plus en plus localisée

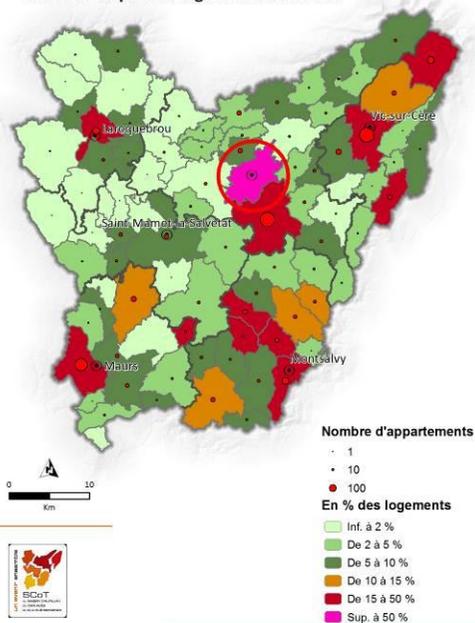
La part d'appartements au sein du parc de logements en 2012 (32 %) est plus importante que dans le département (24,6 %). Cependant, cette part est en diminution sur le SCoT (-1 point depuis 1999), alors qu'elle progresse dans le Cantal (+0,8 point). Cette diversité apparente est en réalité assez concentrée dans l'espace : les appartements se concentrent surtout à Aurillac (70,3 % d'appartements), alors que seules cinq communes se situent au-dessus de 25% (Saint-Jacques des Blats, Vic-sur-Cère, Maurs, Laroquebrou, Saint-Gérons et Arpajon-sur-Cère ont entre 25 et 35% d'appartements dans leur parc).

La part de logements sociaux en 2012 (9 %) est supérieure à celle du département (7,2 %), et a augmenté depuis 1999 (+ 0,2 %), de même qu'en France et dans le Cantal (+ 0,4 %) sur la même période. La majeure partie de ces logements sociaux prend la forme de logements collectifs en location, dont une écrasante majorité se trouve à Aurillac, qui assume 73,8 % de ce parc social. Il convient toutefois de noter le développement récent d'opération de logements sociaux en accession à la propriété, hors d'Aurillac.

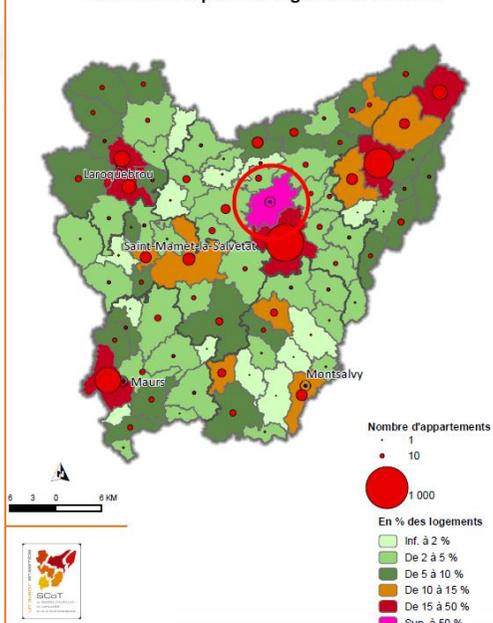
Les propriétaires de leur logement sont relativement nombreux dans le SCoT en 2012 (68 % en moyenne, jusqu'à 81% pour les plus de 60 ans), en comparaison avec la moyenne départementale (69,5 %). Cette situation est remarquable, compte tenu du fait que la part des propriétaires a progressé significativement depuis 1999 (+ 6,1 points) et plus rapidement que dans le Cantal (+ 5,9 points). L'augmentation récente s'observe principalement dans la périphérie d'Aurillac, où les ménages peuvent plus facilement acquérir un logement en raison des prix plus bas du foncier.

L'offre en logement apparaît de plus en plus spécialisée selon les territoires (maison individuelle ultra-dominante dans certains villages, part de logements collectifs et collectifs sociaux en diminution et concentration de plus en plus marquée de ces logements sur Aurillac). En conséquence, une fracture sociale et générationnelle se creuse entre certains territoires « centraux » (Aurillac, bourgs-relais) qui ont tendance à vieillir et se paupériser dans certains secteurs (et doivent donc en assumer cette charge) et leurs périphéries, qui accueillent des populations plus jeunes et plus aisées.

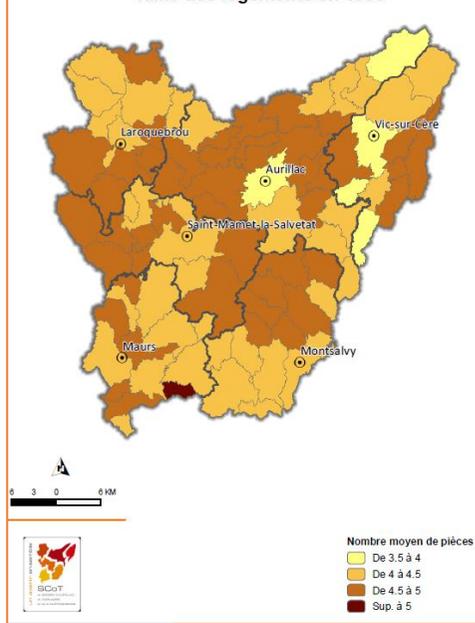
Diversité du parc de logements en 1999



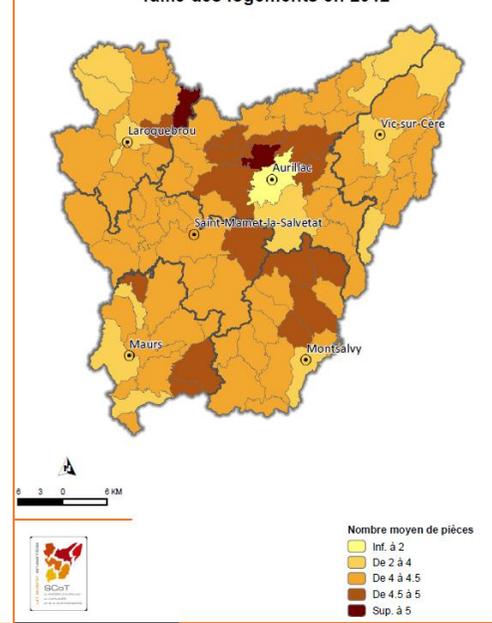
Diversité du parc de logements en 2012



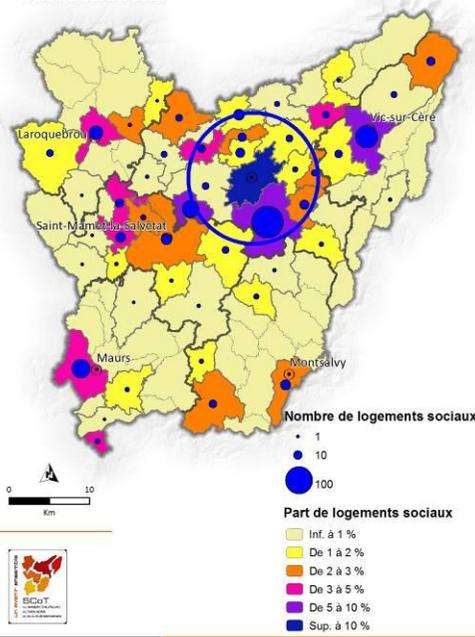
Taille des logements en 1999



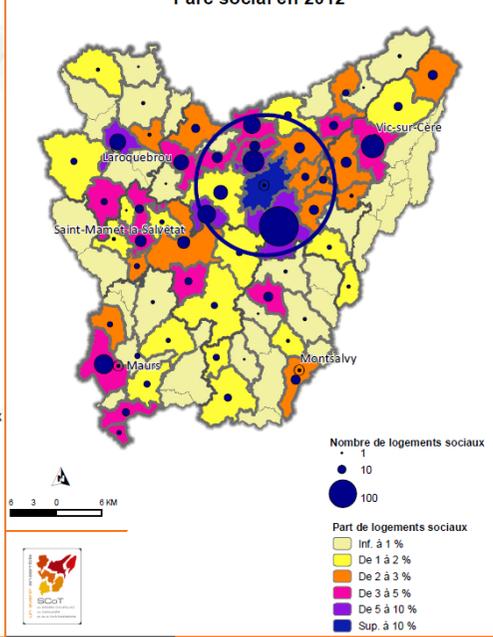
Taille des logements en 2012



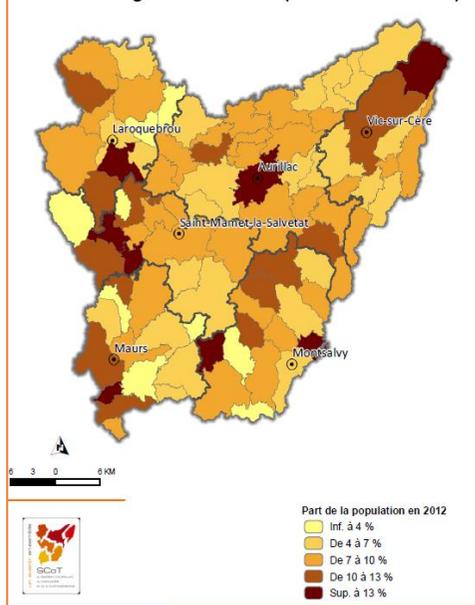
Parc social en 1999



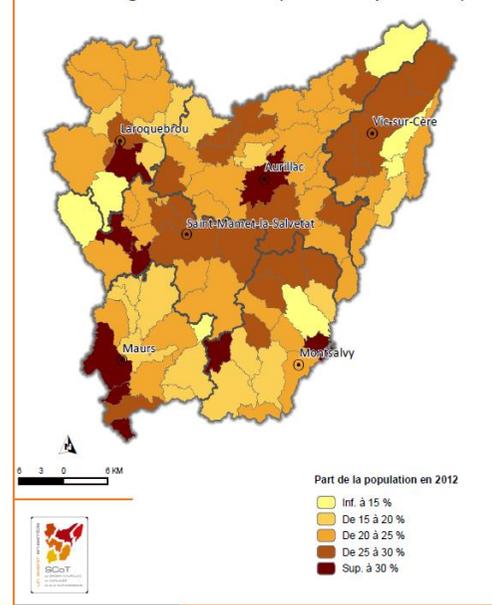
Parc social en 2012



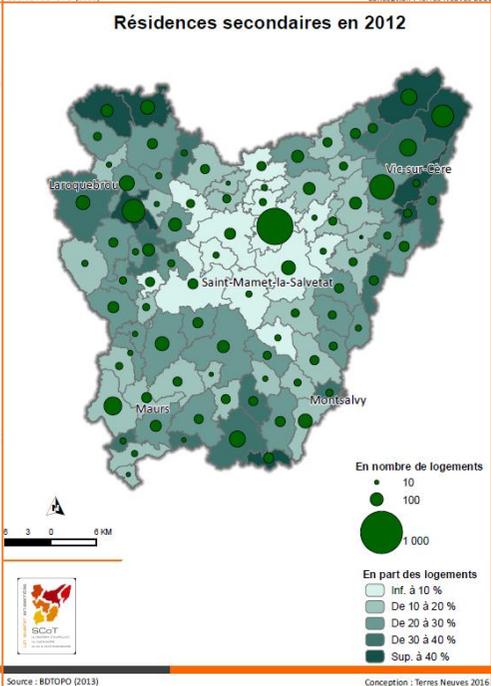
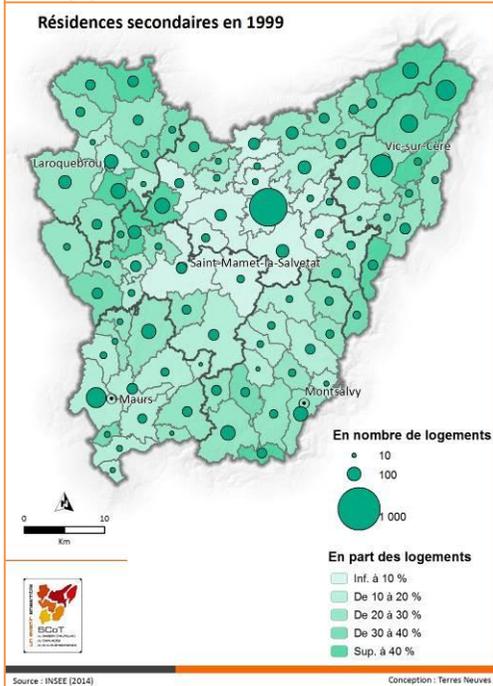
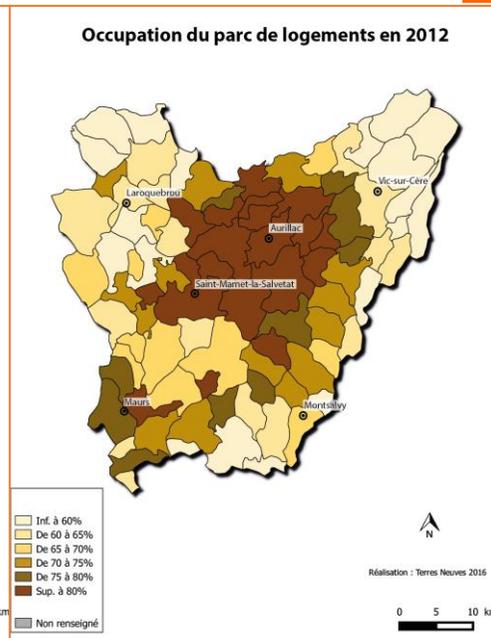
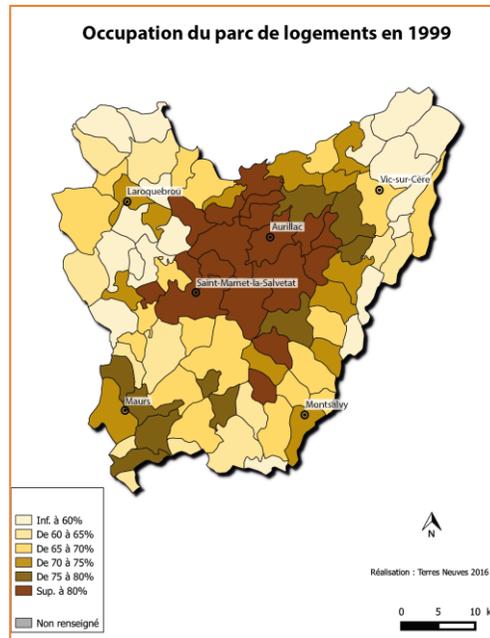
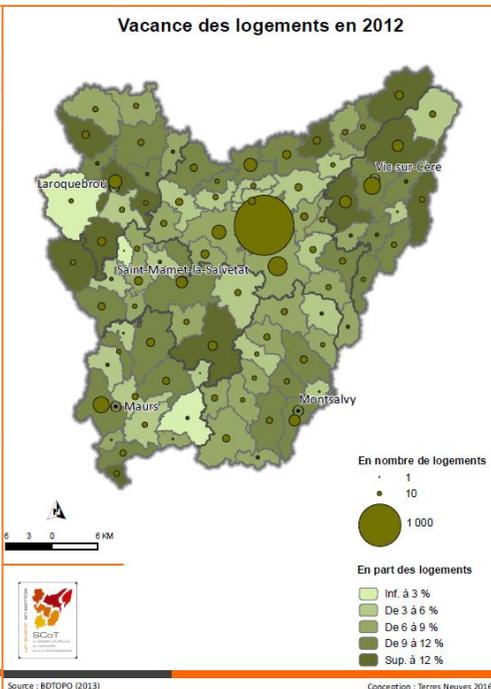
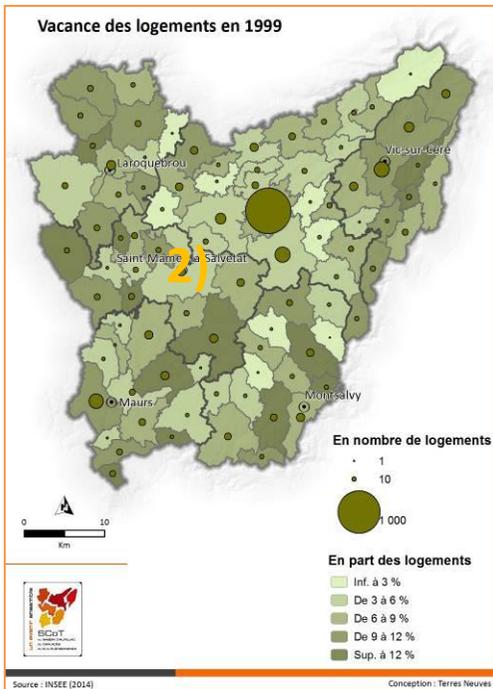
Emménagements récents (moins de deux ans)



Emménagements récents (moins de quatre ans)



Repères cartographiques : utilisation du parc de logements



Analyse de la production récente de logements

Une production de logements supérieure à la croissance démographique, soutenue par le desserrement des ménages

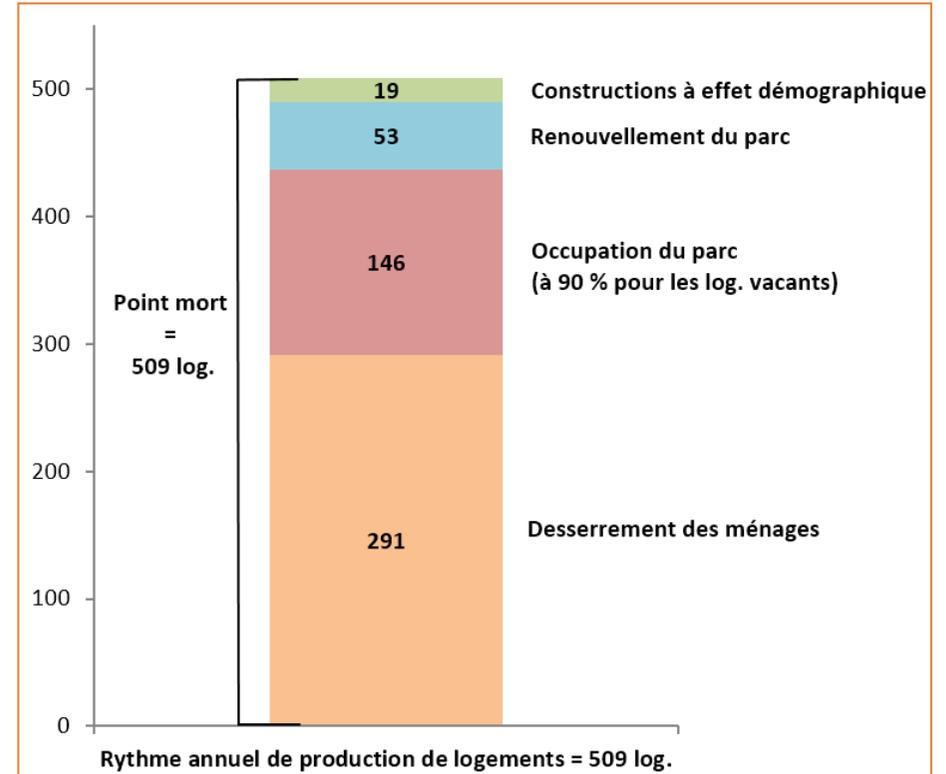
Sur la période 1999-2012, la production de logements (**509 logements** par an) a été assez conséquente au regard des logements « à effet démographique » produits (**19/an**). Une part importante de la production était en effet destinée à maintenir la population (« point mort de construction ») :

- pour renouveler le parc suite à des démolitions de logements (**53/an**) ;
- pour compenser la diminution de la taille moyenne des ménages (**291/an**) ;
- pour compenser la moindre occupation du parc (hausse de la vacance et des résidences secondaires, **146/an**).

Ainsi, plus de la moitié de la construction neuve en logements est soutenue principalement par le desserrement des ménages et la hausse de la vacance du parc. L'INSEE indique que cette tendance est plus importante sur l'arrondissement d'Aurillac que dans les territoires de référence.

Sur les 20 prochaines années, la production de logements continuera d'être soutenue par le desserrement des ménages. Il conviendra d'ajuster les besoins en logements en fonction de l'évolution de la vacance envisagée pour le parc de logements.

Décomposition de la production récente en logements neufs (1999-2012)



Des dynamiques constructives centrifuges

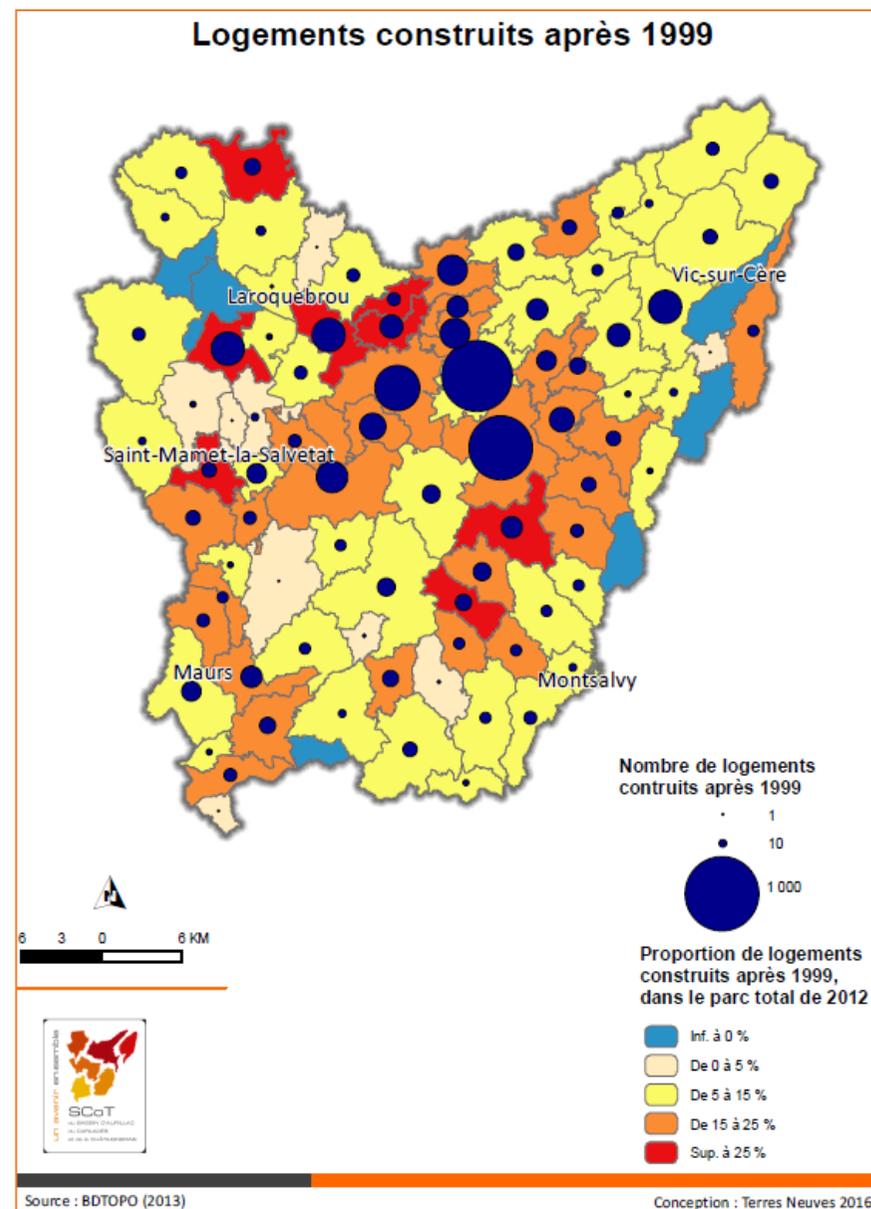
Les dynamiques constructives sont clairement plus intenses dans la périphérie d'Aurillac et à l'écart des bourgs, et tendent à s'éloigner progressivement des pôles générateurs de déplacements. Cela entraîne directement pour les nouveaux occupants des problématiques accrues de d'accès au lieu d'emploi et aux services et équipements structurants ou intermédiaires.

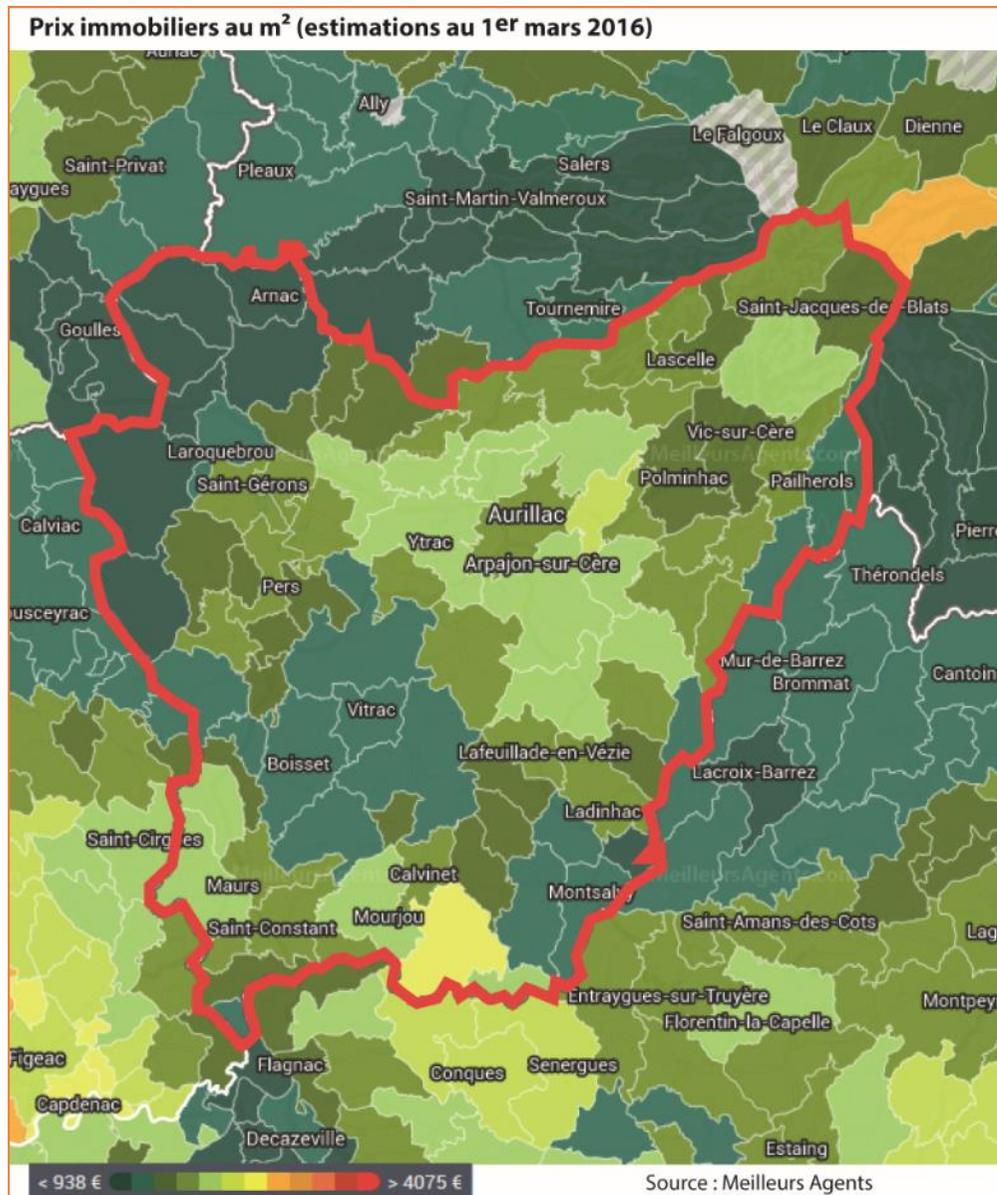
La dispersion des logements nouveaux à l'écart des pôles générateurs de déplacements (pôles d'emplois et d'équipements) entraîne simultanément la fragilisation des services de transports publics, qui répondent aux besoins d'une part de moins en moins importante de la population et une utilisation accrue de la voiture individuelle, qui s'impose de fait comme le seul mode de transport efficace.

La production récente de logements montre clairement la dispersion de l'habitat autour de la ville-centre, dans une dynamique de dé-densification vers une périphérie de plus en plus lointaine. Plusieurs éléments contribuent à expliquer ce phénomène :

- la pression foncière relativement faible et l'écart de prix important qui s'observe entre Aurillac et les communes éloignées d'au moins une dizaine de kilomètres (carte ci-après) ;
- le contexte actuel du marché de l'immobilier très peu tendu ;
- l'aspiration des ménages à se loger dans une maison individuelle avec jardin, mais avec des budgets de plus en plus contraints ;
- l'attrait des zones rurales et l'accessibilité routière d'Aurillac à partir des grands axes perçue comme satisfaisante ;
- une fiscalité locale plus avantageuse de la part des communes rurales proches d'Aurillac.

Logements construits après 1999 (part et valeur absolue)



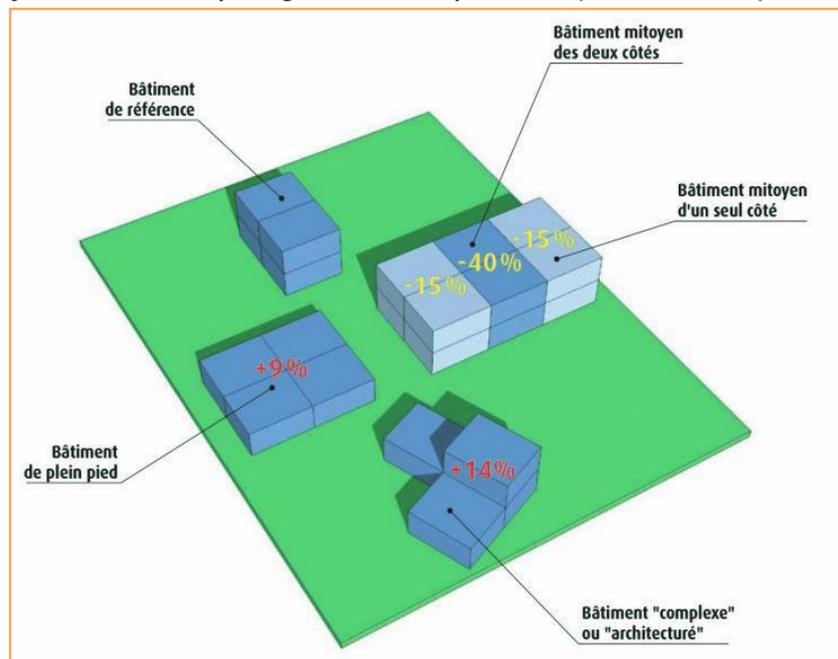


Le logement, premier poste de dépense énergétique des ménages

Si l'on relie la problématique du transport à celle de la localisation des logements, le mode de production de logements neufs, a des effets directs sur la consommation énergétique des ménages :

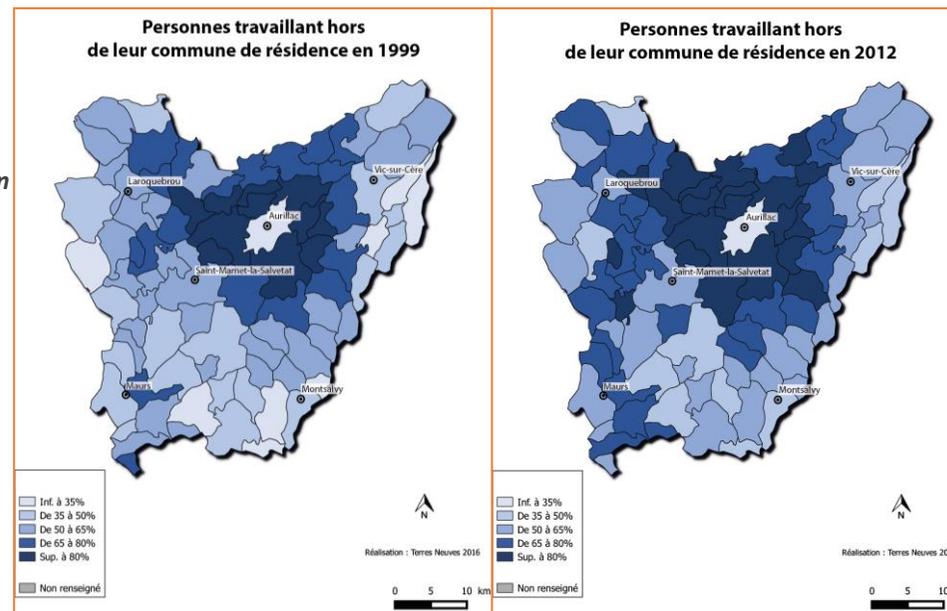
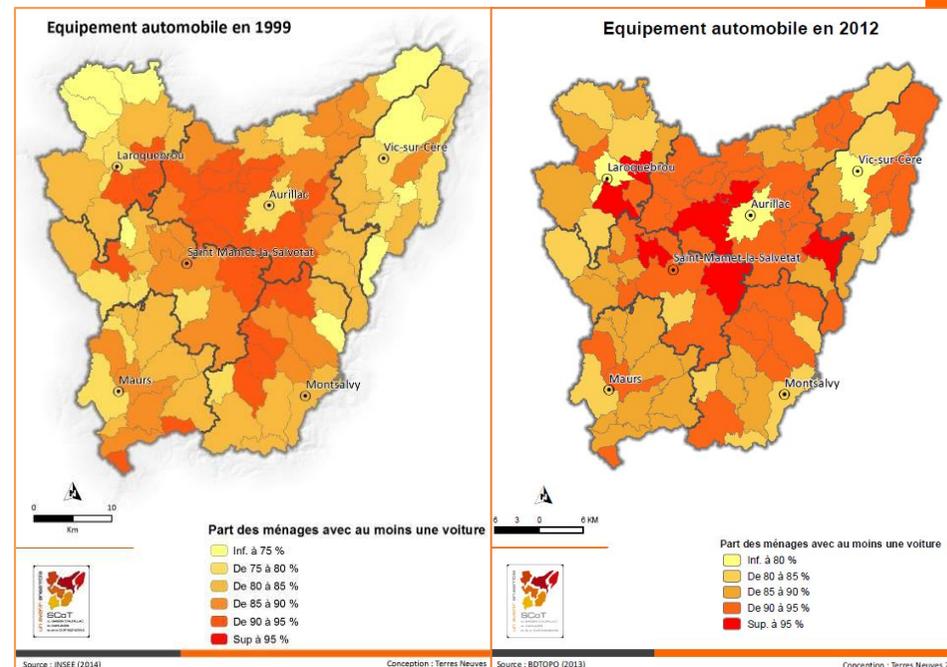
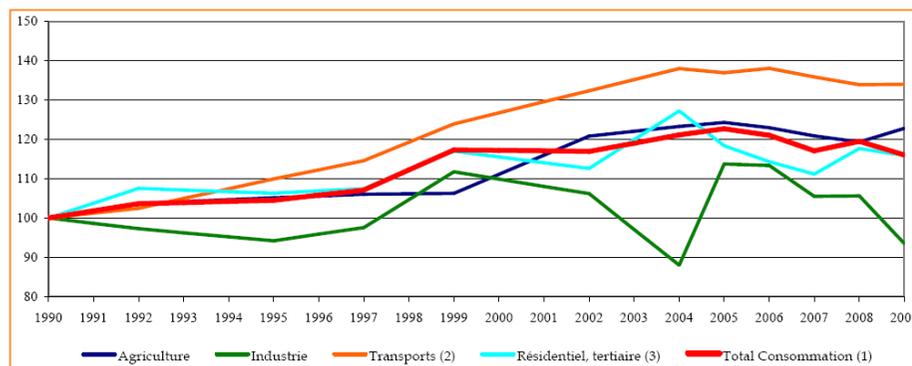
- le coût énergétique direct de ces logements (chauffage...), malgré les améliorations apportées à la qualité de l'isolation, est un problème à prendre en compte : le coût est en effet plus important pour les maisons individuelles, qui plus est compte tenu des évolutions morphologiques des logements, souvent peu favorable aux économies d'énergie ;
- la dispersion des logements, couplée à la concentration des emplois, entraîne également une hausse des déplacements en voiture individuelle (voir carte ci-après : la part des ménages possédant au moins une voiture est passée de 82 % en 1999 à 85 % en 2012), qui est le mode de transport ayant le coût économique (pour l'individu) et environnemental (pour la collectivité) les plus importants. Ainsi de plus en plus de personnes travaillent hors de leur commune de résidence (41 % en 1999, 54 % en 2012) ;
- la dispersion représente également une charge pour la collectivité : aménagement et entretien de la voirie, création et entretien des réseaux, équipements, éclairage public, service de ramassage des ordures ménagères...

Dépense énergétique supplémentaire (en %) pour chauffer un bâtiment en fonction de sa morphologie et de son implantation (source : ADEME)



L'évolution de la consommation d'énergie par types d'énergie de 1990 à 2009 en région Auvergne (source : EIDER, L'énergie en région Auvergne)

Indice base 100 en 1990 (tonnes équivalent pétrole)



Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- L'offre manque de diversité, notamment dans les espaces ruraux de périphérie : les territoires tendent à se spécialiser dans un certain type de logement (dans les territoires ruraux, grande maison individuelle ; à Aurillac, logements collectifs et part importante de logements sociaux) ;
- La production récente tend à rendre coût énergétique global (coût direct lié au bâtiment et coût indirect lié aux déplacements) peu optimal ;
- Des dépenses énergétiques liées au logement qui pèsent de plus en plus dans le budget des ménages (hausse des situations de précarité énergétique) ;
- Le principal mode de production de logement (maison individuelle hors bourg en cœur de parcelle) présente également des inconvénients pour le territoire et ses habitants (impact paysager, consommation d'espaces agricoles, isolement social, coût pour la collectivité, éloignement des services et remise en cause des activités économiques de proximité).

Questionnements :

- Comment mieux utiliser le parc de logements actuel et le faire évoluer ?
- Comment préparer la mutation des lotissements anciens qui risquent de se dégrader et dont les occupants vieillissent ?
- A Aurillac et dans les principaux bourgs, comment reconstruire la ville sur la ville ?
- Comment envisager un urbanisme intégré qui prenne en compte la localisation des logements avec celle des pôles générateurs de déplacements (afin de permettre les alternatives à la voiture individuelle) ?

Enjeux :

- Anticiper les besoins de la population pour les 20 ans à venir (évolution de la composition des ménages, vieillissement, petits ménages, accession à la propriété avec des budgets contraints...)
- Assurer la fluidité des parcours résidentiels sur tous les territoires (mixité sociale et générationnelle) ;
- Intégrer la réflexion sur la localisation des logements, celle des lieux d'emplois et d'équipements et des friches urbaines (dont les nombreuses friches économiques).

Diagnostic de l'offre commerciale

Méthodologie :

Le recensement de l'offre commerciale a été réalisé en janvier 2014 sur l'ensemble des communes du SCoT du Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie. Pour ce faire, un déplacement dans chaque commune a été effectué pour recenser et analyser les différents sites commerciaux. Un site commercial se traduit par la présence d'au moins deux cellules commerciales proposant une offre de proximité par exemple une boulangerie et un tabac presse. Cependant, la présence d'un multiservice seul sur un bourg est aussi recensée puisqu'il propose très souvent plusieurs fonctions de proximité (dépôt de pain, épicerie, bar....).

Pour chaque commune et pour chaque site commercial une fiche présentant l'offre commerciale est disponible en annexe du diagnostic.

Sur chaque site commercial, l'ensemble des cellules commerciales ont été recensées. On entend par cellule commerciale tout local accueillant ou susceptible d'accueillir un commerce ou un service marchand destiné aux particuliers (hors professions libérales de médecine et assimilés). Les commerces des centres commerciaux, ainsi que les grandes et moyennes surfaces spécialisées, les hypermarchés, supermarchés, hard discounters et magasins populaires sont comptabilisés dans ce total.

Pour chaque cellule commerciale, plusieurs informations sont identifiées pour réaliser nos différentes analyses et construire le diagnostic :

- *le nom de l'activité ou de l enseigne*
- *la nature de l'activité*
- *une estimation de la surface de vente*
- *une estimation du chiffre d'affaires et du niveau de gamme*
- *l'appréciation de l'état du point de vente*

1) Etat des lieux des équipements commerciaux

Un équipement commercial très dense sur la commune d'Aurillac qui n'empêche pas le développement commercial des bourgs centres, le long des axes de communication.

D'après le recensement de l'offre commerciale réalisé en janvier 2014 par le cabinet Pivadis, le SCOT du Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie compte 73 sites commerciaux composés de 1 457 locaux commerciaux dont 1 266 commerces et services en activité.

Le taux de vacance sur l'ensemble du territoire s'élève à 12,7% soit près de 180 locaux commerciaux dont 65 locaux sur le centre-ville d'Aurillac.

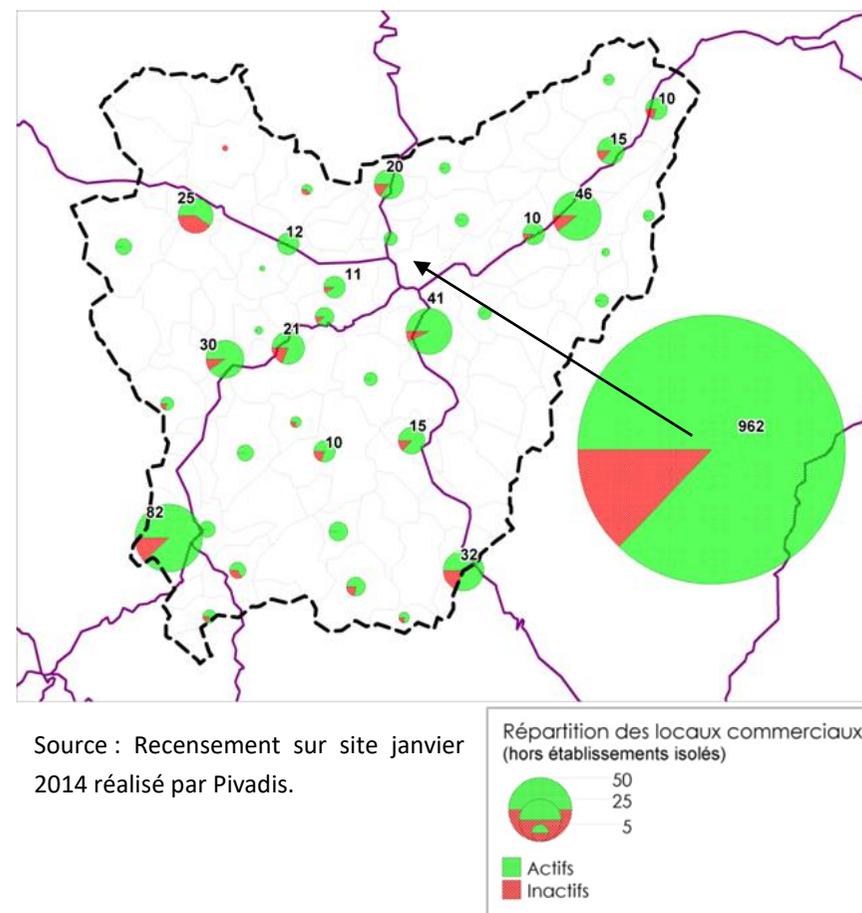
La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac compte près de 1 082 cellules commerciales dans les pôles commerciaux dont près de 90% se situent sur la commune d'Aurillac. Près de 550 locaux commerciaux se situent sur le centre-ville d'Aurillac, touché comme la plupart des villes comparables par des phénomènes de vacance, assez localisés (15%). Notons que l'offre non sédentaire joue un rôle significatif (marché générant environ 8 M€ de chiffre d'affaires estimé).

Au-delà de la ville d'Aurillac, plusieurs polarités commerciales sont constituées sur le territoire du SCOT :

- Maurs compte environ 82 cellules commerciales,
- Vic-sur-Cère compte environ 46 cellules commerciales,
- Arpajon-sur-Cère compte environ 41 cellules commerciales,

- Montsalvy compte environ 32 cellules commerciales,
- Le Rouget compte environ 30 cellules commerciales,
- Laroquebrou compte près de 21 cellules commerciales,
- Jussac compte près de 20 cellules commerciales.

Répartition de l'offre commerciale du SCOT sur 73 sites commerciaux



Un appareil dense en surface de vente avec des évolutions limitées quantitativement sur les 10 dernières années en dehors d'un projet

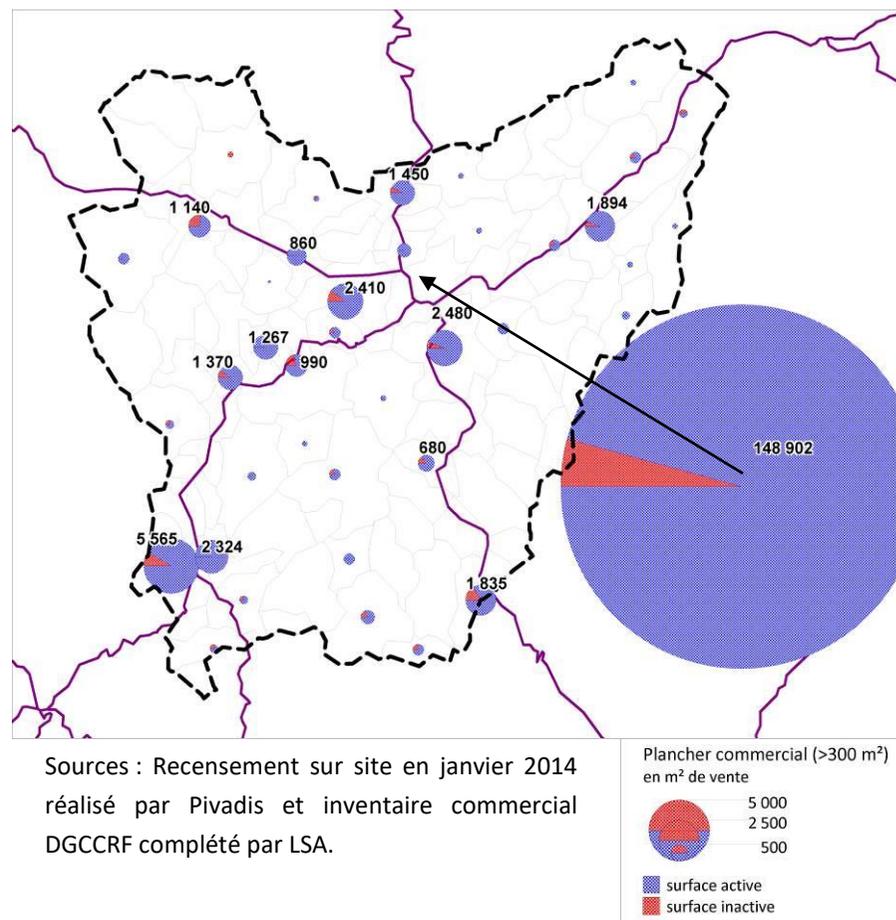
Le territoire du SCoT dispose de 178 800 m² de surface de vente (hors automobile) répartis sur les 73 sites commerciaux soit une densité moyenne de 2 200 m² de surface de vente pour 1 000 habitants. Notons que 83% de la surface commerciale se concentre sur la commune d'Aurillac.

De plus, 83 établissements de plus de 300 m² totalisent environ 97 000 m² soit plus de la moitié des surfaces totales.

Projet structurant, la future zone commerciale de la Sablière est comptabilisée dans le recensement de l'offre commerciale du territoire. L'ensemble commercial de 25 464 m² de surface de vente s'articulera autour d'un hypermarché à l'enseigne Carrefour de 5 950 m², d'une galerie marchande et d'un pôle artisanal de 2 600 m². La programmation commerciale sera complétée par :

- 5 000 m² de bricolage
- 2 075 m² d'articles de sports et de loisirs
- 5 877 m² d'équipement de la maison
- 3 530 m² d'équipement de la personne
- 432 m² pour un centre auto

Répartition des surfaces de vente à l'échelle communale



2) L'incidence du contexte socio-démographique sur le potentiel commercial

L'incidence des caractéristiques sociodémographiques sur le potentiel commercial

Le commerce de détail, contrairement à d'autres domaines de l'économie (industrie, services...) fonctionne sur un marché fini, au sens où il développe son activité à partir d'une clientèle présente sur un territoire, de manière continue ou ponctuelle (touristes). En fonction de son niveau d'attractivité, son périmètre d'influence peut varier mais de manière différenciée entre :

- la réponse à des besoins courants, alimentaires par exemple, plutôt sur un temps d'accès court, de moins de 15 minutes, avec des enjeux de niveau de services à la population, en particulier dans les communes rurales, mais aussi dans les quartiers des centralités urbaines plus denses ;
- la réponse à des dépenses moins régulières, voire ponctuelles (comme les meubles par exemple), avec des temps d'accès pouvant s'accroître pour les dépenses les plus ponctuelles (jusqu'à 45 minutes, voire 1h30 pour des cas très exceptionnels). Pour le cas de concept associant une notion de loisirs au commerce, l'influence peut également s'élargir, mais cela ne concerne pas plus de 5 % des dépenses d'un ménage.

Bien évidemment, la montée en puissance du e-commerce relativise cette notion de marché fini. Celui-ci captait en 2010, 4 % des dépenses

commerciales des ménages en France. Il pourrait atteindre jusqu'à 15 % voire 30 % à l'horizon 2020, mais de manière focalisée sur certaines dépenses : les produits dits « culturels », l'habillement, les cadeaux, certains services.

Pour les établissements occupant des locaux commerciaux, qui font l'objet du volet commercial, cette notion de marché « fini » reste néanmoins valable.

La largeur de la zone d'influence d'un ensemble commercial est dépendante de son attractivité. Celle-ci n'est pas seulement liée au nombre de commerces et au nombre de m² développés. Elle dépend aussi de la qualité du contexte et de l'image d'un site. La facilité d'accès est également un facteur, mais lui-même dépendant du niveau d'attractivité : plus le niveau d'intérêt pour le consommateur est fort, moins le critère de l'accessibilité pèse sur la décision de fréquentation. Si les critères quantitatifs ne sont pas les seuls donc, ils constituent néanmoins une base essentielle. Or, le dimensionnement d'une offre commerciale dépend d'abord de son marché en zone primaire, d'où une focalisation de l'offre sur les principales densités urbaines.

Le chiffre d'affaires d'un commerce se structure en effet d'abord sur sa zone primaire, avant de se consolider sur les zones secondaires, tertiaires, voire quaternaires, avec une emprise décroissante sur les dépenses à mesure que l'on s'éloigne et que les alternatives de lieux de dépense apparaissent. Il existe donc un processus itératif entre le positionnement d'une offre et la définition de sa zone de chalandise, fonctionnant à la hausse, comme à la baisse (pour les offres répondant aux besoins courants, dits « de proximité »).

Ainsi, l'évolution du commerce dans les trente dernières années, avec à la fois le développement de la grande distribution, puis du e-commerce, mais aussi parallèlement une forte évolution du cadre du fonctionnement du commerce dit « traditionnel » (forte montée en puissance des contraintes des normes pour l'alimentaire par exemple, évolution du niveau de charges et de la législation du travail), tend à nécessiter des chiffres d'affaires de plus en plus importants par établissement pour assurer leur viabilité et de ce fait des densités d'habitants de plus en plus importantes. Cela explique, pour une grande part, la difficulté à maintenir des commerces de proximité en milieu rural.

L'évaluation du marché sur lequel les commerces d'un territoire peuvent attirer leur clientèle constitue donc une clef pour identifier les possibilités de développement commercial de ce territoire. Elle dépend des caractéristiques sociodémographiques du territoire et de sa zone d'influence et de leurs dynamiques. La densité d'habitants, l'évolution quantitative du nombre d'habitants et plus encore du nombre de ménages (le ménage constituant le point d'entrée de la dépense vers les commerces) constituent donc une base. Mais trois indicateurs, et leurs évolutions, sont également essentiels pour appréhender le « besoin » ou le « potentiel commercial » d'un territoire :

- la structuration des ménages en fonction de leur type : personnes seules, familles monoparentales, couples sans enfant, couples avec enfant(s). Ce critère constitue de plus en plus un élément de différenciation dans la consommation des ménages, dans une société où le modèle de la famille n'a plus grand-chose à voir avec celui des années 70, qui a prévalu à l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme jusqu'à la loi SRU ;

- l'âge de la personne référente de chaque ménage : les plus jeunes (moins de 30 ans) ont tendance à consommer de manière différente par rapport à leurs aînés ; ils ne font pas partie de la « génération hypermarchés », sont moins attachés au produit (principe de « toucher » le produit) et donc plus enclins à utiliser des formes immatérielles de commerce (y compris directement à partir de leur smartphone). Même s'ils reviennent aussi vers les artisans et les producteurs, ils restent attachés à la notion de marque. Les plus de 75 ans quant à eux limitent considérablement leur niveau de consommation de produits (-40 % par rapport à la moyenne toutes générations, -2/3 pour des dépenses comme l'habillement et les chaussures), pour l'orienter vers les services ;
- la catégorie socio-professionnelle et le niveau de revenus des ménages, avec des incidences tant sur le niveau de consommation que sur les modes de consommation.

Dans ce contexte, l'évaluation du marché, dit « Marché Théorique » et correspondant à l'ensemble des dépenses commercialisables (dépenses à destination des commerces, quels qu'ils soient, y compris la vente à distance) se fait à partir du processus suivant :

1. Définition du territoire d'analyse

2. Caractérisation sociodémographique de la population de ce territoire

3. Calcul d'un indice de consommation (base 100 = moyenne France) à partir des caractéristiques sociodémographiques

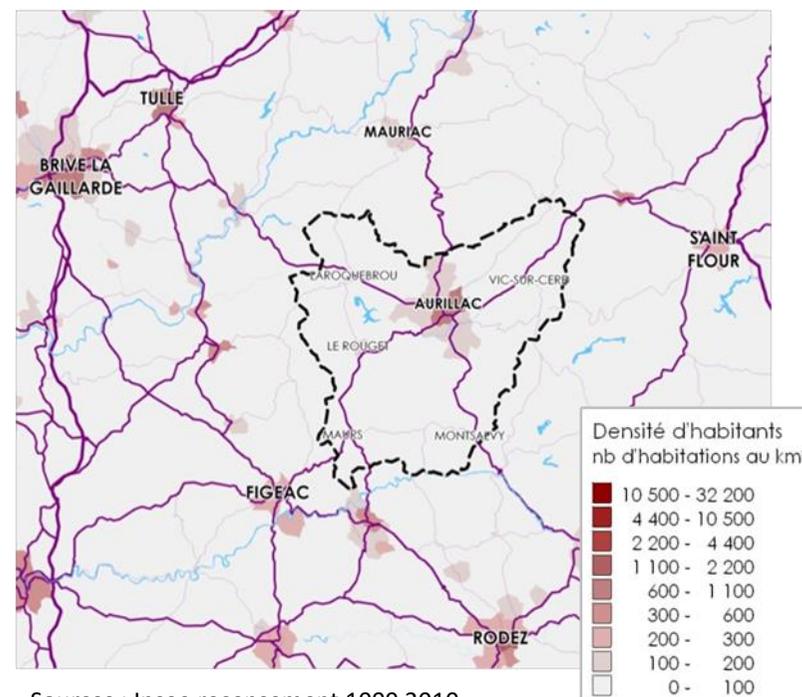
4. Evaluation du marché théorique par application de l'indice de consommation au niveau de consommation moyenne de la France multiplié par le nombre de ménages du territoire

Les principaux indicateurs sociodémographiques influençant le commerce

La faible densité d'habitants du territoire est un facteur peu favorable au développement du commerce. Cependant, la forte densité d'habitants sur la commune d'Aurillac et son isolement par rapport aux grandes agglomérations permettent une concentration du commerce sur la ville centre.

En effet, le commerce fonctionne de plus en plus sur un principe de polarisation lié, tant au développement de la grande distribution qu'aux exigences de niveaux d'activités nécessaires pour atteindre une certaine viabilité économique.

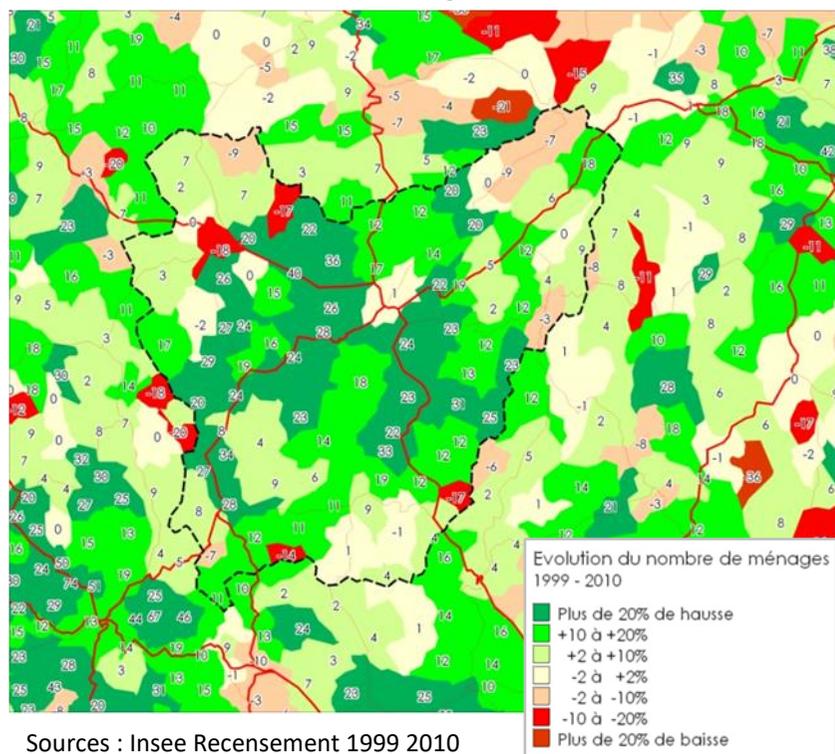
Densité d'habitants par commune



Sources : Insee recensement 1999 2010

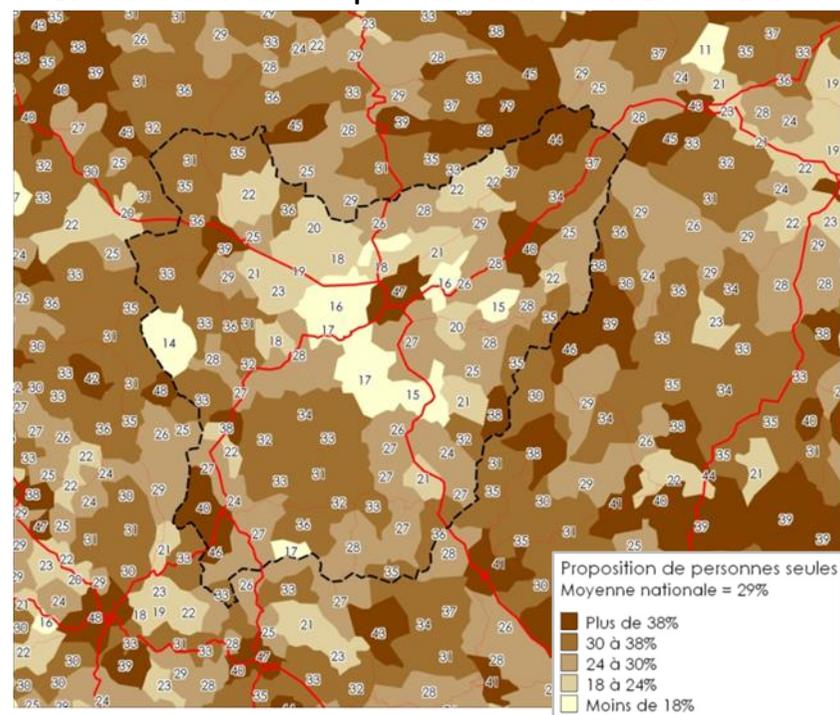
La dynamique démographique et plus particulièrement l'évolution du nombre de ménage est également un facteur très important. Ainsi, si l'évolution entre 1999 et 2010 du nombre d'habitants n'est que de 0,8% à l'échelle du Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie, elle atteint 9,2% en nombre de ménages, soulignant l'importance du phénomène de desserrement des ménages. Or, ce desserrement génère une augmentation artificielle de la consommation. Ainsi lorsqu'un couple se sépare, le niveau de consommation en alimentaire peut augmenter jusqu'à 30%, l'équipement de la maison est sollicité, notamment pour l'électrodomestique avec un doublement en volume.

Evolution du nombre de ménages entre 1999 et 2010



La part des personnes seules s'avère très élevée à 35 % en moyenne à l'échelle du SCoT, contre 29% en moyenne nationale. Ce taux culmine à 47% sur la ville d'Aurillac, chiffre le plus élevé du territoire comme souvent sur les villes centres. La forte proportion du nombre de personnes seules dans un ménage favorise les achats en petits paniers, plutôt à proximité du domicile ou sur le trajet travail-domicile et dessert la fréquentation des grands hypermarchés.

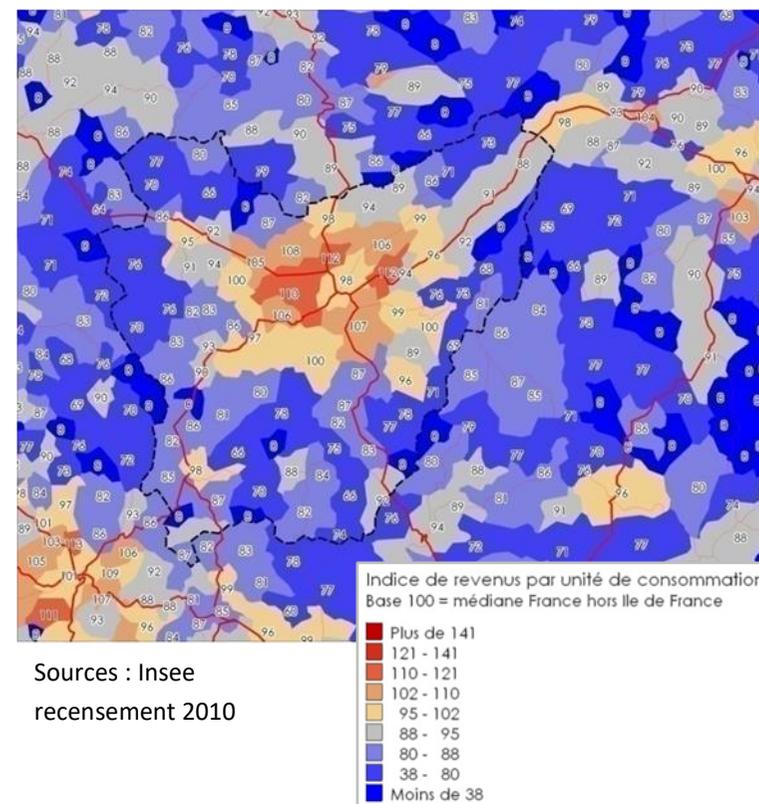
Evolution du nombre de personnes seules entre 1999 et 2010



L'indice de revenus par unité de consommation permet d'avoir une vision du niveau de vie d'un ménage et donc du « besoin » de consommation lié aux revenus. Les revenus du ménage sont pondérés en fonction de la composition et la taille du foyer : 1 unité de consommation pour la première personne, 0,5 pour les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

L'analyse des revenus par unité de consommation est un des facteurs importants pour la dynamique commerciale. On constate que le niveau de revenu est assez faible en dehors de l'agglomération aurillacoise. Une situation peu classique, où les communes limitrophes d'Aurillac disposent d'un niveau de revenu légèrement supérieur à la moyenne française.

Indice de revenus par unité de consommation



Sources : Insee
recensement 2010

Un marché théorique évalué à 611 millions d'euros à l'échelle du territoire du SCoT

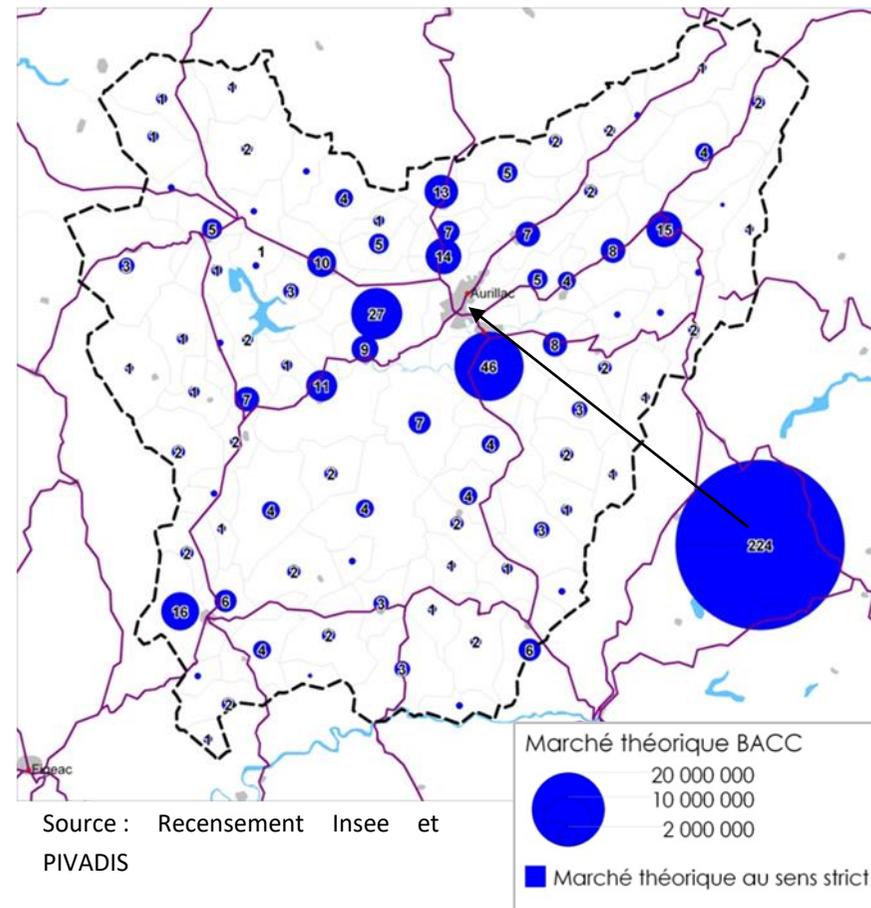
Le marché théorique correspond à la capacité de dépense des habitants du territoire. Les caractéristiques sociodémographiques du territoire amènent à une évaluation du marché théorique au sens strict (hors hébergement, restauration et automobile, secteurs beaucoup plus difficiles à estimer) de l'ordre de 611 millions d'euros à l'échelle du SCoT dont 224 M€ sur la seule commune d'Aurillac.

L'apport des résidences secondaires et du tourisme permet une hausse du potentiel de marché que l'on estime à 30 M€ supplémentaires soit 5% du marché théorique lié aux habitants permanents

Les dépenses en alimentaire, classiquement fortes, sont estimées à 207 M€ ce qui représente 1/3 de la capacité de dépense des habitants.

Le marché théorique est en progression de 10 points sur les 14 dernières années hors inflation et évolution du pouvoir d'achat.

Répartition du marché théorique sur le territoire



3) Une densité de l'offre au dessus des moyennes....

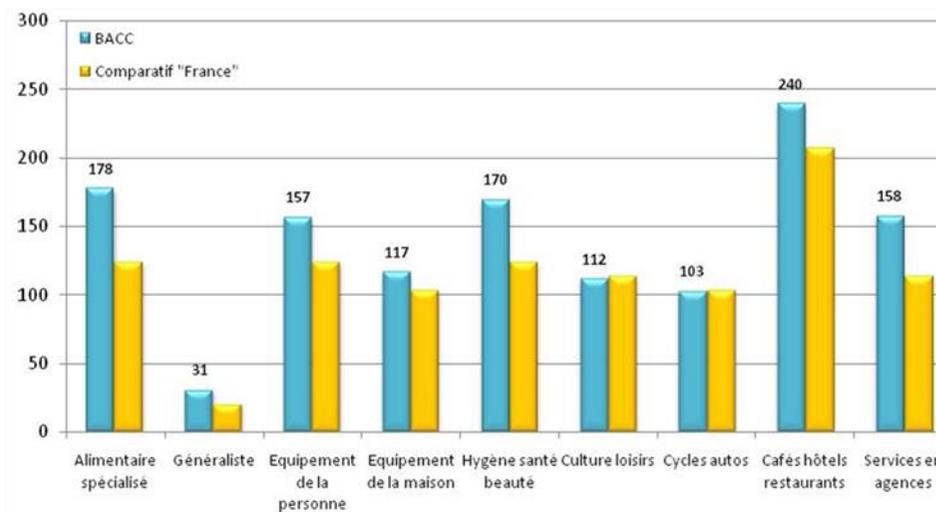
La composition de l'offre du territoire en nombre de cellules commerciales est comparée à un équilibre théorique. L'équilibre théorique correspond au nombre de commerce qu'il faudrait pour répondre à l'ensemble des besoins de la population (résidences principales et secondaires) hors effets d'évasions ou d'attractions.

Sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines hormis « Culture Loisirs » et « Cycles Autos », on note une forte présence numérique par rapport à la couverture théorique des besoins. En effet, le territoire dispose de 157 commerce en équipement de la personne alors que 125 suffiraient à couvrir les besoins de la population.

Répartition de l'offre commerciale par activité, en nombre de locaux et comparaison avec l'équilibre théorique (comparatif France)

En nombre d'établissements	Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie		Equilibre théorique large zone*	
	Nb total de commerces	%		
Alimentaire spécialisé	178	14%	12%	125
Généraliste	31	2%	2%	21
Équipement de la personne	157	12%	12%	125
Équipement de la maison	117	9%	10%	104
Hygiène santé beauté	170	13%	12%	125
Culture loisirs	112	9%	11%	114
Cycles autos	103	8%	10%	104
Cafés hôtels restaurants	240	19%	20%	208
Services en agences	158	12%	11%	114
Total	1 266	100%	100%	1 038

* Comparatif base "large zone" sur 1 699 communes (8,6 M d'hab.)



Source : Recensement sur site réalisé en janvier 2014 par Pivadis

Méthodologie déployée :

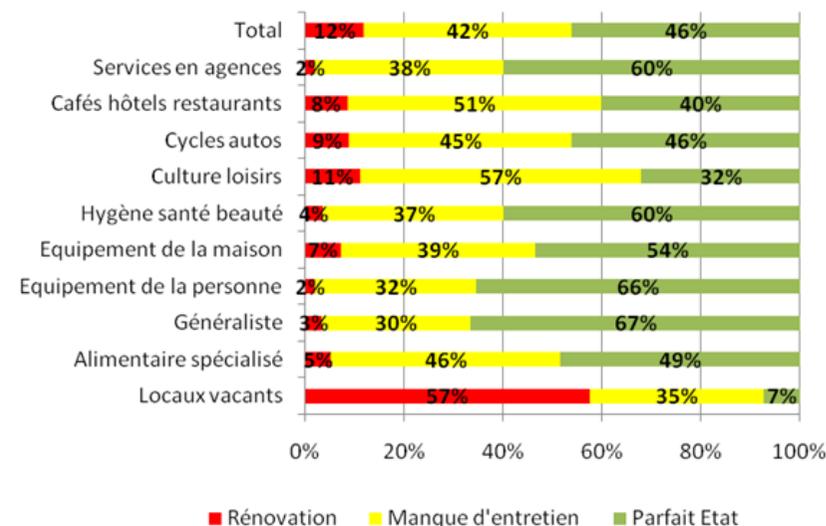
A partir d'une observation visuelle sur site des locaux commerciaux, nous apprécions l'état de chaque point de vente. Les éléments de façade et la devanture commerciale sont des indicateurs pour évaluer la situation d'un commerce tels que la vitrine, les éléments de fermetures, l'éclairage, les peintures, l'enseigne, le store-banne ou autres équipements.... La situation des locaux commerciaux varie entre :

- « *en parfait état* » Les éléments ne nécessitent aucuns travaux d'entretien.
- « *manque d'entretien* » Les éléments nécessitent des petits travaux de peinture ou même de nettoyage.
- « *à rénover* » Les éléments sont en mauvais état et nécessitent des travaux de rénovation.
- « *rénovation lourde nécessaire* » Le point de vente n'est pas adapté à l'activité commerciale et nécessite des travaux de réaménagement lourds (démolition/reconstruction).

On constate que 46 % des locaux du territoire du SCoT sont en parfait état contre 45% en moyenne nationale.

42% manquent d'entretien et seulement 12% des locaux nécessitent une rénovation contre 32% et 23% en moyenne nationale.

L'appareil commercial du SCoT manque un peu de diversité de gamme et se concentre sur le centre du marché, le moyen bas de gamme avec près de 37% des établissements contre 26% en moyenne nationale.

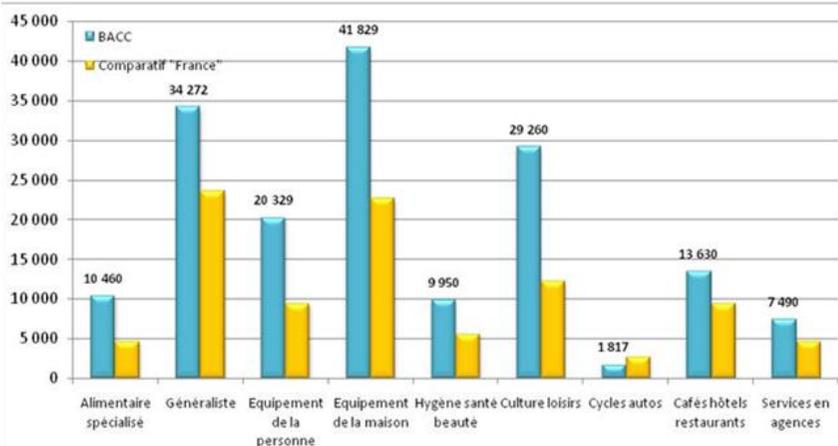
Etat des locaux commerciaux en fonction du secteur d'activité

Sources : Recensement sur site en janvier 2014 réalisé par Pivadis

L'analyse de l'offre commerciale en surface de vente montre une densité plus élevée que la moyenne. En effet, on note que les commerces en équipement de la maison disposent de bien plus de surfaces de vente que nécessaire à l'équilibre théorique.

Répartition de l'offre commerciale par surface de vente et comparaison avec l'équilibre théorique (comparatif France)

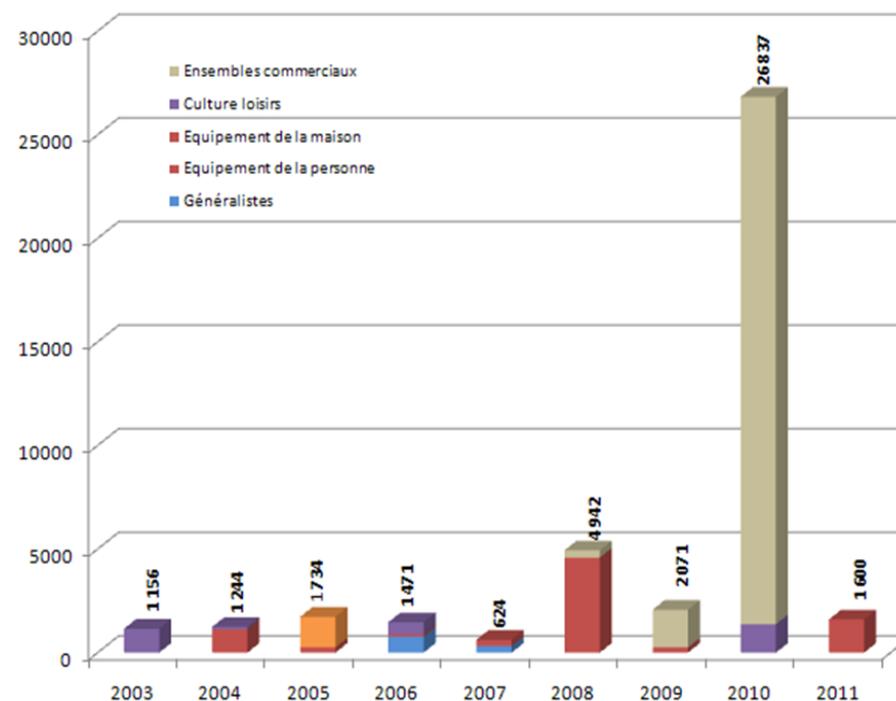
En surface de vente	Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie		Equilibre théorique large zone*	
	Surfaces de vente	%		
Alimentaire spécialisé	10 460	6%	5%	4 731
Généraliste	34 272	20%	25%	23 657
Equipement de la personne	20 329	12%	10%	9 463
Equipement de la maison	41 829	25%	24%	22 711
Hygiène santé beauté	9 950	6%	6%	5 678
Culture loisirs	29 260	17%	13%	12 302
Cycles autos	1 817	1%	3%	2 839
Cafés hôtels restaurants	13 630	8%	10%	9 463
Services en agences	7 490	4%	5%	4 731
Total	169 037	100%	100%	94 628



Source : Recensement sur site réalisé en janvier 2014 par Pivadis

Entre 2003 et 2013, 41 679 m² de surfaces de ventes ont été autorisés par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial dont près de 25 500 m² autorisés en 2010 sur le parc d'activité La Sablière (en cours de réalisation et comptabilisé dans le recensement de l'offre).

Autorisations en CDEC et CDAC en surface de vente



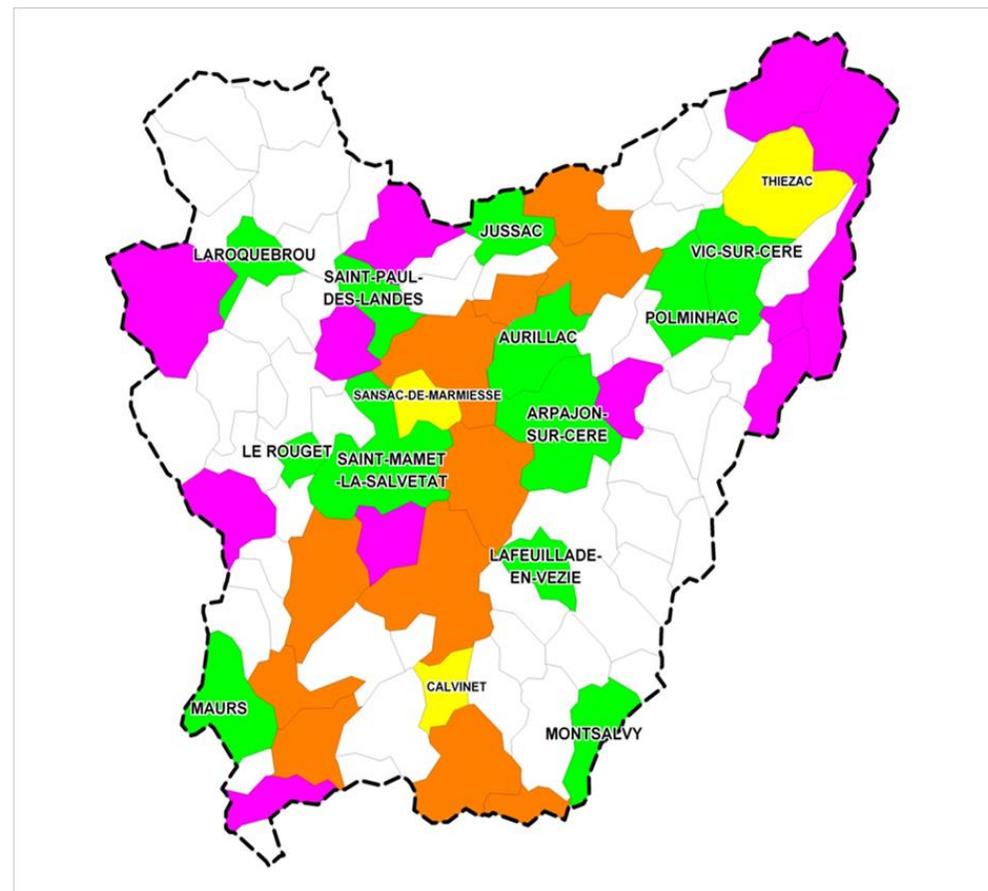
Sources : Préfecture du Cantal, Récapitulatif des décisions de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale entre 2003 et 2013.

4)... Mais qui ne permet pas un bon niveau de couverture géographique des besoins à la population.

Au-delà de l'analyse en nombre ou en surface commerciale, il est intéressant d'analyser le service rendu à la population au travers de 10 fonctions commerciales principales : la boulangerie, la boucherie, l'alimentation générale, pharmacie, coiffeur, tabac, presse, garage, bar et agence bancaire.

D'après le recensement des sites commerciaux réalisé en janvier 2014, le maillage en service de proximité du territoire se caractérise par une offre très incomplète en dehors des 12 pôles principaux dont 4 se situent sur l'agglomération du bassin aurillacois. En revanche, plus de la moitié des communes du territoire ne proposent aucun service de proximité à la population, c'est-à-dire qu'il ne dispose pas d'au moins une boulangerie. En effet, la majorité de ces communes disposent d'un potentiel de marché inférieur à 2M€ ce qui ne permet pas la viabilité d'un commerce de proximité.

Le maillage en service de proximité



Sources : Recensement sur site en janvier 2014 réalisé par Pivadis.

Au moins 10 fonctions de proximité	Entre 7 et 9 fonctions de proximité	Entre 3 et 6 fonctions de proximité	Moins de 2 fonctions de proximité
Exemple : Boulangerie, Boucherie, Alimentation générale, Pharmacie, Coiffeur, Tabac, Presse, Garage, Bar, Agence bancaire	Exemple : Boulangerie, Alimentation générale, Pharmacie, Tabac, Presse, Garage, Bar	Exemple : Boulangerie, Alimentation générale, Tabac, Presse, Bar	Exemple : Alimentation générale, Boulangerie

Pour chaque commune nous avons identifié les temps d'accès au service le plus proche, commerce ou multiservice rural, en prenant à la fois en compte l'offre commerciale du territoire mais aussi celle existante sur les franges.

35 communes du territoire disposent d'une boulangerie à moins de 5 minutes contre 7 communes à plus de 15 minutes.

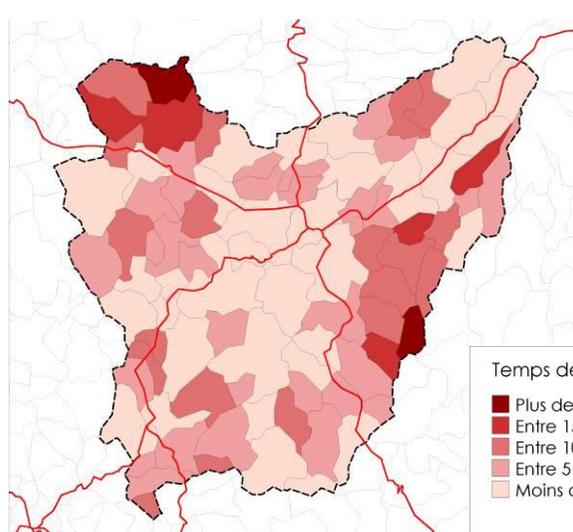
30 communes disposent d'une boucherie à moins de 5 minutes alors que 16 communes sont à plus de 15 minutes de la 1^{ère} boucherie.

22 communes sont à moins de 5 minutes de la 1^{ère} pharmacie contre 12 à plus de 20 minutes.

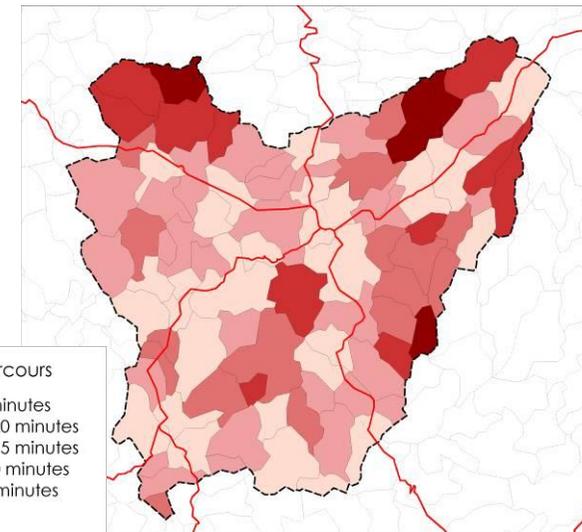
Plus de la moitié des communes (57) disposent d'une alimentation générale à moins de 5 minutes.

Les communes au Nord de la communauté de communes Entre 2 Lacs (Arnac, Cros de Montvert ou Saint-Santin-Cantalès) ainsi que les communes de Vezels-Roussy, Cros-de-Ronesque sont plus enclavées et disposent de temps de parcours plus long pour accéder à une offre commerciale de proximité.

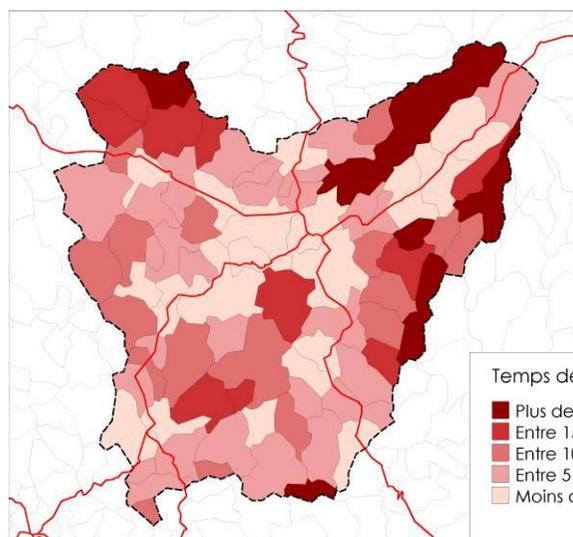
Temps d'accès à la boulangerie la plus proche



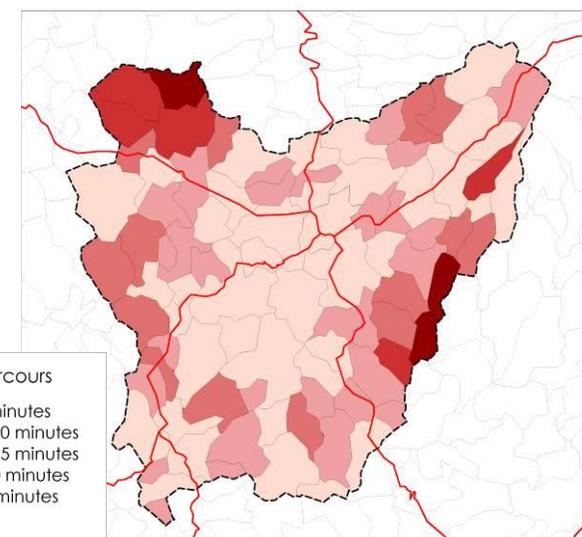
Temps d'accès à la boucherie la plus proche



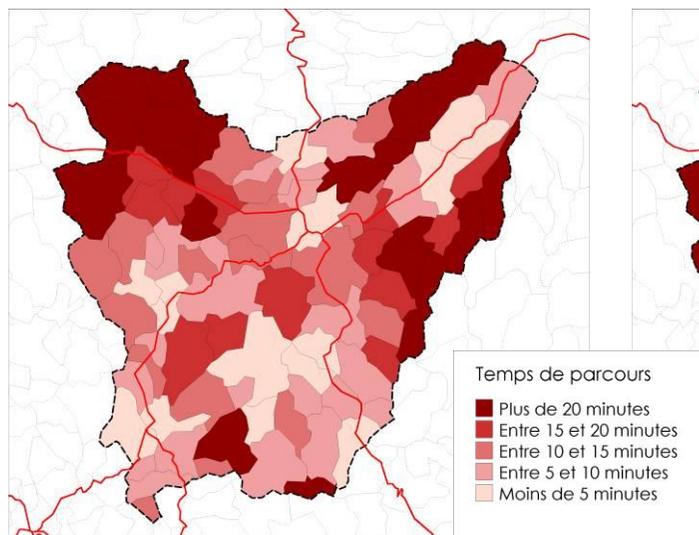
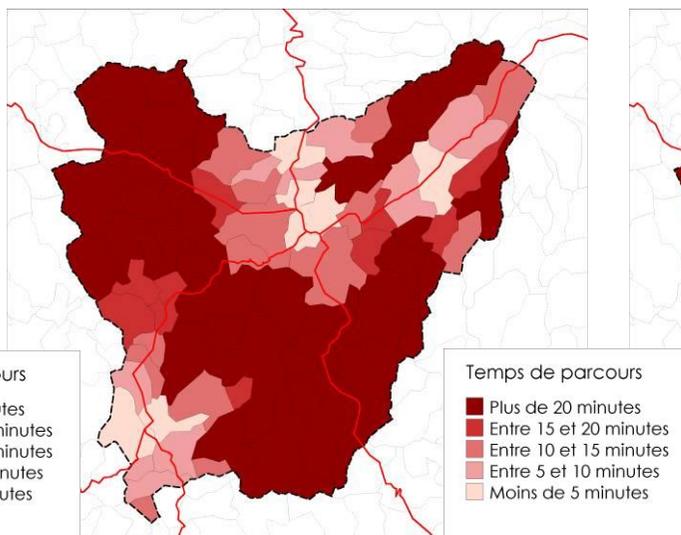
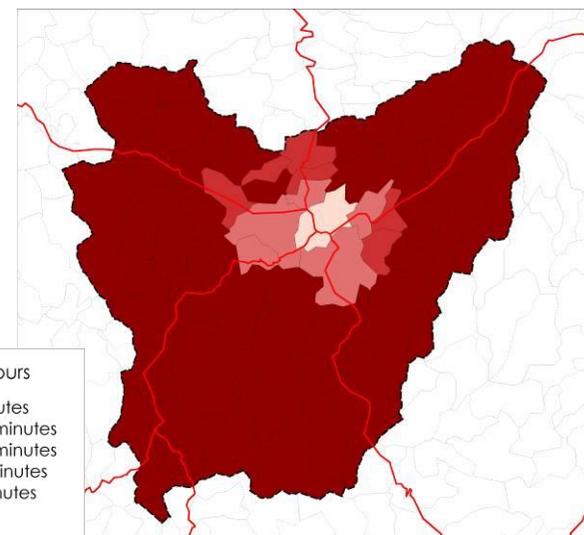
Temps d'accès à la pharmacie la plus proche



Temps d'accès à une alimentation la plus proche



Sources : Recensement sur site réalisé par Pivadis en janvier 2014 et itinéraires Mappy

Temps d'accès à la station service la plus proche**Temps d'accès au supermarché le plus proche****Temps d'accès à l'hypermarché le plus proche**

Sources : Recensement sur site réalisé par Pivadis en janvier 2014 et itinéraires Mappy

En ce qui concerne les temps d'accès pour les stations services, seulement 16 communes disposent d'une station service à moins de 5 minutes, les territoires en franges Nord Ouest et Nord Est disposent de temps d'accès plus long.

5 communes disposent d'au moins un supermarché sur le territoire ce qui permet à 17 communes de bénéficier d'un accès à un supermarché en moins de 10 minutes contre 50 communes à plus de 20 minutes.

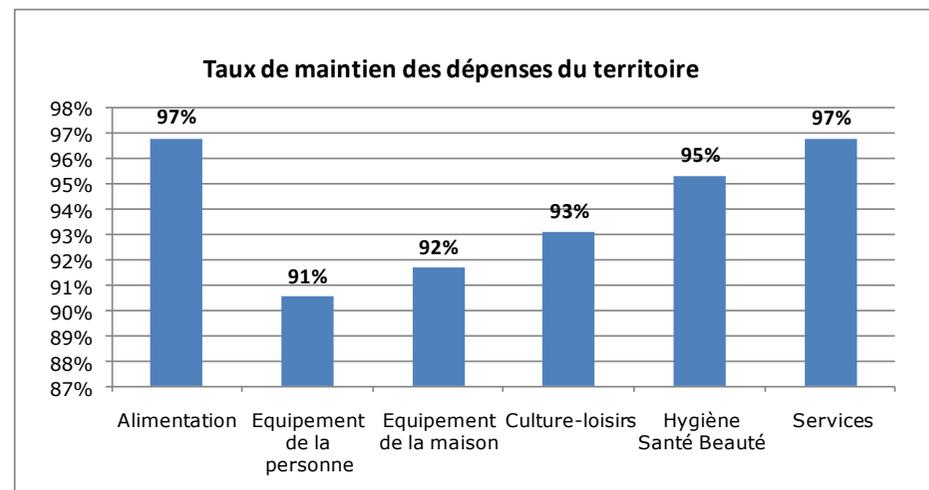
Enfin, seule la commune d'Aurillac dispose d'un hypermarché ce qui entraîne des temps d'accès de plus de 20 minutes pour 77 communes.

5) Un appareil commercial qui permet à l'agglomération de rayonner au-delà du territoire du SCoT

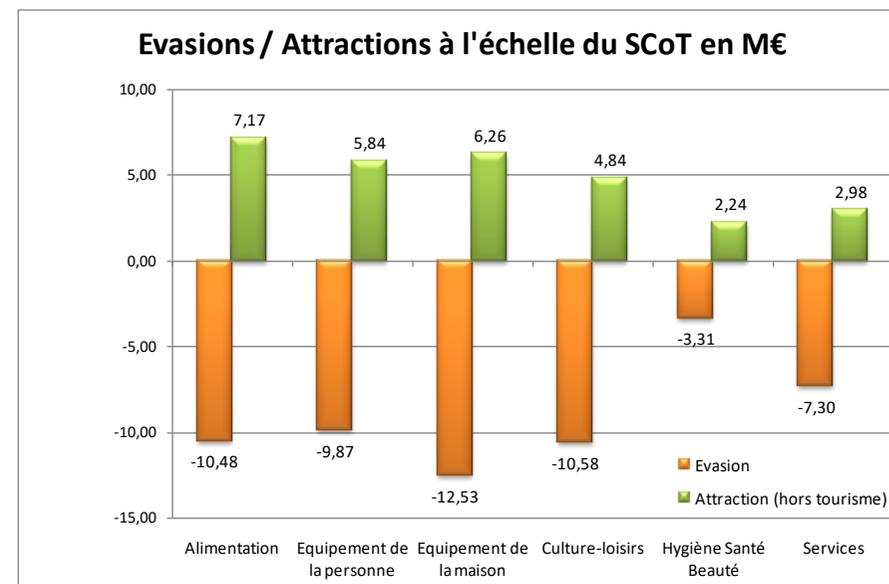
On compte sur le territoire près de 175 enseignes nationales, pour 310 établissements, soit une proportion usuelle (25% des établissements actifs) ce qui permet aux commerces de rayonner au-delà du territoire du SCoT. La zone de chalandise principale compte près de 90.000 habitants en alimentaire et 200.000 habitants en non alimentaire et une zone de halo à faible emprise sur environ 100.000 habitants.

A l'échelle de l'ensemble du territoire les taux de maintien sont élevés, puisque 91% des dépenses des habitants du territoire sont réalisées avec les commerces du territoire. Le maintien des dépenses est plus important pour l'alimentation 97%, les services 97% et l'hygiène santé beauté 95%. En revanche, les secteurs de l'équipement de la personne, de la maison et culture loisirs sont soumis à plus d'évasions physiques (liées à un déplacement) et non physiques (vente à distance, e-commerce...) ce qui entraîne des taux de maintien un peu plus faibles.

Le flux entrant (attractions) sur le territoire est estimé à environ 29 M€ auquel on peut ajouter 30 M€ estimé de capacité de dépenses liées aux touristes. En revanche, le flux sortant (évasions) est estimé à 54 M€, dont 18 M€ vers la Vente A Distance.



Source : CRCI Auvergne 2013



Source : CRCI Auvergne 2013

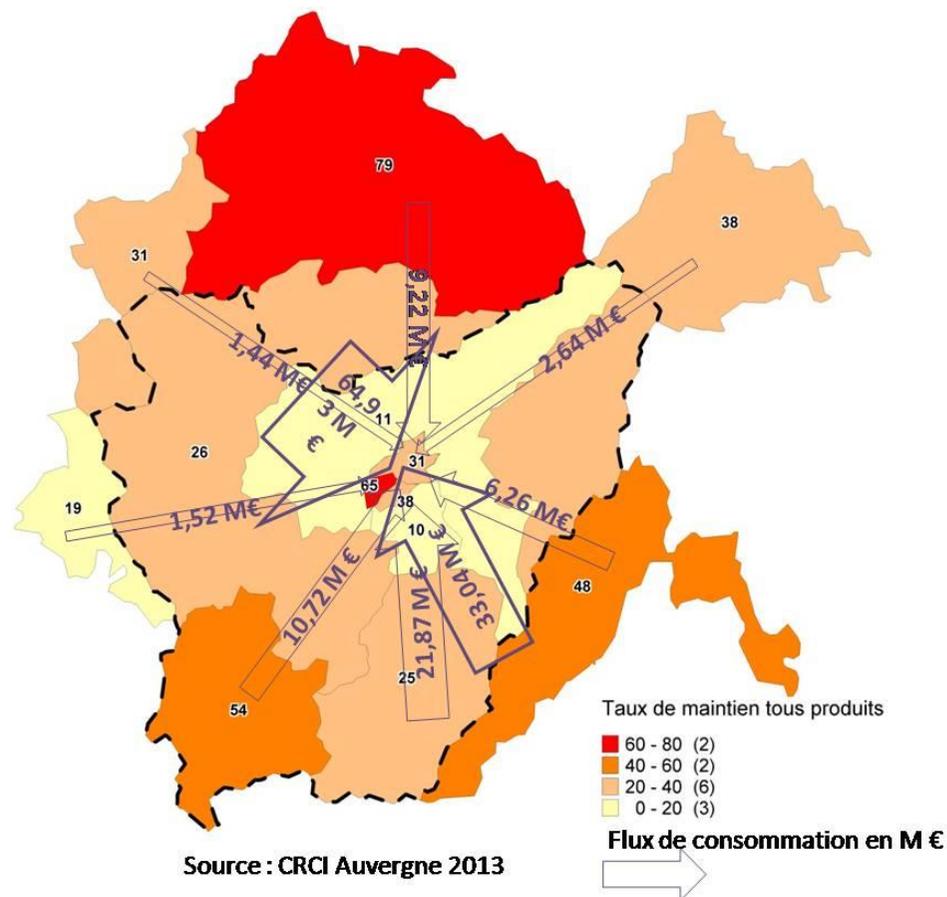
D'après l'enquête de consommation réalisée par la CRCI Auvergne en 2013, le taux de maintien sur chaque secteur montre des flux importants vers les commerces d'Aurillac. Seuls les secteurs les plus éloignés d'Aurillac bénéficient d'un fort taux de maintien des dépenses des habitants. En effet, on devine la forte influence des commerces d'Aurillac sur le secteur de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. De plus, le secteur du Pays de Mauriac bénéficie tout de même d'un très bon taux de maintien des dépenses de ses habitants.

Les cartographies suivantes nous indiquent le taux de maintien des dépenses par secteur et pour chaque famille de produit.

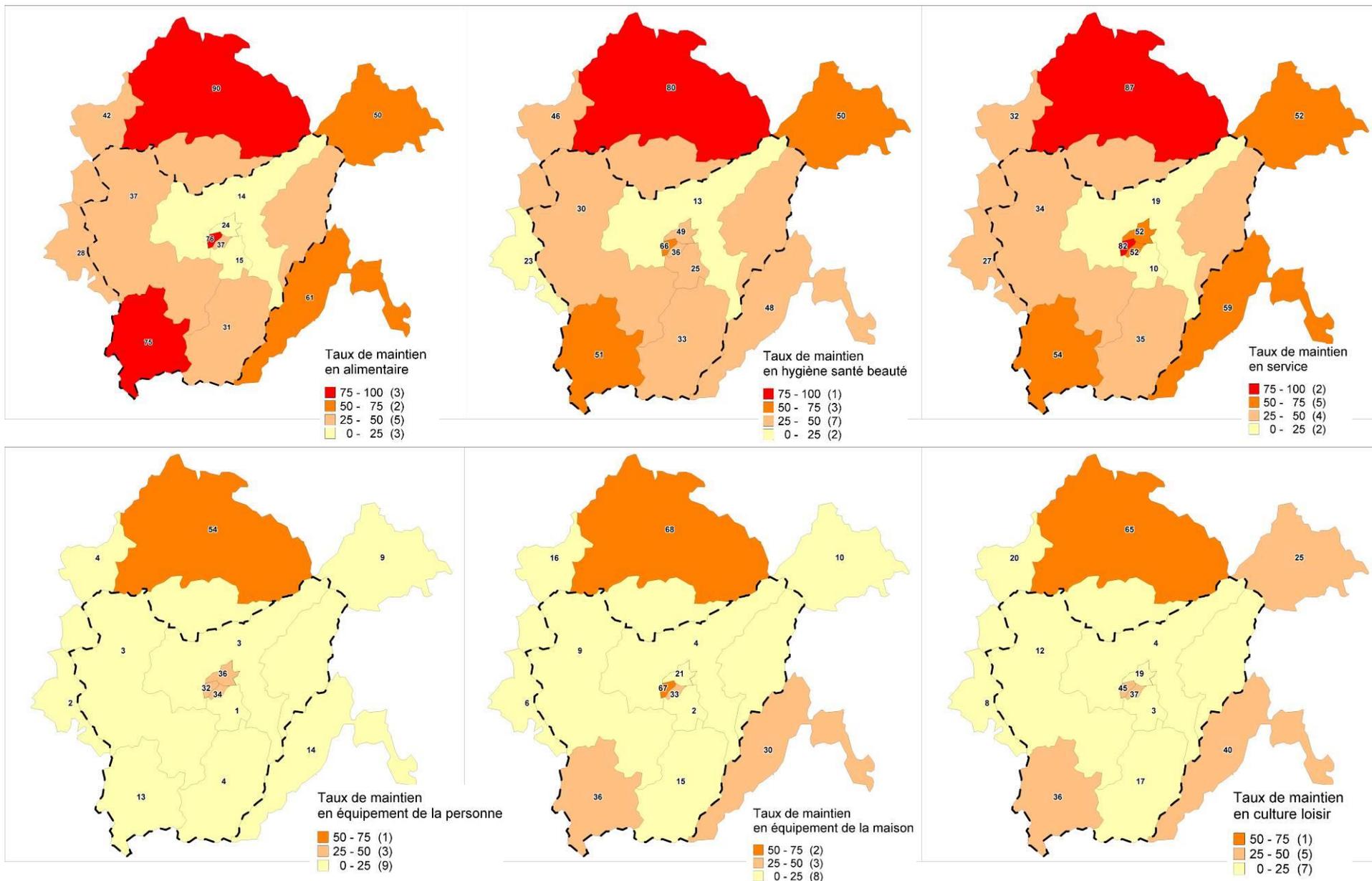
Les communes de la CABA, hors Aurillac, disposent d'un taux de maintien assez faible pour l'ensemble des familles de produits, ce qui confirme l'attractivité des commerces aurillacois sur ce territoire. Plus on s'éloigne d'Aurillac plus l'influence des commerces aurillacois s'affaiblit surtout sur les familles de produits comme l'alimentaire, hygiène santé beauté ou les services. Notons que pour les familles de produits courants telles que alimentaires, services, hygiène santé beauté, le taux de maintien des dépenses des habitants est particulièrement fort sur le secteur de Maurs.

Pour les produits dont la fréquence d'achat est plus rare les taux de maintien sont faibles, en corrélation avec l'offre existante.

Taux de maintien des dépenses des habitants, tous produits confondus à l'échelle des secteurs d'habitat de la zone d'influence du territoire du SCoT



Taux de maintien des dépenses des habitants, pour chaque famille de produit, à l'échelle des secteurs d'habitat de la zone d'influence du territoire du SCoT



Source : CRCI Auvergne 2013 Cartographie PIVADIS

Compte tenu des caractéristiques du commerce et de l'artisanat commercial sur le territoire et des comportements d'achats constatés, le périmètre de réflexion dépasse largement les limites administratives du territoire du SCoT et nous permet de définir l'armature commerciale actuelle du territoire qui s'organise autour de 4 niveaux d'offres :

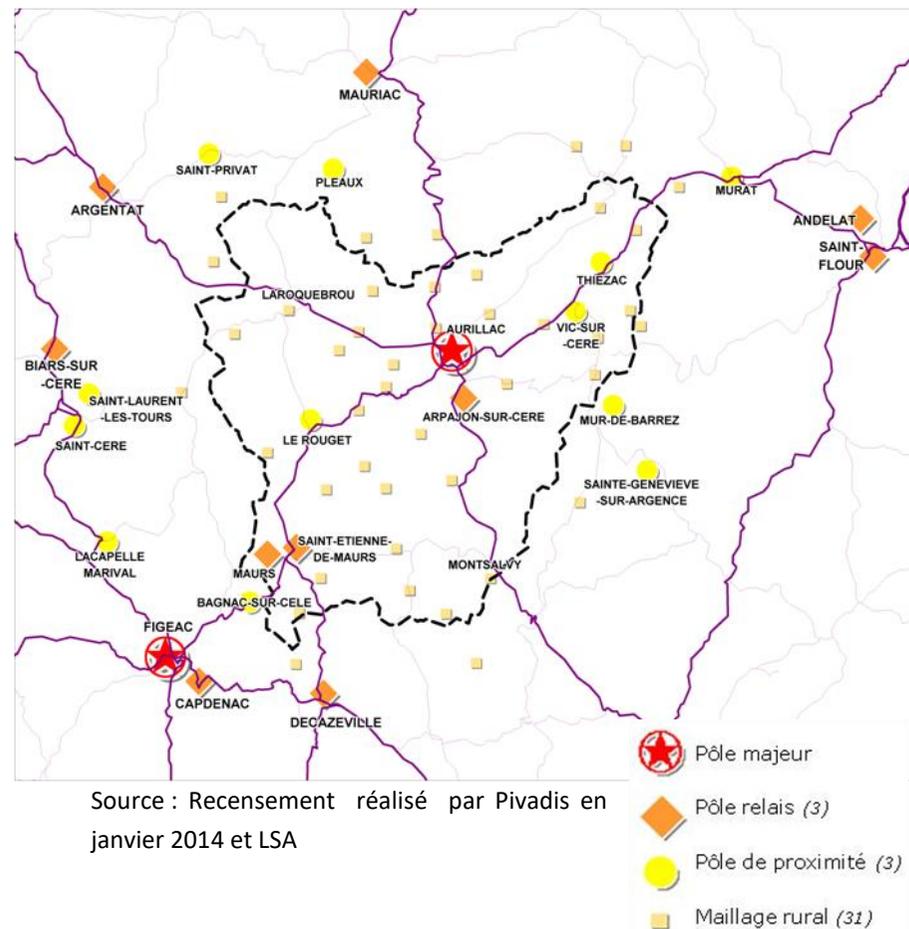
Aurillac, **pôle majeur** assure une réponse à des besoins diversifiés et rayonne sur une large zone d'influence.

Les **pôles relais**, assurent une réponse complète aux besoins courants élargis et à des besoins réguliers sur des zones de chalandise plus locales.

Les **pôles de proximité**, proposent une réponse aux besoins courants.

Le **maillage rural** dispose d'offres incomplètes de réponse aux besoins courants

Une armature commerciale fortement hiérarchisée, avec un environnement concurrentiel de frange portant surtout sur la proximité



Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- un tissu commercial dense et diversifié, en nombre et en surfaces de vente, qui permet de maintenir de manière exceptionnellement élevée les dépenses des habitants de la BACC sur le territoire, malgré même l'influence de la Vente A Distance.
- un excellent état de la structure commerciale.
- une armature commerciale cohérente par rapport aux potentiels de consommation locaux
- un apport important, en termes d'attractivité et de chiffre d'affaires, du marché d'Aurillac
- un potentiel de chiffre d'affaires supplémentaire lié aux touristes et résidents secondaires évalué autour de 30 M€ (hors restauration et hébergement).

Pour autant :

- le maillage du territoire pour la réponse aux besoins courants de la population est fortement contraint par la topographie et les temps d'accès, rares étant les communes atteignant ou dépassant le seuil de 5 M€ de marché théorique à l'échelle communal, seuil aujourd'hui le plus souvent nécessaire pour envisager une offre de proximité structurée. Du coup, les temps d'accès au premier service peuvent parfois être longs.
- la part de la vacance commerciale, bien que dans la moyenne nationale globalement, est néanmoins significative, en particulier sur le centre-ville d'Aurillac.
- l'organisation commerciale sur l'agglomération d'Aurillac est très éclatée, avec 24 "sites" commerciaux sur la seule commune d'Aurillac. Dans ce contexte, l'organisation des pôles "périphérique" est loin d'être optimum.

Questionnements :

- La croissance passée du marché théorique sur le territoire (10% sur 15 ans hors inflation) est essentiellement due au desserrement des ménages. Ce desserrement devrait se ralentir. Quelle capacité de croissance du marché pour les années à venir ? Or, le commerce a besoin de croissance du marché ne serait-ce que pour se pérenniser.

Les temps d'accès aux services de proximité sont, pour certaines communes, longs : quelle réponse commerciale et de services aux besoins courants de la population dans une logique de maillage?

Enjeux :

- Assurer une réponse optimum aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de vieillissement qui devrait réduire sa mobilité: vers des solutions alternatives au commerce physique "classique" ?
- Conforter le pôle majeur, les pôles relais et les pôles de proximité.
- Pérenniser l'attractivité commerciale de l'agglomération d'Aurillac, dans un contexte de (ré)volution des pratiques commerciales.

CHAPITRE III : ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE ET ENJEUX TERRITORIAUX : QUELLE ARMATURE POUR LE TERRITOIRE ?

Cette dernière partie du diagnostic a pour objectif d'envisager les évolutions du territoire à l'avenir et de faire l'articulation avec le futur PADD. Chaque chapitre y est composé d'un état des lieux qui sert à soulever les enjeux validés lors des ateliers mis en place dans le cadre du travail de diagnostic, puis présente des pistes qui permettront de mieux définir les besoins du territoire. Il s'agit ici de penser l'armature urbaine à l'échelle SCoT, aussi bien sur le plan territorial (hiérarchiser, mutualiser, rationaliser) que chronologique (prospective et orientations à horizon 20 ans).

Pour une politique d'accueil équilibrée

1) S'appuyer sur un/des scénarios démographiques cohérents

L'INSEE a réalisé en 2014 une étude prospective à horizon 2042 sur l'arrondissement d'Aurillac, qui sert de base à la présente analyse. Dans ses projections l'INSEE s'appuie sur les tendances observées sur la période 2006-2011, qui indiquent une amélioration de l'attractivité du territoire et donc un solde migratoire en hausse. Pour les données liées au solde naturel, l'INSEE table sur une prolongation des tendances (légère baisse du taux de mortalité, baisse du solde naturel en raison du vieillissement). Compte tenu de la détérioration de la croissance observée depuis 2011, l'INSEE indique que ce scénario « central » peut paraître aujourd'hui légèrement « optimiste ».

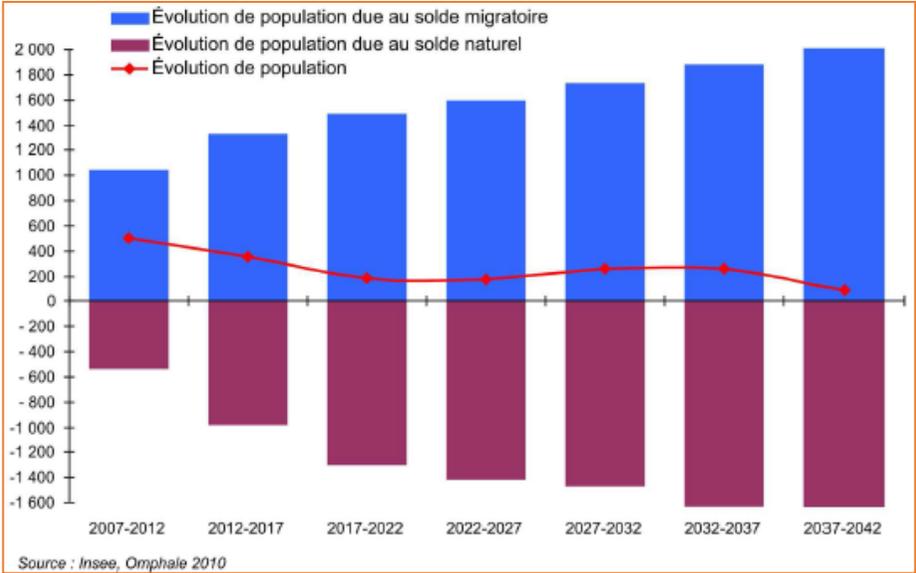
Une croissance de population mesurée, plus dépendante du solde migratoire

Le scénario central élaboré par l'INSEE prévoit, ramené à l'échelle du SCoT et à l'horizon 2035, une population de 82 000 habitants en 2035 sur le territoire du SCoT, soit 1 800 habitants de plus qu'en 2010. Cette projection correspond à une croissance de 2% sur la période, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,12% environ, un peu moins importante que dans les aires de référence.

Un enseignement important de cette projection est que le territoire est de plus en plus dépendant de son attractivité pour assurer sa croissance démographique (solde migratoire), car le déficit naturel devrait continuer de progresser.

Concernant la provenance des migrations, l'INSEE anticipe un recul du solde migratoire avec le reste du département, et une hausse des arrivées des autres zones, notamment de l'Île de France.

Projections des soldes naturel et migratoire sur l'arrondissement



Des ménages plus nombreux

L'étude réalisée par l'INSEE en 2014 prévoit une croissance démographique mesurée de 2009 à 2030, mais une croissance soutenue du nombre des ménages. En effet, l'INSEE prévoit une accélération du vieillissement et une poursuite des décohabitations qui vont générer 8,3% de ménages supplémentaires d'ici 2030, avec des ménages plus petits et plus âgés.

Evolution projetée du nombre de ménages sur la période 2009-2030

	Évolution des ménages		dont effet croissance de la population		dont effet structure par âge		dont effet mode de cohabitation	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pays d'Aurillac	+ 3 040	+ 8,3	+ 580	+ 1,6	+ 1 220	+ 3,3	+ 1 240	+ 3,4
Cantal	+ 4 200	+ 6,2	- 800	- 1,2	+ 2 800	+ 4,2	+ 2 200	+ 3,2
Auvergne	+ 77 600	+ 12,7	+ 32 200	+ 5,3	+ 23 700	+ 3,8	+ 21 700	+ 3,6
France	+ 19,0		+ 10,0		+ 4,9		+ 4,1	

Source : Insee, Omphale 2010

Un vieillissement qui s'accélère

Compte tenu de la structure de la population actuelle, le vieillissement va se poursuivre et s'accélérer sur le territoire du SCoT, de façon plus prononcée que sur les territoires de référence. L'âge moyen devrait passer de 44 ans en 2011 à 48 ans en 2042 sur l'arrondissement d'Aurillac. A cette date, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait augmenter de 80%. Il est intéressant de noter que la croissance de la population sur l'arrondissement d'Aurillac d'ici à 2042 devrait s'effectuer uniquement par l'augmentation du nombre des 65 ans et plus (dont l'effectif augmenterait de 49,5% d'ici à 2042 sur l'arrondissement d'Aurillac). A l'inverse, le nombre de personnes de moins de 19 ans devrait légèrement diminuer (-4%) et celui des 20 à 64 ans baisser significativement (-15,4%).

Projection de la structure de population de l'arrondissement d'Aurillac

Age	Arrondissement d'Aurillac			Référentiel	
	Population 2042	Variation de la population 2012/2042		Population 2042	Variation de la population 2012/2042 %
		Nombre	%		
de 0 à 19 ans	16 155	-677	-4,0%	111 656	9,3%
de 20 à 64 ans	40 269	-7329	-15,4%	263 178	2,0%
65 ans et plus	28 141	9314	49,5%	168 466	72,6%
dont 80 ans et plus	11 940	5318	80,3%	68 432	104,8%
Ensemble	84 565	1308	1,6%	543 300	18,7%

Source : Insee, Omphale 2010

2) Estimation des besoins en logements

Une estimation des besoins en logements peut être réalisée à partir du scénario d'évolution démographique le plus réaliste compte tenu du vieillissement de la population et de la décohabitation des ménages anticipés par l'INSEE. Ainsi, la **taille moyenne des ménages devrait se situer autour de 1,85 personne par ménage** en 2035, générant de ce fait un besoin en logement de **298 logements/an**, un chiffre comparable à celui de la période 1999-2012 (291 logements/an environ, voir *supra*).

Le taux de renouvellement du parc est plus difficile à évaluer, mais devrait peu évoluer sur une plage de temps aussi longue (53 logements par an sur la précédente période). Les programmes de réhabilitation de logements générant des démolitions connus avant l'arrêt du document seront pris en compte dans cette estimation.

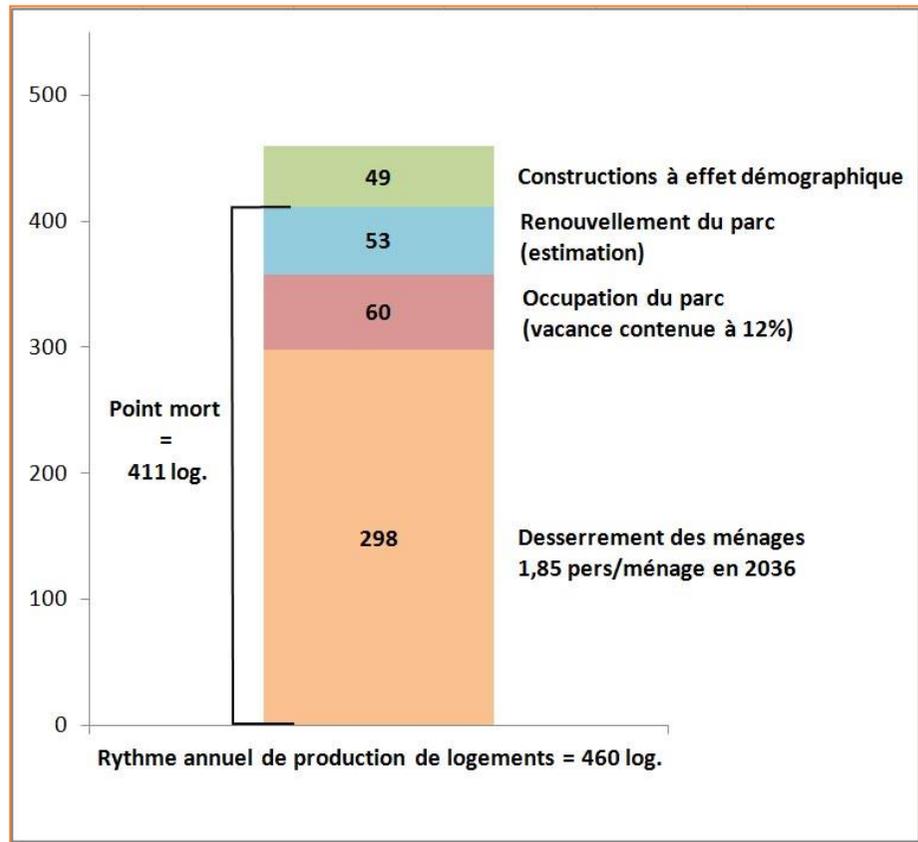
Le besoin en construction généré par l'occupation du parc dépend lui d'une multitude de facteurs (dont l'évolution de la part des résidences secondaires, les résultats des politiques publiques pour l'amélioration du parc de logement), qu'il est très délicat d'anticiper. Nous proposons donc, dans un premier temps, de **tablir sur une vacance contenue à 12% en 2035**, soit une évolution deux fois moins rapide. Cela demanderait un besoin de construction d'environ **60 logements par an**.

Compte tenu de l'évolution démographique envisagée, le besoin de construction pour des logements à effet démographique devrait se situer

autour de 49 logements/an pour accueillir les 100 nouveaux habitants du SCoT chaque année.

Ce scénario d'évolution du parc et de ces occupants conduirait à un besoin de construction pour le territoire d'environ 460 logements par an.

Estimation des besoins constructifs (2017-2037)



3) Economie : des mutations à anticiper

En matière de nombre d'emplois sur le SCoT et en s'appuyant sur la projection démographique de l'INSEE, il est intéressant de noter qu'un maintien du nombre d'emplois pourrait permettre au territoire d'être excédentaire en matière de ratio emploi/actif. En effet, l'INSEE, en raison du vieillissement de la population en cours, anticipe une diminution importante du nombre d'actifs de 20 à 64 ans sur le territoire. Ramené au territoire du SCoT, cette projection amènerait le territoire à perdre environ 3 600 actifs d'ici 2035. Actuellement de 0,92 emploi par actif, le ratio emploi/actif pourrait devenir excédentaire et atteindre 1,04 emploi par actif. Ce scénario, qui n'envisage aucune création nette d'emploi, permettrait déjà au territoire d'améliorer son attractivité sur les populations actives.

Au-delà du nombre d'emplois, un des enjeux constatés sur le territoire dans la deuxième partie du présent diagnostic est le découplage grandissant entre la localisation des emplois et celle de l'habitat. Ainsi, des pistes peuvent être explorées pour tenter de réduire cette distorsion entre lieu d'emploi et lieu d'habitat. Au-delà de celle menant à la localisation préférentielle des nouveaux logements à proximité des zones d'emplois pour accompagner le développement économique, il est envisageable de travailler sur certaines filières permettant de fixer les emplois au plus près des zones habitées. C'est pour cette raison que ce chapitre s'intéresse particulièrement aux secteurs de **l'agriculture**, et de **l'économie présentielle**. Le tourisme, qui fait également partie des leviers de l'économie présentielle, fait lui l'objet d'un développement dans le chapitre suivant, eu égard à son importance pour le territoire.

Enfin, si le SCoT n'a pas vocation à donner des objectifs quantitatifs d'emploi ou d'accueil des entreprises à atteindre, il doit en revanche s'attacher à donner tous les moyens au territoire d'être attractif en matière d'accueil des entreprises et peut se positionner sur une stratégie de mobilisation du foncier économique.

Agriculture : restructuration et possibilités de développement

>> Favoriser le maintien et la reprise des exploitations

→ **par l'organisation d'un territoire structuré et équilibré dans ses services à la population, et donc attractif en terme de qualité de vie.** La structuration donnée au territoire (organisation de l'habitat, de l'emploi, des mobilités, des services...) est une condition nécessaire au maintien des populations, sinon à l'attractivité du territoire. Parce qu'elle structure le cadre de vie, cette organisation territoriale est un facteur important dans la reprise des exploitations et le renouvellement des générations.

→ **par la bonne gestion du potentiel foncier agricole.** Le SCoT est également le garant du maintien et de la protection des espaces agricoles et naturels. Il a vocation à maîtriser l'étalement urbain et à limiter son emprise sur ces espaces. Il peut donc donner des orientations pour le territoire et donc pour les communes, en favorisant la rénovation des logements vides dans les centres-bourgs pour limiter l'étalement urbain, en travaillant sur la densification, en structurant les projets de zones d'activités... Il peut, sur la base du diagnostic agricole, définir des secteurs prioritaires pour l'aménagement foncier ou pour la résorption de conflits d'usage, Il devient ainsi la courroie de transmission permettant d'enclencher lors de la réalisation des documents d'urbanisme à l'échelle communale, les démarches nécessaires à la pérennité des exploitations (réorganisation foncière, PAEN, OCCAGER, régulation et orientation de l'accès au foncier par les préemptions et rétrocessions SAFER ...).

Quatre enjeux :

- Un enjeu primordial : la préservation d'un tissu social, de services et de commerces de proximité ;
- La préservation des terres agricoles.
- L'aménagement foncier (gain de temps, diminution des coûts, réduction des émissions de gaz à effet de serre, meilleure transmissibilité des exploitations).
- L'accès au foncier par l'aide à la transmission des exploitations.

>> Favoriser la viabilité et l'autonomie des exploitations

- **par le développement de la valeur ajoutée des produits de l'élevage :**
- Préserver les espaces agricoles à production fourragère (+ grande autonomie dans l'alimentation des animaux, stabilité financière pour les éleveurs / prix des matières premières utilisées dans l'alimentation des animaux extrêmement volatile)
 - Développer une production de « viande finie » (génisses de boucherie à l'herbe, vaches de réforme)
 - Relocaliser une partie de la filière « brouards » (engraissement, abattage des veaux) : 70 % des brouards sont exportés à destination de l'Italie et de l'Espagne
 - Développer des circuits courts (transformation et vente directe) : meilleure VA pour le producteur, meilleure traçabilité pour le consommateur.

- Mieux valoriser les productions AOP.

→ **En offrant des possibilités de relocalisation des filières de transformation/commercialisation :**

- Préserver une partie de la filière de transformation/commercialisation au niveau local avec l'abattoir d'Aurillac ;
- Trouver des filières de commercialisation permettant de relocaliser une partie de la filière de transformation, notamment à partir de l'engraissement des femelles (génisses).

→ **par la diversification agricole :**

- Par le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque sur bâti agricole, valorisation énergétique des effluents d'élevage et fromagers, unité de méthanisation) ;
- Par le développement de l'agro-tourisme et de la vente directe ;
- Par la valorisation de la « forêt paysanne » et des coupes d'entretien du bocage (bois d'œuvre, bois-énergie).

→ **En augmentant l'autonomie alimentaire dans un contexte de fluctuation des prix et de changement climatique**

- Préserver une forme d'autonomie alimentaire pour les troupeaux ;
- Maintenir, voire développer davantage, des cultures peu ou pas dépendantes en intrants, et permettant d'avoir un minimum d'autonomie fourragère (Triticale, luzerne, trèfle...) ;

- Développer d'autres formes de production permettant de nourrir la population à partir de filières courtes (maraîchage, arboriculture, céréales).

Exploiter le potentiel économique de la forêt

- **Renvoi à l'EIE afin de consulter l'état des lieux complet concernant cette thématique**

Atouts / Opportunités

- Des espaces forestiers présentant un intérêt économique, social, biologique et paysager évident :
 - La présence de statuts de protection de l'environnement et leur nécessaire prise en compte dans la gestion forestière, notamment dans la définition de la trame verte et bleue
 - Une forêt offrant de multiples facettes (production, cueillette, chasse, biodiversité, détente, protection...).
 - Une structure de propriété forestière bien plus favorable à la gestion que les autres territoires d'Auvergne.
 - Un relief le plus souvent propice à l'exploitation forestière.
- Une ressource majoritairement feuillue (75%), des peuplements dotés d'un bon potentiel de production dans la Chataîgneraie, qui méritent d'être valorisés pour assurer le maintien d'une activité de transformation et de valorisation sur le territoire, donc d'emplois :
 - Amélioration des peuplements feuillus de la Chataîgneraie
 - Renouvellement des peuplements âgés dans les Monts du Cantal
- Des animations en cours pour organiser la gestion et l'exploitation des forêts de feuillus : animations plan massif de la Châtaigneraie ; schémas de desserte.
- Une filière économique non négligeable :
 - Des débouchés existants (première, deuxième transformation) ou en développement (bois énergie)
 - Des entreprises de 2ème transformation importantes (Lafa, Pyram)

Faiblesses / Menaces

- Des stratégies locales de développement forestier encore insuffisamment développées :
 - L'insuffisance ou l'inadaptation des dessertes forestières combinées à une imbrication permanente forêt/agriculture et à une forte fragmentation.
 - L'insuffisance de l'animation territoriale pour mobiliser les acteurs.
- Une faible capacité d'exploitation, de transformation et de valorisation locale (main d'oeuvre insuffisante et manque de dynamisme du marché des feuillus)
- Des peuplements surannés et confrontés à une présence de cervidés en augmentation dans les monts du Cantal.
- L'absence de gestion ou le faible niveau de gestion qui aboutit à terme à un appauvrissement de la biodiversité.

Enjeux

- La protection des espaces forestiers (nombreux en superficie : 32% du SCoT), supports de nombreux usages et éléments forts de responsabilité environnementale des territoires par le stockage de carbone pour lutter contre l'impact du changement climatique.
- La préservation d'un socle de surfaces forestières exploitables, tout particulièrement dans les périmètres des stratégies locales de développement (PDM et schémas de desserte).
- La gestion d'une ressource en bois en mesure de fournir des emplois, directs et induits.
- Le développement de stratégies de développement et d'animation territoriale, permettant de travailler sur l'amélioration des peuplements, leur renouvellement, le morcellement parcellaire, les dessertes...
- La dynamisation de la gestion des feuillus pour le développement de la filière sur le territoire (mobilisation d'une ressource au profit des transformateurs, amélioration de la production des forêts et de leur résistance).
- Une gestion et une exploitation de la forêt qui prend en compte les objectifs de protection physique (avalanches, éboulements...); de protection des paysages; de protection de la biodiversité et des continuités écologiques; de protection de l'eau (zones humides, captages en eau potables, cours d'eau), d'accueil du public.

Exploiter les leviers de l'économie présentielle

Outre l'attractivité résidentielle et touristique, on peut identifier quatre facteurs de localisation de l'économie présentielle. Il s'agit de l'attractivité en termes d'emploi, du niveau de vie de la population, de la régularité de la fréquentation touristique et du maintien d'une économie productive. Ce sont autant de leviers d'action pour favoriser le développement de l'économie présentielle. L'optimisation du potentiel de l'économie présentielle encourage également à exploiter toutes les filières qu'elle peut porter et dont certaines sont amenées à se développer (services aux personnes âgées par exemple).

Le maintien d'une économie productive sur la plus large partie des territoires est une des clefs de voute de l'économie présentielle. Dans ce domaine, le pôle urbain concentre une grande majorité des activités. Les territoires ruraux se doivent donc d'offrir les meilleures conditions aux activités agricoles (voir ci-avant) et artisanales (voir ci-après), qui sont les principaux secteurs permettant de fixer les emplois dans le monde rural. L'économie du bâtiment, directement dépendante de l'attractivité territoriale, permet également de doper l'économie présentielle. A ce titre, le mauvais état des logements en centre-bourgs représente une opportunité économique pour l'économie : les actions de rénovation de l'habitat permettent, en plus de réhabiliter des logements, de soutenir l'artisanat local.

Même si elle est déjà correctement exploitée dans son ensemble d'après l'INSEE, l'économie liée aux services et équipements de proximité et intermédiaires possède encore quelques possibilités de développement. L'une est géographique : les communes périurbaines qui ont connu une forte croissance de population récemment sont encore pour certaines sous-

équipées et pourraient attirer de nouveaux services à la population. L'autre est liée au vieillissement de la population, qui va s'amplifier dans les 20 prochaines années (voir supra). Plus qu'une charge pour la collectivité, le vieillissement est également un atout permettant de tirer profit d'un gisement d'emplois non délocalisables présent sur le territoire : offre de soins, services à la personne, offre de logements adaptés, transport à la demande, maisons de santé etc...

Un foncier économique à calibrer et mutualiser

Une grande partie des bâtiments industriels, commerciaux et artisanaux est aujourd'hui localisée hors zone d'activité (ZA). Certaines de ces activités pourraient avoir vocation à rejoindre des pôles plus adaptés, notamment en raison des besoins en services et équipements qu'elles connaissent, des nuisances qu'elles génèrent ou des complémentarités avec d'autres activités qu'elles pourraient y trouver.

Au total, une vingtaine de zones d'activités (ZA) sont présentes sur le SCoT (dont une dizaine de zones communales, qui ne sont pas présentées sur la carte ci-après), dont une grande majorité à Aurillac.

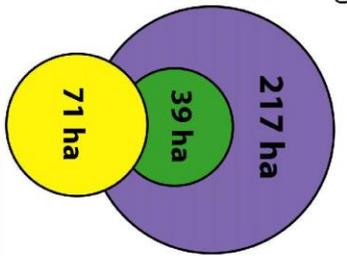
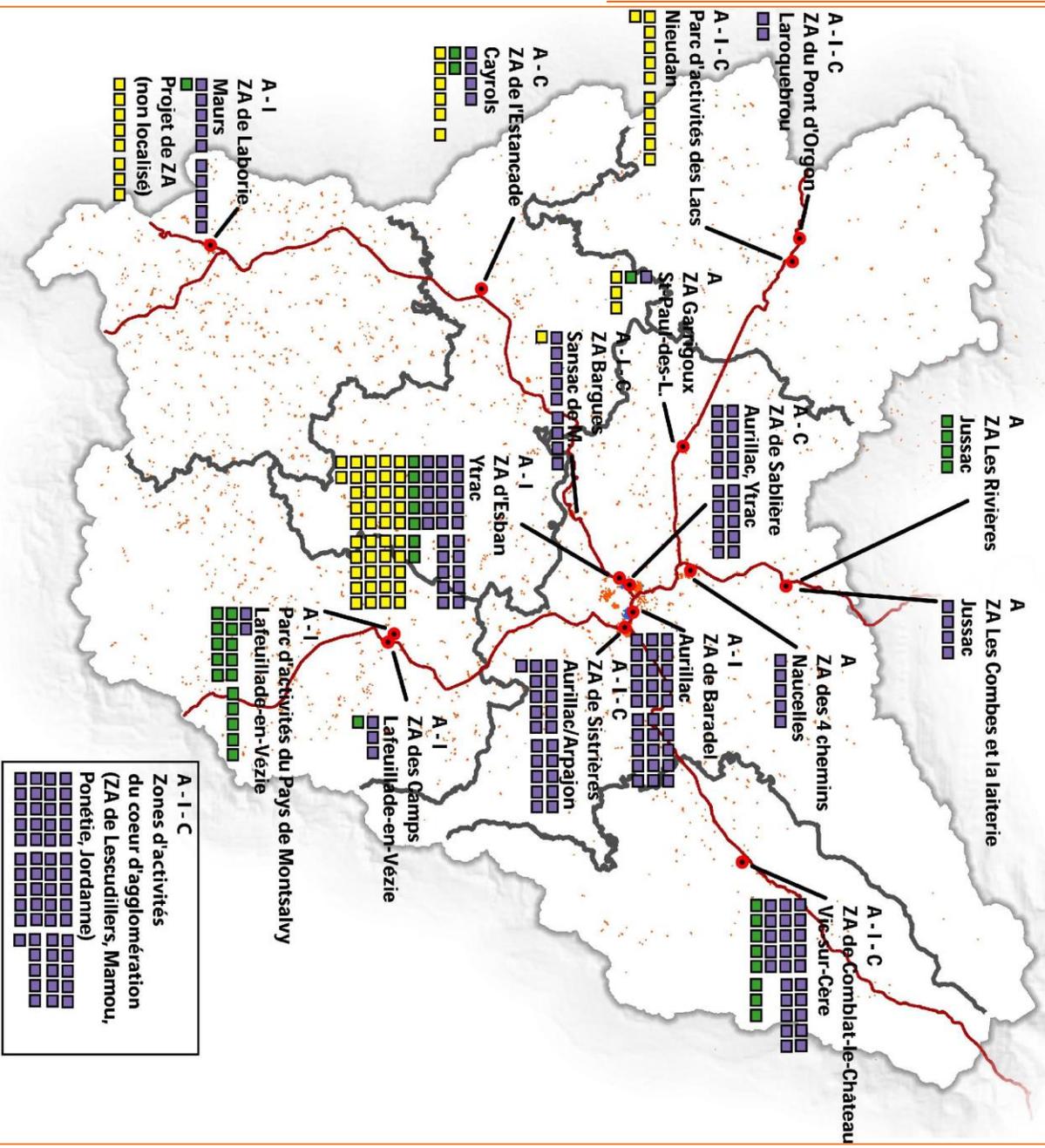
Une douzaine d'entre elles sont des ZA d'intérêt communautaire, avec sur celles-ci :

- 213 ha occupés ;
- 43 ha disponibles ;
- 69 ha en projet.

Il convient de noter pour compléter cet inventaire que d'importantes surfaces sont disponibles au nord du SCoT, dans la C.C. du Pays de Salers, et que quelques ZA communales sur le SCoT disposent encore de réserves foncières.

Hors des zones « historiques » d'Aurillac, l'implantation de ces ZA s'est le plus souvent effectuée hors agglomération ou hors bourg, le long d'une RN ou d'une RD.

Taille et vocation des principales zones d'activités



A - I - C : Artisanale, industrielle, commerciale
1 carré = 1 ha

- ■ ■ ■ ■ Occupé (ou vendu)
- ■ ■ ■ ■ Disponible (ou commercialisable)
- ■ ■ ■ ■ En projet (ou réserve)

NB : les surfaces indiquées sont brutes, et ne correspondent donc pas aux surfaces cessibles.



Source : BDTOPO (2013), ZA Cantal, EPCI.

Conception : Terres Neuves

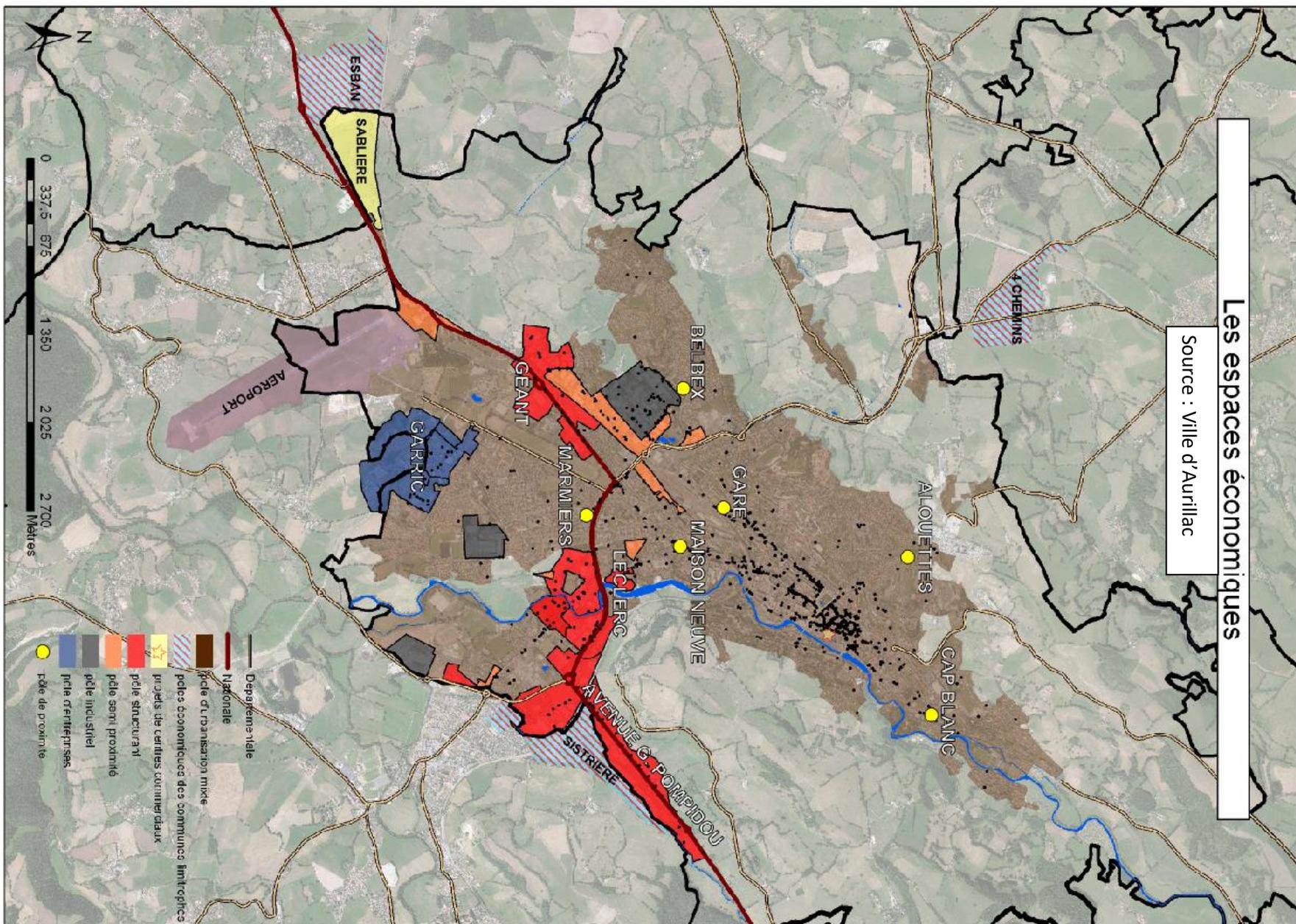
Bâtiments industriels et commerciaux



- Type de bâti**
-  Bâtiment commercial
 -  Bâtiment industriel

Source : BDTOPO (2013)

Conception : Terres Neuves



Ce recensement met en évidence la possibilité de **hiérarchiser**, de **rationaliser et de mutualiser** à l'échelle SCoT l'utilisation du foncier économique. Ainsi, même si les surfaces disponibles et en projet apparaissent largement suffisantes aux besoins du territoire, certains territoires sont en manque de foncier économique disponible immédiatement, comme dans les C.C. Entre deux Lacs et du Pays de Maurs. Egalement, ce recensement met en évidence le caractère stratégique de la localisation et de la desserte de ces zones d'activité pour leur développement : l'éloignement des pôles d'habitat et une desserte en transport en commun limitée sont souvent un frein au développement économique.

Afin de répondre aux enjeux concernant le développement économique d'une part et celui d'une meilleure adéquation entre le lieu de travail et le lieu d'habitat, il apparaît opportun de distinguer 3 échelles de zones d'activités dans le cadre du SCoT, avec des problématiques propres à chacune, avec l'objectif d'avoir une offre disponible et complémentaire sur l'ensemble du territoire :

- **Les zones « d'intérêt supérieur », à vocation industrielle et/ou commerciale.**

L'enjeu est ici de pouvoir disposer immédiatement d'une offre foncière de grande capacité, accessible et bien équipée. Afin de rationaliser l'utilisation du foncier économique, le SCoT pourra avoir vocation à accompagner les projets de zones supérieures en les localisant.

- **les zones intermédiaires, à vocation plutôt orientée vers la petite industrie/les PME, le commerce.**

Une typologie (spécialisation de certaines zones pour plus de complémentarité), un calibrage et une localisation préférentielle pourront être envisagées au sujet des zones intermédiaires, en laissant une certaine souplesse aux documents d'urbanisme locaux.

- **les zones de proximité, tournées vers les TPME et l'artisanat.**

Concernant les zones de proximité, il est noté que de nombreuses activités sont aujourd'hui déployées hors des zones d'activités, et notamment sur le lieu d'habitation des artisans. La relocalisation de ces activités dans des zones d'activité de proximité est un enjeu réel pour le SCoT pour encourager le développement économique (possibilités d'extension, de recrutements...), mieux gérer les éventuelles nuisances (travailler sur les interfaces avec l'habitat et l'intégration paysagère) et faciliter les reprises d'activité. Cependant, le SCoT ne pourra pas être trop prescripteur à cette échelle et ce sera aux documents d'urbanisme locaux de répondre localement à ces enjeux.

Les deux premiers types de zones sont d'échelle structurante pour le SCoT et font l'objet d'un traitement spécifique dans le SCoT (cf. carte ci-avant « taille et vocation des principales zones d'activités »).

Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Une offre foncière hiérarchisée autour de trois niveaux, dont l'offre globale est suffisante, mais avec localement des besoins repérés ;
- Un vieillissement de la population qui continue de s'accroître ;
- Des moins de 20 ans et des 20-64 ans qui devraient être moins nombreux à l'avenir ;
- En raison de la baisse à venir du nombre d'actifs, un ratio emploi/actifs qui devrait s'améliorer à moyen terme.

Questionnement :

- Comment rendre plus efficace le foncier économique ?
- Dans un contexte de diminution démographique du nombre d'actifs, comment continuer à assurer la fluidité du marché de l'emploi sur les 20 prochaines années, tout en continuant à développer les activités économiques ?
- Comment rendre le territoire attractif en particulier pour les jeunes ménages actifs ?

Enjeux :

- Compte tenu du scénario démographique envisagé par l'INSEE, un double problème se pose en matière d'emplois : à court terme, créer des emplois pour continuer à attirer de la population, mais à l'avenir également attirer des actifs pour maintenir les emplois (chute sévère du nombre d'actifs dans le scénario de l'INSEE) ;
- Hiérarchiser, mutualiser et rationaliser les capacités foncières des zones d'activités existantes et à venir ;
- Limiter le développement des friches économiques et favoriser la densification des zones existantes et l'utilisation des friches pour le développement économique ;
- Prendre en compte l'accessibilité des zones d'activité, leur équipement (notamment le très haut débit) pour leur localisation ;
- Pour les zones dont la vocation ne présente pas de nuisances pour l'habitat, prendre en compte la proximité de zones d'habitat (pour faciliter l'emploi local), en travaillant sur les interfaces et les usages ;
- Explorer le développement de certaines activités « de niche » en développement : dispositifs alternatifs pour le vieillissement, accueil du handicap ;
- Faire émerger une promotion territoriale efficace.

Tourisme : un potentiel encore à exploiter

Le développement touristique est l'une des clefs de voute du développement territorial du SCoT. Il s'appuie sur les grands sites touristiques tels les monts du Cantal, mais également sur la qualité des paysages renvoyée par les toponymes de Cantal, Carladès, Châtaigneraie ou même bassin d'Aurillac. Il renvoie une image valorisante et positive du territoire, qui permet en retour de mettre en avant le cadre de vie pour favoriser une autre clef du développement territorial : l'attractivité résidentielle. Celle-ci est fortement dépendante de la qualité du cadre de vie que valorise le tourisme, mais également du potentiel d'emplois qu'il permet de mobiliser.

1) L'attractivité touristique du territoire

L'attractivité du Cantal est principalement fondée aujourd'hui sur le développement de sites majeurs tels que la station de ski du Lioran, la ville thermale de Chaudes-Aigues et son centre thermo ludique, le Grand Site Puy Mary - Volcan du Cantal, les grandes retenues hydrauliques (Garabit-Granval, Saint-Etienne-Cantalès). Elle repose également sur un environnement naturel fortement vendeur (selon l'étude menée par Cantal Destination, 91% des touristes interrogés recommanderaient la destination à leurs proches pour la beauté des paysages et de l'environnement naturel).

A l'échelle du territoire du SCoT, les principaux sites de fréquentation se concentrent sur le massif Cantalien et ses vallées en étoiles (Jordanne, Cère). La labellisation du Puy Mary en tant que 12^{ème} Grand Site de France,

effective depuis le 18 décembre 2012, vient renforcer la visibilité et l'image du volcan, mais permet aussi d'encadrer sa fréquentation. La station du Lioran (première du Massif Central par la superficie de son domaine skiable) accueille quant à elle une population touristique importante, en hiver comme en été, grâce à un large panel d'activités et à un niveau d'équipements relativement confortable.

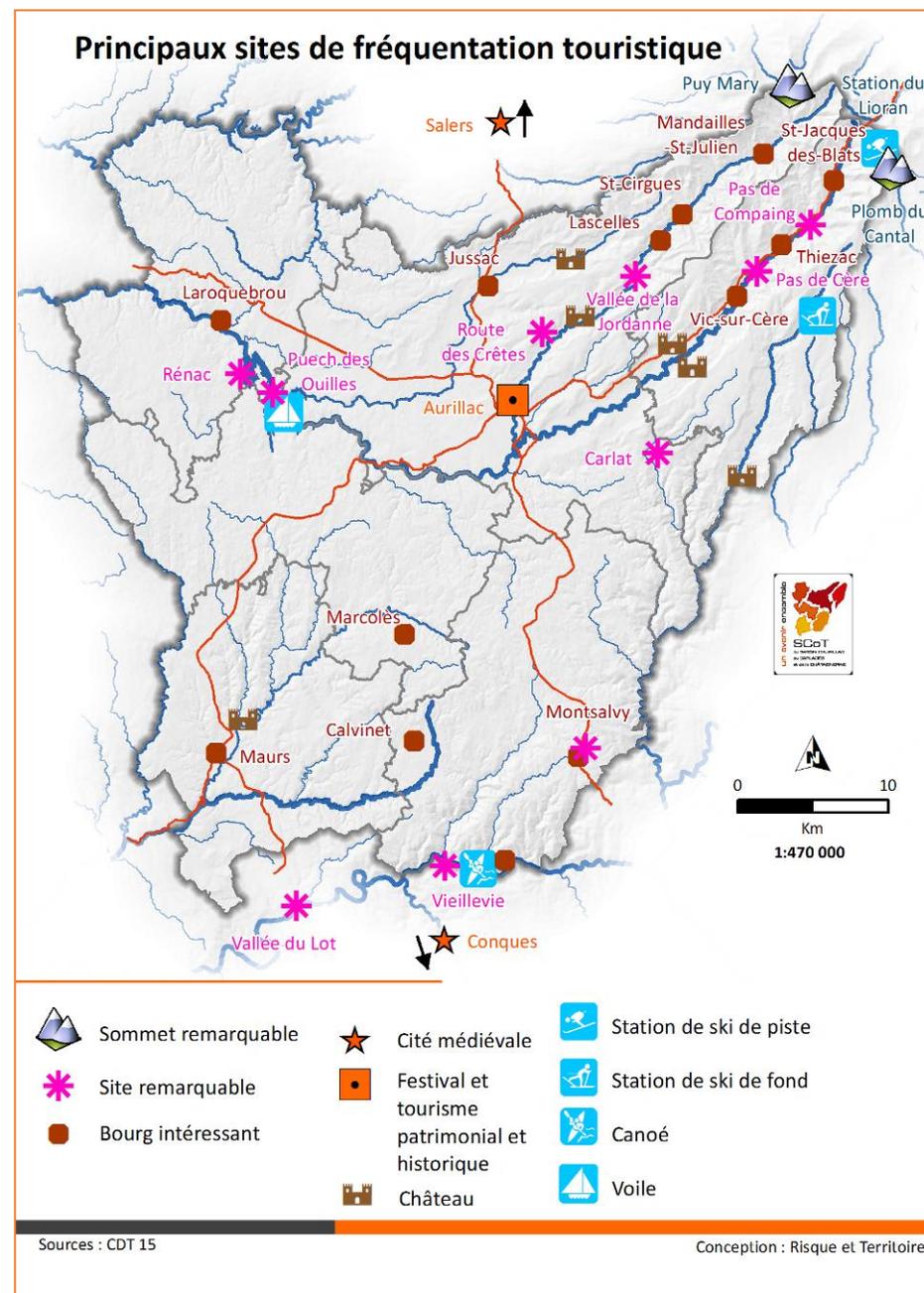
Le barrage de Saint Etienne Cantalès est également un des principaux points d'attrait touristique, principalement durant la période estivale. Il bénéficie d'un Pôle d'Excellence Rurale qui permet d'œuvrer pour un développement harmonieux du site et de maîtriser sa fréquentation.

La Ville d'Aurillac est également un point fort d'attractivité touristique, de par son positionnement géographique au pied des monts du Cantal, également parce qu'elle possède toutes les infrastructures nécessaires aux visiteurs (hébergements, restaurants, centre nautique, commerces...), mais également et surtout parce qu'elle accueille depuis 1986 le Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac. Ce festival offre une vitrine médiatique à la Ville chaque année à la fin du mois d'août, et contribue grandement à sa notoriété en France et en Europe. Au-delà, Aurillac possède un potentiel important en tourisme patrimonial et historique que la Ville compte bien mettre à profit via le projet de labellisation en Ville d'Art et d'Histoire et le passage du Chemin de Saint Jacques de Compostelle, en plus des deux musées qu'elle compte déjà. En 2013, des fouilles préventives pour un projet d'habitat à proximité de l'église St-Géraud ont mis à jour un patrimoine lié à l'église datant du XI^e siècle. Ce patrimoine est exceptionnel dans sa préservation, et car l'église St-Géraud est connue pour avoir été à l'origine du modèle de celle de Cluny. Ces fouilles ont passionné les habitants de la ville, qui ont pu participer au choix concernant le devenir du secteur. Après plusieurs mois de fouilles, les vestiges ont été réensablés

pour garantir leur préservation. La ville d'Aurillac a mis fin au projet initial et est en passe d'acquérir le terrain pour y réaliser un espace urbain pour la valorisation et la restauration de ce site patrimonial. La Municipalité souhaite, à travers ce projet, redonner une cohérence urbaine au cœur d'Aurillac en conférant à l'abbatiale un rôle central dans le dispositif urbain, mais aussi créer une porte d'entrée de la cité monastique pour un nouveau tourisme patrimonial, croisant les aspects historiques, esthétiques et culturels du patrimoine.

La Châtaigneraie représente encore à ce jour un secteur d'attractivité touristique que l'on peut qualifier de modéré. Pourtant les atouts y sont nombreux, à commencer par la présence de villages de charme, souvent d'origine médiévale, comme Laroquebrou, Marcolès, Maurs, Montsalvy ou Calvinet. Au sud, en bordure du Lot, la base nautique et de canoë kayak de Vieillevie constitue un pôle d'attraction estival non négligeable.

Le territoire du SCoT se situe par ailleurs à un carrefour touristique, entre Auvergne et sud-ouest. Sur ces marges, des sites touristiques de renom (Salers, Conques, la vallée du Lot, Figeac) attirent chaque année des milliers de visiteurs qu'il se doit d'appréhender au mieux pour être en mesure de les « capter » et de leur faire découvrir les nombreux atouts du territoire.



La station du Lioran et ses enjeux de développement

La station du Lioran est située à quelques kilomètres au nord-est du périmètre du SCoT. Sa prise en compte dans le projet de SCoT est indispensable notamment en raison des flux de déplacement et des retombées économiques (hébergements...) qu'elle génère sur le SCoT. La station accueille annuellement 500 000 visiteurs en hiver et 100 000 sur le reste de l'année, principalement l'été (source : CD).

La station compte en 2015 60 kilomètres de pistes de ski alpin, 19 remontées mécaniques (dont un téléphérique et 8 télésièges pour les plus importants), situées entre 1100 et 1850 mètres d'altitude et de nombreuses pistes de ski nordique. La présence de 230 enneigeurs assure une « garantie neige » sur 70% du domaine skiable ainsi que sur les espaces débutants. La fréquentation permet d'assurer jusqu'à 500 emplois sur la station (emplois indirects compris) au plus fort de la saison, soit un chiffre d'affaires estimé de 30M€ (dont 95% sont faits pendant l'hiver) (source : Office du tourisme du Lioran et département du Cantal).

La station est gérée par une Société d'économie mixte (SEM), qui a une délégation de service public depuis 2013 pour l'exploitation et les investissements à horizon 20 ans. La gestion était autrefois assurée par le Conseil général, qui reste propriétaire des installations et de beaucoup de foncier. La SEM du Lioran assure également la promotion de la station puisque les deux communautés de communes concernées lui ont délégué la compétence.

La station est correctement équipée et relativement bien dotée en services et commerces par rapport à sa fréquentation actuelle. Par rapport aux capacités des équipements actuels, on constate en revanche un déficit d'offre en hébergement d'au moins 600 lits sur la station pour répondre à la

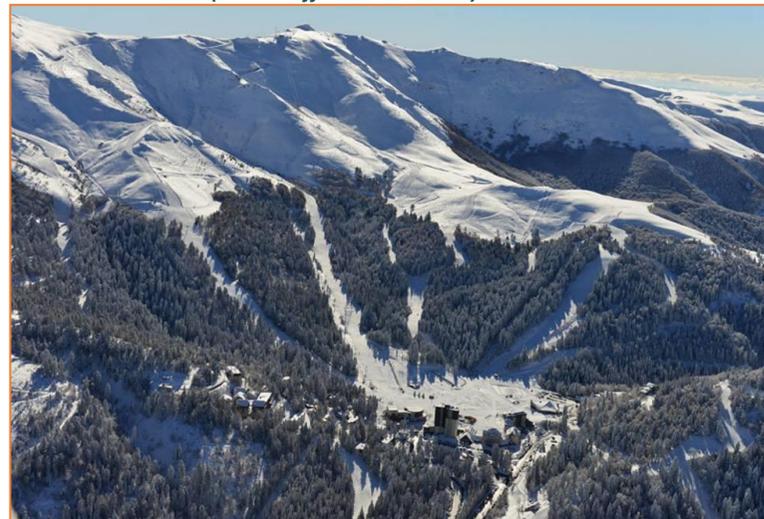
demande. Une navette existe pour rejoindre la station mais la plupart des utilisateurs utilisent la voiture pour s'y rendre. Le stationnement sur la station pose également question, puisque il est estimé un déficit d'environ 1000 places de stationnement pour répondre aux besoins actuels.

Par ailleurs, le Lioran s'est engagé dans d'importants projets de développement :

- Un plan de 12M€ s'est achevé en 2014 (retenue d'eau, canons à neige, nouveau télésiège, élargissement de piste...) ;
- Un plan de 14M€ est prévu pour 2015-2017 (notamment des renouvellements de télésièges pour augmenter leur capacité).

L'objectif est d'augmenter la fréquentation de 30% à 50% dans les années à venir pour rentabiliser ces programmes d'investissement, soit une hausse de 2000 à 3000 personnes par saison. Cette hausse de fréquentation à venir aura certainement des incidences sur le territoire du SCoT (flux, hébergements...).

La station du Lioran (source Office du tourisme)



Le grand site du Puy Mary

Le 18 décembre 2012, la labellisation du Puy Mary en tant que 12^{ème} Grand Site de France est venue renforcer la visibilité et l'image du volcan, mais permet aussi d'encadrer sa fréquentation. Le Grand site, valorisé pour ses grands paysages naturels, s'étend sur 36 000 ha, dont 8535 ha classés, et ne compte que 2175 habitants, soit une densité de 6 habitants au km².

Le site s'étend sur 15 communes réparties sur 5 communautés de communes ou d'agglomération (CABA, C.C. Cère et Goul en Carladès, C.C. Pays de Gentiane, C.C. Pays de Murat, C.C. Pays de Salers). Sur le SCOT, les communes de Mandailles-Saint-Julien, Saint-Cirgues-de-Jordane, Lascelle et Saint-Jacques-des-Blats sont concernées par le périmètre de cohérence paysagère du Grand Site.

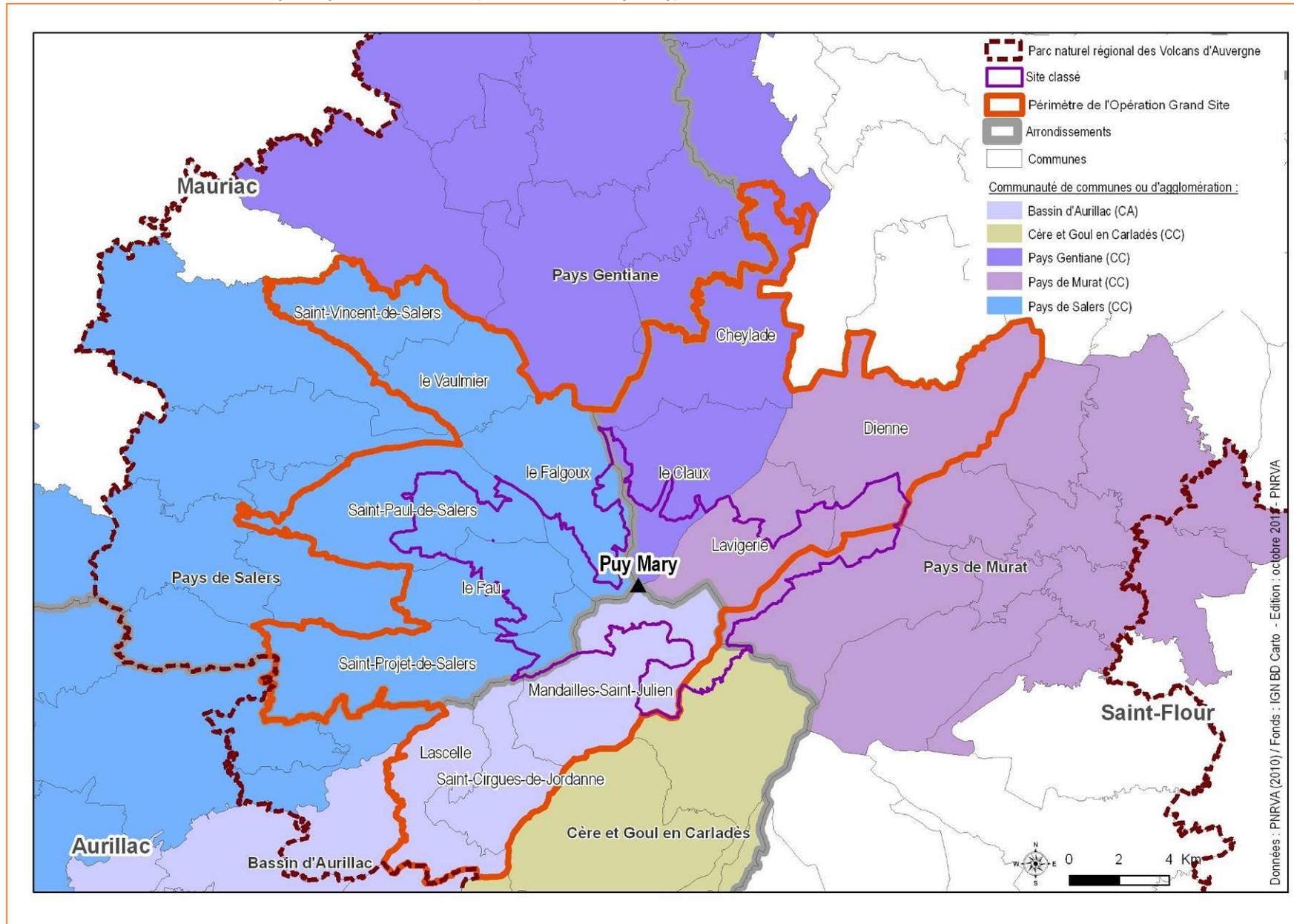
L'Opération Grand Site, qui a permis le classement éponyme, est gérée par le Syndicat mixte du Puy Mary, créé en 1999. Il convient toutefois de noter que la commune de Saint-Jacques-des-Blats (ainsi que celle de Laveissière dans la C.C. du Pays de Murat), ayant une partie de leur territoire en site classé, ne font pas partie du syndicat mixte du Puy Mary. Déjà membres d'un syndicat mixte sur l'autre partie du massif cantalien, leurs parties de territoires en site classées sont cependant intégrées aux réflexions et aux travaux engagés par le Grand Site du Puy Mary.

La promotion touristique est aujourd'hui assurée de façon conjointe par les 5 offices du tourisme des communautés de communes. Le syndicat mixte s'est lancé dans la création d'un réseau de maisons de site réparties sur chacune des vallées débouchant sur le Puy Mary (à terme 5 maisons de site). Celles-ci permettent d'assurer la promotion du grand site à travers une thématique qu'elles déclinent via des présentations et animations sur le volcanisme, la faune et flore, les roches locales...

Evolution récente de la fréquentation des maisons de site du Puy Mary (source : SMPM).

	PUY MARY				N / N-1
	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013	
Fréquentation (nombre de visiteurs de la Maison de Site)	104 931	99 125	92 108	80 997	- 12%
	MANDAILLES				
	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013	
Fréquentation (nombre de visiteurs de la Maison de Site)	9 345	9 118	9 314	10 926	+ 17,3%
	DIENNE				
	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013	
Fréquentation (nombre de visiteurs de la Maison de Site)		2 864	4 414	5 669	+ 28%
	TOTAL 3 MAISONS				
	TOTAL 2010	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	
Fréquentation (nombre de visiteurs de la Maison de Site)	114 276	111 107	105 836	97 592	-7,8 %

Périmètre et collectivités concernées par l'Opération Grand Site (source : S.M. du Puy Mary)



En matière d'accueil et d'hébergement, l'objectif du Syndicat mixte est de mieux capter les touristes de passage, d'allonger la durée des séjours et de monter en gamme dans l'offre d'hébergement, notamment en encourageant la labellisation.

En matière de gestion et d'aménagements, le syndicat mixte a pour objectif de maintenir le caractère naturel et préservé des paysages du grand site. Les principales problématiques et orientations sont les suivantes :

- aménager les sites mais en limitant l'urbanisation au strict nécessaire pour ne pas les dénaturer ; dans le même temps, redynamiser les bourgs et villages existants ;
- limiter la fermeture des paysages causée par l'enfrichement des estives en encourageant le retour des troupeaux et l'entretien des versants ;
- mieux gérer le stationnement sur les sites (voitures et camping-cars), notamment les cols (stationnement anarchique, dangereux et très impactant pour les paysages) ;
- limiter l'impact de la signalétique en appliquant la charte du PNR en la matière (travailler sur les implantations, privilégier les barrettes...).

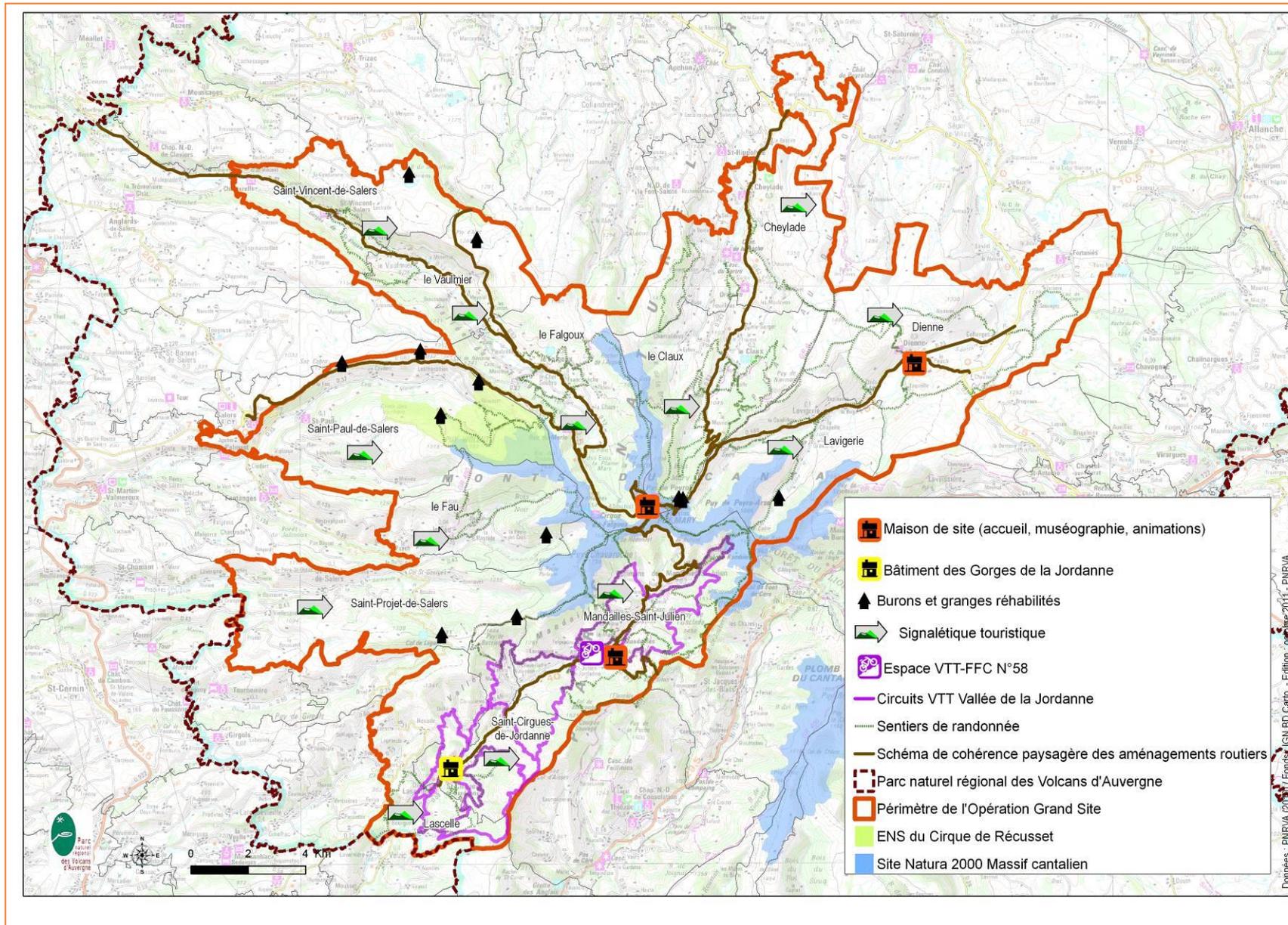
Une problématique importante, et liée aux difficultés et problèmes de stationnement sur les sites est celle de l'accès aux sites par transports en commun. En saison, des navettes en minibus existent quotidiennement depuis toutes les vallées, mais le gabarit de la voie rend difficile l'augmentation de la fréquence (présence de camping-cars, croisements difficiles nécessitant un suivi des véhicules en temps réel). De nombreux projets sont à l'étude (navette depuis la gare d'Aurillac, faire suivre les minibus par des autocars, réaliser des parkings-relais en bas des routes

d'accès ou à proximité des maisons de sites, avec des navettes vers le Puy Mary...) qui pourront être mobilisés dans le cadre du SCoT.

Aménagement de l'accès au chemin vers le Puy mary par le Pas de Peyrol (source : SMPM)



Périmètre et projets du grand site du Puy Mary (source : Syndicat mixte du Puy Mary)

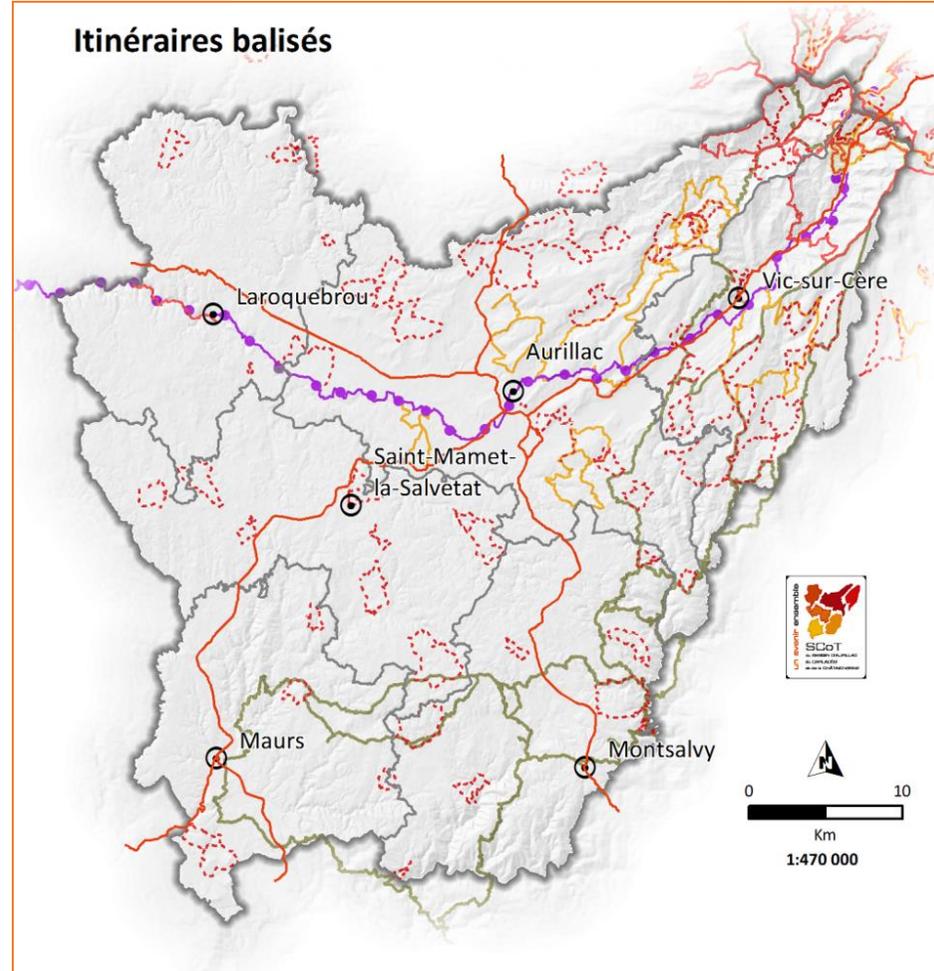


Les itinéraires balisés fréquentés

Le Cantal est reconnu comme une destination « nature » et de randonnée. De nombreuses agences et tours opérateurs touristiques du secteur du trekking et de la randonnée programment d'ailleurs chaque année les Monts du Cantal dans leurs catalogues. Il faut dire que le territoire est particulièrement propice à ce type d'activité de pleine nature : il offre des paysages uniques grâce à un passé géologique riche et de nombreux itinéraires de tous niveaux. A l'échelle communale et intercommunale, l'offre n'en est pas moins importante pour la clientèle résidente. L'ensemble des itinéraires proposés sont inscrits au PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires) et au PDIPR.

Le territoire offre également de nombreux itinéraires équestres et VTT, et constitue un potentiel important en matière de développement du cyclotourisme, de par son réseau routier très diversifié et de bonne qualité. L'itinéraire existant et reconnu (RD 45 St Santin - St Constant) tout comme le véloroute le long de la Rance (de St-Etienne-de-Maurs à Roannes-St-Mary) en sont la meilleure preuve.

Itinéraires balisés



- Sentier de Grande Randonnée
- GR tour de pays
- - - Sentier de Petite Randonnée
- Itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle
- Piste de tourisme équestre
- Sentier VTT

Sources : CG 15

Conception : Risque et Territoire

2) Stratégie, promotion, information des collectivités territoriales

A l'échelle de la Région, un schéma régional du développement du tourisme et des loisirs 2011-2015 et un plan d'action marketing et commercial 2014 ont été élaborés par le Conseil Régional et le Comité Régional de Développement Touristique de l'Auvergne. Le plan marketing a pour objectifs de promouvoir la région comme destination touristique en prévalant l'identité du territoire. Il s'articule autour de cinq axes de promotion :

- la marque territoriale partagée Auvergne Nouveau Monde.
- la mutualisation des outils et des actions avec le Département du Puy-de-Dôme.
- le *e-tourisme* qui se décline à toutes les étapes du voyage (en amont, pendant et en aval) avec la mise en place d'une plateforme en ligne (échanges entre visiteurs), développement d'applications mobiles,
- les actions de promotion sur le marché français.
- les actions de promotion sur les marchés étrangers

A l'échelle du Département, depuis 2012, un regroupement de Cantal Expansion et de Cantal Tourisme (Comité Départemental du Tourisme) a été opéré au sein de l'Agence Départementale du Tourisme et de l'Accueil (ADTA), aujourd'hui renommée Cantal Destination. C'était une adaptation

nécessaire des outils d'intervention qui permettra de garantir une efficacité et une cohérence des actions de développement et de promotion prenant en considération les richesses touristiques et agroalimentaires du Cantal.

Le schéma départemental de développement touristique :

Le Conseil général a adopté son nouveau schéma de développement touristique sur la période 2013 - 2014 qui s'inscrit dans la continuité du précédent (2010 – 2012). Sa finalité est de confirmer la position du département du Cantal en tant que destination phare du tourisme de nature, dotée de sa propre attractivité, pour générer des retombées économiques significatives sur le territoire.

Les priorités du schéma départemental de développement touristique sont :

- Renforcer la qualité et soutenir la diversité des hébergements marchands,
- Développer une offre de loisirs composée de produits et d'activités de qualité adaptée aux attentes des clientèles françaises et étrangères,
- Professionnaliser l'accueil et qualifier l'offre touristique,
- Favoriser une gouvernance partagée efficace.

En transversalité, deux priorités principales ont été identifiées. Elles sont aujourd'hui incontournables dans le secteur du Tourisme :

- L'utilisation nécessaire des technologies modernes, dynamiques et interactives pour faciliter la découverte, la mise en marché et la commercialisation de l'offre touristique Cantalienne ;
- L'intégration des préoccupations environnementales et des différents aspects du développement durable dans tout projet touristique.

Le département s'est engagé dans une démarche de développement maîtrisé des sports de pleine nature. Pour cela, il s'est doté de deux outils :

- la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), installée en 2008 ;
- le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), adopté en 2011.

L'objectif est de pérenniser les lieux de pratique inscrits au PDSEI et de les doter d'un niveau d'accessibilité, de sécurité et d'équipement. Pour atteindre cet objectif de qualité, les sites pourront bénéficier d'une intervention technique et financière du département. Afin de prétendre à ces aides, le Conseil général a défini 5 grands principes : la maîtrise du foncier, la liberté et gratuité d'accès, la compatibilité environnementale, l'absence de conflits d'usages et la présence d'une structure de gestion.

L'association des « **petites cités de caractère** » du Cantal, créée en 2013 par 12 communes, a pour but de valoriser le patrimoine urbain des communes de moins de 6000 habitants, avec la mise en place du label du même nom. Sur le territoire du SCoT, les trois premières communes labellisées sont Laroquebrou, Marcolès et Montsalvy.

A l'échelle du territoire du SCoT, les EPCI disposent de leurs propres offices de tourisme regroupés en 3 entités :

- L'office de tourisme du Pays d'Aurillac (mis en place par la CABA) ;
- L'office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne, situé au Rouget, et qui centralise l'action touristique des quatre Communautés de Communes de la Châtaigneraie. L'office dispose

de points d'accueil au Rouget, à Laroquebrou, à Marcolès, à Maurs, à Montsalvy et à Saint-Mamet.

- L'office de Tourisme du Carladès mis en place par la Communauté de Communes du Carladès à Vic sur Cère avec des points d'accueil à Thiézac, Polminhac et St Jacques des Blats.

En outre, il est important de souligner l'investissement des collectivités et de l'État dans la restauration du patrimoine monumental protégé au titre des monuments historiques (Château de Naucaze, église de Marcolès...) qui sont autant d'éléments permettant de fédérer une identité à un lieu et autant de potentiel touristique qu'il convient de mettre en avant vis-à-vis des économies que cela génère. Le Cantal a de ce point de vue la chance de croiser patrimoine préservé et paysage d'exception.

De même il est important de souligner les efforts réalisés en matière d'amélioration du cadre de vie dans les opérations « cœur de village » (Marcolès, Glénat, Mourjou). Cela confère au territoire un potentiel touristique autour des bourgs villageois et favorise la reconquête du logement vacant.

3) L'offre d'hébergement

Le Cantal est une destination touristique reconnue, tant en été qu'en hiver, et le territoire du SCoT ne déroge pas à la règle. Le Volcan Cantalien est le secteur qui attire le plus les visiteurs, avec la présence du Grand site du Puy Mary et de la station de ski du Lioran.

En terme d'hébergement, en 2015, la capacité d'accueil du territoire du SCoT est de 59 hôtels (1252 chambres) ; 20 campings classés (1440 emplacements). Aurillac et Vic-sur-Cère sont les deux principaux pôles d'hébergement du territoire et connaissent sur cet aspect des problématiques à la fois qualitatives (recherche d'une montée en gamme) et quantitatives (manque de structures de grandes capacités, notamment autour dans l'axe Aurillac / Monts du Cantal).

La Commune de Laveissière (qui abrite la station du Lioran) possède le plus grand nombre de lits touristiques, tous types d'hébergement confondus : hôtels, campings, meublés (8500 à 9000 lits), la Commune de Saint Jacques des Blats (située sur le territoire du SCoT) possède quant à elle 5200 lits.

On remarque l'essor des hébergements en gîtes et chambres d'hôtes, et la chute des lits en camping et en hôtel. En effet, à l'échelle du Cantal, le nombre de nuitées en camping homologué a chuté de 32% entre 2000 et 2008 (303 239 nuitées en 2008), alors que dans le même temps le nombre de nuitées réalisées dans les gîtes ruraux en service de réservation a augmenté de 59,7% (174224 nuitées en 2007). Ces chiffres entrent en corrélation directe avec les équipements, puisqu'entre 2000 et 2012, le Cantal a perdu 18,4% de sa capacité d'accueil en hôtels, et 14,3% de sa capacité d'accueil en camping, alors que dans le même temps les gîtes ruraux se sont développées (880 gîtes dans le Cantal en 2007). On note

notamment une offre hôtelière insuffisante et pas assez diversifiée à Aurillac.

Des aires aménagées de camping-cars ont été aménagées ces dernières années dans de nombreuses communes pour répondre à la demande en croissance de ce type d'équipements.

On peut ajouter à la capacité d'hébergement la présence d'un village de vacances de relativement grande capacité (540 lits) à Enchanet.

Par contre, le développement de l'agro-tourisme reste encore limité. Aujourd'hui, c'est un potentiel qui reste à exploiter avec plus de 2000 exploitations agricoles sur le SCoT, et seulement une centaine proposant un ou plusieurs hébergements touristiques.

La communauté de communes Cère et Goul en Carladès étudie ce potentiel mais en privilégiant la construction de structures neuves préfabriquées (chalets/burons) au détriment du réemploi du bâti agricole existant désaffecté, sans doute pour des raisons d'ordre budgétaire. A l'inverse, on voit se développer en Châtaigneraie une offre d'hébergements « insolites » basés sur la mise en valeur du petit patrimoine rural en « micro-gîtes » avec la réhabilitation des « secadous », des fours à pain, des moulins...

Hébergements présents sur le SCoT (source : INSEE, au 1^{er} janvier 2016)

	Campings	Emplacements	Campings classés	Emplacements	Campings classés 1 étoile	Campings classés 2 étoiles	Campings classés 3 étoiles	Campings classés 4 étoiles ou plus
CABA	7	505	4	355	0	1	3	0
Cère et Goul en Carladès	7	629	6	604	1	1	3	1
Cère et Rance en Châtaigneraie	5	147	4	136	1	0	3	0
Entre deux lacs en Châtaigneraie	5	319	3	191	0	0	3	0
Pays de Maurs	3	113	2	98	0	0	2	0
Pays de Montsalvy	3	140	1	50	0	1	0	0
SCoT	30	1853	20	1434	2	3	14	1

Nombre de chambres d'hôtel en 2013



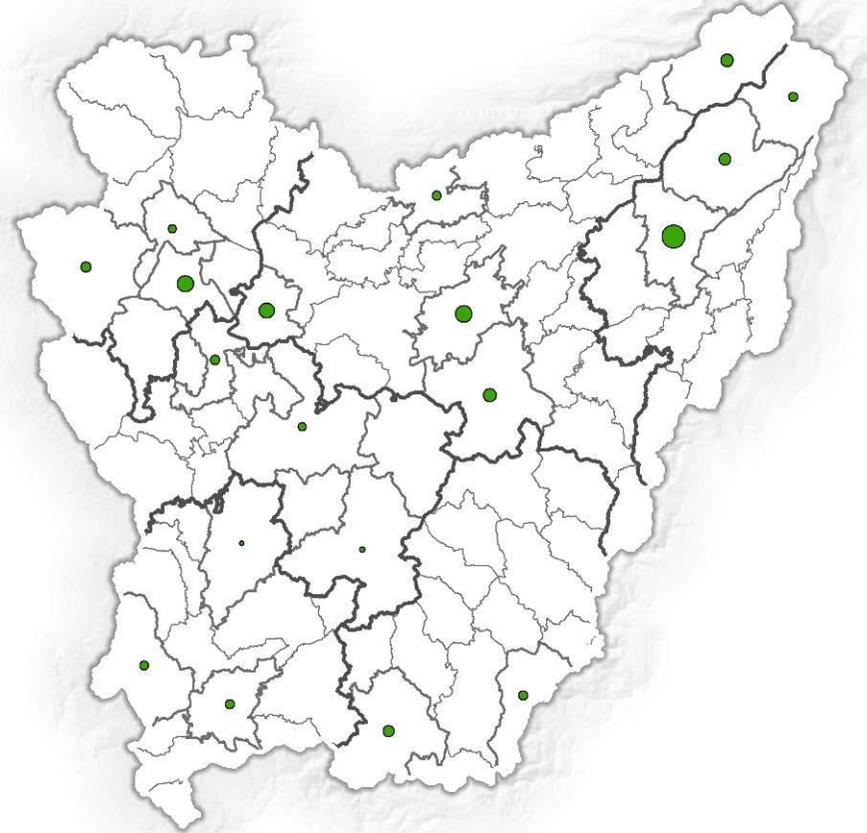
Chambres d'hôtel

- 10
- 50
- 100

Source : INSEE (2014)

Conception : Terres Neuves

Nombre d'emplacements de camping en 2013



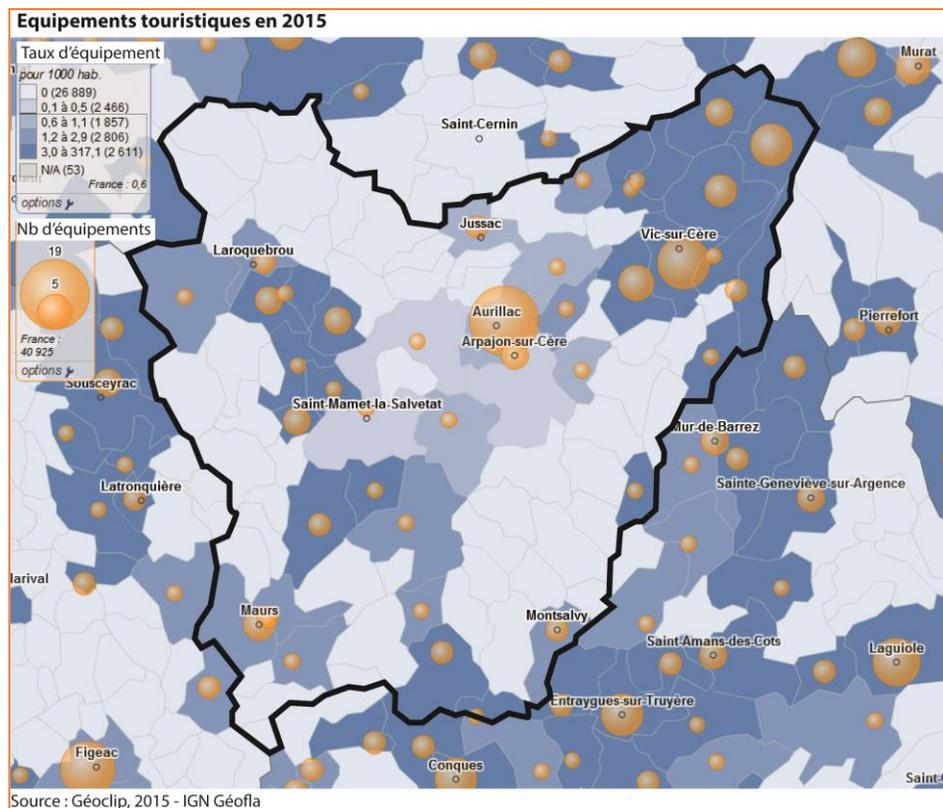
Emplacements de camping

- 10
- 50
- 100

Source : INSEE (2014)

Conception : Terres Neuves

Equipements touristiques



L'INSEE détermine le niveau d'équipement touristique des communes à partir de 6 indicateurs (cartes ci-après) : l'emploi salarié dans la restauration, la capacité d'accueil des restaurants, des hôtels et des campings, la densité de résidences secondaires et la présence de sites touristiques. La carte présente le niveau de *touristicité* des territoires (communautés de communes et d'agglomération), calculé à partir de la moyenne du niveau d'équipement des communes qui les composent (bien équipé : 3 points ; moyennement équipé : 2 points ; peu équipé : 1 point).

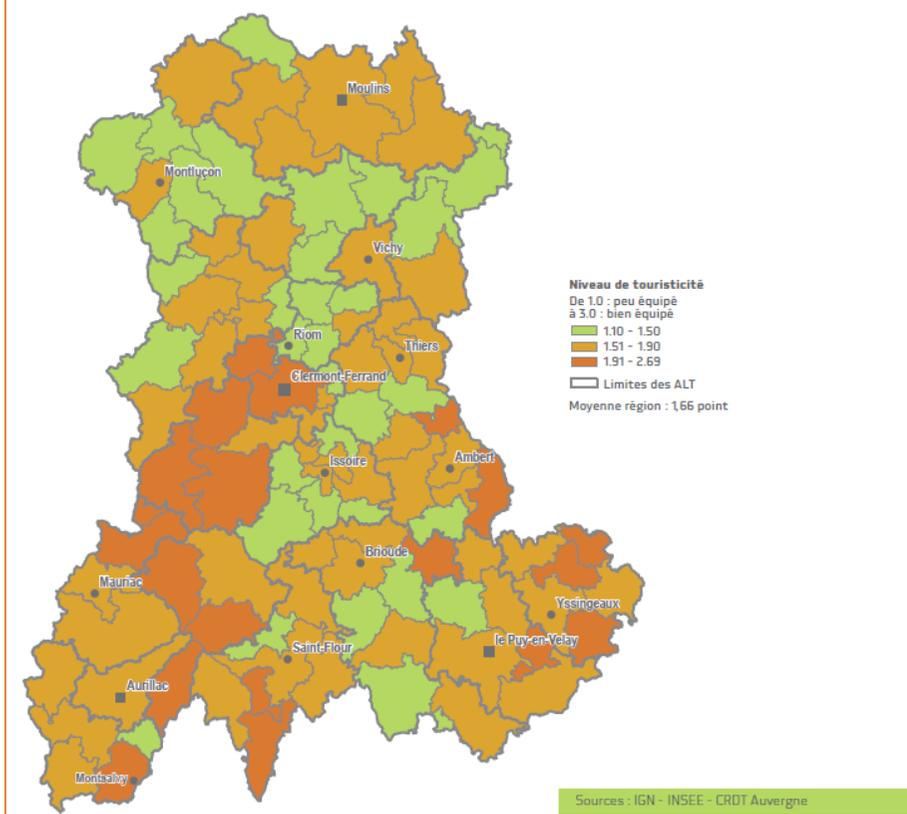
Le niveau de *touristicité* du territoire du SCoT se situe dans la moyenne et pour le secteur de Montsalvy, on remarque un niveau d'équipements touristiques élevé.

Le niveau d'attractivité se calcule sur la base d'une pondération de 32 critères* répartis en 7 grands thèmes : sites touristiques, patrimoine remarquable, stations touristiques, sites et manifestations culturels, restaurants "gastronomiques", labels qualité dans les hébergements, offre et équipement sports loisirs de nature. La carte présente le niveau d'attractivité touristique des territoires (communautés de communes et d'agglomération), calculé à partir de la somme des points des communes qui les composent (de 0 point à 235 points pour les territoires qui regroupent le plus d'éléments d'attractivité).

La CABA a un niveau d'attractivité moyen par rapport à l'échelle départementale, formant ainsi, un pôle touristique important. Le reste du territoire du SCoT a un niveau moins important, comme la plupart des « agences locales du tourisme » du territoire départemental.

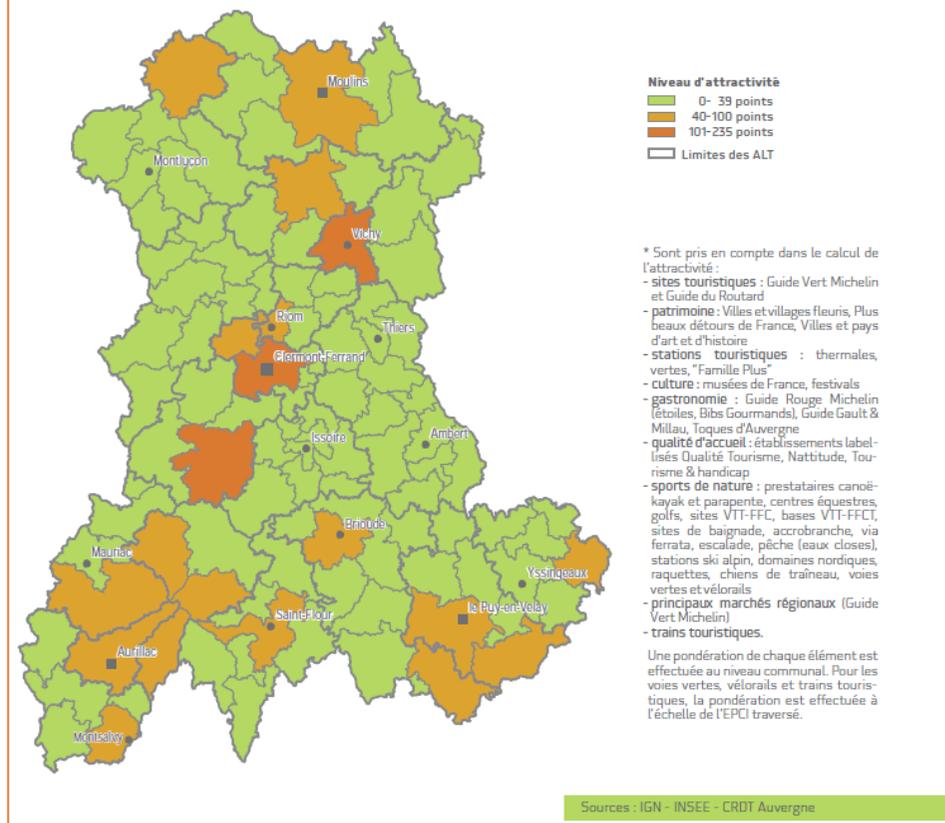
COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

selon le niveau d'équipement touristique des communes



COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

selon le niveau d'attractivité touristique des territoires



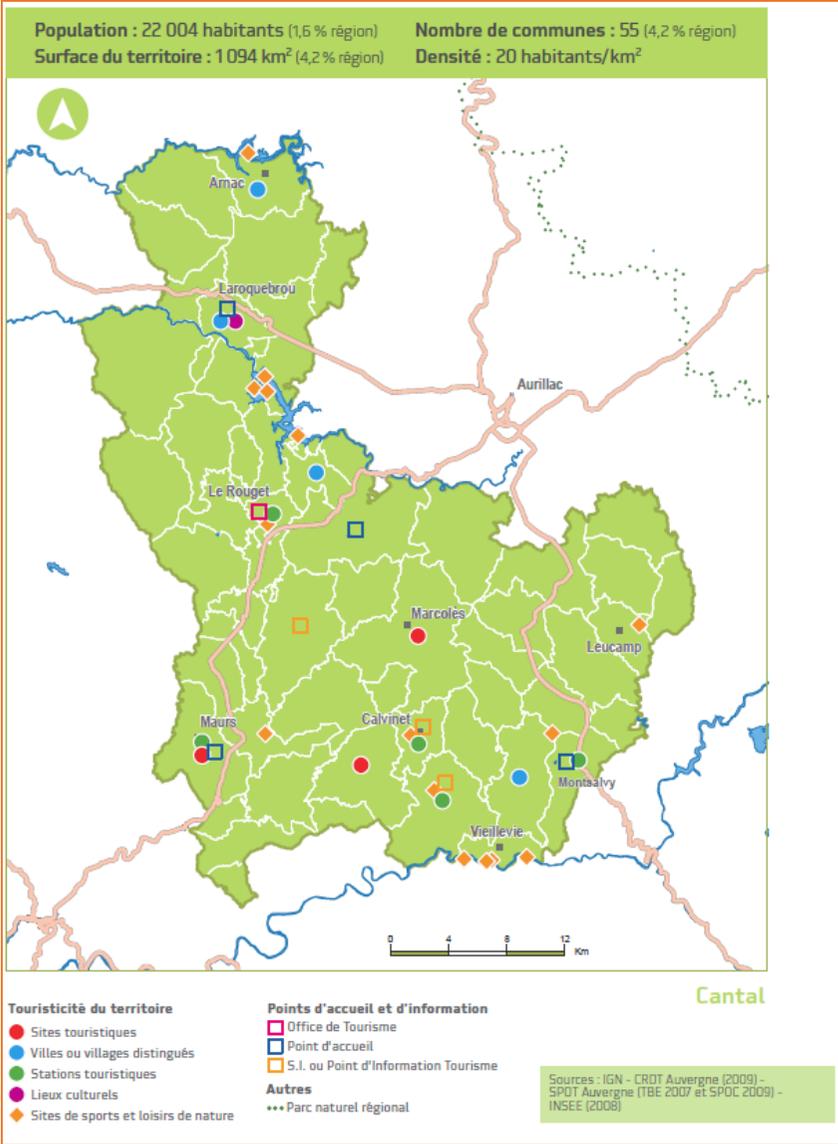
L’atlas du tourisme d’Auvergne de 2010 recense la fréquentation touristique au sein des Agences Locales du Tourisme Auvergnates (ALT), ainsi, concernant le territoire du SCoT :

Au sein de l’**ALT Châtaigneraie Cantalienne**, l’atlas comptabilise 18 100 lits ce qui représente 3 % des lits de la région dont : 5 900 lits marchands (3,3 % du total régional) et 12 200 lits en résidences secondaires (2,9 % du total régional). Le nombre de nuitées enregistrées est de 787 000 (2,6 % région) dont 298 000 nuitées marchandes (2,8% région) et 489 000 nuitées non marchandes⁸ (2,5 % région). Les dépenses totales des clients en séjours représentent en 2010, 34 millions € (2,6% région) dont : 15,8 millions € pour les clients en hébergement marchand (2,7 % région) et 18,2 millions € pour les clients en hébergement non marchand (2,5 % région). La part de la dépense quotidienne consacrée au logement s’élève à 56 % des dépenses totales.

Hébergements marchands	Offre (lits)	% région	Fréquentation (nuitées)	% région	Taux d'occupation	Poids économique	% région
Hôtels	600	1,6 %	60 000	1,5 %	31,3 %	5 M€	1,6 %
Campings	2 400	3,4 %	55 000	3 %	20,5 %	2 M€	4 %
Meublés	1 300	3,1 %	84 000	3,2 %	ND	3 M€	3,2 %
Autres	1 600	5,7 %	99 000	4,7 %	ND	5 M€	5 %

La taxe de séjour collectée en 2008 est de 60 000 €, soit une progression de +28 % depuis 2005.

La clientèle est majoritairement originaire de France (95%), principalement d’Ile-de-France, de Lorraine, et de Rhône-Alpes.



⁸ Non marchand : résidences secondaires + accueil chez les parents et amis.

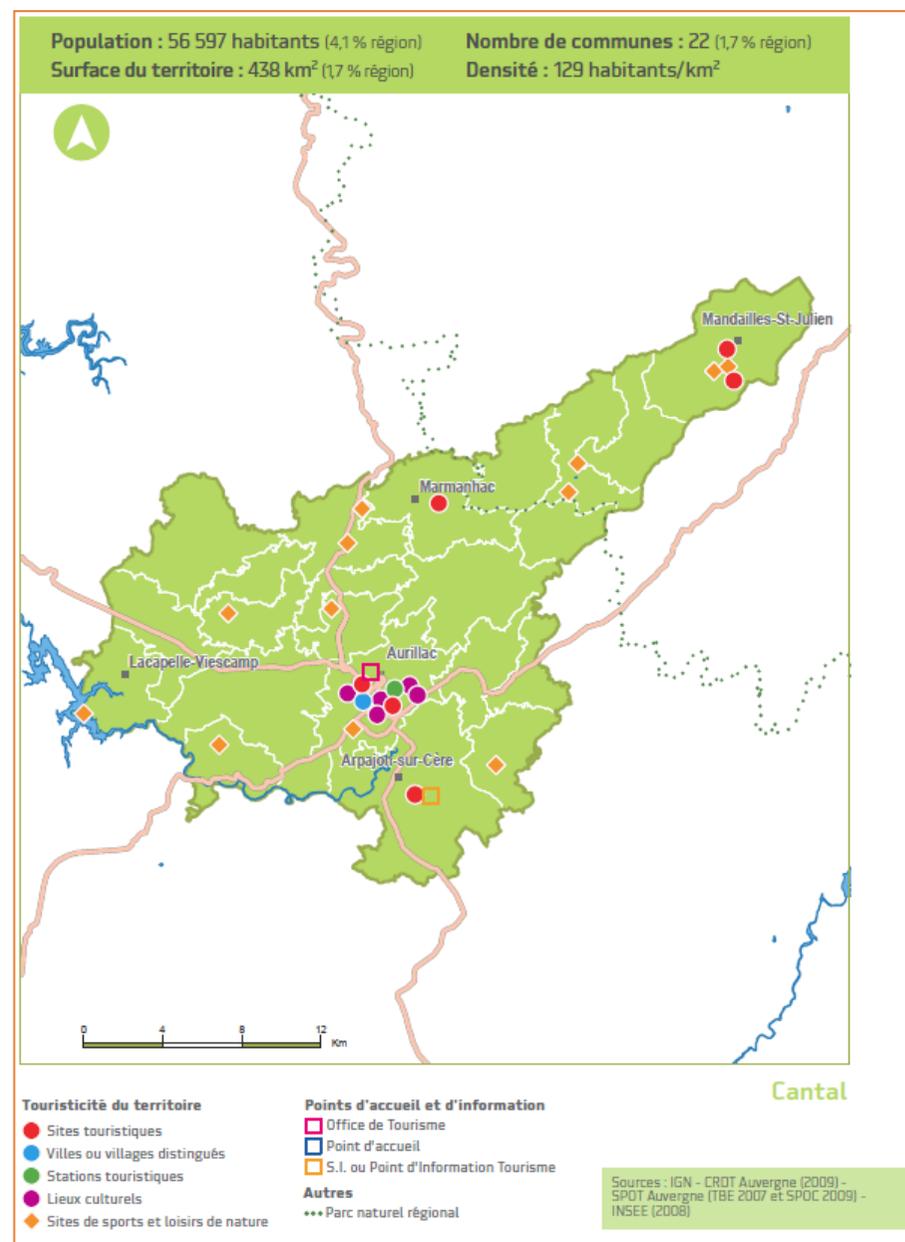
Au sein de l'ALT du Pays d'Aurillac, l'atlas comptabilise 11 300 lits (soit 1,9 % région) dont : 4 000 lits marchands (2,2 % du total régional) et 7 300 lits en résidences secondaires (1,7 % du total régional). Le nombre de nuitées enregistrées est de 1,15 million (3,8 % région) dont : 0,24 million de nuitées marchandes (2,3 % région) et 0,91 million de nuitées non marchandes⁹ (4,6 % région). Les dépenses totales des clients en séjours représentent en 2010, 51,5 millions € (3,9 % région) dont : 17,3 millions € pour les clients en hébergement marchand (2,9 % région) et 34,2 millions € pour les clients en hébergement non marchand* (4,7 % région). La part de la dépense quotidienne consacrée au logement s'élève à 42 % des dépenses totales.

Hébergements marchands	Offre (lits)	% région	Fréquentation (nuitées)	% région	Taux d'occupation	Poids économique	% région
Hôtels	1 200	3 %	152 000	3,7 %	49,1 %	13,3 M€	4,2 %
Campings	2 050	2,9 %	51 000	2,8 %	20,2 %	2 M€	3,7 %
Meublés	700	1,6 %	40 000	1,5 %	ND	1,7 M€	1,5 %
Autres	50	0,2 %	4 000	0,2 %	ND	0,2 M€	0,2 %

La taxe de séjour collectée en 2008 est de 59 100 €, soit une progression de +11 % depuis 2005.

La clientèle est majoritairement originaire de France (92%), principalement d'Ile-de-France, de Rhône-Alpes et du Midi-Pyrénées.

⁹ Non marchand : résidences secondaires + accueil chez les parents et amis.



Cantal

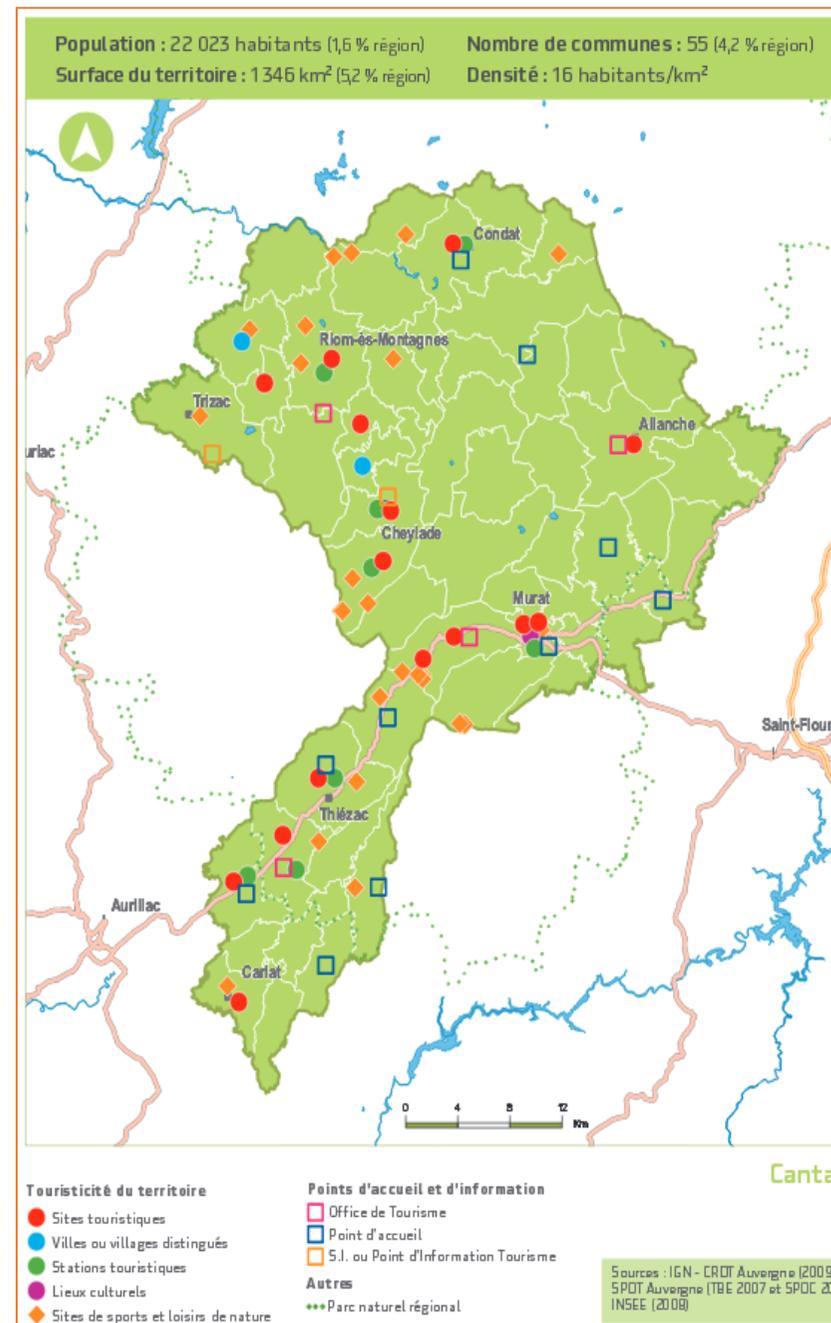
Au sein de l'ALT du **Massif Cantalien**, l'atlas comptabilise 37 300 lits (soit 6,2 % des lits de la région) dont : 13 400 lits marchands (7,5 % du total régional) et 23 900 lits en résidences secondaires (5,6 % de la région). Le nombre de nuitées enregistrées est de 1,4 million (4,8 % région) dont : 0,74 million de nuitées marchandes (6,9 % région) et 0,66 million de nuitées non marchandes¹⁰ (3,6 % région). Les dépenses totales des clients en séjours représentent en 2010, 65,5 millions € (4,9 % région) dont : 39,5 millions € pour les clients en hébergement marchand (6,7 % région) et 26 millions € pour les clients en hébergement non marchand* (3,5 % région). La part de la dépense quotidienne consacrée au logement s'élève à 53 % des dépenses totales.

Hébergements marchands	Offre (lits)	% région	Fréquentation (nuitées)	% région	Taux d'occupation	Poids économique	% région
Hôtels	2 000	5,2 %	169 000	4,2 %	31,8 %	14 M€	4,4 %
Campings	5 800	8,3 %	139 000	7,5 %	16,3 %	5 M€	10,4 %
Meublés	3 800	9,1 %	261 000	10 %	ND	11 M€	9,9 %
Autres	1 800	6,5 %	168 000	7,9 %	ND	8 M€	8,4 %

La taxe de séjour collectée en 2008 est de 181 100 €, soit une progression de +70 % depuis 2005.

La clientèle est presque exclusivement originaire de France (97%), principalement d'Île-de-France, des Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

¹⁰ Non marchand : résidences secondaires + accueil chez les parents et amis.



4) La gestion de la fréquentation sur les sites et itinéraires du territoire

Consulter le chapitre de l'EIE dédié à cette thématique.

Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Un territoire qui a de véritables atouts touristiques (montagne, paysages, patrimoine, équipements, sites, itinéraires pédestres et cyclistes), dont le potentiel reste encore à exploiter pleinement ;
- L'existence de 3 offices de tourisme structurés et répondant à des logiques géographiques ;
- Des hébergements touristiques à moderniser (norme handicap, énergie) ;
- Une offre hôtelière insuffisante et pas suffisamment diversifiée (manque de structure de grande capacité) sur Aurillac.

Questionnements :

- Comment augmenter la capacité hôtelière du territoire tout en garantissant une offre diversifiée ?
- Comment mieux capter la clientèle de passage pour allonger la durée moyenne des séjours ?

Enjeux :

- Développer un tourisme « quatre saisons » équilibré qui permette le développement de filières et de structures viables à l'année ;
- Développer un tourisme durable, respectueux des sites, de l'environnement et de l'identité locale ;
- Faire du territoire une référence pour les activités de pleine nature ;
- Diversifier l'hébergement touristique et notamment l'agro-tourisme (diversification agricole, réponse à une attente de la clientèle) ;
- Conforter et mettre en synergie l'action des 3 offices de tourisme ;
- Organiser et professionnaliser les réseaux d'acteurs du tourisme du Cantal ;
- Valoriser et favoriser les synergies entre acteurs pour créer des offres diversifiées en hébergement et activités à la carte et une meilleure visibilité de cette offre sur internet ;
- Travailler en synergie avec les stations du Lioran et le Puy Mary pour accompagner les éventuels projets de développement, notamment les « unités touristiques nouvelles (UTN) », dans le respect de la charte du PNR et de la loi Montagne ;
- Valorisation ou développement du tourisme lié à l'eau par la préservation des milieux aquatiques (lacs, cours d'eau et zones humides) et de leur qualité.

Une (r)évolution commerciale à anticiper

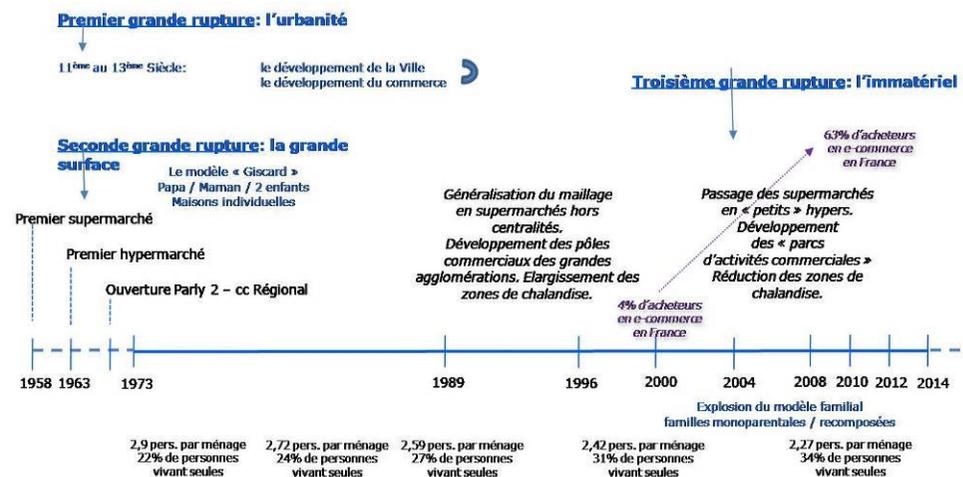
1) Des mutations du commerce très liées aux changements sociétaux

Les mutations du commerce sont très liées aux changements sociétaux. A l'image du développement des villes au moyen âge qui a permis l'essor du commerce et vice versa, le développement de l'urbanisme horizontal a favorisé l'apparition des grandes surfaces avec le 1^{er} supermarché en 1958 puis le 1^{er} hypermarché en 1963... Ce développement commercial continue durant les années 80' 90' hors des centralités historiques et dispose de zones de chalandise très larges.

Depuis l'après-guerre, la France a connu de profondes mutations des modes de consommation et de distribution. Les deux sont indissociables. D'un système où l'offre peinait juste après guerre à satisfaire les besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir), on est progressivement passé à un système où l'offre tire la demande:

- par l'innovation, avec une proportion toujours plus importante de nouveaux produits, de choix...
- par l'introduction de nouveaux modes de distribution, avec l'émergence des supermarchés et hypermarchés, mais aussi plus récemment des hard discounts et des grandes et moyennes surfaces spécialisées.

- par la multiplication du recours à la communication dans l'acte de vente et sa préparation : publicité, packaging, merchandising...



Source : PIVADIS

D'une réponse à un besoin, par l'apport de technique, d'ergonomie, de praticité, de prix... l'enjeu du produit de consommation est passé à une logique de séduction : créer l'envie, donner un plaisir à l'achat, à l'usage..., générer un besoin.

Dans ce contexte, l'image du produit comme celui du magasin qui le diffuse, est devenue fondamentale. Elle doit informer sur l'usage et le prix, mais doit aussi répondre aux codes qui permettront au client potentiel de s'y retrouver :

- par rapport à son statut social
- par rapport à sa philosophie de vie
- par rapport au groupe social dans lequel il se reconnaît, voire sa « tribu »

Parallèlement, la France a connu une véritable « industrialisation » d'une partie importante de la distribution. Les groupes de distribution ont aujourd'hui un poids considérable par rapport aux entreprises de production, mais aussi sur le consommateur.

Le commerce, interface entre le produit et le client depuis que l'homme vit en société, a connu une véritable révolution dans les trente dernières années. En effet, d'un principe de réponse à des « besoins » par la vente d'un produit à un prix (ce qui n'excluait pas une dose de séduction pour « créer de l'attente ») et d'une relation de proximité et de confiance relative entre le commerçant et le client, on est passé :

- à une société de consommation où le produit et le prix sont des pré-requis nécessaires mais pas suffisants,

- et à une société d'abondance, où l'offre de produits, pléthorique (symbolisée par ce que certains appellent des temples de consommation, les centres commerciaux et les hypermarchés), doit, pour rencontrer son public et assurer sa rentabilité économique, générer en permanence de nouvelles attentes, de nouveaux besoins. Si le principe n'est pas fondamentalement nouveau, il s'est emballé dans les dernières décennies, impliquant une accélération de la création de nouveaux produits, mais aussi une démultiplication des outils de communication et d'analyse des comportements de fréquentation et d'achat.

Le commerce est devenu plus qu'une interface entre le produit et le client, plus qu'un lieu de vente. Son image est devenue fondamentale, d'où l'importance des marques mais aussi et surtout des enseignes de distribution, qui deviennent de plus en plus des marques. L'un des cas les plus exacerbés est celui des articles de sports (y compris vêtements et chaussures), avec la prédominance d'une enseigne sur ce marché.

L'image perçue devient à l'extrême prioritaire par rapport au couple produits/prix, jouant d'ailleurs même sur la perception du rapport qualité/prestation/prix. La porte est en conséquence ouverte aux points de vente immatériels. Pour autant, le poids de la Vente à Distance (E-commerce et dérivés) dans l'avenir de la distribution doit être relativisé, et surtout observé en fonction des types de produits.

2) Vers une société de loisirs....

Si pour l'informatique (et plus largement à terme la domotique), les voyages (ou plus précisément la billetterie de voyages), les services, (y compris bancaires, d'assurances) et les livres / disques, l'importance actuelle du e-commerce et à venir est indiscutable, son poids à venir dans la vente directe de produits, apparaît plus incertain, du moins avec une livraison à domicile. En effet, les difficultés liées à la livraison à domicile (dont les modèles économiques et urbains fonctionnent mal à une grande échelle à l'exception des produits de petite ampleur livrés par la Poste), ainsi que les comportements des consommateurs, limiteront certainement la capacité à généraliser ce fonctionnement. Par contre, la combinaison de la commande sur internet et du retrait dans des points de vente relais ou simplement des points de retrait ouvre plus de possibilités (c'est l'exemple flagrant des Drives).

Une part de la population consomme donc d'ores et déjà sur internet ; en effet, on compte 63% d'acheteurs en e-commerce aujourd'hui contre 4% d'acheteurs en 2000, soit plus de la moitié des ménages qui consomment sur internet et y consacrent environ 6 à 9% de leurs dépenses, avec de plus en plus de diversification. Quant aux Drives, ils concernent surtout des familles périurbaines dans le cadre de leurs déplacements motorisés domicile/travail, avec des taux de fréquentation pouvant dépasser 25%.

La généralisation de l'usage d'internet, via le *smartphone* ou la télévision (reliée au téléphone et incluant partiellement les fonctions d'un ordinateur), permettra néanmoins de faire de ce vecteur un outil de communication essentiel dans la démarche commerciale. En particulier, le principe d'achats réfléchis, ayant donné lieu à une analyse comparative des différentes offres,

devrait s'accroître grâce à cet outil, et donner lieu à un choix du lieu d'achat avant le déplacement, en particulier pour les dépenses d' « investissement ».

Mais il existe aussi des modèles, pour des achats récurrents, de commandes, qui seront à retirer soit au magasin, soit dans des lieux relais, notamment sur les terminaux de transport (et tous sites accueillant des « ruptures de charge » au niveau transport).

Dans ce contexte, l'évolution des modes de vie apporte un nouvel éclairage, avec une mutation en profondeur à la fois de resserrement sur la cellule familiale, mais aussi d'attentes de loisirs. Le passage aux 35 heures a accéléré cette mutation, accentuant le sentiment de « droit » aux loisirs.

Le temps passé à faire les achats récurrents, courants, baisse continuellement, malgré ce temps disponible plus important. La segmentation entre les familles de produits, à partir de leurs fonctions, tend à s'estomper au profit de la logique « d'univers » ou « de concept ». Ces concepts porteront certainement d'abord sur un ciblage clientèle avant d'être un ciblage produits. Si les spécialistes pointus auront toujours leurs atouts, les concepts commerciaux devraient aller nettement vers la notion d'univers lié à une enseigne (ce qui peut être vrai aussi pour un indépendant développant sa propre enseigne) : dans ce cadre, on pourrait retrouver un décloisonnement de l'offre produits. Les exemples les plus flagrants aujourd'hui, en dehors des concepts Nature & Découverte ou Résonances, se portent sur les grandes surfaces de bricolage et les jardineries. Pour les premières, on est loin de la quincaillerie, avec le développement d'une offre large et diversifiée, touchant l'ensemble de l'aménagement de la maison, y compris la décoration, le jardin... ; pour les secondes, les plantes n'ont plus

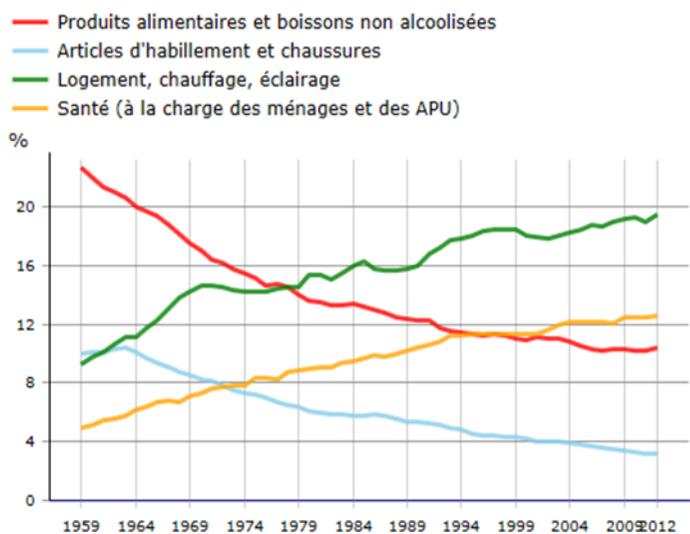
le monopole, avec l'adjonction de l'animalerie, les rayons saisonniers de décoration de Noël, la motoculture...

Ainsi, d'une société de consommation, on est en train de passer à une **société de loisirs**.

3) De nouveaux arbitrages dans le budget des ménages

De nouveaux arbitrages dans le budget des ménages apparaissent, puisque les parts du budget allouées au logement ou aux dépenses de santé ne cessent d'augmenter depuis les 50 dernières années alors que les dépenses en alimentaire ou en habillement diminuent fortement.

Structure des dépenses de consommation des ménages

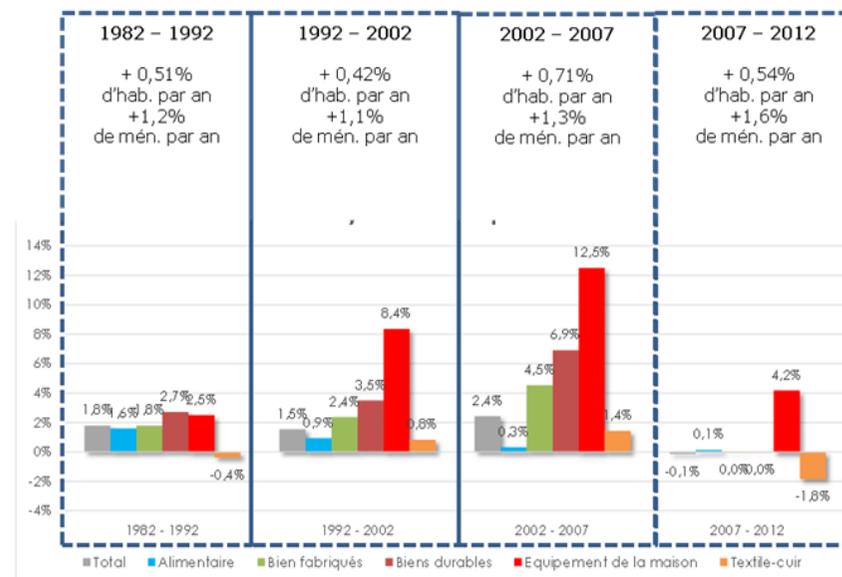


Le logement inclut les loyers réels des locataires et les loyers dits imputés pour les ménages propriétaires occupant leur logement
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005

L'évolution récente des niveaux de consommation montre également un changement profond des modes de consommation.

En effet, si l'évolution de la consommation des ménages depuis la crise de 2008 connaît plutôt une stabilité, à l'exception notable des dépenses en habillement chaussures, le montant des dépenses par ménage, hors inflation, tend à baisser.

Variation annuelle moyenne des dépenses de consommations



Cela correspond à des arbitrages beaucoup plus lourds qu'une simple évolution conjoncturelle, liée notamment à l'évolution sociodémographique de la population (plus de personnes seules, de familles monoparentales) et à des arbitrages en produits et services, notamment services de téléphonie, mais aussi plus largement, toute une série de services, dont internet, la télévision payante... qui pèse proportionnellement lourd dans les budgets et dont les ménages ne sont pas prêts à se séparer. Ainsi, l'analyse de long terme, à 20 ans, 10 ans, 5 ans, des modifications dans l'arbitrage des ménages souligne que les tendances de consommation sont plus structurelles que conjoncturelles.

4) Le commerce n'est pas un tout...

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de faire évoluer la notion de demande commerciale, en particulier en termes de nomenclature. Ainsi, les mutations de comportements d'achats, pour ne pas dire la « révolution » commerciale en cours, peuvent s'analyser autour de quatre grandes familles de « besoins » :

Les besoins courants, représentant des dépenses quotidiennes ou hebdomadaires, et pour lesquels le maillage du territoire est une réponse importante ;

Les dépenses d'investissement, qui s'inscrivent dans la durée avec une assez faible fréquence d'achat, dont l'offre nécessite de fait une large zone de chalandise ;

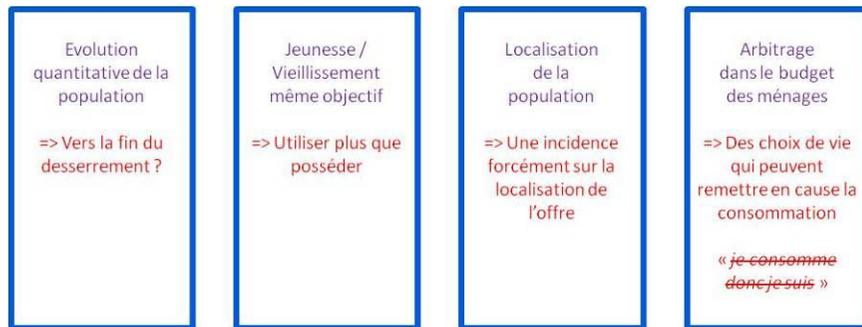
Les achats désirs, tournant beaucoup autour de l'individu, et pour lesquels le niveau de consommation peut être très variable, tant en fonction des caractéristiques sociodémographiques que dans le temps ;

Les achats ludiques, pour lesquels la vente à distance prend une part de plus en plus importante, mais qui s'inscrivent aussi dans une démarche non contrainte de dépenses, en mixité avec la logique de loisirs.



L'évaluation du marché potentiel futur devra tenir compte de plusieurs critères :

- L'évolution quantitative de la population et la fin probable du desserrement des ménages.
- La localisation de la population aura une incidence sur la localisation de l'offre.
- La notion de service prédominera plus que la notion de posséder.
- L'arbitrage dans le budget des ménages et l'évolution des modes de vie peuvent remettre en cause certaines dépenses.



Plusieurs facteurs devraient impliquer une forte évolution des concepts commerciaux :

- L'alliance du commerce physique et du e-commerce,
- Les valeurs locatives de plus en plus élevées,
- La recherche de solutions plus que d'un produit,
- L'attraction liée à un événement.



On peut s'attendre alors à :

- Une possible baisse des surfaces de vente des « grands » commerces.
- L'intégration du commerce dans une logique multifonctionnelle au plus près des lieux de vie et des flux allant à l'encontre du modèle de développement des zones monofonctionnelles périphériques et permettant aux sites commerciaux d'intégrer plus de loisirs, d'activités, et d'habitat.
- La possible mutation de la forme des locaux commerciaux très ciblés vers des showrooms plus que des commerces.
- Des enjeux sur l'espace public plus importants avec le commerce mobile au plus près des flux de déplacement.

De manière plus générale à une multiplication des interfaces entre le client et le produit qui devrait générer de nouvelles formes de vente telles que la conciergerie numérique.

Une armature d'équipements et services à conforter

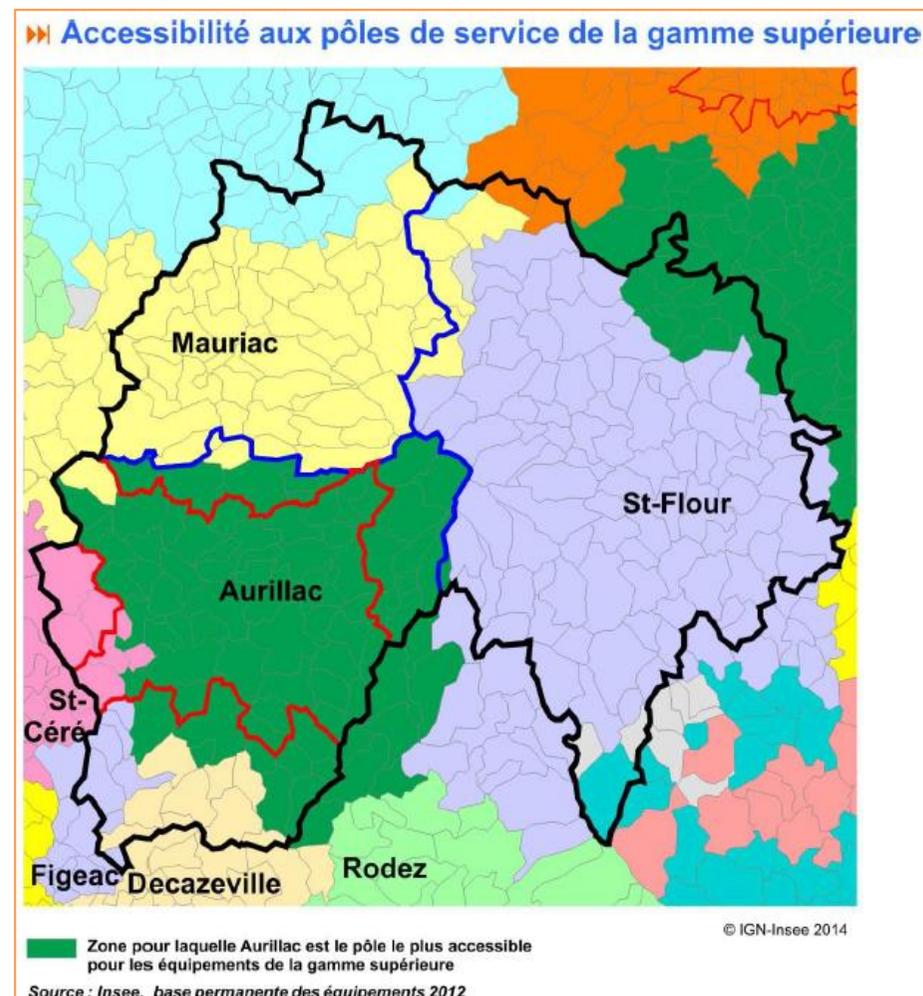
1) Une offre inégalement structurée

Un pôle principal très structurant

Aurillac propose une offre très fournie pour la taille de son agglomération, qui rayonne au-delà du territoire du SCoT :

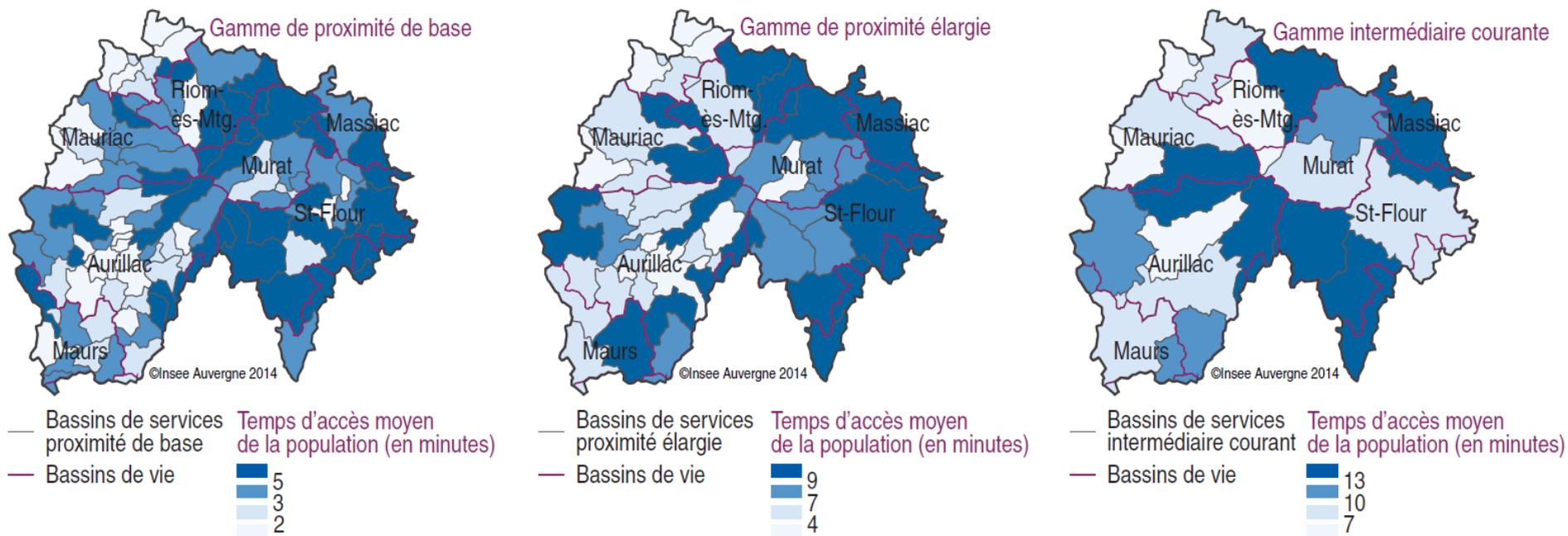
- Centre hospitalier ;
- Tribunal de grande instance ;
- Services de l'Etat et du CG ;
- Services sociaux ;
- Musées ;
- Médiathèque ;
- Conservatoire ;
- Le prisme ;
- Stade ;
- Centre aquatique...

Ainsi, Aurillac est le pôle le plus accessible pour les habitants du nord-ouest de l'Aveyron. Les franges ouest et sud sont sous l'influence d'autres pôles moins bien équipés : Decazaville, Figeac et Saint-Céré.



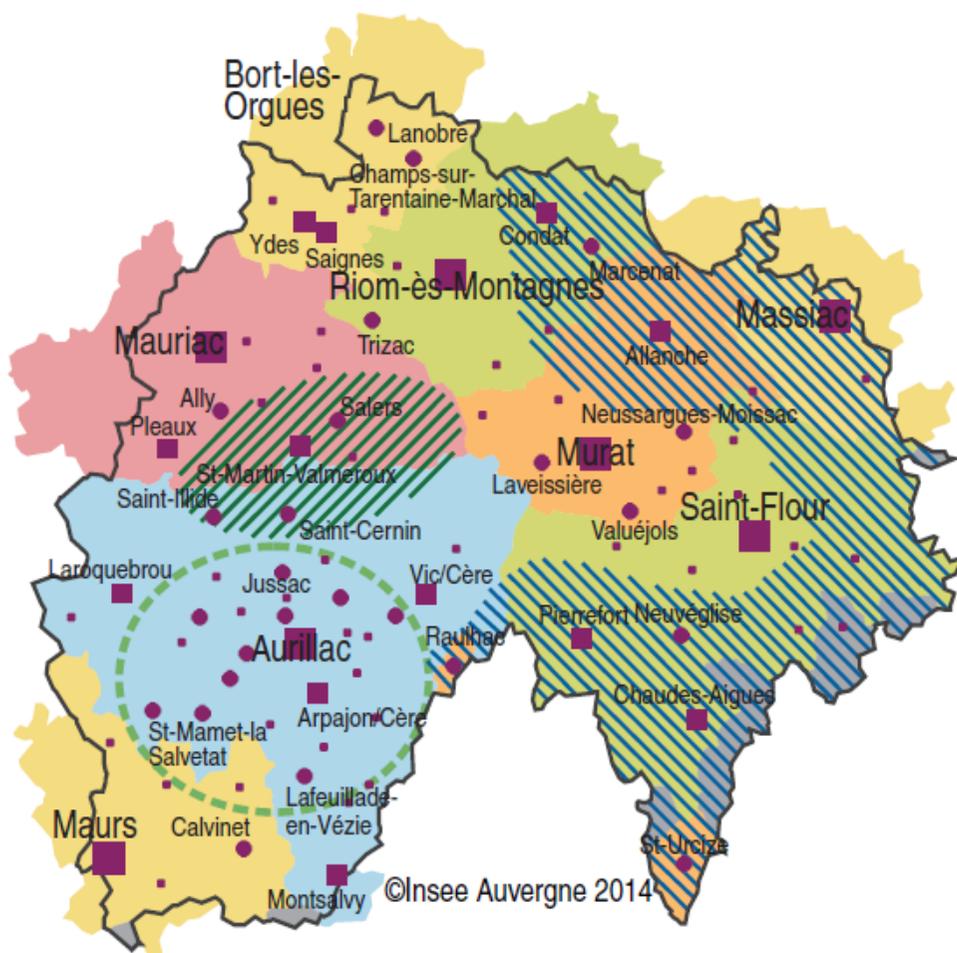
L'INSEE a publié en 2014 les résultats d'une étude sur l'accès aux services et équipements dans le Cantal (voir deux documents ci-après). Pour le SCoT, l'étude met en lumière un accès aux services et équipements relativement bon par rapport au reste du département, grâce à la présence d'Aurillac. En contrepartie, elle pointe également un déficit de pôles d'équipements intermédiaires dans le bassin d'Aurillac.

Temps d'accès moyen aux gammes d'équipements par bassin de services associés



Sources : Insee, Recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2012, Distancier Metric.

Réseau des pôles de services et bassins de vie



Pôles de services selon la gamme

- proximité de base
- proximité élargie
- intermédiaire courante
- intermédiaire étoffée

Bassins de vie 2012

- Territoires ruraux marqués par un temps d'accès moyen élevé à l'ensemble des équipements
- Territoires ruraux marqués par un temps d'accès moyen élevé aux équipements de la gamme intermédiaire courante
- Territoires périurbains marqués par une progression de la population et un temps d'accès moyen élevé aux équipements de la gamme intermédiaire courante

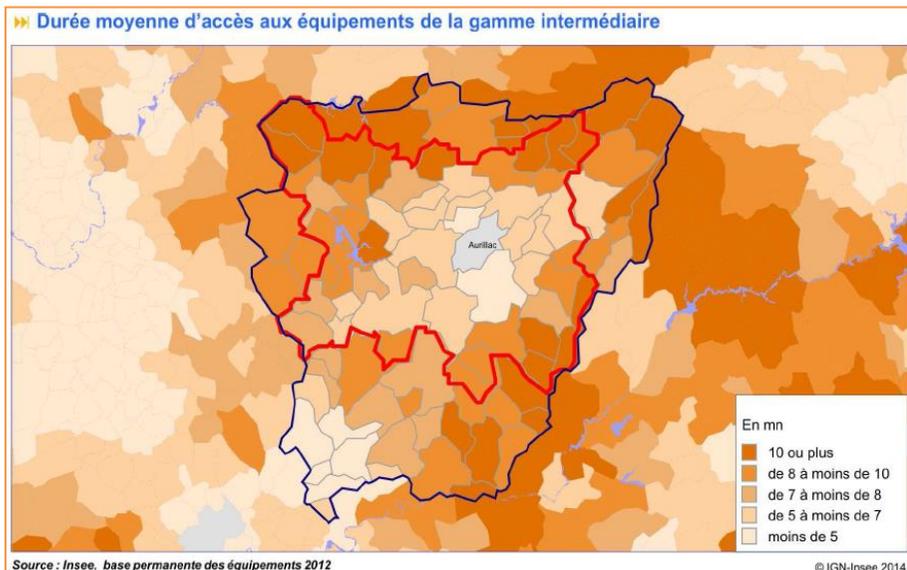
Sources : Insee, Recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2012, Distancier Metric.

Un manque relatif de points d'appuis intermédiaires

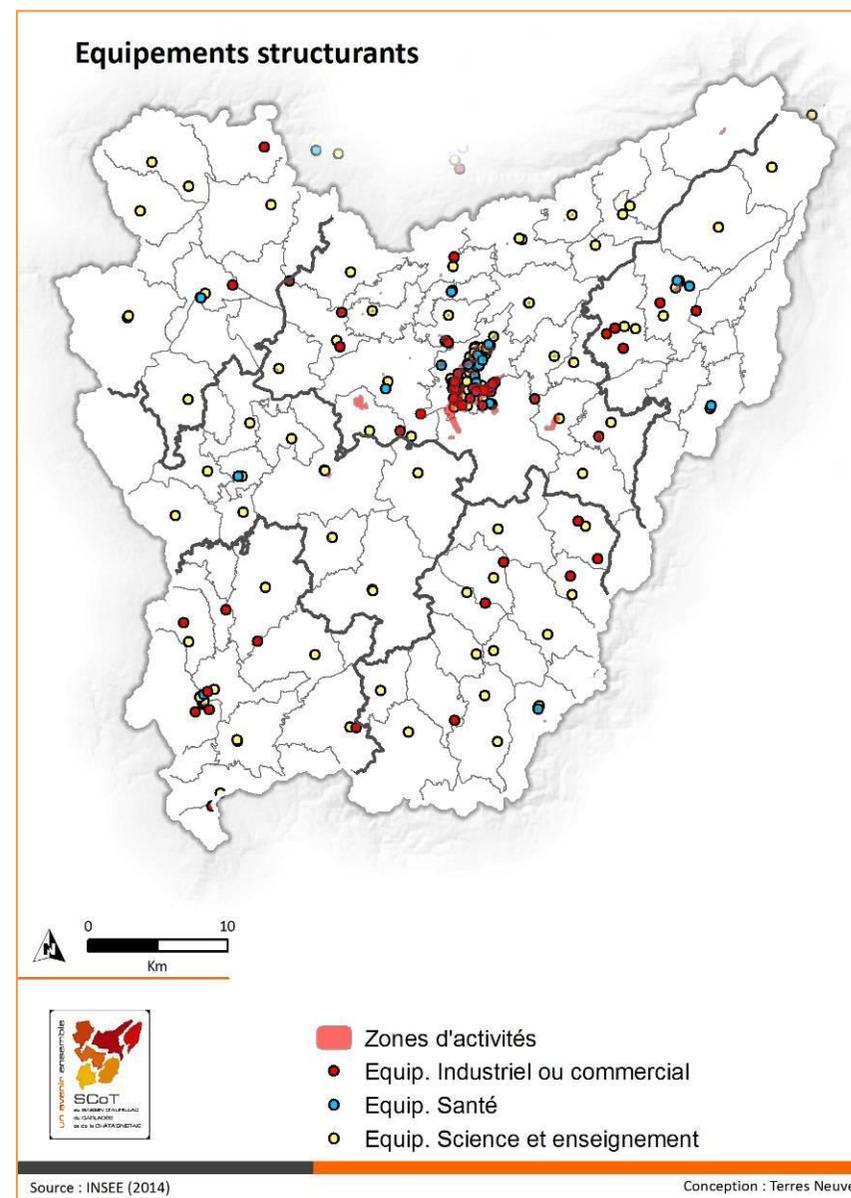
Une seule polarité « intermédiaire » est recensée par l'INSEE, la commune de Maurs équipée de :

- Collège, lycée ;
- Supermarché, marchés et petits commerces ;
- Banque ;
- Maison médicale, services sociaux ;
- Piscine, stade, gymnase ;
- Gare.

Cette situation peut s'expliquer par le poids important d'Aurillac sur le territoire, et par la relative dispersion des habitants, peu propice à l'établissement de polarités relais. Le réseau de routes principales en étoile à partir de la polarité « supérieure » d'Aurillac pallie également ce manque relatif. Ainsi, le temps d'accès aux services de niveau intermédiaire est de moins de 30 minutes en voiture sur l'ensemble du SCoT ce qui renforce la prédominance du pôle aurillacois.



Localisation des équipements structurants

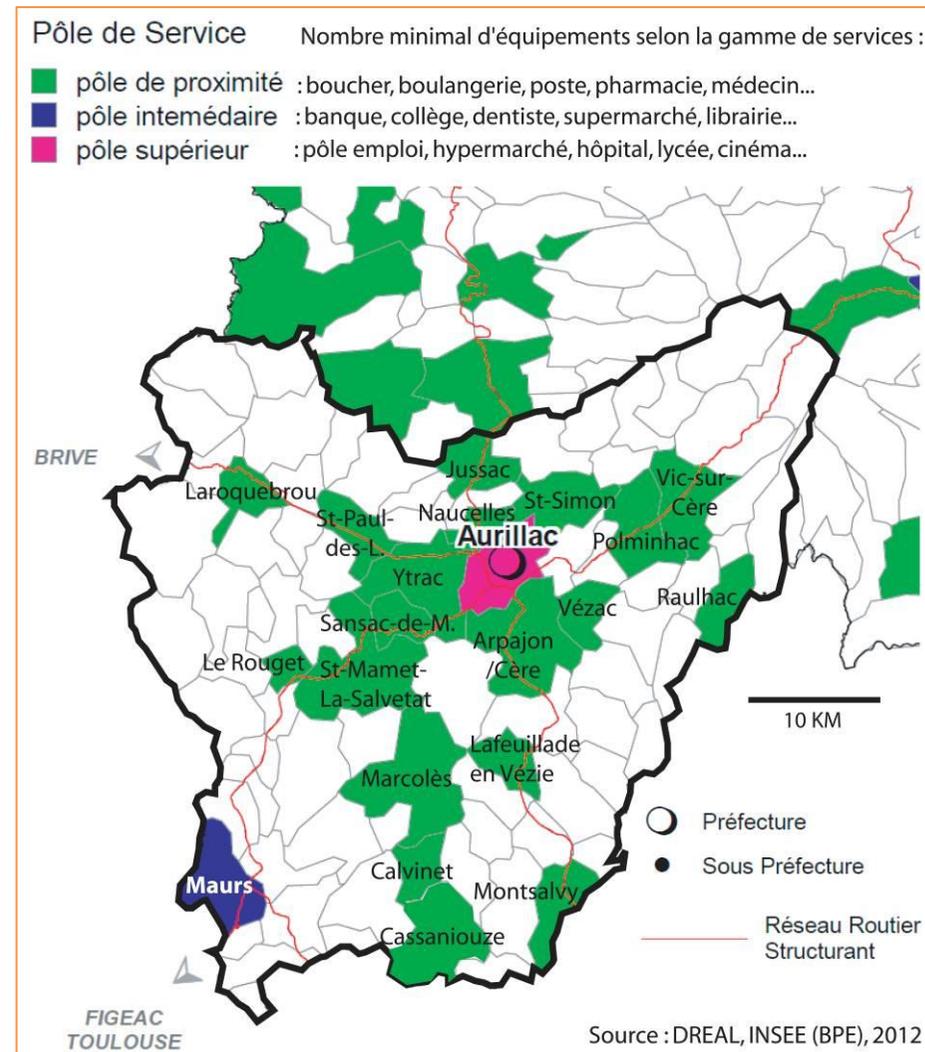


Un maillage rural dense mais inégalement réparti

Le territoire compte un réseau dense de 19 villages repérés par l'INSEE comme « pôles de proximité ». Ceux-ci sont majoritairement situés dans l'agglomération aurillacoise et le long des routes principales vers Jussac (D922), Vic-sur-Cère (N122), Montsalvy (D920), Cassaniouze (D617), le Rouget (N122) et Laroquebrou (D120). Il s'agit pour certaines communes ayant gagné récemment de la population et qui s'équipent pour subvenir aux besoins courants des habitants (cette dynamique est encore inachevée). Les autres sont des bourgs ayant traditionnellement possédés ces fonctions de proximité. Cette répartition crée des inégalités territoriales fortes en matière d'accès aux services. La proximité d'Aurillac, son accessibilité et sa densité d'équipements a tendance à affaiblir le maillage inférieur des autres communes. Ainsi, le sentiment d'un manque d'équipements de proximité est ressenti par une partie de la population en périphérie d'Aurillac.

Pour compléter cette vision de l'armature de l'INSEE, il convient de mentionner le rôle des multiples ruraux, qui n'apparaissent pas forcément sur la carte et qui ont une importance forte sur les communes dans lesquelles ils se trouvent et sur les communes limitrophes. Ces « micro-pôles » de services sont particulièrement importants dans les territoires moins bien desservis (zones blanches de la carte) ou moins accessibles.

Armature de services



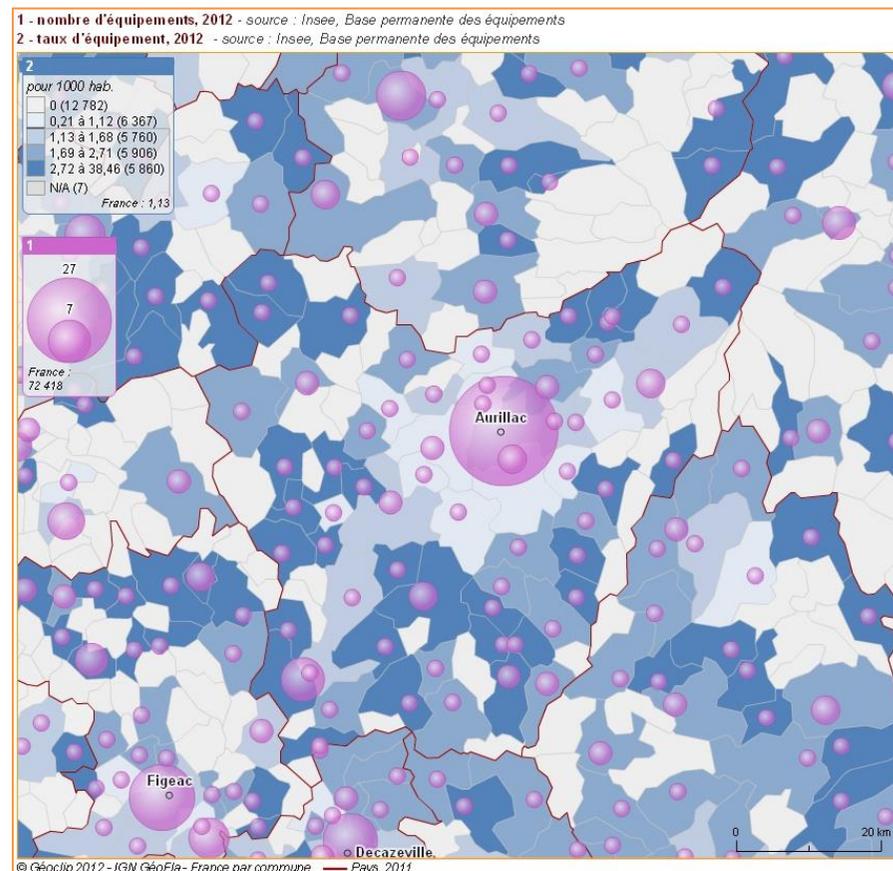
2) Ajuster l'offre de formation

L'offre de formation généraliste ne permet pas d'offrir de débouchés à tous les jeunes diplômés du territoire et la mise en place de formations généralistes localement est souvent délicate faute de moyens.

L'enseignement supérieur s'articule donc autour de filières spécialisées soutenues par les collectivités, qui donnent satisfaction. La formation s'organise autour de la présence d'un Institut Universitaire de Technologie, spécialisé en génie biologique et en gestion des entreprises et des administrations, de plusieurs BTS (Action commerciale, Informatique de gestion, Informatique Industrielle, Mécanique et automatisme industriel Analyse et conduite de systèmes d'exploitation, Industries agroalimentaires et Biotechnologies, Communication des entreprises et Communication visuelle) et de formation au diplôme d'état d'infirmiers. Il convient de noter que ces filières connaissent ponctuellement des **difficultés de recrutement** sur le territoire : hôteliers, artisans du bâtiment, infirmiers et professions médicales. Cela démontre l'importance, notamment sur ces secteurs, de renforcer les liens entre les entreprises locales et les organismes de formation.

Pour répondre aux problématiques liées au recrutement, à la formation et au déficit de professionnel de santé (médecins gériatres et psychiatres, professionnels de la rééducation, infirmiers et aides soignants, psychologues), un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), Coefsanté15 a été créé en 2012. Cette action a pour objectif de mieux évaluer et de prioriser les besoins, et de mettre en œuvre des actions de recrutement et de formation ciblées.

Equipements d'enseignement en 2012



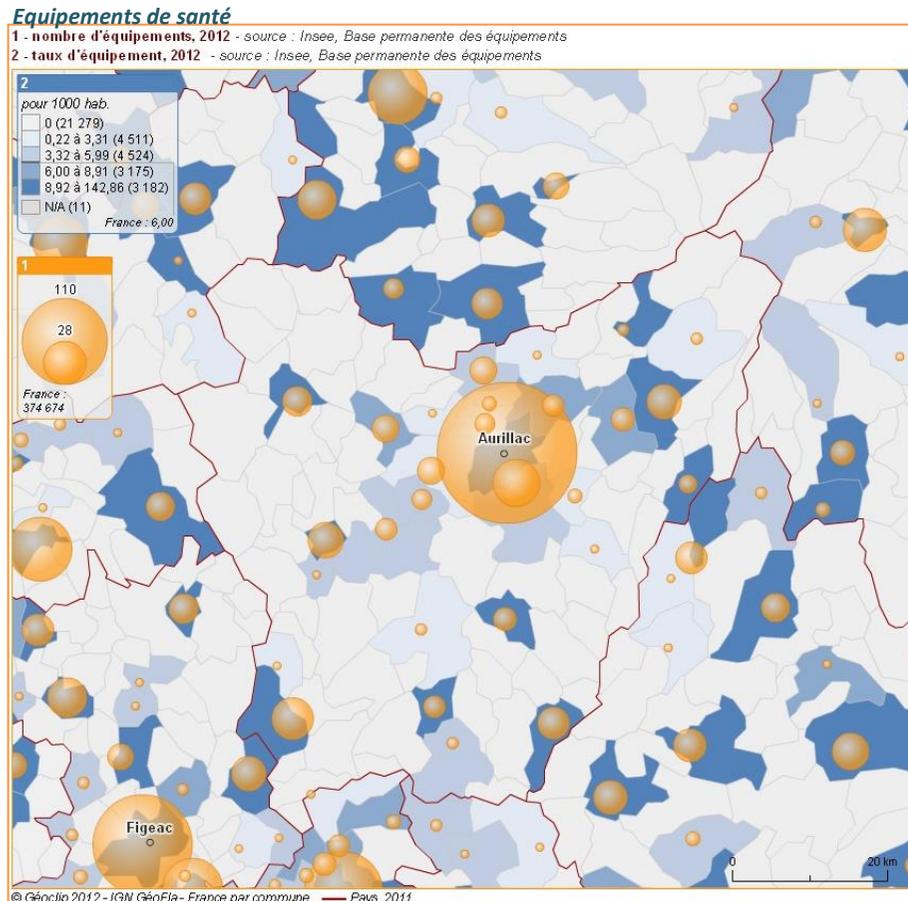
Le territoire du SCoT compte 9 collèges publics (dont 4 sur Aurillac) et 3 lycées publics. Ainsi, on remarque une concentration de l'enseignement secondaire à Aurillac.

Soixante-quatre communes du territoire du SCoT sont dotées d'au moins une école primaire, soit 72% d'entre elles. A la rentrée 2013, les effectifs du primaire étaient de 5 938 élèves, en baisse irrégulière sur les 5 dernières années. Le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 18,4 en 2013.

L'offre en garde d'enfants en périscolaire est insuffisante sur le territoire : l'INSEE en comptabilise 8 d'importance, toutes situées sur la CABA. D'autres structures de garde d'enfants existent sur le territoire, comme par exemple une structure multi-accueil intercommunale de 15 places à Maurs. Néanmoins, cette offre ne répond pas à l'ensemble des besoins et crée un sentiment d'isolement pour certaines familles et ce, malgré une volonté politique forte affichée dans les contrats de développement des intercommunalités qui composent le SCoT. Cette situation est également défavorable pour le marché de l'emploi.

Le bassin de santé d'Aurillac est doté de quatre établissements de santé (Aurillac, Maurs et Vic sur Cère). Une forte hétérogénéité est à souligner entre les bassins de santé en matière d'accessibilité. Ainsi, 4 500 habitants du Bassin de santé Intermédiaire d'Aurillac (BSI) sont situés à 30 minutes ou plus des soins urgents (Montsalvy, le Rouget, Vic sur Cère, Laroquebrou). Cependant, aucune commune n'est située à plus de 40 minutes d'un service d'urgences ou d'un service mobile d'urgence et de réanimation grâce à la mobilisation de médecins libéraux en tant que correspondants de service d'aide médicale urgente (SAMU).

3) Equipements de santé : des besoins croissants à anticiper pour les services de proximité et intermédiaires



Au-delà du pôle aurillacois, des bassins de santé de proximités fragiles

Les bassins de santé intermédiaires sont identifiés comme des territoires de coordination des offres de prévention, médico-sociale et ambulatoire et hospitalière, ils doivent permettre prioritairement, la coordination de la prise en charge de la personne âgée, dans le cadre d'un parcours de soins entre l'ambulatoire, le sanitaire et le médico-social.

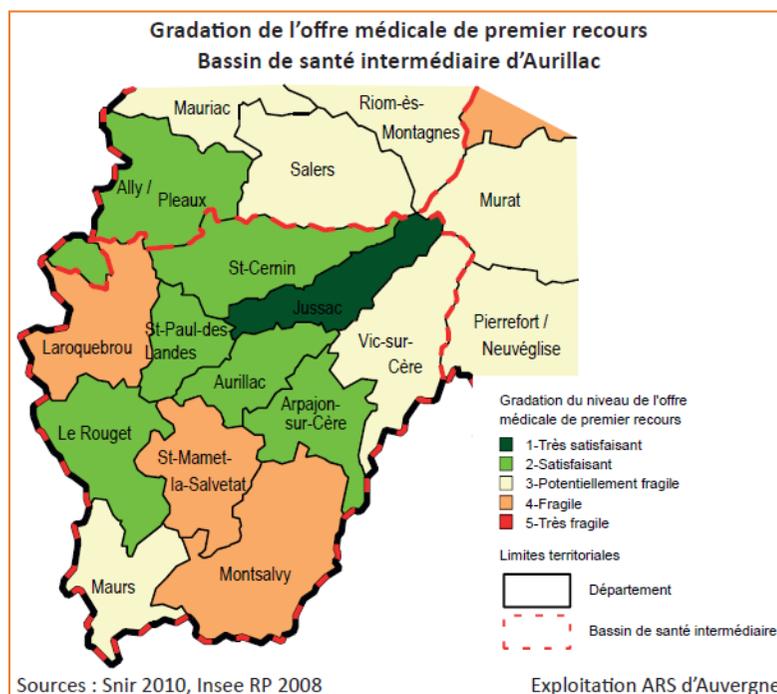
Trois bassins de santé de proximité (BSP), Saint-Mamet-la-Salvetat, Montsalvy et Laroquebrou, sont classés en zones fragiles et deux BSP, Maurs et Vic sur Cère, en potentiellement fragiles en termes d'offre médicale de premiers recours. Les bassins de santé de proximité sont définis autour de la notion de pôle de santé de base (commune comptant au minimum un médecin généraliste, un infirmier, un masseur –Kiné, un chirurgien dentiste, une pharmacie) et de la notion de bassins de patientèle en retenant, sauf exception, un seuil de population minimale de 2500 habitants.

Ces BSP potentiellement fragiles et fragiles sont classés par l'arrêté 2013-401 de l'ARS, comme des lieux prioritaires d'installation. A l'échelle du bassin de santé intermédiaire d'Aurillac, les médecins généralistes de premier recours sont au nombre de 77 en 2011. Leur densité est globalement proche du niveau régional. Cependant, le vieillissement de leurs effectifs est à souligner au sein de certains BSP.

D'après l'étude prospective de l'offre de soins, réalisée par le Pays en 2010, la démographie médicale n'est toutefois pas inquiétante à moyen terme avec seulement 24% des praticiens qui sont âgés de plus de 60 ans. Cependant, la difficulté à attirer de jeunes praticiens et l'augmentation des besoins de la population du fait du vieillissement de la population incite le territoire

à

prendre des mesures pour anticiper les futures nécessités médicales. L'organisation de la permanence des soins et les conditions d'exercice sont des leviers indispensables pour attirer de jeunes médecins.



36 pharmacies sont réparties au sein du bassin d'Aurillac, de la Carladès et de la Châtaigneraie. La couverture est relativement homogène sur le territoire et le ratio est bon à l'exception des bassins de proximité d'Arpajon et de Jussac qui présentent cependant un ratio plutôt bas. Cependant, il y aura lieu dans l'avenir à rechercher un exercice commun entre plusieurs officines, en mutualisant les moyens afin d'augmenter les plages d'ouverture et de mieux gérer les gardes, compte tenu de la démographie médicale, comme par exemple à Montsalvy et à La Feuillade-en-Vézie.

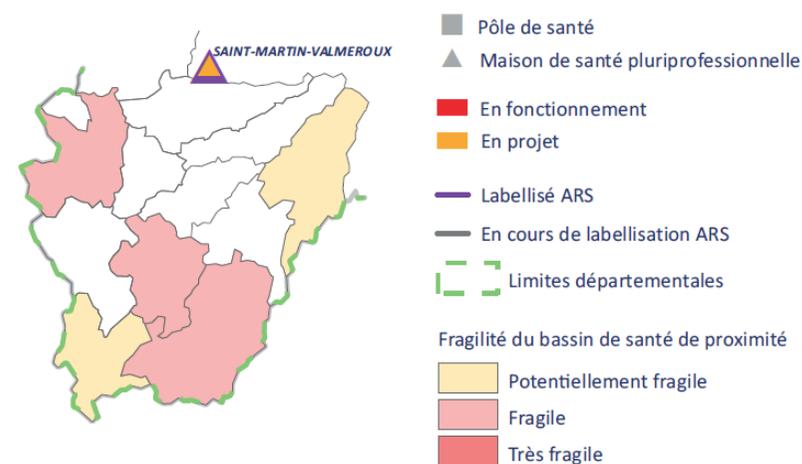
Les soins à domicile sont concentrés sur l'agglomération aurillacoise et sur le sud du territoire du SCoT et représentent en 2010, 179 forfaits :

- Centre communal d'action sociale d'Aurillac : 64 forfaits
- Centre Hospitalier d'Aurillac : 35 forfaits
- Service de soins infirmiers à domicile de Châtaigneraie- Labrousse : 40 forfaits
- Service de soins infirmiers à domicile de Maurs : 40 forfaits

Le bassin de santé intermédiaire d'Aurillac est bien doté en infirmiers libéraux mais enregistre une faible densité de masseur Kinésithérapeute sur l'ensemble des bassins de santé de proximité, à l'exception d'Aurillac et de Maurs. Concernant la densité de chirurgiens, elle est inférieure à la moyenne régionale et trois bassins de proximité ont une carence en la matière (St Cernin, St Paul-des-Landes, St-Mamet-la-Salvetat).

Exercice regroupé pluriprofessionnel : situation en octobre 2013

Bassin de santé intermédiaire d'Aurillac



Source : ARS d'Auvergne - Direction de l'offre ambulatoire, de la prévention et de la promotion de la santé

Réalisation ARS d'Auvergne - DSP

Les maisons de santé pluridisciplinaires : question récurrente, mais mise en œuvre délicate

La mise en place de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le territoire apparaît être une solution pour attirer de nouveaux praticiens mais semble très limitée sur le territoire, du fait de la complexité des montages administratifs et financiers, de la difficulté d'y associer d'emblée les professionnels de santé qui ont peu le réflexe de l'association ou de la mutualisation et qui préfèrent conserver, à priori, leur structure individuelle.

Regroupant des activités médicales et paramédicales, les MSP favorisent les prises en charge coordonnées et constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels. Elles apparaissent comme une solution concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins, dans les secteurs définis comme déficitaires. Leur fonctionnement repose sur un mode d'exercice multidisciplinaire et coordonné.

Le projet de maison de santé de Maurs, aujourd'hui repoussé, s'appuyait sur un transfert de cabinets de médecins travaillant déjà ensemble et souhaitant associer les autres fonctions paramédicales.

Au sein de la CABA, la gestion d'une maison médicale de garde par l'AMBAC est une piste proposée par l'ARS pour répondre aux besoins. Elle pourrait servir d'appui à une meilleure organisation de la permanence des soins sur l'ensemble du territoire, notamment le week-end.

Dans les cinq BSP classés fragiles et potentiellement fragiles, aucune maison de santé pluriprofessionnelle ou de pôle de santé, n'est en fonction ou en projet. Un projet de MSP est en cours à St Martin Valmeroux. Le projet de MSP le plus avancé à proximité du territoire semble être celui de Mur-de-

Barrez, labellisé par l'ARS (2 médecins, un service de soins, un kiné et un local pour une association de services à domicile), ouvre en novembre 2014, dans le centre-bourg et à proximité immédiate de la maison de retraite. D'autres spécialistes pourraient être amenés à s'y intégrer (dentiste, ostéopathe...). D'autres MSP sur le territoire national intègrent également des services collectifs d'aide à domicile ou de portage de repas, et sont intégrées à des programmes de logement incluant de l'habitat adapté pour personnes âgées (type de logements et services de copropriété liés...).

Les soins aux personnes dépendantes : une problématique de plus en plus cruciale pour les territoires

D'après la Direction des Solidarités Départementales du Cantal, l'offre d'hébergement et de soins en faveur des personnes âgées est constituée de 20 EHPAD ou maisons de retraite, soit 1 485 lits, dont la moitié est située sur la commune d'Aurillac, 13 au sein de la CABA, 3 en Cère et Goul en Carladès et une pour chacune des autres communautés de communes. A ceci s'ajoute, un foyer de logements de 19 lits à Vic-sur-Cère et une unité de soin médico-technique de 45 lits au sein du Centre hospitalier d'Aurillac.

Le taux d'équipement en hébergement permanent pour personnes âgées est au-dessus de la moyenne régionale et l'offre apparaît diversifiée à l'échelle du SCoT (accueil de jour, hébergement temporaire, unité alzheimer mais aussi chambre double, studio). Cependant, aucun accueil de jour n'est présent sur le territoire des communautés de commune d'Entre Deux Lacs, Pays de Montsalvy et Cère et Rance en Châtaigneraie.

Afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, quatre services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) couvrent potentiellement la totalité du bassin en représentant l'équivalent de 189 places installées pour personnes âgées. Un cinquième SSIAD (celui du Centre hospitalier de

Mauriac) s'étend également sur une petite partie située au nord du BSI. Enfin, une extension en Ssiad de 4 places personnes âgées est inscrite au Programme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Concernant les personnes en situation de handicap, on peut noter la présence d'établissement offrant une prise en charge spécifique avec une vocation départementale. Des dispositifs complémentaires en faveur de certains publics sont mis en place, notamment une offre d'accueil pour enfants et adolescents handicapés et des structures d'hébergement et d'accompagnement pour adultes.

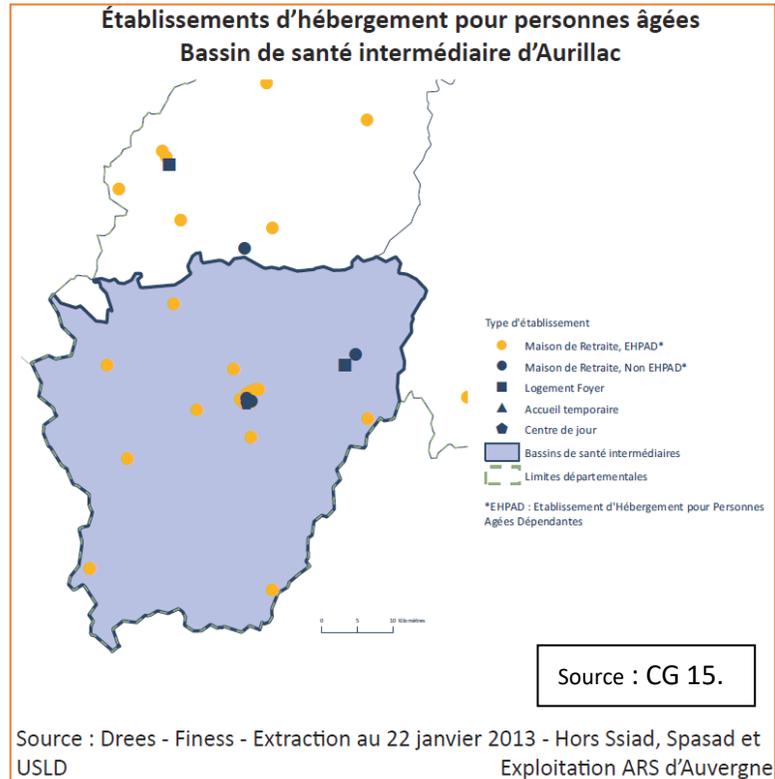
Ainsi, on peut noter la présence en Châtaigneraie d'établissements spécialisés dans l'accueil du handicap (déficients visuels à Laroquebrou, déficients mentaux légers à Parlan, ferme pédagogique à Omps...) qui constituent également un gisement d'emplois et de services.

Le nombre d'établissements d'accueil pour enfants et adolescents est en-dessous de la moyenne régionale mais le type de structure est diversifié. A l'inverse, pour les adultes, l'attraction dépasse les limites du bassin de santé intermédiaire d'Aurillac. Par ailleurs, une offre en services d'aide par le travail pour les travailleurs handicapés est bien structurée sur le territoire. Néanmoins, l'offre des établissements pour adultes handicapés (foyer hébergement, foyer de vie, appartement, structure alternative au travail protégé) est concentrée sur la CABA avec 6 des 9 structures. Ainsi, les Pays de Maurs et de Montsalvy n'ont aucun établissement sur leur territoire.

Établissements et services, lits ou places autorisés et installés publics ou privés - Bassin de santé intermédiaire d'Aurillac

Types d'accueil		Lits ou places autorisés	Lits ou places installés
Hébergement permanent			
Maison de retraite	Nbre d'Etab.	21	20
	Nbre de lits	1 553	1 459
Logement foyer	Nbre d'Etab.	1	1
	Nbre de lits	18	18
dont Ehpad	Nbre d'Etab.	17	17
	Nbre de lits	1 423	1 395
Hébergement temporaire		Nbre de lits	37
Accueil de jour		Nbre de places	41
			35

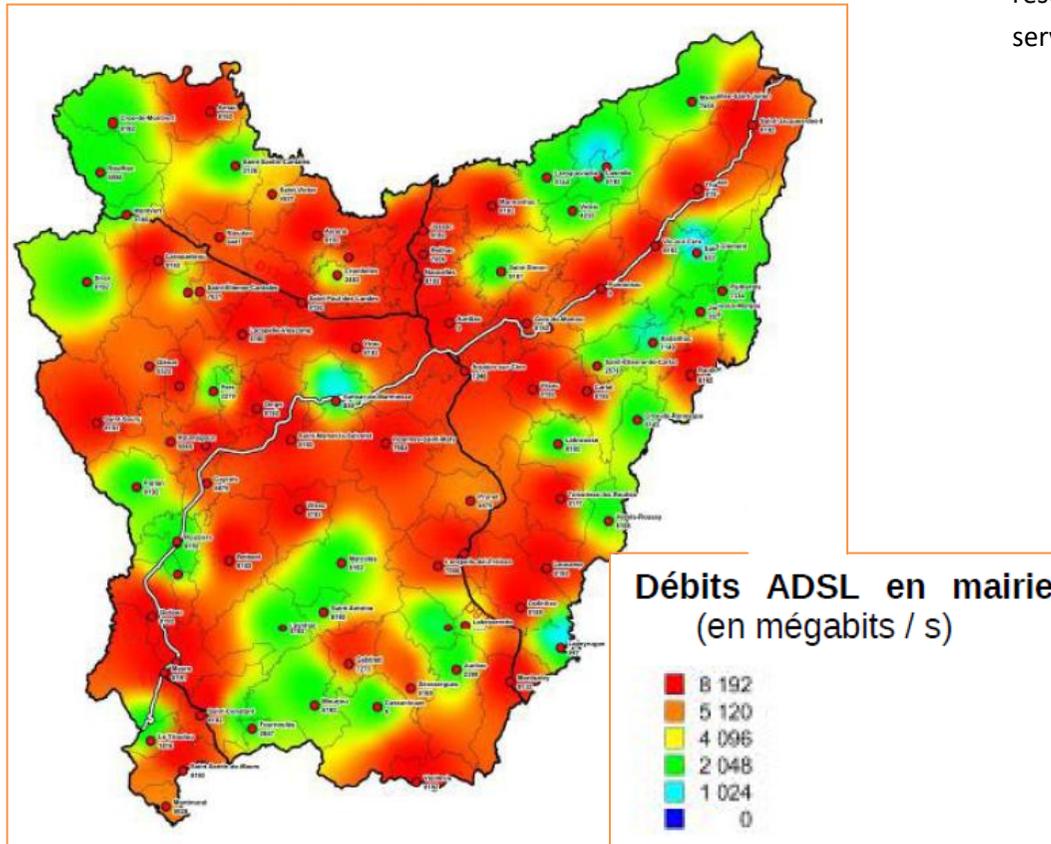
Source : Drees - Finess - Extraction juillet 2013 - Hors Ssiad, Spasad et USLD
Exploitation ARS d'Auvergne



4) L'aménagement numérique

Développer les usages liés à l'internet est un enjeu incontournable d'aménagement des territoires. Cet outil numérique est moteur pour promouvoir le développement économique et soutenir une politique d'égalité et de solidarité sociale des territoires.

Débits ADSL sur le territoire (source : DDT)



Un réseau cuivré « historique » développé mais vieillissant

En matière d'aménagement numérique, le territoire est théoriquement remarquablement couvert par le haut débit, avec l'ADSL (99,6% des habitants couverts). La mise en place d'une couverture très haut débit, stratégique pour le développement territorial, est en cours, avec le déploiement d'autres technologies comme la fibre optique.

Cependant, parallèlement au développement de nouvelles technologies, il convient aussi de prendre en compte la détérioration grandissante du réseau cuivre « historique » et de lui permettre d'assurer un niveau de service satisfaisant alors qu'aujourd'hui, celui-ci devient parfois mauvais.

Le plan de montée en débit Auvergne Très Haut Débit

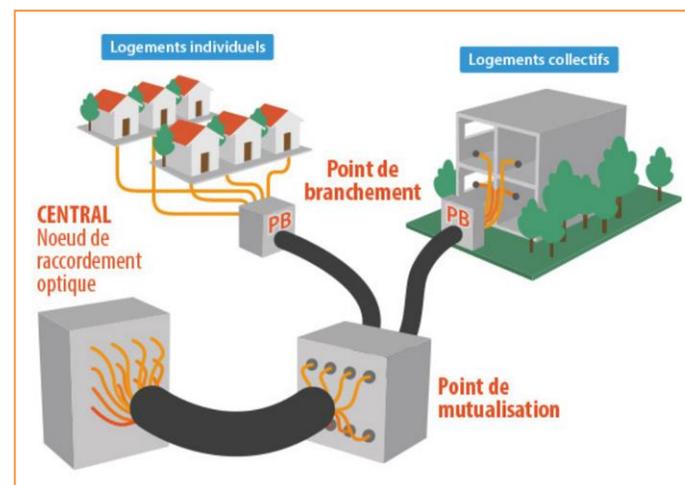
Auvergne Très Haut Débit, opérateur de réseaux né d'un partenariat public privé (PPP) entre la Région Auvergne, les 4 départements, les 6 communautés d'agglomération et Orange, a pour mission de construire le réseau Très Haut Débit auvergnat, de l'exploiter et de le commercialiser auprès des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui eux même proposeront des offres spécifiques aux particuliers.

Pour atteindre ses objectifs très ambitieux : 100% des foyers auvergnats avec au moins un débit Internet de 8Mbits/s et 42% avec un débit d'au moins 100Mbits/s, Auvergne Très Haut Débit déploie un Réseau Régional qui s'appuie sur des technologies variées :

- Un programme de montée en **Débit DSL**, technologie qui permet d'améliorer les accès DSL existants. Pour cela, il faut rapprocher les équipements actifs des opérateurs au plus près des clients afin de réduire l'affaiblissement de leur ligne.
- Un programme de couverture de **WifiMax**, qui permettra de couvrir des communes avec une solution Hertzienne avec des débits jusqu'à 20 Mbits/s dans le sens descendant et 4 Mbits/s dans le sens remontant par la mise en place de stations d'antennes situées sur des points hauts ainsi que des équipements actifs de diffusion par Auvergne Très Haut Débit. Les Fournisseurs d'accès devront fournir des équipements de réception chez leurs clients finaux. La portée de cette technologie hertzienne est d'environ 6 km.
- Un programme de déploiement **Fibre Optique FttH** (*Fiber to the Home*), qui permettra d'apporter la Fibre directement dans les logements (100 000 foyers raccordés d'ici 2017). Les Fournisseurs

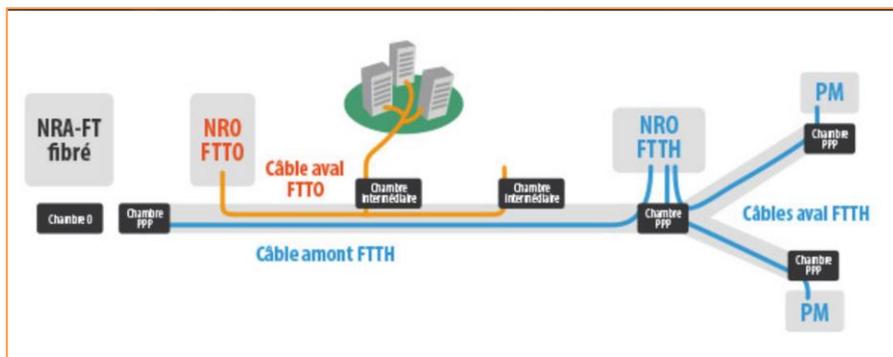
d'Accès à Internet qui le souhaitent pourront installer leurs équipements dans les sites d'hébergements d'Auvergne Très Haut Débit (**Nœuds de Raccordement Optique-NRO**). Ils pourront ainsi fournir leurs services Très Haut Débit sur fibre optique à leurs clients. Le FttH implique d'importants travaux de génie civil et de tirage de câble optique, aussi bien en domaine public qu'en domaine privé. Le programme de raccordement prévisionnel était le suivant (source : Orange et Régie numérique Auvergne) :

- 2014 : 25% de la ville d'Aurillac ;
 - 2015 : début du raccordement d'Arpajon/Cère ;
 - 2018 : 100% de couverture à Aurillac ;
 - 2020 : 100% de couverture sur le SCoT.
- Un programme **d'aide à l'équipement satellite** en complément des autres technologies est développé pour les habitations qui ne sont pas éligible à une offre permettant un accès internet à 8 Mbit/s d'ici le 31 juillet 2017.



En 2017, la prévision de couverture du territoire du SCoT en matière de très haut débit est inégale sur le territoire du SCoT. En effet, l'agglomération aurillacoise dépend d'investissements privés et seulement, Vic-sur-Cère et Maurs bénéficieront de la fibre optique. Le réseau DSL sera amélioré à Cassaniouze, Labesserette, Sansac-Veinazès, Marcolès, Rouziers, Saint-Julien-de-Toursac, Glénat et Siran. Et le programme WifiMax sera déployé à Saint-Gérons, Roumégoux, Boisset, et Prunet.

Auvergne Très Haut Débit déploie également un réseau *Fiber to the office* (FttO) qui sera accessible aux entreprises dans 166 communes d'Auvergne.



Ce réseau dédié aux entreprises se concentre sur quelques communes du territoire : Maurs, Le Rouget, Saint-Mamet-la-Salvetat et Landinhac.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que 27 kilomètres de réseau de fibre optique, destinés aux administrations et collectivités publiques, existent sur l'agglomération d'Aurillac et la CABA, avec une trentaine de bouches présentes sur la ville d'Aurillac (source : CABA). Ce réseau pourrait représenter une opportunité s'il pouvait être partagé dans le but d'améliorer le débit proposé aux à certaines entreprises privées.

Un département pionnier

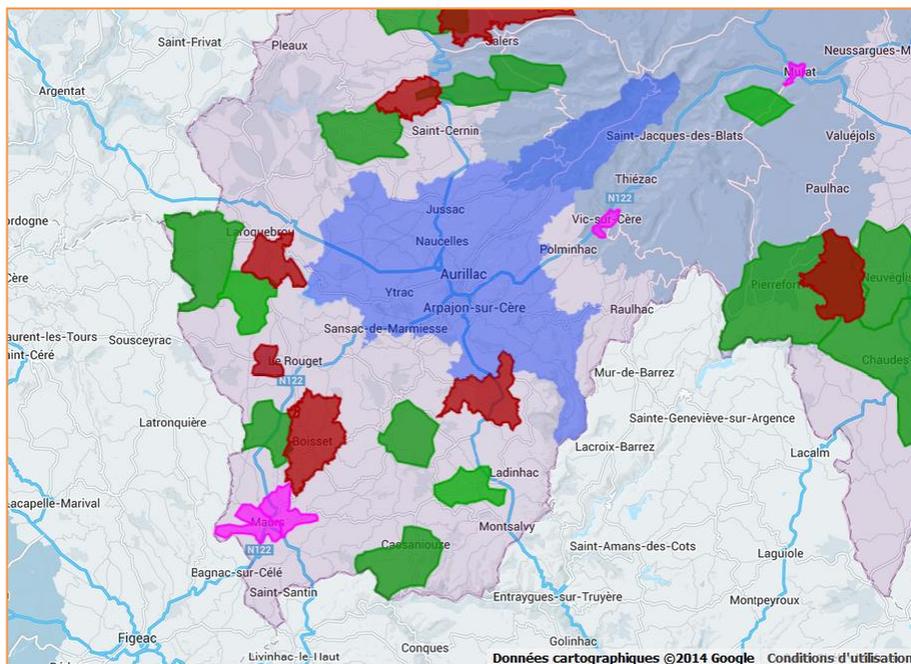
Aujourd'hui, le Cantal est reconnu pour sa capacité à innover dans ce domaine en termes d'usages tels que le télétravail, l'e-education, la télémédecine ou les e-services. Ces usages sont possibles que grâce aux infrastructures existantes et le très haut débit permettra de renforcer ses initiatives

Afin de faciliter l'accès aux services publics sur les territoires, des Maisons de Service Public ont été implantées permettant de diffuser les services en combinant l'animation, les permanences physiques et les TIC (bornes Internet, visio-accueils...). Par ailleurs, des points visio-conférence et des espaces dédiés de télétravail du réseau « CyberCantal » ont été mis en place à Saint-Cernin (visio), Aurillac (visio et télécentre), Cassaniouze (télécentre) et Montmurat (télécentre). Le taux de fréquentation des ces centres reste faible.

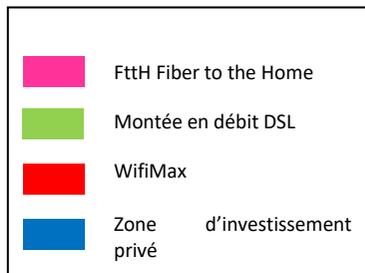
Le département travaille au confortement de l'offre d'enseignement comme un élément d'attractivité du territoire grâce à la télé-éducation : une expérimentation à partir d'un collège urbain et d'un collège rural (voire de son réseau avec le primaire) est en cours de réflexion.

Le département encourage la pratique de la télé-médecine : une expérimentation est actuellement menée en ce sens dans le cadre du programme « CyberCantal ».

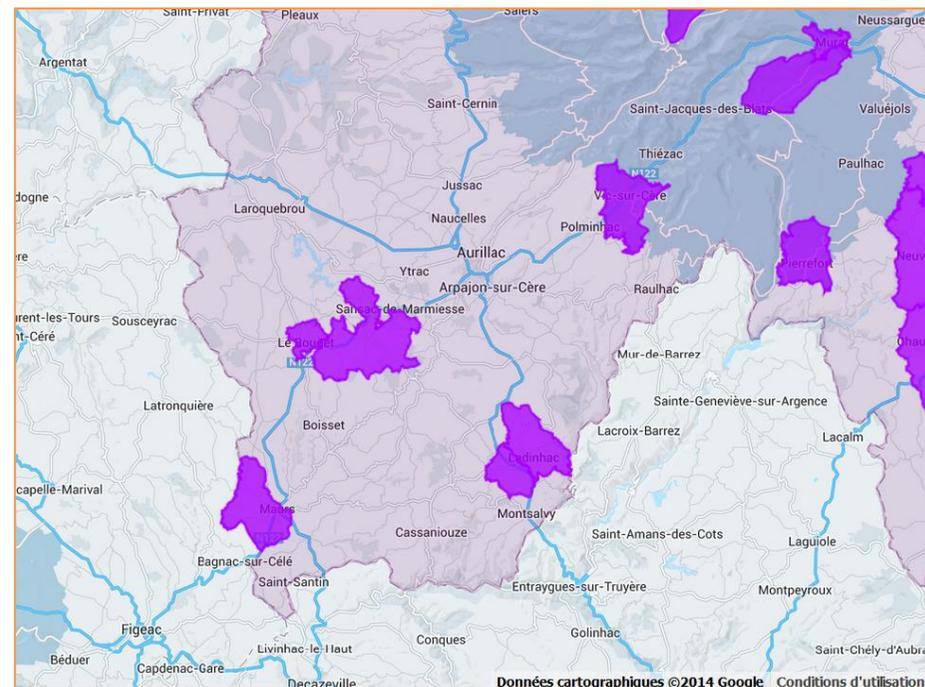
Carte de couverture prévisionnelle du programme Auvergne haut Débit Phase 1 à fin 2017



Source : Auvergne très haut débit, 2014



Carte de couverture prévisionnelle du réseau Fiber to the office (FttO) Phase 1 à fin 2017



Source : Auvergne très haut débit, 2014

Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Une polarité majeure au rayonnement important, et un tissu rural dense, mais un manque relatif de points d'appuis intermédiaires ;
- Un accès aux équipements structurants moins aisé sur certaines des marges du SCoT (sud-est, nord-ouest et nord-est) ;
- Un accès aux soins de plus en plus difficile et qui risque de se détériorer encore dans un scénario « au fil de l'eau ».

Questionnements :

- Existe-t-il des projets d'équipements structurants sur le territoire et comment les accompagner ?
- Comment conforter le rayonnement d'Aurillac ?
- Comment assurer un maillage en équipements et services intermédiaires sur des pôles relais ?
- Comment mieux anticiper les besoins de la population et y répondre : petite enfance, périscolaire, vieillissement de la population, soins et aide à domicile... ... ?

Enjeux :

- Anticiper le développement de la fibre optique : éviter de créer des fractures numériques en prévoyant la localisation des équipements stratégiques (zones d'activités, collèges) et y ménageant un fourreau libre ;
- Maintenir et développer la production d'équipements (musée, théâtre...) ou d'événements culturels (festivals...), leviers majeurs d'attractivité et de développement de l'économie résidentielle ;
- Développer l'attractivité d'Aurillac pour les « sédentaires » (cadres – étudiants...) par des aménités diverses et variées (parcours de santé, promenades, jardins familiaux, parcs, espaces verts, espaces de convivialité, etc...);
- Encourager l'installation d'une offre complète de services facilitateurs (services à domicile, personnel médical) contribuant à rendre le territoire du BACC plus attractif ;
- Accompagner les projets en cours pour créer des pôles de santé (réservation foncière) afin de mieux mailler le territoire en services médicaux, en prenant en compte la question du logement à proximité de ces pôles de santé et les problématiques de transport et déplacement ;
- Accompagner le vieillissement de la population et des professionnels de santé notamment en milieu rural en favorisant leur installation ;
- Trouver des solutions en termes de couverture de santé et de qualités des soins: télémédecine.

Déplacements : une mise en mouvement de plus en plus délicate

1) Les liens avec l'extérieur : un territoire relativement isolé par l'absence de desserte autoroutière

Une accessibilité routière limitée par l'absence d'autoroute

Le territoire du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ne dispose d'aucune infrastructure autoroutière et l'ensemble des axes structurants le Massif Central (A20, A75, A89 et RN 88) contourne cet espace.

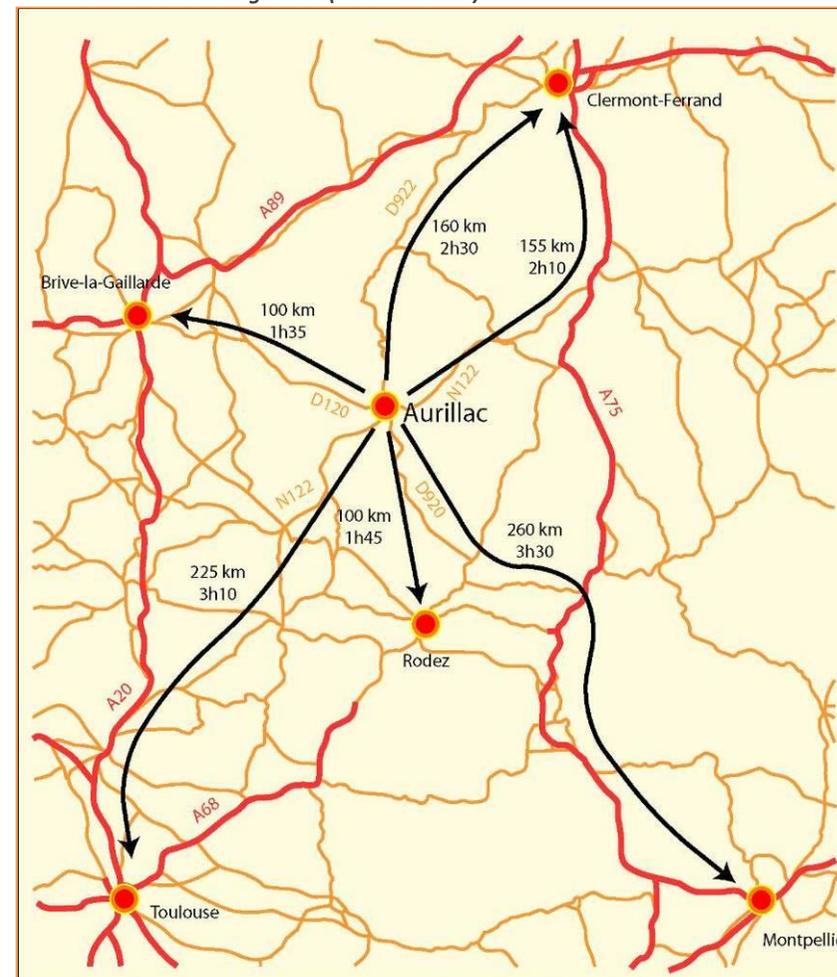
Les demandes et les débats récurrents sur la **desserte autoroutière** du territoire, avec beaucoup d'arguments en faveur du désenclavement territorial, pondérés toutefois par certains effets indésirables de l'autoroute et la réalité du positionnement de l'Etat à ce sujet, engagent le présent diagnostic à rappeler ici l'intérêt du territoire à son désenclavement.

Cet isolement se ressent dans les temps de trajet à la fois en voiture et en train, dont les connections avec les pôles voisins ne permettent pas de pallier l'absence d'autoroute.

Une étude menée par l'Etat portant sur le désenclavement du Cantal et des territoires à enjeux autour de la RN122 a été menée courant 2017. Son objectif principal est de prioriser un ensemble d'aménagements

(rectification de virages, déviations,...) sur son parcours afin de fiabiliser les temps de route sur cet axe, entre l'A75 et Figeac. Des aménagements sont ainsi prévus pour créer un contournement ouest et sud d'Aurillac et pour des déviations autour de Naucelles et Jussac.

Accessibilité routière régionale (source : CABA)



Une desserte ferrée insuffisante

Compte tenu du faible nombre de trains vers les capitales régionales et de la durée de trajet (aller-retour difficilement envisageable sur la journée), ce mode de transport n'est absolument pas compétitif pour relier Montpellier, Toulouse, ou Clermont-Ferrand.

Exemples de temps de trajet en train :

- Aurillac-Clermont-Ferrand : 2h25
- Aurillac-Brive-la-Gaillarde : 1h40
- Aurillac-Rodez : 3h
- Aurillac-Toulouse : 3h30
- Aurillac-Montpellier : 6h

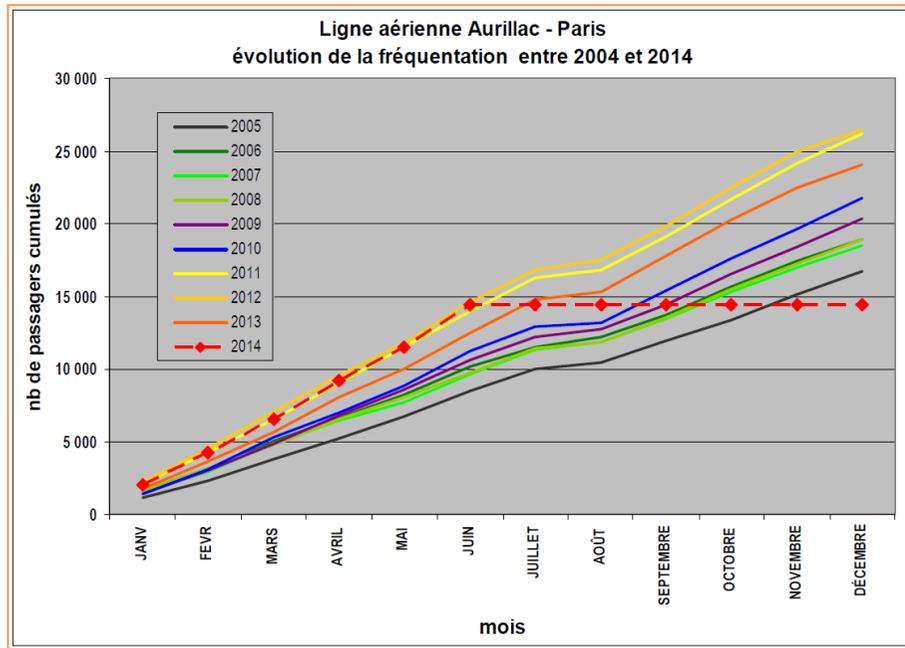
Le trafic sur les trois axes est marqué par des travaux d'infrastructures, notamment sur les années 2001-2013, avec de longues périodes d'interruption (substitution par autocars). La fin de l'année 2013 a également été perturbée par de mauvaises conditions climatiques et plusieurs mouvements sociaux en décembre.

Dans ce contexte, on a observé récemment un développement de la pratique du covoiturage, dont les temps de parcours sont meilleurs sur les longues et moyennes distances, afin de pallier les interruptions plus fréquentes du service ferroviaire (source : SNCF).

Une connexion aérienne indispensable

Afin de garantir un transport rapide vers Paris, la compagnie Hop assure une délégation de service public avec des liaisons quotidiennes (matin et soir, hors samedi et dimanche matin) entre Aurillac et Paris Orly. Le soutien des partenaires institutionnels (CG, CR, État) apparaît crucial pour cette ligne, qui est indispensable au développement touristique du Bassin d'Aurillac et au développement économique du territoire. L'aéroport d'Aurillac-Tronquières se situe sur les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère, la CABA étant propriétaire et gestionnaire de l'ensemble de la zone aéroportuaire.

Evolution du trafic aérien sur la ligne Aurillac-Paris entre 2004 et 2014 (source : CG)



Cette infrastructure est également utilisée par des avions de ligne, d'affaires, de loisirs et même ceux des écoles d'aviations civiles et de l'armée. Le nombre de passagers transitant par l'aéroport d'Aurillac-Tronquières a augmenté entre 2006 et 2013 alors que le trafic à l'échelle des aéroports auvergnats a diminué sur la même période.

La ligne Aurillac-Paris a pour l'État le statut de ligne aérienne de continuité territoriale. Le soutien financier des différents partenaires pour cette délégation de service public est donc vital pour le territoire.

Evolution du trafic aérien entre 2006 et 2013 dans les principaux aéroports d'Auvergne

		Aurillac	Clermont-Ferrand	Le Puy-en-Velay	Moulins	Montluçon	Vichy	Total Auvergne	Variation total Auvergne (année N / N-1)
2006	Passagers locaux	19 148	551 940	7 316	369	38	267	579 078	-
	dont internationaux	9	65 111	22	0	0	0	65 142	-
	Transit	0	15 466	0	0	0	4	15 470	-
2007	Passagers locaux	18 620	542 547	7 125	329	140	426	569 187	-1,7%
	dont internationaux	9	59 770	17	0	5	0	59 801	-8,2%
	Transit	0	13 264	0	0	7	0	13 271	-14,2%
2008	Passagers locaux	18 922	511 631	8 002	358	24	221	539 158	-5,3%
	dont internationaux	0	59 389	0	0	0	0	59 389	-0,7%
	Transit	0	11 134	0	0	0	0	11 134	-16,1%
2009	Passagers locaux	20 427	389 303	7 530	172	62	92	417 586	-22,5%
	dont internationaux	3	28 279	0	0	33	0	28 315	-52,3%
	Transit	0	3 972	0	0	0	0	3 972	-64,3%
2010	Passagers locaux	21 891	366 107	7 323	134	46	16	395 517	-5,3%
	dont internationaux	6	36 385	0	0	19	0	36 410	+28,6%
	Transit	0	11 223	0	2	0	0	11 225	+182,6%
2011	Passagers locaux	26 585	389 429	7 748	119	48	64	423 993	+7,2%
	dont internationaux	108	44 394	0	0	18	14	44 534	+22,3%
	Transit	0	9 501	0	0	0	0	9 501	+15,4%
2012	Passagers locaux	26 620	375 865	7 319	80	26	79	409 989	-3,3%
	dont internationaux	0	45 615	0	0	0	37	45 652	+2,5%
	Transit	0	9 811	0	0	0	0	9 811	+3,3%
2013	Passagers locaux	23 958	416 812	6 741	59	10	26	447 606	+9,2%
	dont internationaux	0	81 063	0	0	0	0	81 063	+77,6%
	Transit	0	9 084	0	0	0	0	9 084	-7,4%

Source : UAF (Union des Aéroports Français)

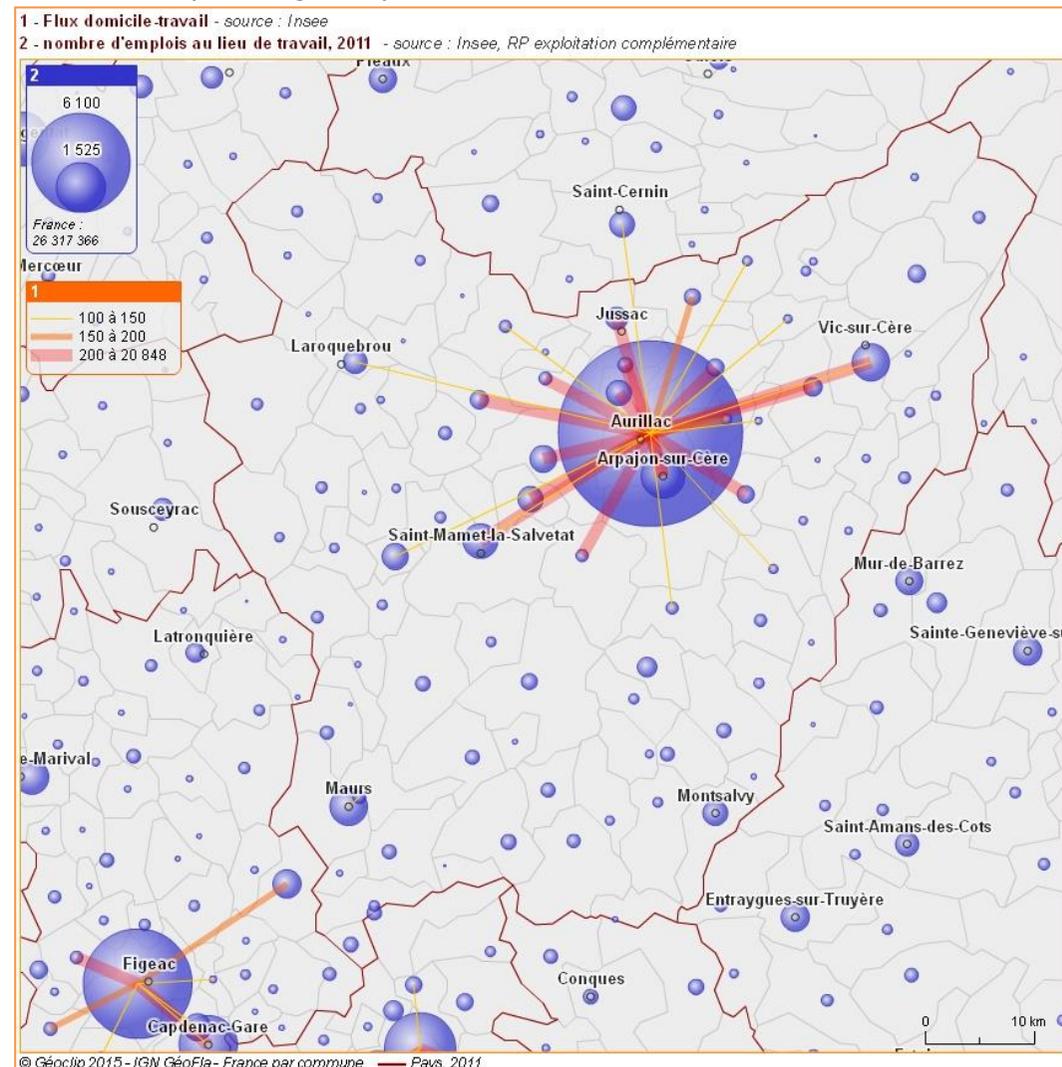
Des flux pendulaires de plus en plus importants

Les deux tendances divergentes ont été observées dans ce diagnostic :

- un desserrement de la population aurillacoise au sein d'une agglomération de plus en plus vaste ;
- une concentration des emplois toujours très marquée sur la ville d'Aurillac.

La conséquence directe de ces deux dynamiques est l'augmentation importante des flux pendulaires vers Aurillac. Compte tenu des habitudes et préférences des utilisateurs et de la difficulté de mettre en place un système de transports en commun performant pour une population relativement dispersée, la majorité de ces flux s'effectue en voiture individuelle.

Pôles d'emplois et migrations pendulaires en 2011.



2) La prédominance de la voiture dans les déplacements internes

Un réseau routier qui laisse à désirer

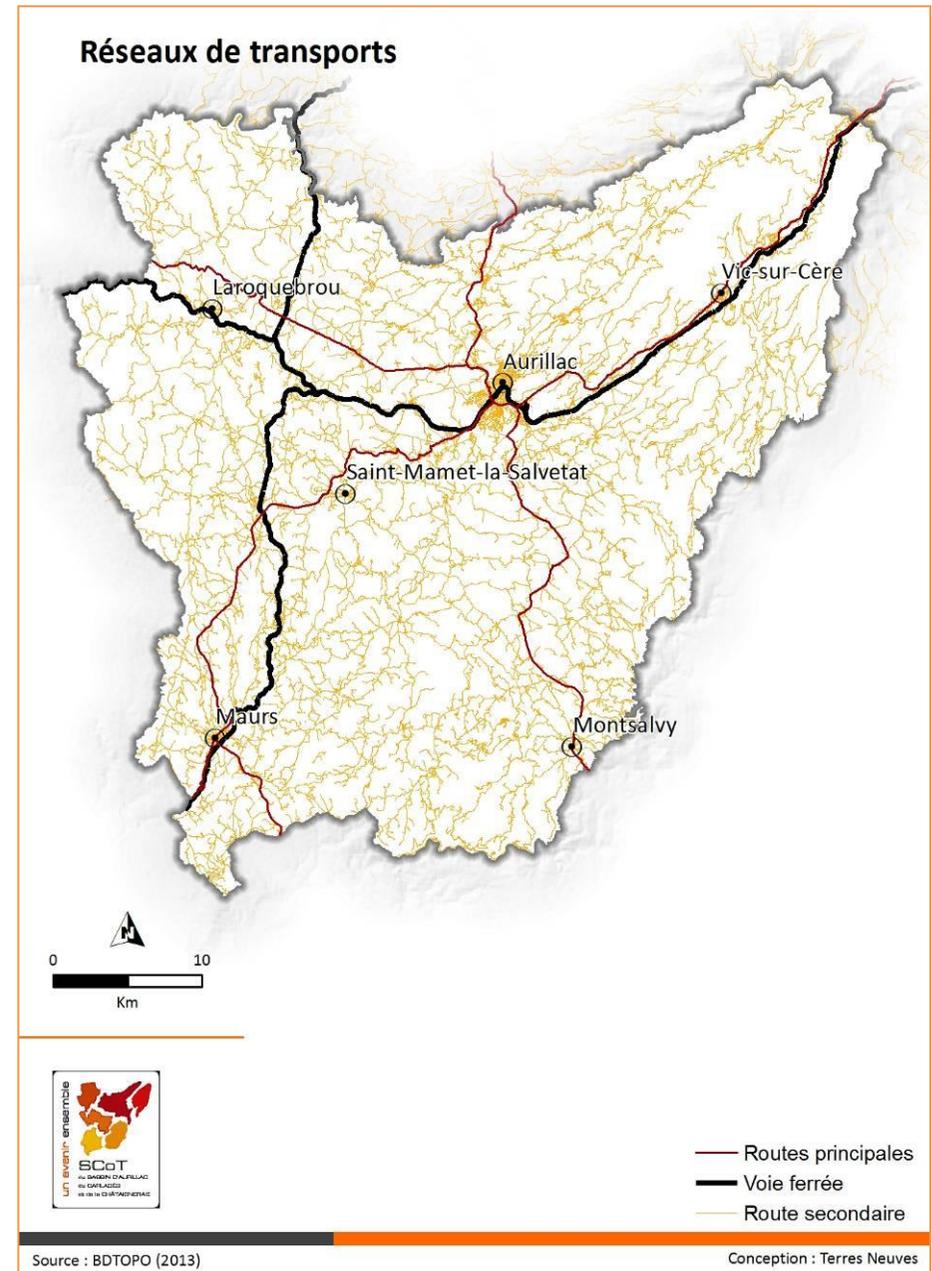
L'état du réseau routier, qui s'organise en étoile autour d'Aurillac, laisse globalement à désirer. Le sous calibrage global de la RN 122, inadaptée aux besoins de déplacements modernes, comporte de surcroît des traversées de plusieurs bourgs particulièrement problématiques et dangereuses. D'une manière générale, l'état du réseau secondaire est également préoccupant de même que l'accès au lac de Saint-Etienne-Cantalès est difficilement compatible avec la vocation touristique du site.

Autour d'Aurillac, un projet de contournement au sud a été validé et un contournement ouest, entre Aurillac et Ytrac, raccordé au contournement sud et à la RN120 au nord, est actuellement à l'étude.

La RD922 fait également l'objet d'un projet de contournement. Celui-ci démarrerait, dans le sens Aurillac-Mauriac, au bout de la ligne droite située à l'Ouest des quatre chemins, après le franchissement dénivelé de la RD52 (route de Crancelles) et éviterait le bourg de Naucelles, puis le hameau de Lagarde, (commune de Reilhac), par l'Ouest. Il se prolongerait ensuite vers le Nord, en passant à l'Ouest de Jussac, pour retrouver la RD922 actuelle entre la sortie Nord de Jussac et le hameau de Nozières.

En période hivernale, le Conseil départemental a établi un plan d'organisation de viabilité hivernale qui détermine l'organisation de patrouilles et les priorités d'action pour le déneigement.

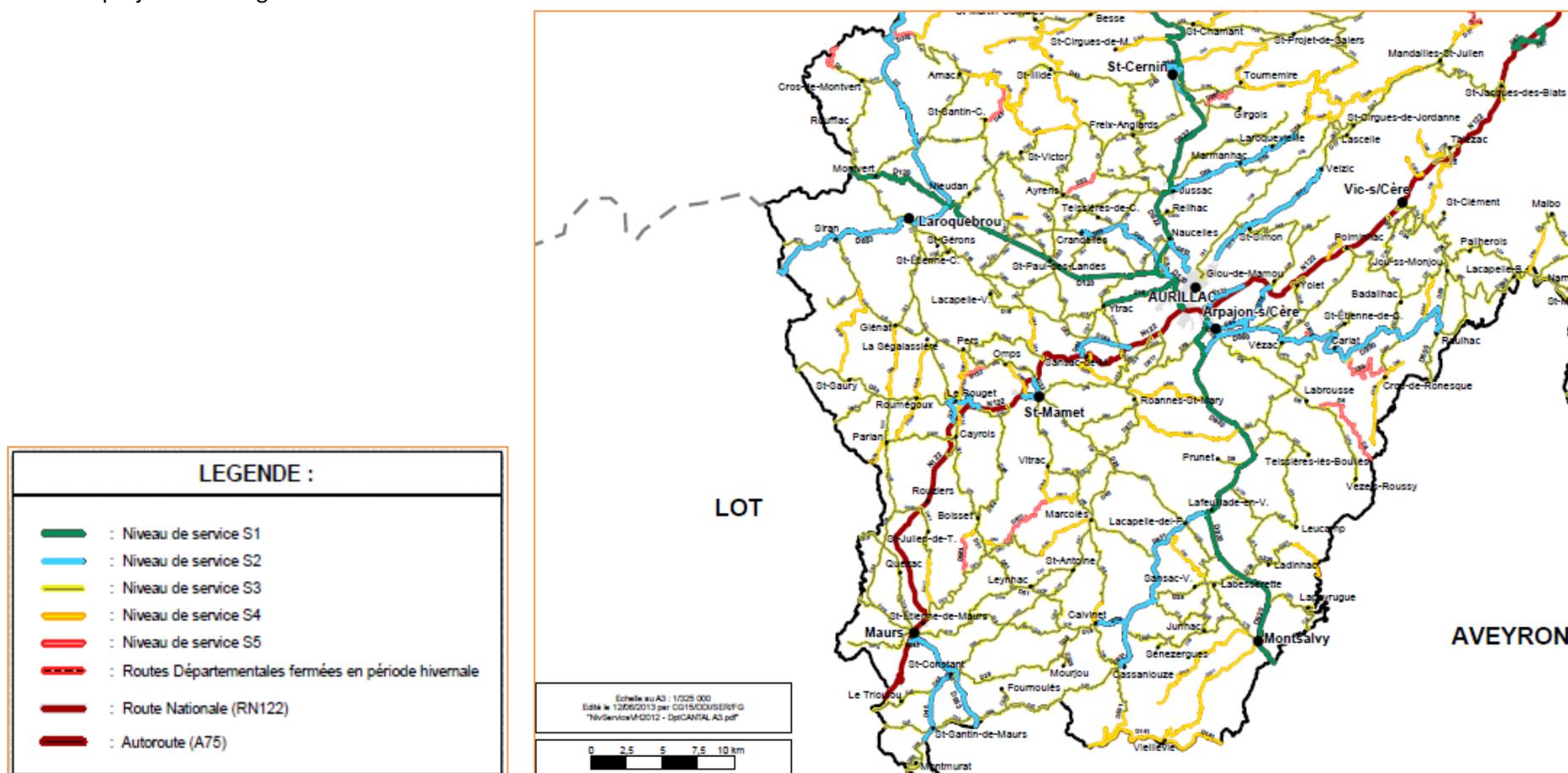
Post-scriptum : une étude sur le désenclavement du Cantal et les territoires à enjeux autour de la RN122 a été lancée après l'arrêt du document.



Une viabilité hivernale inégale, à prendre en compte

En période hivernale, le Conseil départemental a établi un plan d'organisation de viabilité hivernale qui détermine l'organisation de patrouilles et les priorités d'action pour le déneigement. Ces informations peuvent avoir un intérêt prospectif car elles informent sur les conditions de circulation pouvant être rencontrées localement lors d'épisodes hivernaux (neige, verglas) et constituent des éléments à prendre en compte dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de construction.

Cartographie extraite du plan d'organisation de viabilité hivernale (source : CG).



Une dépendance de plus en plus forte à la voiture

La dispersion des logements pointée dans le présent diagnostic complexifie significativement la mise en place des transports publics. En conséquence, la voiture individuelle est souvent le seul recours pour les déplacements quotidiens, avec les effets indésirables que cela génère (coût économique et énergétique, saturation du trafic aux horaires de pointe).

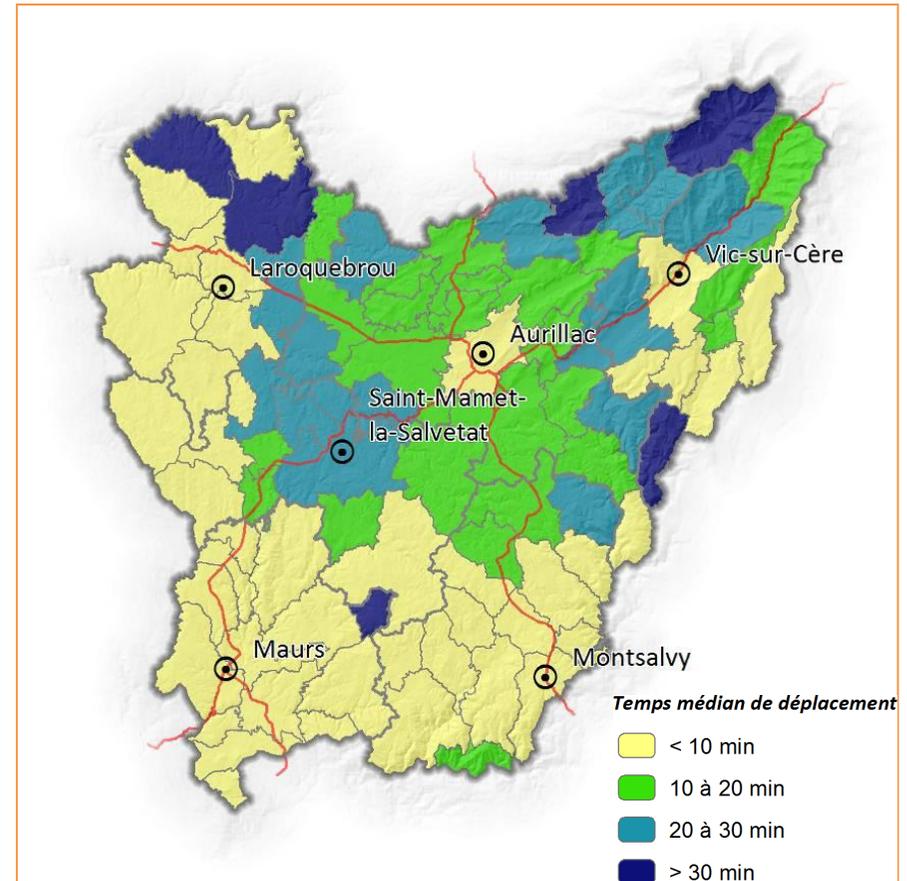
L'étude de cadrage Habitat-Mobilité menée sur la zone rurale du Pays d'Aurillac en juillet 2012 a estimé à 3 350 personnes la population pouvant potentiellement éprouver des difficultés en matière de mobilité dans le pays rural d'Aurillac.

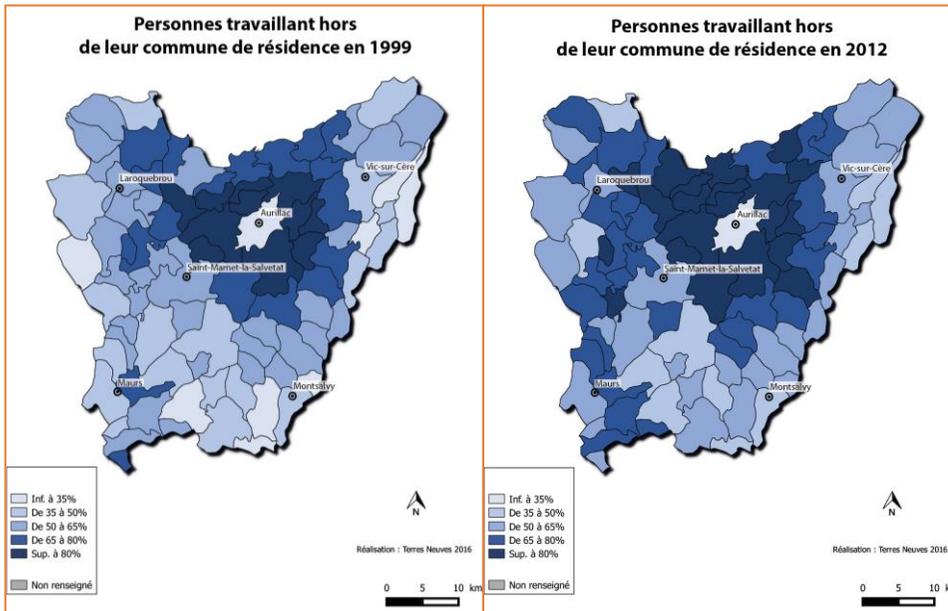
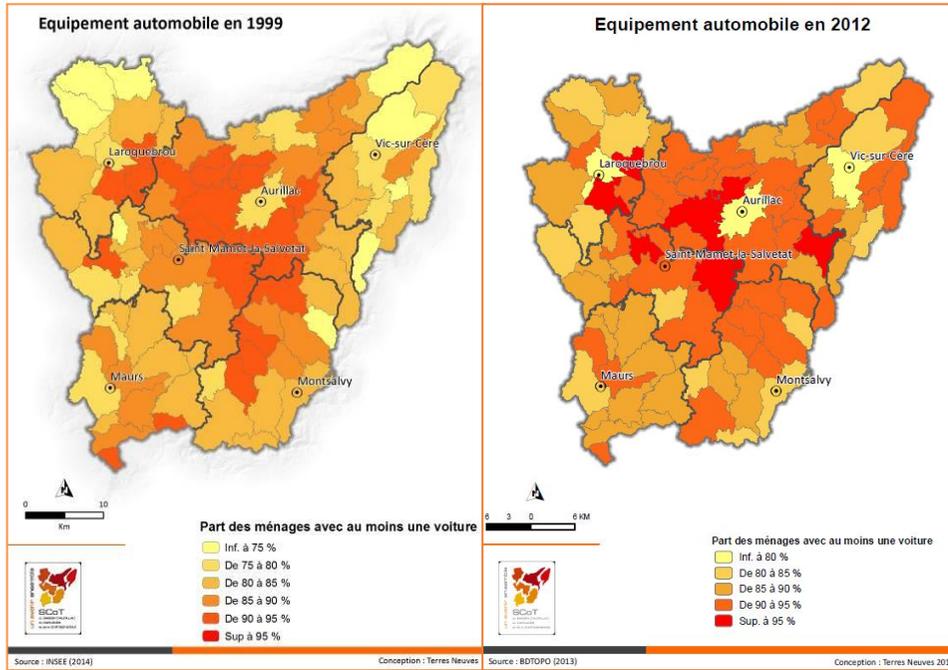
La solidarité familiale et de voisinage permet actuellement de répondre aux besoins, mais les problèmes de mobilité touchent prioritairement :

- Les jeunes de moins de 18 ans qui deviennent autonomes (à partir de 13-14 ans) et les plus de 18 ans qui n'ont pas passé leur permis en raison de manque de moyens financiers : 2 000 jeunes.
- Les personnes très âgées qui ne peuvent plus conduire : 350 personnes de plus de 90 ans.
- Les bénéficiaires des minima sociaux qui ne disposent pas toutes d'un véhicule -ou d'un seul par ménage- et qui sont fortement pénalisés par le coût des carburants. Les familles monoparentales, les personnes avec un emploi à temps partiel ou précaire, les ménages sans emploi sont elles aussi touchées par des problèmes de mobilité en raison de leur précarisation : estimation à 1 000 personnes.

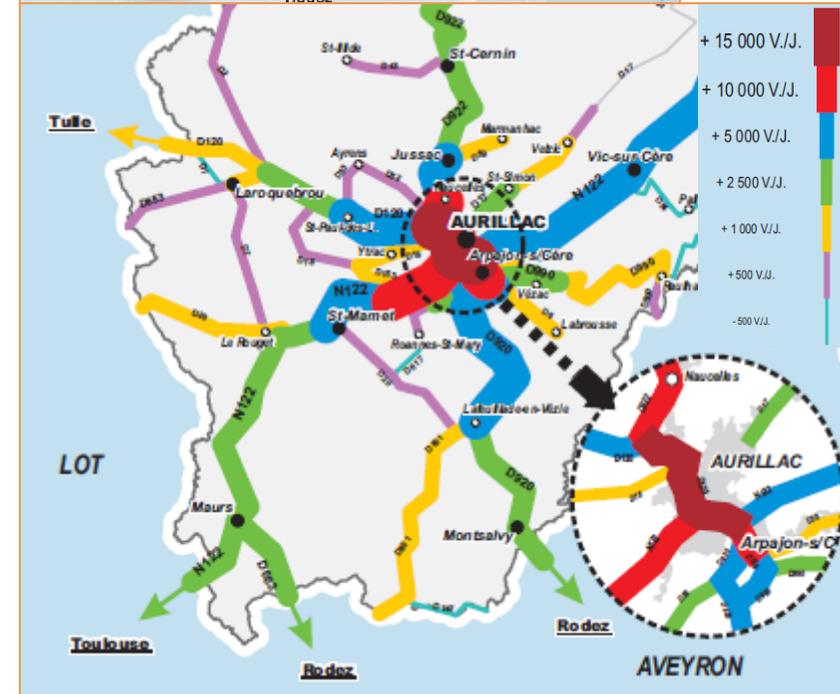
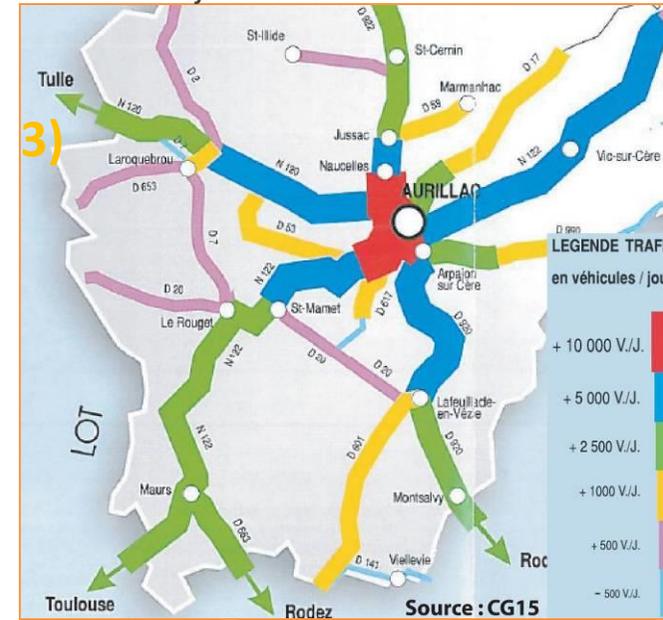
- Les personnes qui n'ont plus de permis ou plus de véhicule faute de moyens.
- Les habitants d'une grande couronne périurbaine aurillacoise, dont beaucoup travaillent à Aurillac, et qui sont particulièrement dépendants de la voiture individuelle pour leurs trajets pendulaires.

Temps de trajet domicile –travail (source : DATAR, pôle d'observation de la montagne)





Evolution du trafic routier entre 2003 et 2013



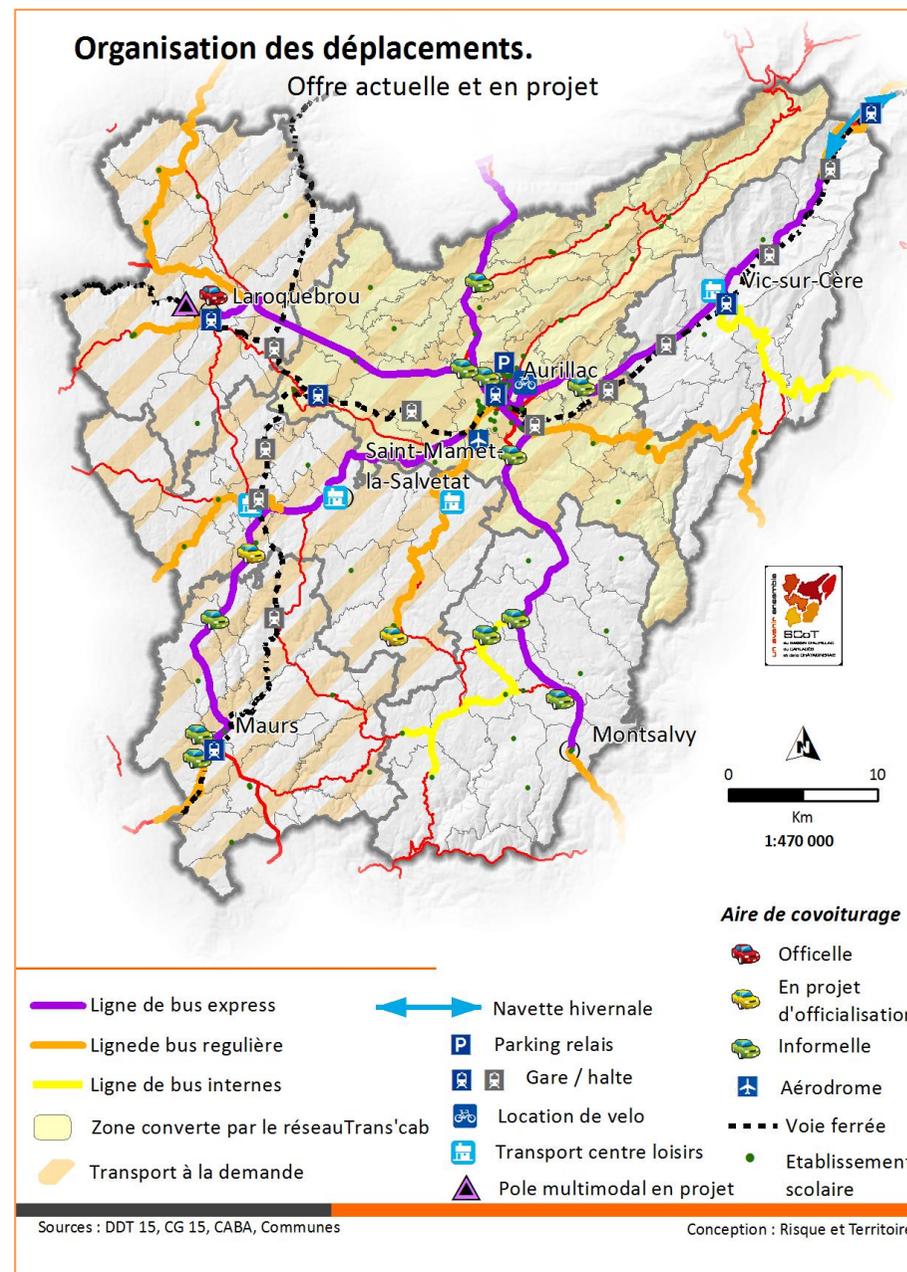
Une utilisation des transports en commun en perte de vitesse malgré des équipements structurants

D'après l'étude de cadrage habitat-mobilité menée sur la zone rurale du Pays d'Aurillac en juillet 2012, le territoire est relativement bien desservi en transport en commun même si des vallées restent encore isolées. Par ailleurs, les différents gestionnaires de transport en commun se coordonnent afin de rendre plus lisible et attractif ces modes de transport.

Suite à la signature d'un protocole d'accord pour le développement de l'intermodalité dans les transports publics d'Auvergne entre 13 intercommunalités¹¹, d'importants efforts ont été conduits par les différents partenaires Conseil régional pour le TER, Conseil général pour le réseau de bus, CABA pour le réseau de transport urbain et interurbain, afin de faciliter le transport des usagers. Une centrale de mobilité a été créée permettant de calculer et d'organiser ses déplacements sur un site unique.¹²

¹¹Conseil régional d'Auvergne, Conseil général de l'Allier, Conseil général du Cantal, Conseil général de la Haute-Loire, Conseil général du Puy-de-Dôme, Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté d'agglomération de Montluçon, Communauté d'agglomération de Moulins Communauté, Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Communauté de communes de Riom Communauté, Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'agglomération de Thiers et Peschadoires, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise, Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier

¹² www.auvergne-mobilite.fr



Le chemin de fer

La SNCF et la Région Auvergne ont mis en place un réseau TER sur les lignes traversant le territoire du SCoT (en direction de Clermont-Ferrand, Figeac ou Brive-la-Gaillarde):

- La ligne TER Clermont-Ferrand - Massiac – Murat – Aurillac dessert la gare de Vic-sur-Cère. Entre 7 et 9 trains quotidiens relient Vic à Aurillac Les horaires sont pratiques pour le trajet domicile travail. Cette ligne de TER est également utilisée par les touristes, les hôteliers et responsables d'hébergement afin de faciliter l'accès à leur établissement.
- La ligne Aurillac – Figeac – Toulouse dessert les gares de Boisset et de Maurs. 5 allers et retours permettent d'aller à Aurillac en une heure depuis Maurs et ¾ d'heure depuis Boisset et 5 trains quotidiens relient Maurs à Figeac en 26 minutes. Les heures de passage permettent plus facilement de se rendre à Aurillac par ce mode de transport qu'à Figeac où le retour le soir n'est qu'à 20h22.
- Sur la ligne Aurillac – Figeac – Toulouse, 5 allers et retours par jour permettent de rallier Aurillac en 25 et 30 minutes depuis Pers et le Rouget. Les horaires sont adaptés aux trajets domicile-étude et domicile-travail.
- Laroquebrou est desservie par la ligne de TER Brive-Aurillac qui permet de rejoindre Aurillac en 10 minutes pour le train et une demi-heure pour le bus. Cependant, la suppression du train de 7h43 limite l'utilisation de ce mode de transport dans le cadre des liaisons domicile-travail ou domicile-études.

Le réseau ferré a été récemment amélioré. De nombreux travaux sur la ligne entre Arvant et Aurillac ont été conduits, ce qui permet de penser que la ligne sera pérennisée. De même, des travaux ont été menés en 2012 et 2013 sur la ligne Aurillac – Brive (sur le tronçon entre Viescamp et Lamativie), sur la ligne Maurs-Aurillac et sur la ligne Aurillac- Toulouse à hauteur de Figeac (source : SNCF). Malgré ces investissements, se pose toujours pour les usagers la question de la fréquence des arrêts et de la tarification (cependant des tarifs « jeunes », « étudiants » ou « travail » existent), qui rendent le train peu compétitif pour les trajets pendulaires.

Hormis Aurillac, quatre gares ont une fréquentation significative, qui dépasse par périodes les 100 montées/descentes hebdomadaires de moyenne : Laroquebrou, Le Rouget, Vic-sur-Cère, Maurs.

Fréquentation hebdomadaire moyenne des gares, sur la base des montées/descentes (M/D) des trains

		Année 2011			Année 2012			Année 2013		
		avr	juillet	nov	janv	avril	nov	mars	nov	
Gares	Aurillac	M	324	1 381	204	1 502	1 062	951	1 393	1 067
		D	441	1 471	205	1 932	1 361	1 043	1 684	1 061
	Boisset	M	4	2	19	5	1		0	3
		D	1	1	2	14	2		0	2
	La Capelle-Viescamp	M	3	4	0	3	4		1	0
		D	1	0	3	1	1		3	2
	Laroquebrou	M	27	38	2	50	33	0	36	0
		D	41	60	2	41	36	0	26	1
	Le Rouget	M	42	75	39	102	50		62	105
		D	21	52	38	72	37		44	60
	Maurs	M	87	82	63	144	78		100	90
		D	48	93	53	106	33		68	64
	Pers	M	5	8	13	18	4		7	7
		D	2	14	11	20	6		15	12
	Vic-sur-Cère	M	3	97	0	123	97	0	111	106
		D	0	105	0	105	121	0	100	79
	Viescamp-sous-Jallès	M	0	3	0	1	0		0	0
		D	7	27	1	0	0		0	0
Ytrac	M	2	0	3	1	3		2	0	
	D	2	1	0	0	0		1	1	

Source : SNCF, 2014

Cantal Lib

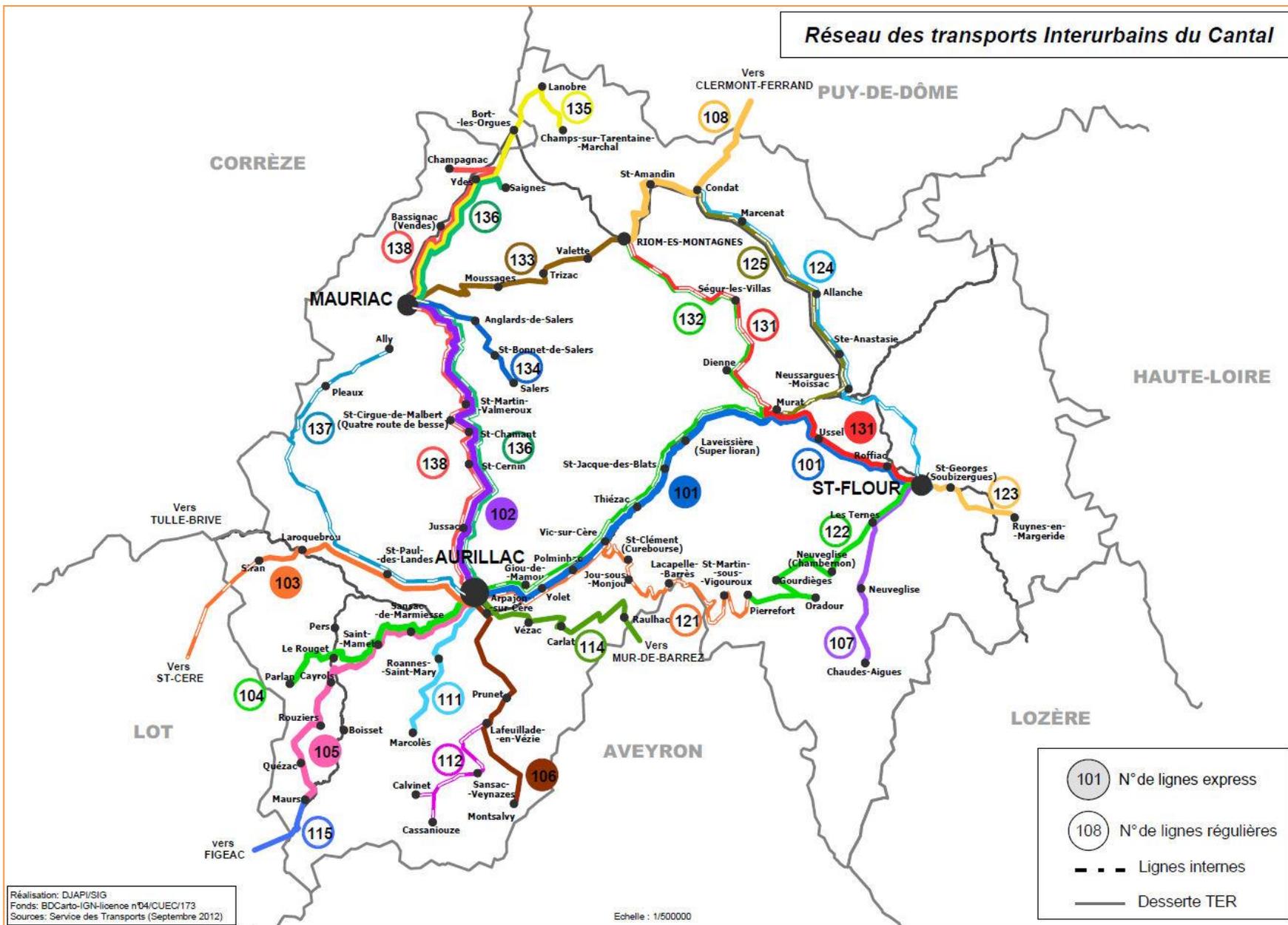
Le réseau des lignes régulières routières du département du Cantal, dénommé "Cantal Lib", a pour volonté de favoriser les déplacements des cantaliens à un tarif attractif. L'adoption de la tarification unique à 1.50€ le trajet par le Conseil départemental permet d'offrir aux usagers un service encore plus accessible, plus lisible et mieux adapté à leurs besoins. Le réseau compte 24 lignes régulières, dont 12 lignes en étoile autour d'Aurillac et 6 lignes dites «*Express*» qui permettent aux usagers de réaliser un trajet domicile –travail en un temps quasi-identiques à celui de la voiture. Les 6 lignes express apportent une solution transport "collective, écologique et rapide" dans les trois bassins de vie du Cantal : Aurillac, Saint-Flour et Mauriac. Par une politique tarifaire adaptée, l'objectif du Conseil départemental du Cantal est de développer l'usage des transports en commun en permettant à chacun de disposer d'une réponse peu onéreuse et souple pour se rendre sur son lieu de travail ou effectuer d'autres déplacements.

Huit lignes *Cantal Lib* et une ligne affrétée par le Conseil départemental de l'Aveyron desservent le territoire du SCoT :

- la ligne 101 qui relie Polminhac, Vic-sur-Cère, Thiézac et Saint-Jacques-des-Blats et dont les horaires complètent ceux du TER avec deux trajets le matin à 6h50 avec une arrivée à Aurillac à 7h35 (desservent des arrêts différents à Aurillac), deux trajets partent le soir d'Aurillac à 17h15 et 17h55 et arrivent à 18h 00 et 18h55 à Thiezac. A ceci s'ajoute, deux trajets en ligne express le matin de Saint Jacques de Blats à 7h35 et 8h15 et arrivent à 7h45 et 9h10, et deux trajets, le soir d'Aurillac à 17h et 18h15 et arrivent à 17h45 et 19h ;
- la ligne 104 qui dessert Paralan, Roumégoux, Le Rouget et Saint-Mamet-la-Salvetat avec un trajet le matin à 6h35 arrivée vers 7h45, et un trajet le soir d'Aurillac à 18h00 qui arrive à 19h25 ;
- La ligne 105 assure trois trajets quotidiens entre Maurs et Aurillac dont un en 45 minutes qui est complémentaire aux horaires du TER. Il part le matin à 7h30 et arrive à 8h15. Le soir deux trajets partent d'Aurillac à 17h30 et 18h40 arrivent à 18h20 et 19h40. Cette ligne fonctionne très bien et sert pour des trajets domicile – travail car elle n'est pas empruntée par les scolaires qui doivent arriver avant 8 h à Aurillac. La moyenne de fréquentation est de 22 à 23 personnes pour une capacité de 28 places. Le nombre de personnes avec abonnements a doublé en 2011. En octobre 2010, date de mise en service, il se vendait mensuellement 24 tickets par mois et 2 personnes étaient abonnées, en octobre 2011, 146 tickets sont vendus mensuellement et 14 personnes sont abonnées (15 depuis). La ligne de Maurs est la première à être équipée pour permettre l'accessibilité à tous (handicapés physiques et mal voyants) ;
- La ligne 106 qui dessert Montsalvy, Labressette, Lacapelle-des-Fraisse, Lafeuillade-en-Vézie et Prunet avec deux allers-retours par jours en semaine. Le matin, le bus part à 6h45 pour une arrivée à Aurillac à 7h35. Les retours partent d'Aurillac entre 17h et 18h. Cette ligne est assez adaptée aux horaires de travail de bureau ;
- la ligne 111 qui relie Marcolès et Roannes-Saint-Mary avec un trajet le matin à 6h50, arrivée à Aurillac à 8h00 et un trajet le soir d'Aurillac vers 18h et arrive à 18h50 ;

- La ligne 112 relie Calvinet, Cassaniouze, Sénezergues, Sansac-Veinazès et Lacapelle-del-Fraisse. La fréquence et les horaires sont adaptés au transport des lycéens jusqu'à Aurillac mais la ligne est ouverte à tous, par contre, elle ne circule que les lundis, mercredis et vendredis ;
- La ligne 121 ne circule que le lundi matin et le vendredi soir pour acheminer plus particulièrement les internes des lycées ;
- la ligne 114 Mur de Barrès - Aurillac, affrétée par le Conseil général de l'Aveyron, qui dessert Raulhac et Carlat. L'aller part le matin à 6h55 et arrive à Aurillac à 8h10, le retour part d'Aurillac à 17h05 et arrive à 18h05. 22 abonnés scolaires sont comptabilisés sur cette ligne. Cependant, beaucoup de parents dans l'obligation de prendre la voiture pour amener leurs enfants à l'arrêt de bus, préfèrent se rendre directement à Aurillac.

Réseau des transports Interurbains du Cantal



Le transport scolaire

Les EPCI du territoire du SCoT financent partiellement le transport scolaire. Elles sont devenues gestionnaires de proximité, leur mission étant de faciliter les relations familles/transporteurs et de faire remonter les besoins afin d'ajuster les circuits. Elles proposent, pour 1 €, d'acheminer le jeune public (scolaires ou centres de loisirs) pour qu'ils assistent à des spectacles organisés sur le territoire.

Le Transport à la Demande (TAD)

Trois communautés de communes (Entre Deux Lacs, Cère et Rance, et Pays de Maurs) ont mis en place un Transport à la Demande, ainsi que la CABA en période de vacances scolaires. Le TAD vise à acheminer les personnes vers les bourgs centres, les jours de marché. Sa fréquentation est faible, Le Conseil Général aide les Communautés de Communes et structures intercommunales qui le souhaitent à mettre en place un service de transport à la demande dans les zones rurales.

Les horaires et les trajets du transport à la demande sont fixés d'avance. Pour déclencher le service, l'utilisateur doit téléphoner au transporteur la veille du jour fixé.

Présentation des TAD organisés sur le territoire du SCOT :

	Date de création	Nombre de tickets
TAD ENTRE 2 LACS	1987	254
TAD CERE ET RANCE	1995	0
TAD PAYS DE MAURS	2003	629

Source : Conseil Général du Cantal, porter à connaissance

En complément, les entreprises de taxis jouent un rôle majeur dans le maintien d'une certaine mobilité pour les personnes sans permis ou sans véhicule ainsi que le réseau de voisinage et familiale.

Le covoiturage

Le covoiturage est pratiqué essentiellement pour mutualiser des déplacements domicile-travail, pour emmener les enfants à l'école, au collège, au lycée à Aurillac ou pour leurs activités de loisirs ou sportives.

Bien que restant à la base une pratique informelle et non encadrée, il commence à s'organiser, notamment via l'émergence de nombreuses aires de covoiturage informelles ou matérialisées officiellement :

- Sur le territoire de la CABA on recense 5 aires informelles (Giou de Mamou, ronds-points de Saint-Paul sur la Commune de Naucelles, montée des Senilhes à Arpajon, et aire de stationnement en bordure de la RD 922 et de l'avenue de la Cère à Jussac).
- Sur la Communauté de Communes Cère et Rance en Chataigneraie, des zones de stationnement spontanées ont été repérées : à l'embranchement de Cayrols (l'Estancade, aire en bordure de la RN122 entre Aurillac et Maurs, après Le Rouget). La communauté de communes a le projet de matérialiser une aire de covoiturage. La commune de Marcolès souhaite par ailleurs développer un projet de covoiturage vers Aurillac.
- Sur la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, le covoiturage reste une pratique informelle et essentiellement pour des trajets vers Aurillac pour amener les lycéens, faire des démarches administratives. Le covoiturage pour le travail commence à se développer. Des aires de covoiturage ont été repérées à Jurlhes (entre Lafeuillade et Prunet), à Lacaze et au carrefour entre la RD 28 et RD 920.

- Sur la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, c'est une pratique utilisée par les salariés qui viennent travailler à Pyram, à Vic-sur-Cère. En revanche elle balbutie pour se rendre à Aurillac. Le long de la Nationale, à Giou-de-Mamou, un délaissé sert aux personnes qui se déplacent en fond de vallée de la Cère, mais aucune autre aire spontanée n'a été repérée sur le territoire.

- Sur la Communauté de Communes Entre deux Lacs en Châtaineraie, le covoiturage est une action inscrite dans le projet de territoire. Depuis 2011, la communauté de communes a matérialisé une aire de stationnement au pont d'Orgon, à l'entrée de Laroquebrou. Elle fonctionne bien. Le Conseil général projette d'effacer les virages sur la RD 120 au niveau du pont d'Orgon. Les travaux devraient être terminés d'ici 3 ans. L'arrêt de bus sera alors déplacé pour se trouver en immédiate proximité de l'aire de covoiturage.

- Sur la Communauté de Communes du Pays de Maurs, le covoiturage est une pratique utilisée à la fois pour les déplacements domicile travail pour se rendre à Figeac ou à Bagnac-sur-Célé ou pour rejoindre l'arrêt du bus (LRR105) pour se rendre à Aurillac. Il n'y a pas d'aires formalisées mais plusieurs aires spontanées ont été repérées : une à Saint-Julien-de-Toursac, deux à Maurs sur des places au Sud et au Nord de la ville.

Le Conseil départemental du Cantal mène à son niveau un travail, dans la perspective de la mise en œuvre d'un schéma départemental, le calendrier étant le suivant :

· Phase I : Expérimentation (jusqu'en 2014) avec la validation en septembre 2013 d'une Convention type tripartite pour l'aménagement, la signalétique et l'entretien des aires.

· Phase II : Élaboration du schéma départemental des aires de covoiturage et validation des principes de labellisation (décembre 2014).

Les autres initiatives

D'autres initiatives ont été mise en place par les intercommunalités en termes de transport et de mobilité :

Les communes du Rouget, de Saint-Mamet et de Roannes-Saint-Mary ont mis en place un transport pour **acheminer les enfants vers leurs accueils de loisirs** pendant les périodes de vacances scolaires. Un transport est également organisé pour acheminer les enfants de la vallée de la Cère vers l'accueil de loisirs de Vic-sur-Cère.

Des **navettes touristiques mises en place pendant la saison de ski** : Saint-Jacques-des-Blats - le Lioran (par le syndicat mixte du Lioran) et Polminhac – Le Lioran (par le CD15 et la communauté de communes) ou **en juillet/août** : entre Mandailles et le Pas de Peyrol.

Les **tournées des commerçants** sont développées sur l'ensemble du territoire. Elles desservent nombre de villages et pour une diversité de produits : boulangerie, épicerie, bouchers. Elles sont très appréciées et considérées comme indispensables pour le maintien des personnes âgées à domicile.

Sur la communauté de communes Cère et Rance en Châtaineraie, un **service de portage de courses à domicile** a été mis en place pour répondre aux besoins des bénéficiaires des prestations « aides à domicile » des ADMR et de dynamiser le commerce de proximité. La Communauté de Communes proposait de participer aux livraisons par un système de tickets « Pass Courses ». Ce service a du être abandonné, faute de demandes suffisantes.

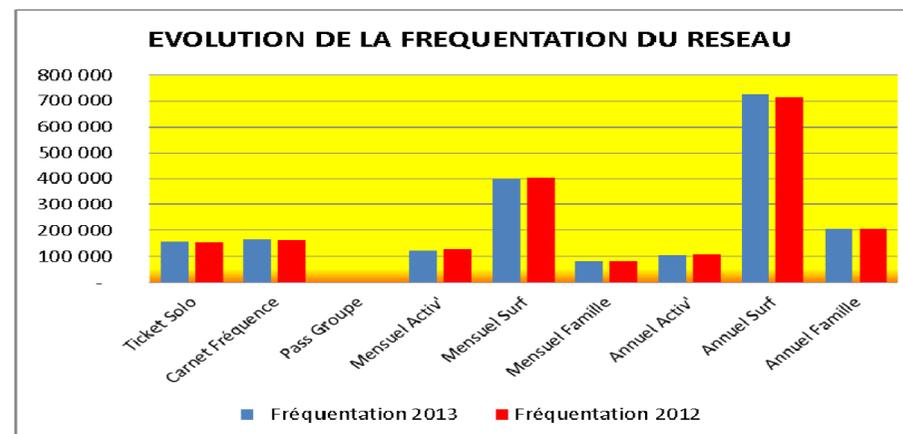
4) Un réseau CABA complet, mais peu articulé avec les autres réseaux

La CABA est desservie par l'ensemble des lignes *Cantal Lib* qui se rejoignent à Aurillac. Les bus du Conseil départemental arrivent place de la Paix, square Gambetta ou à la gare, ce qui permet aux voyageurs de basculer facilement sur le réseau de transport urbain, *Trans'Cab*, mis en place par la CABA ou sur les lignes SNCF.

Pour faciliter l'intermodalité entre les différents gestionnaires de transport en commun et améliorer l'accessibilité des usagers, la construction d'un pôle intermodal autour de la gare SNCF (train, bus urbain, cars départementaux, navette, piste cyclables,...) d'Aurillac est affichée dans le cadre de son Agenda 21.

Trans'Cab

Le réseau de transport urbain, *Trans'Cab* (6 lignes) fonctionne tous les jours sauf les jours fériés avec des horaires adaptés en période scolaire. Il dessert l'ensemble des périmètres d'habitation d'Aurillac et d'Arpajon ainsi que la zone d'activité de Sistrières. Par ailleurs, un réseau de transport Interurbain dessert l'ensemble des communes de la CABA adapté aux horaires des enfants scolarisés avec, selon la distance, un aller et retour entre midi et deux heures. Ce réseau est en Transport à la Demande pendant les périodes de vacances scolaires. La société STABUS est l'exploitant du réseau *Trans'cab*, qui dessert les 25 communes. En 2012, la population desservie par ce transport urbain est de 56 338, légèrement moins qu'en 2011 (56 391). Avec 1 967 000 voyageurs en 2013, le réseau d'Aurillac affiche un ratio de 35 voyages par habitant et 22km de ligne par habitant, *Trans'Cab* s'articulant autour de 22 lignes.



Les données issues du tableau ci-après montrent une réduction de la population desservie et une certaine contraction du réseau (longueur des lignes, parc de véhicules).

Caractéristiques du réseau Trans'cab

Cantal	Aurillac	
	2011	2012*
Population desservie des communes du PTU**	56 391	56 338
Nombre de lignes	27	22
Longueur des lignes (en km)	490	349
Kilométrage annuel (en milliers de km)	1 266	1 150
Parc total de véhicules	43	40
Effectif total du réseau dont personnel roulant	64,9 53,1	62,5 50,5
Nombre de voyages*** (en milliers)	1 925	1 958
Voyages par habitant du PTU	34,1	34,6

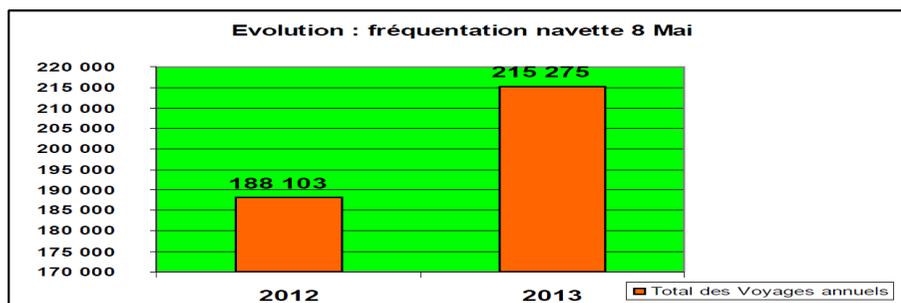
* année disponible la plus récente
 ** PTU : Périmètre de Transports Urbains
 *** tous services
 Source : CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques)

La location de vélo

La CABA a également mis en place un système de vélo en libre service, *Vélo'cab* permettant de compléter l'offre en transport en commun sur son territoire. Les tarifs sont modulés si l'utilisateur a, par ailleurs, un abonnement *Trans'Cab*.

Parking-relais

Depuis septembre 2002, un parking-relais fermé et gratuit de 300 places a été créé place du 8 mai, avec une navette gratuite mise en place vers les points-clés du centre-ville (gare, hôpital, square et rue des Carmes). Elle fonctionne toutes les 10 minutes du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et toutes les 15 minutes le samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 18h. En moyenne, 3 600 utilisateurs sont enregistrés chaque semaine (41% en provenance d'Aurillac, 42% du reste de la CABA, 17% hors CABA).



La fréquentation de cette navette est en forte augmentation entre 2012 et 2013, passant de 188 103 voyages à 215 275 avec un pic enregistré au moins d'août lié à l'organisation du festival d'Aurillac et en décembre.

Cette initiative a donc permis de désengorger significativement le centre-ville et ce réseau existant pourrait donc éventuellement être étendu à

d'autres parking-relais à d'autres entrées stratégiques de l'agglomération (entrées par la RN122, la D120, voire la RD17 par exemple), donnant accès aux lignes régulières.

Le covoiturage

Sur le territoire de la CABA on recense 4 aires informelles (Giou de Mamou, rond-point de Saint-Paul sur la Commune de Naucelles, montée des Senilhes à Arpajon).

Synthèse, questionnements et enjeux :

Synthèse :

- Une tendance constatée à l'individualisation des déplacements ;
- Un système de transport en commun structurant mais peu attractif car répondant de moins en moins bien aux besoins des usagers ;
- Des transports en communs dont l'organisation financière est de plus en plus délicate, qui pèsent de plus en plus dans le budget des collectivités et qui sont de plus en plus fragilisés par la dispersion de l'habitat ;
- Un réseau routier dont l'accessibilité (absence d'autoroute), l'état et le calibrage (traversées de bourgs) laissent à désirer.

Questionnements :

- Comment optimiser l'usage de la voiture individuelle ?
- Comment mieux organiser l'interconnexion entre les transports en commun ?
- Comment conforter et s'appuyer sur le réseau de gares existant ?
- Quels principes pour un urbanisme en lien avec la problématique des transports ?
- Comment anticiper les futurs besoins d'une partie vieillissante de la population ?

Enjeux :

- Agir à la source en limitant les déplacements et leurs distances avec un urbanisme intégré (proximité ou connections entre zones d'emplois et zones de résidence) ;
- Développer les pratiques et technologies numériques qui permettent d'éviter ou de limiter les déplacements (télétravail, centres de services partagés...)
- Valoriser les autres modes de déplacements que la voiture individuelle ;
- Conforter les gares existantes et maintenir leur desserte ;
- Développer les possibilités de co-voiturage : mise en place d'une plateforme d'offre commune, d'aires de co-voiturage sur des points multimodaux ;
- Envisager la mise en place de pôles intermodaux (gares, réseaux de bus, parking-relais en entrée d'agglomération, aires de co-voiturage ...)
- Encourager les modes doux de déplacements par des aménagements adaptés.

Pour une politique d'accueil durable

- *Renvoi à l'EIE afin de consulter l'état des lieux complet concernant l'ensemble de ces thématiques*

1) Vers une consommation d'espace plus raisonnée

L'urbanisation des années 1980 à 2010 décrite dans le présent diagnostic (périurbanisation, étalement urbain, augmentation de la taille des parcelles et éloignement des centres) est un phénomène constaté dans pratiquement tous les territoires français. La formule fréquemment employée, pour marquer les esprits, est que si le rythme de consommation foncière se poursuit, c'est l'équivalent d'un département qui sera urbanisé tous les six ans.

Un contexte réglementaire toujours plus strict

Ces objectifs de limitation de consommation d'espace s'inscrivent également dans un cadre réglementaire qui a beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années. La limitation de la consommation d'espace est ainsi l'un des points clefs des lois d'urbanisme depuis la loi « Solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000. Depuis cette date, les évolutions législatives ont précisé des objectifs pour les documents d'urbanisme, dont les SCOT :

- La **loi SRU** (solidarité et renouvellement urbains) du 13 décembre 2000 : la loi incite à la limitation de la consommation foncière en encourageant la densité de l'habitat ;
- Les **lois Grenelle 1** du 11 février 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010 dites lois ENE (engagement national pour l'environnement) demandent aux documents d'urbanisme de préciser et d'argumenter des objectifs chiffrés de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles ;
- La **loi de modernisation de l'agriculture** et de la pêche du 27 juillet 2010 (dont l'application est précisée par la circulaire du 9 février 2012) institue les CDCEA (commission de consommation des espaces agricoles), qui est l'outil de gestion permettant de contrôler la consommation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme. La circulaire fixe un objectif quantitatif de réduction générale de 50 % de la consommation des espaces agricoles pour la décennie à venir ;
- La **loi ALUR** (Accès au logement et à un urbanisme rénové) publiée le 20 février 2014 renforce l'objectif de limitation de consommation d'espace dans les documents d'urbanisme en ajoutant l'obligation d'analyser l'aspect qualitatif de cette consommation (obligation de réaliser un diagnostic agricole, de recenser le potentiel de densification des enveloppes urbaines).

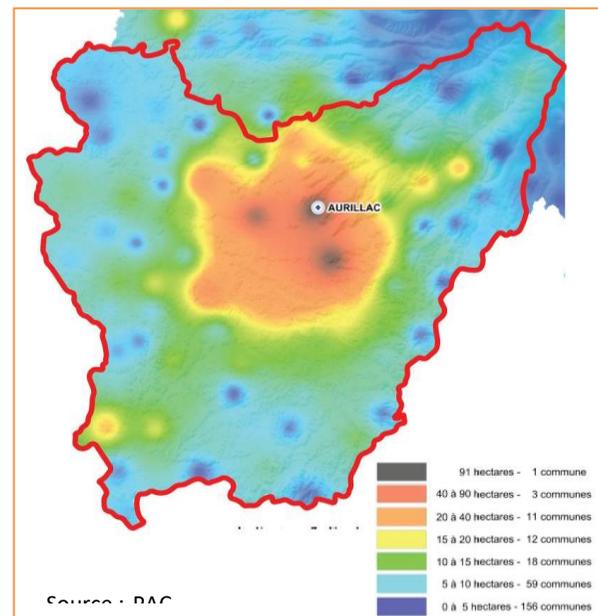
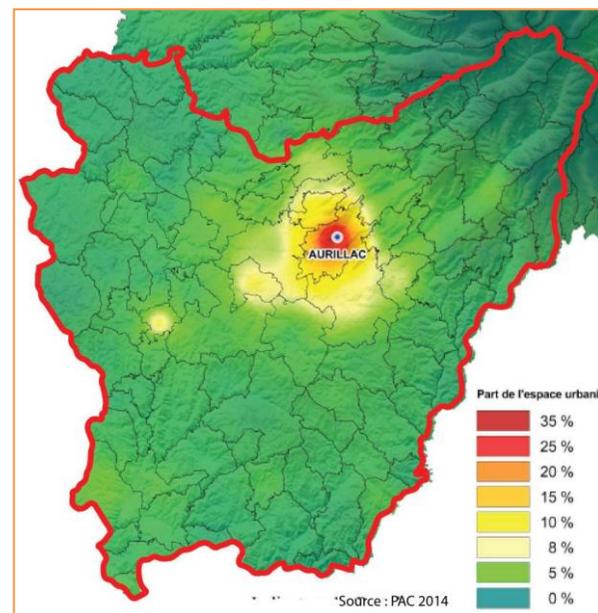
Le contexte régional (analyse de la DREAL)

L'analyse de la consommation foncière réalisée par la DREAL indique, à l'échelle du Cantal, une surface urbanisée représentant en 2010, 11 135 hectares, soit 1,9% du territoire, alors qu'elle n'était que de 9 407, soit 1,6% en 1990. En 20 ans, les surfaces urbanisées ont augmenté d'environ 18,3 %, soit une hausse annuelle moyenne de 0,85 % (correspondant à une urbanisation moyenne de 87 ha par an). A l'échelle de l'Auvergne, le taux de croissance annuel moyen des surfaces urbanisées s'élève à 0,96%.¹³

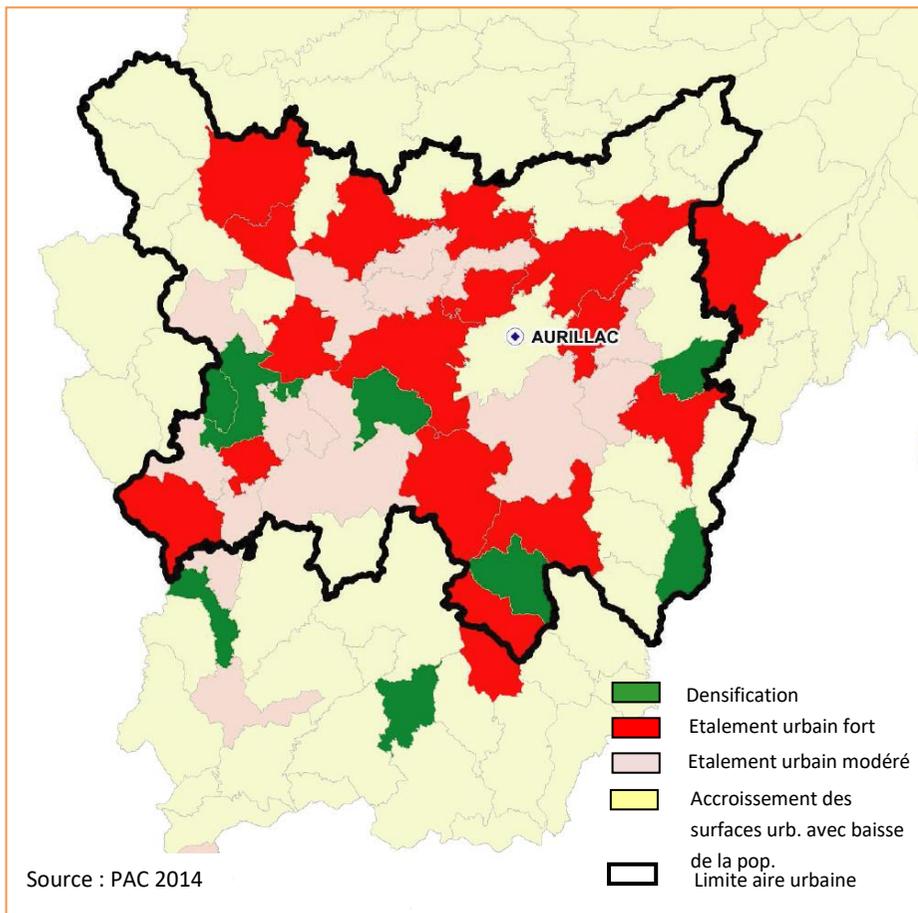
La ville d'Aurillac enregistre la plus grande urbanisation du département avec 91 ha consommés sur 20 ans, soit 6,65 ha consommés en moyenne par an. Les phénomènes de péri-urbanisation et d'étalement urbains sont importants sur une large périphérie d'Aurillac (voir évolution des espaces urbanisés sur la carte ci-après). Cependant, Aurillac a la plus faible consommation d'espace par habitant avec 365 m², contre 752 m² à l'échelle du département et 944 m² en moyenne en Auvergne. Cette tendance se retrouve également en matière de densité nette de logements construits par hectare, où la commune d'Aurillac (9,1) est au-dessus de celle du Cantal (7,6).

¹³ DDT 15 – SCAD-UCO, *Consommation d'espace dans le département du Cantal, Indicateurs cartographiques 1990-2010*, Juillet 2013, 18 pages.

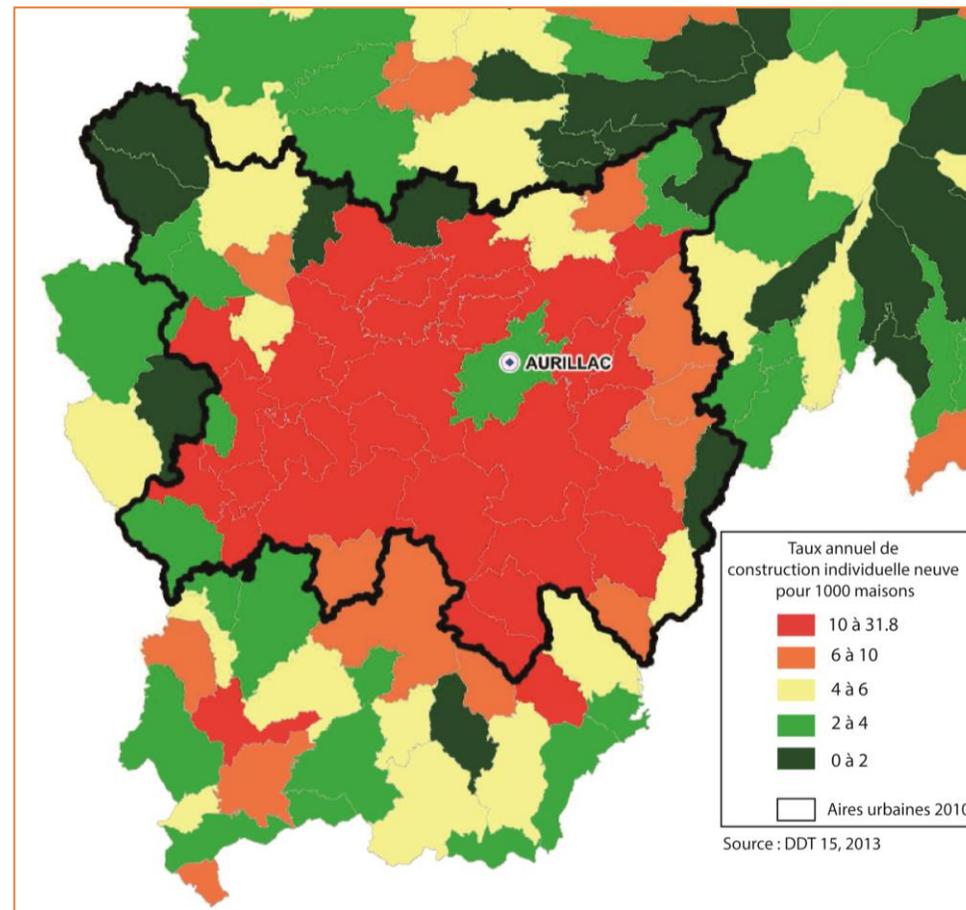
Part de l'espace urbanisé en 2010 et étalement urbain entre 1990 et 2010



Evolution des espaces urbanisés entre 1990 et 2010



Taux de constructions individuelles neuves entre 1990 et 2010



La carte ci-avant met en évidence les intensités d'urbanisation de chaque commune. Sept communes comme Saint-Etienne de Carlat ou Calvinet ont une croissance de population, entre 1990 et 2010, supérieure à la croissance des surfaces urbanisées et suivent donc un principe de densification. A l'inverse, Vic-sur-Cère ou Parlan connaissent sur la même période un étalement urbain fort, soit un accroissement des surfaces urbanisées supérieur à deux fois la croissance de la population sur la même période.

La maison individuelle représente 81% des constructions de logements neufs à l'échelle du Cantal. La moitié des communes du SCoT sont concernées par un taux important de constructions de maisons individuelles neuves. Ces communes sont comprises dans l'aire urbaine d'Aurillac et appartiennent à la périphérie de l'agglomération d'Aurillac-Arpajon.

Ainsi, la question de l'occupation du territoire et de la ressource en espace se pose avec une réelle acuité pour l'avenir.

2) Analyse de la consommation foncière par le SCoT

Analyser l'évolution de la consommation foncière d'un territoire permet de mesurer et de localiser l'artificialisation des sols, dans l'optique de comprendre et maîtriser la consommation foncière de territoire du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

La méthode :

La méthode utilisée, dite de « dilatation et d'érosion », est une méthode proposée par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) et s'appuyant sur la base SIG « BDTOPO » de l'IGN. Elle prend en compte l'ensemble des bâtiments, dont les logements, les bâtiments à vocation artisanale, économique ou commerciale, les terrains de sports, les cimetières, les bâtiments agricoles, les serres, les pistes d'aéroport. Parmi les éléments qui ne sont pas pris en compte, on note : les parkings, les jardins publics, les voiries, les antennes, les barrages, les ruines, les réservoirs, etc.

La technique de « dilatation et d'érosion » consiste en la création d'une « tâche urbaine », pour l'année la plus récente disponible à la date de l'analyse (2014), en créant un tampon de 50m autour des bâtiments pris en compte pour l'analyse de la consommation foncière (c'est la « dilatation »), puis en écrêtant ce tampon de 25m (« l'érosion »). Dans les faits, la tâche urbaine générée (en orange sur la photo ci-après) correspond globalement à la consommation réelle d'espace autour des bâtiments (espaces aménagés, accès, jardins...).

La tâche urbaine ainsi obtenue est ensuite comparée avec le millésime précédent le plus pertinent pour l'analyse de la consommation foncière sur 10 ans (ici, 2005). La comparaison entre deux dates-références permet de mesurer et d'analyser l'extension de l'enveloppe urbaine (en rouge sur la carte ci-contre).

A la suite de la définition de l'armature territoriale dans la phase de PADD, le rythme de consommation foncière a ensuite été analysé par catégories de communes, afin de prendre des objectifs différenciés par catégories de communes.



Avertissement :

Cette méthode est fondamentalement différente de celle utilisée par la DREAL ou la DDT (dans le Porter A Connaissance de l'État). Si les conclusions des deux méthodes convergent souvent, les résultats obtenus ne sont absolument pas comparables. En effet, la méthode utilisée par la DDT et la DREAL présente des chiffres moins importants (de presque moitié) car elle ne prend pas en compte la zone tampon autour des bâtiments sur

l'extérieur de la tâche. De plus, le rythme de consommation de l'espace qu'elles présentent prend en compte l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines, ce qui n'est pas le cas de la méthode employée ici.

Les résultats

Les grandes tendances révélées sur le territoire

En 2014, le territoire du SCoT comptait 6,6 % d'espaces urbanisés, c'est-à-dire plus de 11 800 hectares, soit 760 hectares de plus qu'en 2005 (+ 0.42 point en 9 ans). La tâche urbaine a progressé de 86 ha par an à un rythme relativement faible (0,75 %/an), comparable à celui de la construction de logements (1 % environ), mais supérieur à l'accroissement démographique (quasi-nul).

Le desserrement démographique de l'agglomération d'Aurillac est particulièrement fort sur la période, générant un étalement urbain important dans les communes périurbaines par rapport aux autres typologies du territoire.

A l'échelle du SCoT, une dispersion de la population s'observe à plusieurs échelles : du pôle aurillacois vers un large espace périurbain, des pôles ruraux vers les villages voisins, des villages vers les hameaux et écarts. Cette dynamique conduit à fragiliser les polarités établies sur le territoire et les fonctions qu'elles offrent à l'ensemble de la population. A titre d'exemple, la population de la commune périurbaine de Teissières-de-Cornet a progressé de + 42 % entre 1999 et 2012 pour une dynamique constructive de + 38 %, alors qu'au contraire, le pôle relais de Laroquebrou a perdu 26 % de population et 2 % de logements.

En effet, des logements isolés génèrent un coût important pour les collectivités (ramassage scolaire, ramassage ordures ménagères, raccord

aux réseaux, etc) et des difficultés à organiser un service de transport en commun répondant aux besoins et économiquement équilibré. De plus, une consommation dispersée de l'espace mène à une forte dépendance à l'utilisation de la voiture individuelle, susceptible d'aggraver des situations de précarité des ménages et en contradiction avec le principe de développement durable du territoire.

Dynamiques d'urbanisation par typologie

	Part de la pop. en 2012	Construction de logements /an (estimation)	Evolution de la surface urbanisée 2005-2014 (ha/an)	Surface urbanisée par nouveau logement * (2005-2014)
Villages ruraux	18,7 %	110	31,31 ha	2 849 m ²
Périurbain	24,7 %	145	32,24 ha	2 230 m ²
Pôles-relais	15,1 %	78	13,46 ha	1 722m ²
Cœur d'agglom.	41,5 %	187	7,87 ha	421 m ²
SCoT	100 %	520	84,9 ha	1 633 m ²

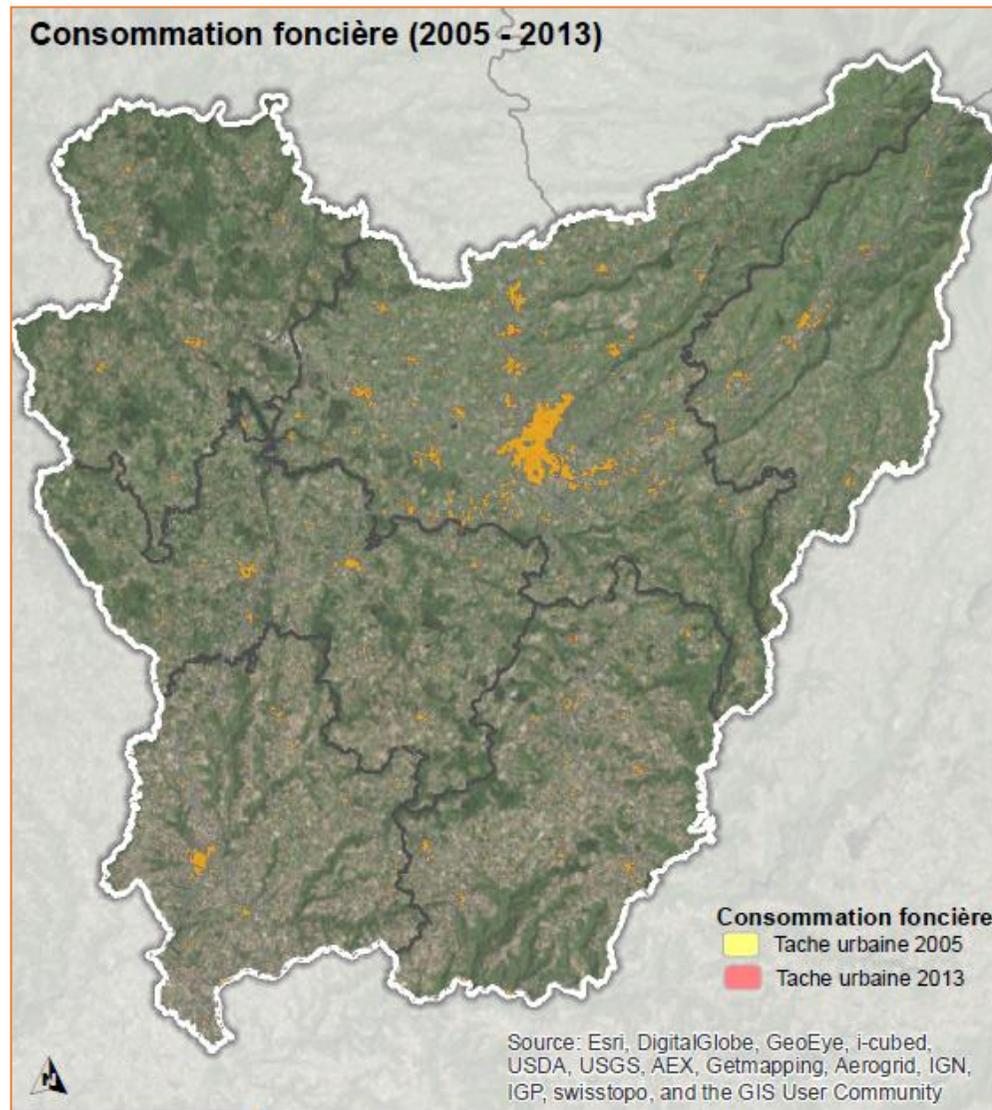
En volume total, la consommation foncière est également significative sur les territoires ruraux, où ont été consommés plus de 38 % du foncier utilisé de 2005 à 2014, soit un peu moins que dans le périurbain (39,6%) et

beaucoup plus que dans les polarités du territoire (9,7 % dans le cœur de l'agglomération et 16,5 % dans les pôles-relais).

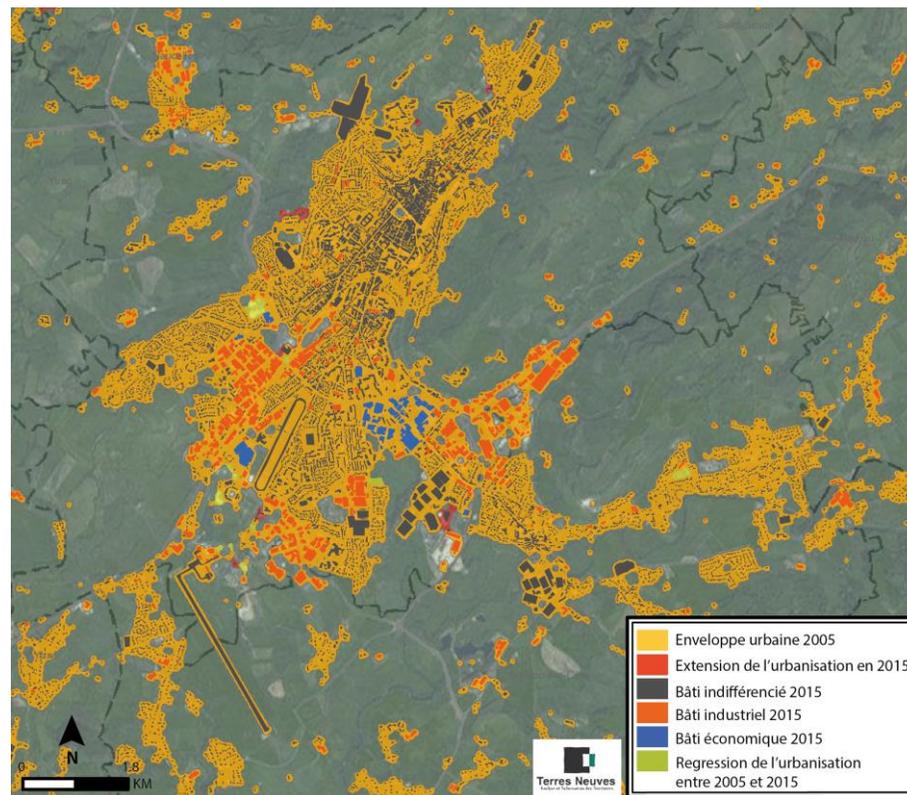
A partir des données collectées sur la progression de l'enveloppe urbaine, on peut essayer d'estimer la progression de cette enveloppe par nouveau logement. Le graphique ci-contre présente la progression de l'enveloppe urbaine, par nouveau logement, dans chaque catégorie de communes de l'armature territoriale. Il convient de noter que le chiffre présenté tient compte non seulement des bâtiments construits à usage d'habitat, mais également de toutes les annexes et autres bâtiments liés à l'accueil d'habitants : bâtiments agricoles, bureaux, bâtiments artisanaux et commerciaux...

Visualisation des résultats dans les catégories de l'armature

A l'échelle du SCoT



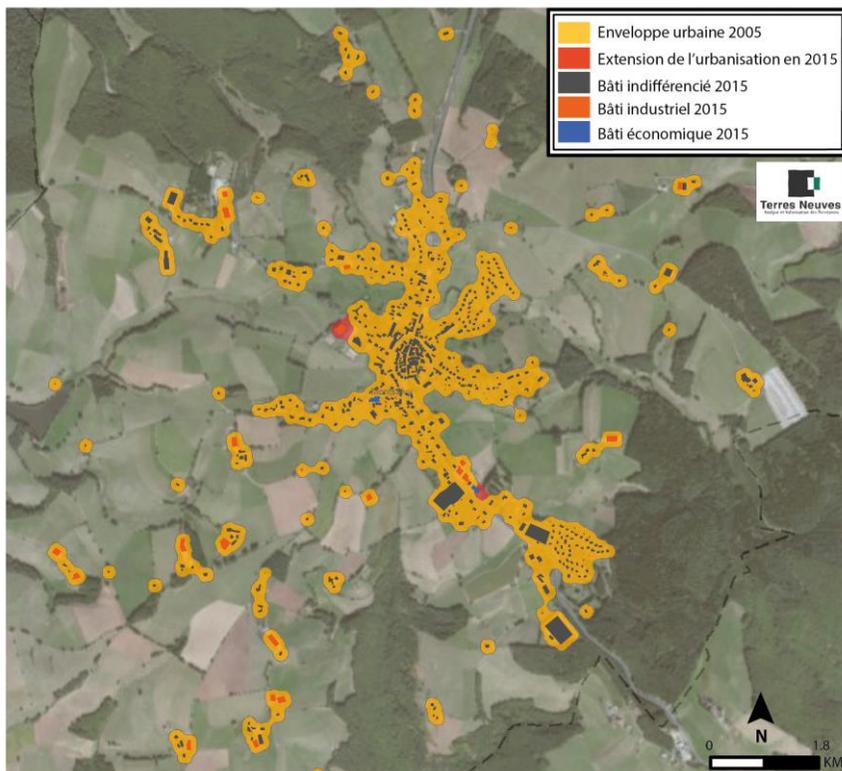
Un cœur d'agglomération en léger déclin démographique, mais en progression spatiale



Le cœur d'agglomération du SCoT d'Aurillac est composé de deux communes : Aurillac et Arpajon-sur-Cère. L'extension de l'urbanisation est relativement faible (+ 0.5 % /an entre 1999 et 2012), compte tenu de la production, relativement importante de logements.

Le développement économique des territoires ruraux et des pôles relais

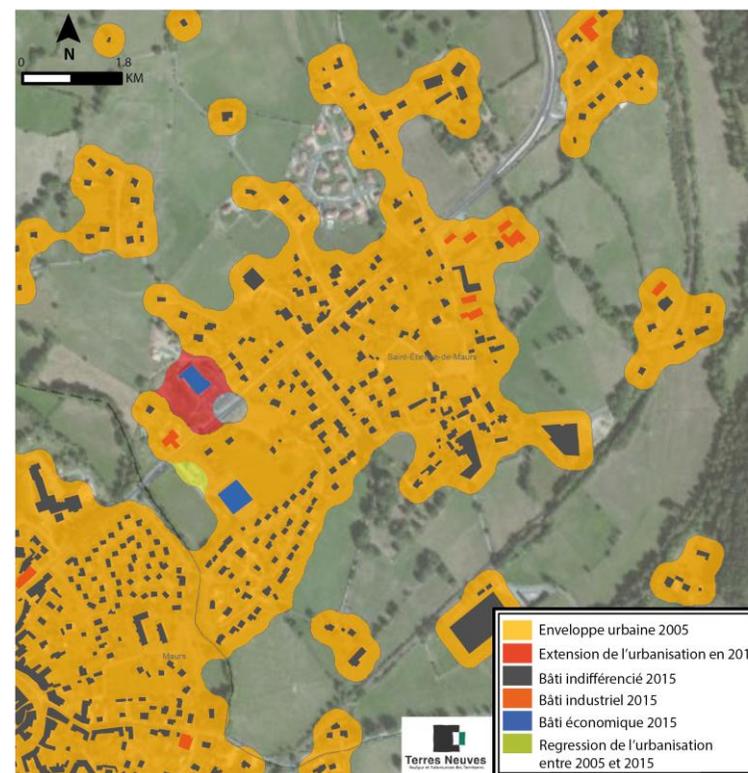
Montsalvy (pôle relais)



Les besoins en foncier économique du territoire du SCoT ont été aussi assurés par certains pôles relais, à l'image de Montsalvy et de Saint-Etienne-de-Maurs dont les extensions urbaines sont surtout économiques et industrielles.

En termes de consommation foncière, la commune de Montsalvy est héritière d'une urbanisation « historique » dispersée, composée de hameaux

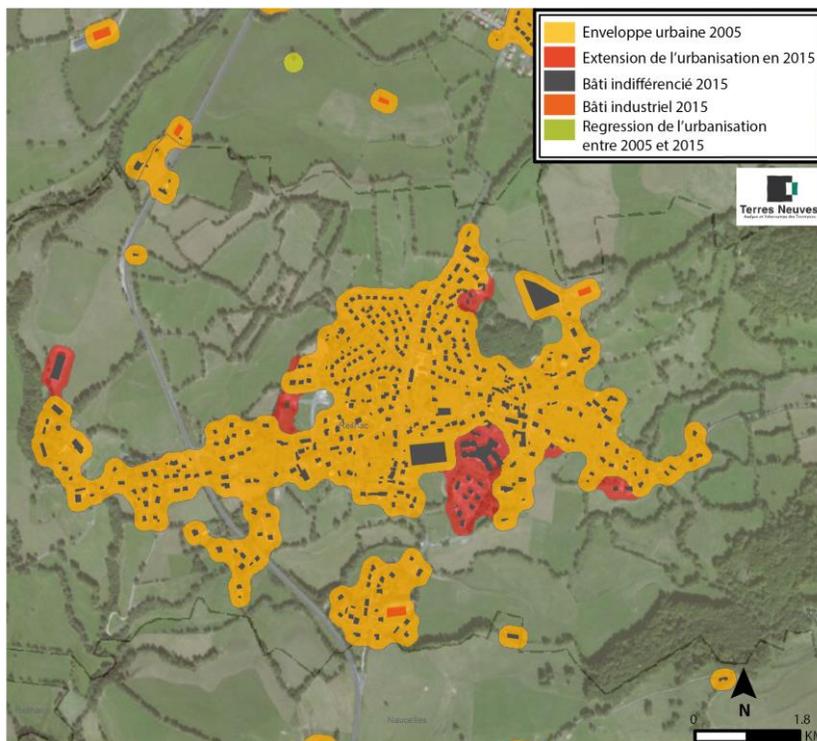
Saint-Etienne-de-Maurs (pôle-relais de Maurs pour la partie agglomérée et village rural)



accrochés aux exploitations agricoles. Le cœur de ville, quant à lui, s'étire en étoile le long des axes de communication. Toutefois, les nouvelles extensions urbaines sont mesurées et se situent en continuité du village, ou en cœur de village dans le cas de Saint-Etienne-de-Maurs.

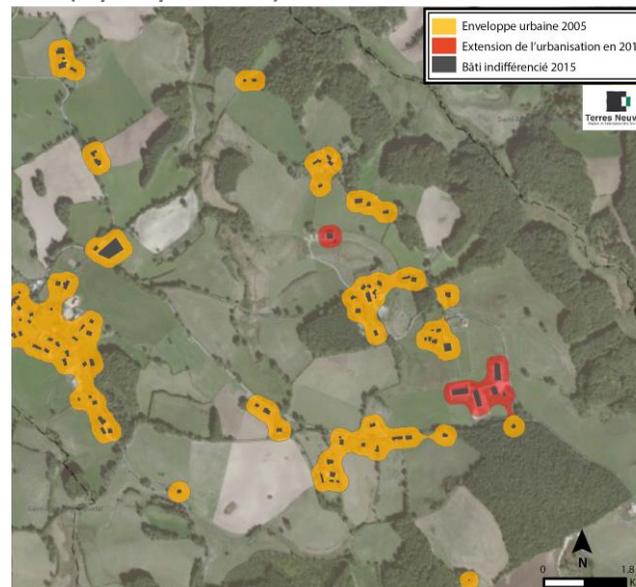
Des extensions urbaines importantes dans les espaces périurbains

Reilhac (espace périurbain)

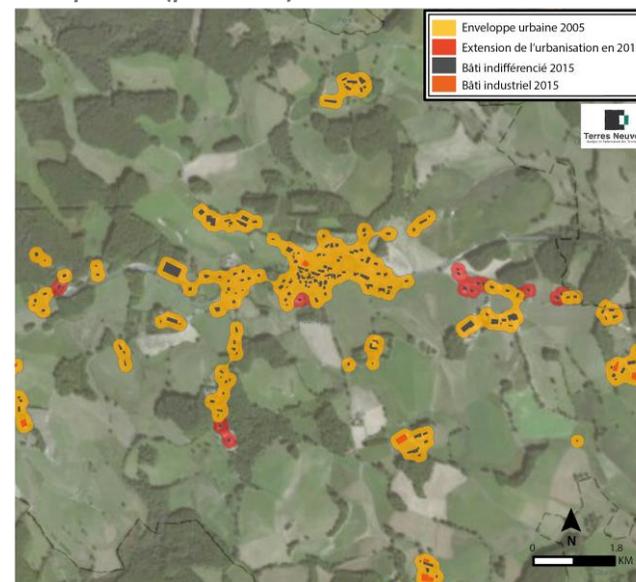


Sur le territoire du SCOT, les espaces périurbains ont connu une progression plus importante de la consommation d'espaces naturels et agricoles. Les extensions urbaines sont principalement résidentielles et apparaissent le plus souvent sous forme d'habitat individuel en cœur de parcelle, dans des lotissements. Cette urbanisation nouvelle ne s'effectue pas toujours dans la continuité du centre-village, mais est parfois greffée à un hameau, le long de voies, ou discontinue. Ce mode d'occupation de l'espace tend à être très consommateur d'un point de vue foncier.

Pers (espace périurbain)



Laroquebrou (pôle relais)



NB : Suite au diagnostic initial, les chiffres de la consommation foncière ont été affinés grâce à un travail d'enquête mené auprès de toutes les communes du territoire pour vérifier la base de données SIG. Ce travail très fin, mené grâce à la mise en place par le syndicat mixte d'un outil SIG, a permis de recueillir plus de 500 retours sur des erreurs potentielles de la base de données (bâtiments non pris en compte, bâtiments pris en compte par erreur, date de construction/démolition incorrecte etc...). Finalement, après ces vérifications sur le terrain, environ 70 modifications ont été apportées à la base de données initiale (et transmises pour information à l'IGN).

Questionnements

- De quelle manière le SCoT peut-il agir sur la façon de consommer les espaces périurbains et ruraux notamment ?

Enjeux :

- Maîtriser l'étalement urbain, en partie dans ses formes peu optimales (étirement le long des voies de communication, dispersion), notamment dans les espaces périurbains et ruraux.
- Limiter le mitage des espaces ruraux.
- Prendre en compte la qualité des terres agricoles dans le choix de consommation foncière.

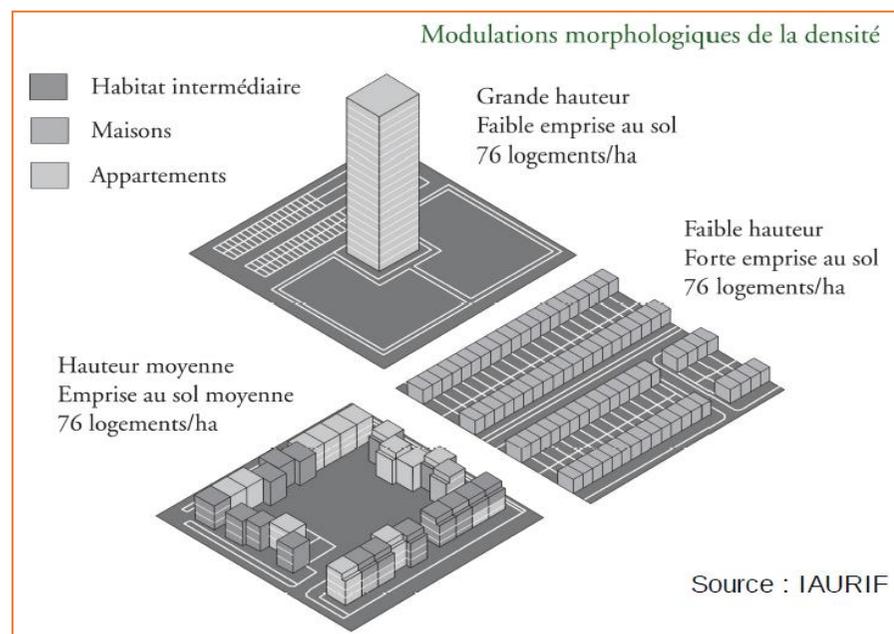
Vers un mode d'habitat plus économe en ressource foncière

Des pistes de réflexion en matière d'habitat et d'économie d'espace

Le premier réflexe pour limiter la consommation foncière est de privilégier la construction de nouveaux logements au sein des enveloppes urbaines existantes. Le potentiel de densification des enveloppes urbaines est souvent important dans les bourgs du SCoT, que ce soit par la densification du tissu existant ou la mobilisation des « dents creuses ». Le SCoT devra ainsi localiser des secteurs sur lesquels les PLU devront faire l'étude du potentiel de densification avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation.

A un niveau de densité d'habitat peuvent correspondre des formes urbaines variées. Ainsi l'habitat de cœur de village, qui est souvent le plus apprécié pour ses qualités urbaines est aussi un des plus denses existant sur le territoire.

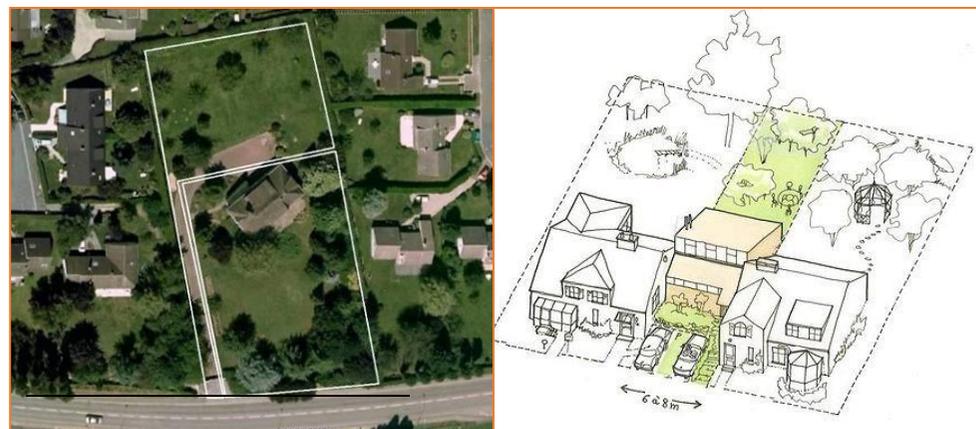
Exemples de densités de construction pour l'habitat



Dans les **secteurs pavillonnaires déjà constitués** (bien souvent sur grandes parcelles), il est possible d'accueillir de nouvelles habitations en encourageant la mobilisation du foncier existant, comme le propose la **démarche Bimby**¹⁴. On observe en effet que dans de nombreux cas, l'intérêt des individus (notamment à diviser un terrain pour mieux valoriser son bien sur le marché immobilier) peut aller dans le sens des intérêts de la collectivité (à proposer une offre diversifiée de logements individuels sur son territoire sans engendrer d'étalement urbain) :

- si l'on sait encourager, maîtriser et canaliser ces initiatives individuelles par la **définition de règles d'urbanisme adéquates** et la mise à disposition d'un conseil au particulier en matière d'architecture et d'urbanisme dense ;
- si l'on **cible les moments où les intérêts individuels et collectifs se rejoignent**, notamment au moment des ventes des maisons individuelles ou à l'occasion des événements et des projets de vie des habitants.

Deux exemples de mobilisation de foncier en tissu pavillonnaire



¹⁴ Build in my backyard, « construire dans mon arrière-cour », Bimby.fr.

D'un point de vue économique : il est possible de répondre à un besoin en logements en permettant à l'ensemble des propriétaires de maisons individuelles de valoriser une partie de leur patrimoine foncier ; dans des quartiers déjà équipés et sans maîtrise foncière pour la collectivité.

D'un point de vue environnemental : il est possible de construire, sur ces parcelles produites à l'unité et dans les tissus urbains existants, de la maison individuelle à étalement urbain nul, tout en maintenant des densités faibles et sans engendrer de pression foncière.

D'un point de vue social : cette démarche permet de répondre à une somme de situations individuelles variées (propriété impossible à entretenir, difficultés financières, volonté de valoriser un capital foncier, difficultés à se loger...). En redonnant à l'habitant un rôle fort de maître d'ouvrage de production d'habitat, on donne à la collectivité de puissants leviers pour porter une politique urbaine ambitieuse, tout en faisant appel aux entreprises locales de construction, qui sont les plus économiques et les plus créatrices d'emplois (source : Bimby.fr).

Enjeux :

- Réhabiliter les centres-bourgs.
- Limiter la consommation foncière, notamment en favorisant la densification des tissus urbains existants (dents creuses, densification, réinvestissement...).
- Repérer des secteurs stratégiques sur lesquels une étude du potentiel de densification devra être menée par les PLU.

2) Adéquation entre ressources naturelles et capacités d'accueil

L'exploitation des carrières

Synthèse des éléments de l'EIE :

L'extraction des granulats demeure une nécessité pour le maintien de l'activité économique du département et donc du territoire du SCoT d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie. Mais le territoire se doit d'assurer aussi la pérennité de la qualité de son environnement et de ses paysages qui constituent tout autant et sinon plus une valorisation économique de ses activités. Le schéma départemental des carrières, et prochainement le schéma régional des Carrières sont donc les outils qui doivent permettre de concilier le maintien de cette activité extractive et la protection de son environnement.

Si on considère qu'au niveau départemental, les réserves en matériaux permettent globalement de satisfaire les besoins prévisibles dans les années à venir, la situation reste très contrastée suivant les bassins économiques et/ou le type de matériau produit. Il est donc indispensable d'admettre que les demandes d'ouverture de carrières devront répondre à des impératifs d'approvisionnement justifiés tout en permettant de maintenir une situation de concurrence et une offre locale limitant les transports sur des distances importantes. Les sites d'extraction proposés devront être retenus prioritairement en regard de l'impact que le projet générera sur l'environnement et les paysages. Le département du Cantal présentant une diversité géologique extrêmement riche en matériaux de bonne qualité, les

futurs exploitants s'attacheront à rechercher des sites n'affectant pas ou peu les milieux naturels et s'inscrivant en dehors de toute perspective paysagère. En fin d'exploitation, le réaménagement des sites devra assurer à terme une parfaite réinsertion paysagère.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux :

- La compatibilité de tout projet de carrière (nouveau, renouvellement) avec le schéma départemental des carrières, le futur schéma régional des carrières et les orientations du SCoT ;
- L'obligation de réhabilitation des sites après exploitation, en suivant les recommandations du schéma départemental des carrières ;
- Prendre en compte l'intérêt des granulats issus des « roches massives » ou du recyclage des matériaux de démolition ;
- La promotion d'une utilisation locale et économe des matériaux.

La gestion et l'exploitation de la forêt

Synthèse des éléments de l'EIE :

> *Des atouts existants, des opportunités à saisir*

- Les espaces forestiers du SCoT présentent un intérêt économique, social, biologique et paysager évident à plusieurs titres :

> Par la présence en leur sein de statuts de protection de l'environnement et leur nécessaire prise en compte dans la gestion forestière, notamment dans la définition de la trame verte et bleue ;

> Parce que la forêt offre de multiples facettes (production, cueillette, chasse, biodiversité, détente, protection...).

- La ressource est majoritairement feuillue (75%). Les peuplements sont dotés d'un bon potentiel de production, principalement dans la Châtaigneraie, et méritent d'être valorisés (amélioration des peuplements feuillus de la Châtaigneraie, renouvellement des peuplements âgés dans les Monts du Cantal) pour assurer le maintien d'une activité de transformation et de valorisation sur le territoire, et donc d'emplois.

- 30 % de propriétaires possèdent la majorité des surfaces forestières (81,5%). Cette répartition est un atout indéniable dans le cadre d'une politique de mobilisation de la ressource.

- Des animations sont en cours pour organiser la gestion et l'exploitation des forêts de feuillus : animations plan massif de la Châtaigneraie ; schémas de desserte.

- La filière économique représente des débouchés et des enjeux de développement non négligeables : première et deuxième transformation, bois énergie.

> *L'identification de faiblesses et de potentielles menaces*

- L'atomisation du foncier forestier reste le premier obstacle au développement de la filière.

- Le relief est parfois peu propice à l'exploitation forestière.

- Les stratégies locales de développement forestier sont encore insuffisamment développées : insuffisance ou l'inadaptation des dessertes forestières combinées à une imbrication permanente forêt/agriculture et à une forte fragmentation ; insuffisance de l'animation territoriale pour mobiliser les acteurs.

- On relève une faible capacité d'exploitation, de transformation et de valorisation locale (main d'œuvre insuffisante et manque de dynamisme du marché des feuillus).

- Les peuplements à vocation RTM sont surannés et confrontés à une présence de cervidés en augmentation dans les monts du Cantal.

- L'absence de gestion ou le faible niveau de gestion peut aboutir à terme à un appauvrissement de la biodiversité.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont possibles au niveau du SCoT pour dynamiser la filière bois (en terme de structuration, d'emploi, d'animation) ?
- Comment garantir le juste équilibre entre espaces agricoles et forestiers ? Autrement dit, comment garantir la pérennité des surfaces boisées face aux dynamiques de défrichement sur les meilleures parcelles ?
- Quelles conséquences sur le paysage ?
- En quoi le SCoT peut-il favoriser une gestion durable des forêts ?

Enjeux

- La protection des espaces forestiers, nombreux en superficie (32% du SCoT) et supports de nombreux usages et éléments forts de responsabilité environnementale des territoires par le stockage de carbone pour lutter contre l'impact du changement climatique ;
- La gestion d'une ressource en bois en mesure de fournir des emplois, directs et induits ;
- Valoriser le potentiel de développement économique en 1^{ère} et 2^{ème} transformation ;
- Le développement de stratégies de développement et d'animation territoriale, permettant de travailler sur l'amélioration des peuplements, leur renouvellement, le morcellement parcellaire, les dessertes...
- La dynamisation de la gestion des feuillus pour le développement de la filière sur le territoire (mobilisation d'une ressource au profit des transformateurs, amélioration de la production des forêts et de leur résistance) ;
- Une gestion et une exploitation de la forêt qui prend en compte les objectifs de protection physique (avalanches, éboulements...); de protection des paysages ; de protection de la biodiversité et des continuités écologiques ; de protection de l'eau (zones humides, captages en eau potables, cours d'eau), d'accueil du public.

3) Vers une empreinte humaine quantifiée et mieux maîtrisée

Gestion des déchets

Synthèse

> *Des atouts et des opportunités*

- Un seul organisme de gestion des déchets pour l'ensemble du territoire SCOT (le SMOCE).
- Une collecte sélective généralisée sur l'ensemble du territoire du SCOT, en cours d'optimisation (compostage, sensibilisation...).
- Un tri sélectif qui fonctionne mais qui peut être encore amélioré.
- Un centre de tri suffisamment dimensionné mais à rénover pour répondre au développement du territoire (études en cours).
- Le développement du compostage individuel et collectif.
- Des actions menées par les EPCI à poursuivre et encourager.
- Des installations de stockage à l'étude pour répondre au développement du territoire.
- Une étude en cours pour identifier les leviers d'amélioration notamment pour le verre (animation SMOCE).
- Une démarche « verre » déjà engagée par la CABA pour détourner ce matériau des ordures ménagères résiduelles.

> *Des faiblesses identifiées, des menaces à anticiper.*

- Un gisement d'ordures ménagères encore en augmentation.
- Une collecte des matières recyclables en baisse régulière.
- Des déchets évacués vers les départements voisins pour y être stockés dans l'attente de la création d'un centre de stockage : un coût énergétique fort et une solution non durable.
- Une part encore importante des ordures ménagères collectées destinée à l'enfouissement.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- La création d'une unité de traitement avec valorisation énergétique ou la mise en place d'une solution mutualisée avec d'autres départements.
- Le remplacement du centre de tri de l'YSER qui ne répond plus aux normes et aux besoins actuels.
- La valorisation énergétique des déchets, via le projet de méthaniseur actuellement à l'étude.
- La dispersion de plus en plus marquée de l'habitat rendant la collecte des biodéchets ménagers de plus en plus difficile et coûteuse.
- La poursuite des actions sur le territoire à travers la mise en œuvre du PLPD (plan local de prévention des déchets) et un mix prévention / réduction / recyclage / valorisation (énergétique et matière).

Qualité de l'air et nuisances olfactives

Synthèse

- Une seule zone sensible est recensée : la Ville d'Aurillac.
- Des dépassements de seuils règlementaires à l'ozone ont été relevés sur le massif Cantalien et à Aurillac. Ces pollutions et dépassements de seuils sont essentiellement liés à la circulation automobile.
- Plusieurs communes sont également exposées au risque « radon ».
- La présence de plantes invasives et allergènes est avérée.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- Le réchauffement climatique et l'accentuation du phénomène d'ozone.
- La diminution des déplacements motorisés, principalement sur l'agglomération Aurillacoise.
- La prise en compte du risque radon par les documents d'urbanisme communaux.
- Limiter la progression des plantes invasives.

Nuisances sonores

Synthèse

- Des nuisances sonores sont identifiées aux abords des infrastructures routières et aéroportuaires.
- Le projet de déviation entre Aurillac et Sansac de Marmiesse va venir délester le trafic routier et donc résoudre en grande partie les nuisances sonores.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- La diminution du trafic automobile sur l'agglomération d'Aurillac, de façon à également minimiser les nuisances sonores.
- La protection face aux nuisances des secteurs affectés (habitats, hôpitaux, écoles...).
- La prise en compte en amont du projet de contournement et de déviation dans les projets d'urbanisation.

Sites et sols pollués, activités classées

Synthèse

- Un nombre important d'ICPE est recensé à l'échelle du territoire mais aucune installation n'est classée à risques majeurs (pas d'installations classées SEVESO).
- Un seul site et sol pollué est référencé sur la base de données BASOL. Il s'agit du site de Tronquières (ancien site de traitement des déchets), aujourd'hui suivi et traité.
- Les sites BASIAS comme les ICPE sont aujourd'hui recensés par les services de l'Etat, et un suivi de surveillance est effectué.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- Continuer la surveillance de ces sites.
- Encadrer la réhabilitation de ces sites lorsque l'activité est terminée.
- Prendre en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle communale les éventuelles restrictions d'usage ou servitudes liées à ces sites.

Nuisances lumineuses

Synthèse

- Le territoire est pour l'instant assez peu marqué par les nuisances lumineuses, mais une tendance à l'étalement urbain et à l'agrandissement du halo lumineux de l'agglomération Aurillacoise est constatée.
- La limitation de l'éclairage nocturne s'avère être par ailleurs une source d'économies (énergétiques et donc financières) non négligeable.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- Limiter l'étalement urbain.
- Mettre en application la réglementation relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels et des enseignes lumineuses.
- Appliquer dans les Communes une politique de limitation de l'éclairage nocturne (intensité, nombre, durée d'éclairage).
- Concevoir les futurs secteurs d'urbanisation dans une optique d'optimisation de l'éclairage public.

4) Pour une gestion raisonnée de la ressource en eau

- Renvoi au Volet Eau pour consulter l'état des lieux complet concernant l'ensemble des thématiques liées à l'eau.

Le tableau ci-après résume les principaux enjeux identifiés par thématique : et localise les zones majoritairement concernées par ces enjeux.

Thématique	Principaux enjeux	Zones majoritairement concernées
La gouvernance de l'eau	L'organisation d'un dispositif collectif de concertation, de partage d'expérience, autour de la ressource en eau à l'échelle du territoire du SCoT	L'ensemble du territoire du SCoT.
La qualité de l'eau dans le milieu naturel	Le maintien du bon état écologique de l'eau et la sauvegarde des milieux aquatiques.	L'Authre (surtout en aval de sa confluence avec le R ^{3u} de Cautrunes) et l'Etze (dégradation continue) où l'on note des pressions domestiques.
	La reconquête de la qualité de l'eau.	La Jordanne (dans sa traversée d'Aurillac et en aval), la Cère (entre sa confluence avec la Jordanne et le barrage de Saint-Etienne-Cantalès), le lac de retenue de Saint-Etienne-Cantalès (lutte contre l'eutrophisation) et la Rance (nitrates, MES, importants rejets domestiques) où l'on note de fortes pressions domestiques.
	L'altération de la turbidité de l'eau.	L'amont du territoire du SCoT : les Monts du Cantal.
	La relation entre qualité de l'eau et conservation d'espèces protégées d'intérêt communautaire.	L'amont des cours d'eau où l'on recense Moule perlière, Loutre d'Europe, Chabot, ...
	La vulnérabilité des masses d'eau souterraine aux pollutions d'origine agricole ou domestique.	La Châtaigneraie.
Les usages de l'eau	La prise en compte des exigences de qualité des sites de baignades dans les objectifs de qualité des eaux à atteindre.	Aux alentours des sites de baignades recensés.

Thématique	Principaux enjeux	Zones majoritairement concernées
La quantité de l'eau dans son milieu naturel	Le respect du débit minimum biologique des cours d'eau.	La Châtaigneraie.
	La gestion des étiages et des déficits d'eau qu'ils entraînent.	Les cours d'eau de la Jordanne, le Goul et l'Auze. Les communes de Cros-de-Montvert, Rouffiac, Montvert, Siran, Saint-Victor, Vic-sur-Cère, Saint-Clément, Badailhac, Raulhac, Cros-de-Ronesque, Labesserette, Montsalvy, Calvinet, Cassaniouze, Leynhac, Saint-Etienne-de-Maurs et Saint-Constant.
	La gestion de l'irrigation.	La Châtaigneraie.
	La gestion des besoins pour l'élevage.	Les hauts bassins.
	L'établissement de règles solidaires dans le partage de l'eau prenant en compte la diversité des situations géographiques, avec en particulier la définition d'objectifs locaux en terme de débit minimum dans les cours d'eau et de niveau de prélèvement compatible.	L'ensemble du territoire du SCoT.
L'eau potable	La préservation de la ressource.	L'ensemble du territoire du SCoT.
	La gestion cohérente de l'eau potable à l'échelle du territoire du SCoT.	L'ensemble du territoire du SCoT.
	La connaissance du rendement des différents réseaux de distribution et la poursuite, si besoin, de leur modernisation.	Le Carladès notamment.
	La poursuite de la définition des périmètres de protection des points de captages.	La CABA notamment.
	La résolution des problèmes de déficit chronique.	Saint-Jacques-des-Blats, Badailhac, Raulhac, Cros-de-Ronesque et Maurs.
	La résolution des problèmes de pollution chronique.	
	L'anticipation de l'évolution des besoins.	L'ensemble du territoire du SCoT.

Thématique	Principaux enjeux	Zones majoritairement concernées
L'assainissement	L'adaptation des capacités de traitement des stations d'épuration aux capacités d'accueil du territoire.	L'ensemble du territoire du SCoT.
	Le vieillissement et l'organisation (séparatif / unitaire) des réseaux de collecte.	Les parties Sud et Ouest du territoire du SCoT.
	La connaissance et la prise en compte de la capacité du milieu récepteur (débit minimum biologique).	L'ensemble du territoire du SCoT.
	La gestion du temps imparti pour le suivi et l'entretien des stations d'épuration et la mutualisation du service de l'assainissement.	L'ensemble du territoire du SCoT.
	Le développement de l'assainissement non collectif et sa mise aux normes en milieu rural.	L'ensemble du territoire du SCoT.
	L'évaluation des véritables impacts (pollution diffuse) de l'assainissement collectif sur le milieu naturel.	La Châtaigneraie.
	La prise en compte de l'assainissement industriel, celui des petits producteurs agro-alimentaires notamment.	L'ensemble du territoire du SCoT.
Les sources de pollution	La gestion des eaux pluviales.	Le bassin aurillacois.
	La gestion de l'épandage	La partie Nord du territoire du SCoT.
	L'abreuvement des animaux.	La partie Nord du territoire du SCoT.
	L'ensilage.	La partie Nord du territoire du SCoT.
	L'usage de produits phytosanitaires.	La partie Sud du territoire du SCoT.

5) Valorisation énergétique

Les émissions du secteur du bâtiment

Synthèse

Le SRCAE indique que la consommation moyenne d'énergie finale dans les résidences principales Auvergnates s'élève à 231 kWh par m² et par an. L'objectif de la RT 2012, aujourd'hui applicable sur tous les bâtiments neufs, est de faire passer cette consommation à 50 kWh par m² et par an.

Le territoire du SCoT, de par la composition de son parc de logements, doit fournir un effort financier supérieur à la moyenne nationale pour atteindre l'objectif de réduction de 38% de sa consommation d'énergie dans le bâtiment qui constitue l'objectif de la loi Grenelle pour la période couvrant 2008 à 2020.

L'ensemble des EPCI est mobilisée sur la question de la rénovation des logements (donc des travaux d'économie d'énergie) via divers programmes et démarches, dont la majorité sont opérés avec l'aide de l'ANAH.

Le secteur du bâtiment présente un potentiel en économies d'énergies et en développement des énergies renouvelables pour lequel le SCoT peut engager des leviers d'action réels ; sinon il peut servir de courroie de distribution à des actions à mener à l'échelle plus locale.

Au-delà des nombreux enjeux inhérents à la politique globale en matière d'efficacité énergétique et de limitation des GES à décliner localement, le territoire doit avant tout penser économies d'énergie et confort de l'habitat

pour le bien être de sa population et pour garantir un territoire dynamique et attrayant.

C'est pourquoi, afin de préserver la population mais aussi pour maintenir le lien social, et pourquoi par pour devenir plus attractif, il semble primordial de **classer comme prioritaire la lutte contre la précarité énergétique, et l'amélioration qualitative des logements dans les cœurs anciens** (OPAH de renouvellement urbain ou de revitalisation rurale).

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- Proposer des solutions performantes dans la rénovation et dans le renouvellement urbain pour attirer les primo-accédants, comme les commerces et les services vers les cœurs de village et donc requalifier et réhabiliter prioritairement le bâti existant ;
- Dans les centres anciens, déjà très denses, rechercher avant tout la densité via la reconquête des logements vacants ;
- Sur les secteurs de développement, concevoir des formes urbaines bioclimatiques et moins énergivores ;
- Proposer dans les nouveaux quartiers des logements très économes en énergie (RT 2012 voire 2020), intégrant des énergies renouvelables et les notions du bioclimatisme, en lien avec le climat local (altitude, amplitudes thermiques...)

- Poursuivre les politiques publiques d'amélioration de l'habitat : PLH, OPAH, programmes "Habiter Mieux".
- Développer de nouveaux programmes avec l'aide de l'ANAH.
- Poursuivre et relayer les actions volontaires engagées par quelques collectivités (primes pour travaux ou équipements visant l'économie d'énergie, diagnostics énergétiques...).
- Améliorer le parc touristique pour qu'il réponde également aux objectifs d'économie d'énergie.
- Améliorer la qualité énergétique du parc tertiaire (principalement dans l'agglomération Aurillacoise) et profiter de la surface qu'ils couvrent pour y développer des énergies renouvelables (solaire en toiture...).

Les émissions du secteur des déplacements

Synthèse

La structure territoriale (relief), sa structuration (localisation de l'emploi, des études et des services), conjuguées à un mode de déplacement dominant qui reste la voiture, engendrent aujourd'hui de nombreux déplacements sur le territoire et donc une consommation énergétique et une émission de GES en conséquence.

L'offre en matière de déplacements autres que la voiture particulière existe. Egalement, des initiatives permettant de ne pas se déplacer existent (télécentres, paniers de courses...).

C'est dans ces usages déjà existants (qu'il faut parfois déployer davantage ou autrement pour les rendre plus attractifs), que l'on trouve les gisements en mesure de faire baisser la dépense énergétique et l'émission de GES à l'échelle du territoire.

Au-delà de cet aspect énergétique, **la mise en œuvre d'une politique favorisant les modes de déplacement en commun ou évitant les déplacements inutiles, génère également des économies budgétaires pour les usagers** (en rapport avec le coût d'usage quotidien d'un véhicule particulier). Cet aspect rejoint là directement **un enjeu important sur le territoire, celui des populations dépendantes d'une politique de mobilité durable**. Cette population, estimée à environ 3350 personnes, est composée pour l'essentiel de personnes qui ne sont pas autonomes dans leurs déplacements car trop vieilles, ou trop pauvres.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCOt ?

Enjeux

- Rendre l'offre de transports en commun très lisible et la plus adaptée aux usages (horaires de travail, des cours, des consultations...).
- Conforter les gares existantes et leurs dessertes.
- Favoriser l'émergence de modes de déplacements collectifs (matérialisation officielle d'aires de covoiturage, de sites de transfert modal...).
- Favoriser les projets qui permettent de limiter les déplacements (points de visioconférence, télécentres, portage de paniers...).
- Améliorer la desserte numérique du territoire afin de s'assurer que des zones qui ne seraient pas jugées rentables par les opérateurs de réseaux puissent bénéficier du très haut débit évitant ainsi une fracture numérique entre les territoires urbains et les territoires ruraux.
- Favoriser une structuration territoriale qui limite les déplacements en voiture : densification, mixité, télétravail, circuits courts, modes doux.

Les émissions de l'agriculture

Synthèse

L'agriculture est le principal émetteur de GES, de par la spécificité du Cantal (terre d'élevage) et la présence d'un cheptel important. Les activités d'élevage permettent toutefois de maintenir de nombreuses prairies permanentes qui constituent un puits de carbone, tout comme le fait d'exploiter durablement la forêt permet son renouvellement et augmente sa capacité de séquestration du carbone. L'enjeu majeur réside ici dans la réduction des déjections animales et dans leur valorisation énergétique (méthanisation). D'autres enjeux liés directement à l'aspect énergétique doivent être également relayés par le SCoT : il en est ainsi pour développement de cultures comme les légumineuses à la fois fixatrices d'azote et jouant un rôle non négligeable dans l'autonomie alimentaire des troupeaux (luzerne, trèfle) et dans le développement de filières courtes (lentilles, haricots, pois...). Le développement des circuits courts (concerne les secteurs de l'agriculture et des déplacements) génère également moins de déplacements.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- La réduction des émissions de CO₂ : réduction des consommations d'électricité (installation de pré-refroidisseurs pour les tanks à lait, installation de récupérateurs de chaleur sur chauffe-eaux et tanks à lait) ; réduction des consommations de fioul (optimisation du réglage et l'entretien des tracteurs, adéquation outil-tracteur, substitution d'une partie du fioul par de l'huile végétale pure en autoconsommation, installation d'économiseurs de carburant sur les moteurs des tracteurs)
- Réduction des émissions de N₂O dues aux cultures (encouragement à des pratiques de fertilisation raisonnée et la relance de la culture de légumineuses).
- Réduction des émissions de CH₄ dues au stockage des déjections animales (méthanisation).

Les émissions liées à l'éclairage nocturne

Synthèse

- La limitation de l'éclairage nocturne s'avère être une source d'économies (énergétiques et donc financières) non négligeable.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux

- Mettre en application la réglementation relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels et des enseignes lumineuses.
- Appliquer dans les Communes une politique de limitation de l'éclairage nocturne (intensité, nombre, durée d'éclairage).
- Concevoir les futurs secteurs d'urbanisation dans une optique d'optimisation de l'éclairage public.

Les émissions liées à la production de déchets

Synthèse

La réduction de la production de déchets ou le développement du recyclage ont un impact sur la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. Les leviers d'actions sont donc multiples.

Améliorer le captage du biogaz dans les centres de stockage de déchets non dangereux.

Valoriser le biogaz sous forme de chaleur (réseaux de chaleur).

Optimiser la collecte des déchets.

Réduire la production de déchets et développer le recyclage.

La production énergétique et de chaleur

Synthèse

Le territoire du SCoT présente de nombreux atouts pour développer les énergies renouvelables. Quasiment toutes les énergies sont aujourd'hui produites, seule la géothermie n'est pas utilisée. Cette disposition du territoire à produire un mix énergétique est une force indéniable, précisément dans le cadre d'un projet de développement du territoire. On note également que les réseaux de chaleur se développent peu à peu, autour de filières de recyclage de déchets (déchets, boues d'assainissement) ou de valorisation de la ressource bois.

Les potentiels d'exploitation sont visiblement encore nombreux, toutefois des difficultés techniques ou financières font que certaines filières comme la méthanisation ou la géothermie ont du mal à émerger.

En gardant comme objectif d'atteindre le facteur 4, le territoire devra également prendre en considération l'ensemble des enjeux liés à ces productions énergétiques, de manière à concilier développement et durabilité.

Questionnements

- Quels leviers d'action sont envisageables à l'échelle du SCoT ?

Enjeux concernant le développement du bois-énergie

- Assurer la traçabilité de la ressource utilisée et préserver durablement la ressource forestière et veiller à concilier les différents rôles joués par la forêt (biodiversité, puits de carbone, bois-construction, tourisme, ...).

- Favoriser le développement de réseaux de chaleur bois et de chaufferies collectives alimentées par des plaquettes forestières.

- Poursuivre la structuration de la filière bois énergie, notamment concernant la maîtrise de l'approvisionnement, dans le cadre d'une gestion forestière durable.

- Valoriser les produits de la taille des haies (entretien du bocage) comme ressource énergétique.

Enjeux concernant la méthanisation

- Favoriser le développement de projets agricoles qui valorisent les effluents d'élevage (fumier) ou d'autres résidus organiques (boues de station d'épuration, résidus de papeterie, fraction fermentescible des ordures ménagères, déchets agro-alimentaires, fruits et légumes invendus, ...),

- Favoriser l'émergence de projets expérimentaux n'intégrant aucune culture énergétique dédiée.

- Améliorer le captage du biogaz dans les centres de stockage de déchets non dangereux et valoriser le biogaz sous forme de chaleur (réseaux de chaleur)

Enjeux concernant la géothermie

- Veiller à l'intégration architecturale des systèmes et à la limitation de leurs nuisances sonores.

- Encourager des études hydrauliques poussées pour éviter des élévations de température de nappes en été, dans le cas où les installations sont nombreuses et rapprochées.

Enjeux concernant le solaire photovoltaïque

- Respecter la « doctrine photovoltaïque » élaborée par les services de l'État en Auvergne, qui propose des règles de bonnes pratiques, en matière de développement des fermes photovoltaïques au sol.
- Prioriser le développement des centrales photovoltaïques sur des surfaces artificialisées.
- Développer les centrales photovoltaïques au sol en dehors des surfaces agricoles et naturelles.
- Veiller à ce que le développement de panneaux photovoltaïques sur toiture ne soit pas la seule justification de constructions agricoles.
- Veiller à l'intégration architecturale et paysagère des panneaux en toiture.

Enjeux concernant le solaire thermique

- Veiller à l'intégration architecturale et paysagère des panneaux.
- Encourager l'installation d'équipements en eau chaude sanitaire solaire dans le logement collectif (bailleurs sociaux, copropriétés) et le tertiaire, ce secteur pouvant avoir des besoins d'eau chaude sanitaire importants (maisons de retraites, ...).

Enjeux concernant l'éolien

- Respecter les recommandations du Schéma Régional Eolien et du schéma territorial de développement de l'éolien du Pays d'Aurillac.
- NB : le Schéma Régional Eolien a été annulé en 2016 par la cour administrative d'appel de Lyon.

Enjeux concernant l'hydro-électricité

- Préserver ou restaurer les continuités sédimentaires et biologiques et préserver des débits réservés pour le bon état écologique des cours d'eau.

6) Prise en compte des risques

Synthèse et enjeux

Concernant l'existence et donc la prise en compte des risques d'**inondation**, le SCoT peu jouer le rôle d'une planification cohérente et homogène sur le territoire afin **d'assurer et d'assumer son attractivité en toute sécurité**.

- **le développement de systèmes d'alerte locaux**, ou tout du moins la mise à l'étude de ce développement, pour les secteurs d'Aurillac / Arpajon-sur-Cère et de Maurs / Saint-Etienne-de-Maurs (systèmes basés sur la pluviométrie et non l'hydrométrie copte tenu de la position en amont de bassin versant de ces secteurs) ;
- **le développement de la préparation à la gestion de crise et de l'information préventive** sur toutes les communes concernées, en réalisant les PCS et les DICRIM, en multipliant les campagnes d'informations (réunions, expositions publiques, affichage des risques sur site, mise en valeur des repères de crues, ...)
- **la préservation des milieux naturels limitant les inondations** : zones d'expansion des crues, zones humides ;
- **la limitation de l'imperméabilisation des sols**, ou a minima la mise en place systématique de mesures compensatoires (à l'image de ce qui a été fait au stade Jean Alric à Aurillac) ;
- **la planification des zones à urbaniser et des projets à retenir** constituent les véritables enjeux du SCoT, voyant qu'ils peuvent faire de lui un schéma novateur en terme de prise en compte des risques d'inondation dans le développement du territoire, un certain nombre d'éléments étant de toutes

façons, aujourd'hui rendus obligatoires par la réglementation (PPRI, SDAGE, SAGE, ...) ou par la contractualisation (PAPI).